QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12275 – 4 F

DERNIÈRE ÉDITION

SAMEDI 14 JUILLET 1984



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

AVEC CE NUMÉRO

« LE MONDE LOISIRS »

Les vacances des Suédois

et les programmes de la radio et de la télévision pour la semaine

La riposte du président de la République

Une procédure controversée à l'étranger

Le recours au référendum inspire à l'étranger des sentiments partagés. De grandes démocraties parlementaires, comme l'Allemagne fédérale, ou présidentielles, comme les Etats-Unis, s'en méfient, encore que certains Etats américains en aient organisé à l'échelon local. Mais des régimes non moins indiscutablement libéraux et des plus parlementaires, comme celui de la Grande-Bretagne, y ont eu recours dans un passé récent (même si l'expérience malheureuse de la consultation populaire de 1979 sur la régionalisation n'a pas laissé de très bon souvenirs dans les mémoires britanniques). Le référendum est chose banale en Suisse et fréquente en Italie.

Il est vrai que dans tous ces cas la nature du système et le type de questions posées font que nul ne songerait à voir dans cette procédure de démocratie directe un plébiscite déguisé. En outre, il s'agit souvent de se prononcer sur l'abrogation totale ou partielle d'une loi déjà votée et touchant à la vie sociale plus qu'à l'organisation des pouvoirs publics proprement dits. La « loi Savary » serait par exemple parfaitement entrée dans ce cadre.

Certaines pratiques référendaires sont d'une tout autre nature. Des régimes autoritaires, ou carrément dictatoriaux, s'en sont servi pour faire cautionner leurs basses œuvres. D'autres, en revanche, se gardent bien de recourir au référendum. Y compris en Amérique latine, où l'on imaginerait pourtant que la tentation plébiscitaire soit très forte, surtout avec tous les moyens de pression ou de trucage dont peut disposer un pouvoir absolu. Il est vrai que les élections, là où elles existent, *ont bien souvent* valeur de plébiscite.

Il reste que aux yeux de ses adversaires à l'étranger, le recours au référendum présente au moins deux risques majeurs. Le premier est celui du dérapage totalitaire d'un régime jusqu'alors démocratique : c'est à l'évidence la crainte des Allemands, qui gardent un pénible souvenir de la République de Weimar. Le second, sensiblement moins grave mais sans doute plus réel aujourd'hui, est de voir l'électorat manifester bien plus de conservatisme social que de hardiesse novatrice.

La Suisse en sait quelque chose : ce pays, symbole de la démocratie directe, aura attendu jusqu'en 1971 pour qu'une majorité de ses électeurs accordent le droit de vote aux femmes. Et si ses gouvernements successifs ne montrent aucun empressement à les consulter sur l'éventuelle adhésion de la Suisse aux Nations unies, c'est parce qu'ils savent bien que cette « révolution » n'aurait guère de chances de recueillir la faveur du plus grand nombre...

L'exemple étranger montre bien que, du point de vue de la démocratie, la pratique référendaire vaut ce que vaut le régime lui-même. On l'a vu notamment en Espagne. Franco avait organisé plusieurs référendums. Lorsque les électeurs ont été consultés, après sa disparition, sur les nouvelles institutions, la même procédure a été utilisée : ce fut l'acte de naissance de la démocratie espagnole.

(Lire nos informations page 8.)

• *Un référendum constitutionnel en septembre*
• *Le retrait du texte sur l'école privée*

M. François Mitterrand a créé un effet de surprise et recueilli une première vague d'approbations annoncées en annonçant, jeudi 12 juillet, que le gouvernement engagera, dès la semaine prochaine, une procédure de révision de la Constitution afin d'étendre aux libertés publiques le champ d'application des consultations du référendum. S'il est adopté en termes identiques par le Sénat et l'Assemblée nationale, ce projet de révision sera soumis aux Français, par référendum, au mois de septembre.

Le projet de loi sur l'enseignement privé *sera* retiré, et le Parlement devra débattre d'un nouveau texte. L'opposition, dans son ensemble, se réjouit de ce retrait qu'elle considère comme une victoire. Mais on dénonce au RPR le *« coup politique »* tenté par le président de la République. Les militants laïques expriment leur déception et s'inquiètent d'un éventuel référendum sur l'enseignement.

M. Raymond Barre s'efforce de prendre le chef de l'Etat à son propre jeu en lui demandant d'organiser, après le premier référendum, une seconde consultation nationale, portant cette fois sur l'enseignement privé, et d'engager à cette occasion sa responsabilité comme l'avait fait, en 1969, le général de Gaulle.

La recherche d'un effet de surprise

Le président de la République n'avait mis que deux hommes dans la confidence à son retour de Jordanie et d'Egypte, le mercredi soir 11 juillet : d'abord le premier ministre, qui l'avait accueilli au pavillon d'honneur de l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy-en-France, et en compagnie duquel il avait regagné Paris en voiture, puis le premier secrétaire du Parti socialiste. Afin de ménager son effet jusqu'au moment de son intervention, M. François Mitterrand n'avait même absolument rien dit de son intention aux membres du gouvernement réunis en conseil des ministres, jeudi matin, au palais de l'Elysée, contrairement à certaines indications données le matin de source généralement autorisée.

Cette discrétion absolue observée par le chef de l'Etat avait contribué à nourrir, tout au long de l'après-midi de jeudi, les rumeurs selon lesquelles l'« initiative » présidentielle *pouvait comporter un changement* de gouvernement. D'autant plus que les journalistes aux aguets autour du perron de l'Elysée avaient été intrigués non pas tant par la présence à l'Elysée, à l'heure du déjeuner, comme chaque semaine après le conseil des ministres, des principaux membres du gouvernement et de la direction du PS, mais surtout par la présence successive au palais présidentiel du ministre de l'économie et des finances et du budget et, à nouveau, du premier ministre.

Fausses impressions au demeurant puisque M. Jacques Delors a essentiellement parlé, avec M. Mitterrand, du projet de budget pour 1985, et que M. Pierre Mauroy était uniquement revenu à l'Elysée pour prendre connaissance du texte de la déclaration présidentielle. Grâce à ces précautions, le chef de l'Etat a obtenu l'effet spectaculaire qu'il recherchait, dans son désir de créer un choc.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 8.)

Deux fois oui

UN repli et une contre-attaque : s'il ne s'agissait que de protéger les positions de la majorité, les deux initiatives prises par le président de la République vaudraient surtout par leur habileté. Fort heureusement, elles apportent plus, dans la mesure où elles permettent de sortir d'une situation bloquée et frustrante pour tout le monde. Et c'est une sortie par le haut.

La gauche avait la possibilité, au terme d'une guerre d'usure, d'imposer sa loi scolaire. C'eût été une victoire incertaine et, en tout cas, sans gloire. Quels que soient ses mérites – et ils existent, – le projet de loi ne satisfait vraiment personne et laissait sur leur faim les partisans de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé. Conçue, de bonne foi, pour tenter de mettre d'accord les tenants d'une querelle ancienne, la réforme avait ignoré des sensibilités et des préoccupations nouvelles. La conception de l'éducation, la relation parents-enfants, le rapport à l'Etat, ont changé. L'erreur politique est de ne pas l'avoir perçu à temps. Les réactions n'en ont été que plus vives, et d'autant plus fortes qu'elles étaient habilement exploitées.

Au risque de désavouer ses ministres, de mécontenter ses amis et d'offrir ce succès à l'opposition, M. Mitterrand a décidé de remettre les choses à plat. Il a raison. *Le Monde*, qui s'est prêté au vaste débat sur l'enseignement, qui a analysé dans le détail toutes les péripéties politiques et techniques de la préparation de cette réforme et qui a considéré que l'affaire était mal engagée devant l'opinion, ne peut qu'approuver *cette lucidité*.

Les laïques doivent comprendre que le président de la République se doit d'être à l'écoute de tous les Français, et, après avoir chanté victoire, les défenseurs de l'enseignement privé mesureront peut-être mieux la portée de la réforme qui leur était proposée et qu'ils risquent de ne pas retrouver en l'état.

A cet égard, la présentation de la nouvelle approche du dossier reste floue. De quoi sera fait la nouvelle loi, quand et comment sera-t-elle votée ? Ces questions ne sauraient rester sans réponse. Pour l'heure, on voit bien que la logique de l'extension du recours au référendum devrait trouver une première application sur le thème de l'école, mais on perçoit, aussi, ce que la procédure référendaire aurait de conflictuel, sans accord préalable des parties concernées, et d'inutile, si la cause était entendue d'avance.

A. L.

(Lire la suite page 8.)

Surenchère vertueuse, mais risquée

par J.-M. COLOMBANI

« La liberté peut regarder la gloire en face » : comment l'homme qui a placé en exergue de l'un de ses ouvrages (1), tout entier dédié aux libertés, cette phrase-phare de Chateaubriand, pouvait-il accepter de passer pour ennemi des libertés, voire de la liberté ? Précisément, il ne l'accepterait pas, avait-il prévenu lors de son récent voyage en Auvergne. Attaqué sur ce terrain, c'est sur ce terrain qu'il a répondu. Au bout du compte, c'est le citoyen qui gagne à cette sorte de surenchère vertueuse.

Au-delà de ce résultat – essentiel – il lui fallait desserrer l'étau, et surtout reprendre la main. C'est chose faite. Comment ? En usant d'une recette empruntée à l'un des arts martiaux, l'aïkido, qui enseigne que la meilleure défense réside dans la force même de l'adversaire, que l'on retourne contre lui. M. Mitterrand s'est donc placé sur le terrain de l'opposition, en prenant celle-ci au mot.

L'anecdote retiendra en effet que le président en exercice a pris au pied de la lettre le conseil qui lui avait été solennellement adressé, le 6 juillet dernier, par son prédécesseur, après – et pendant ? – leur entrevue de Chamalières. M. Mitterrand a bien pris une « initiative » susceptible de « débloquer » la situation et qui tend à favoriser l'« unité nationale ». M. Giscard d'Estaing avait fait implicitement référence à 1969 : cette année-là, le général de Gaulle avait proposé, par référendum, une vaste modification de la Constitution ; ce référendum repoussé (M. Giscard d'Estaing, notamment, qui fut son ministre des finances, ayant préconisé le « non »), le premier président de la Ve République se retira.

Car il ne faisait aucun doute, pour l'opposition, que contester la légitimité du pouvoir, après son échec aux élections européennes, c'était contraindre le chef de l'Etat à un retour devant les urnes qui ne manquerait pas de lui être fatal.

M. Mitterrand donne apparemment raison à l'opposition sur l'essentiel. Ce qu'il cherche, au bout du compte, c'est un rajeunissement de sa légitimité. C'est donc que celle-ci était atteinte. Il emprunte un chemin qu'avaient pris avant lui Charles de Gaulle et Georges Pompidou, et qu'avait refusé de prendre M. Giscard d'Estaing. Alors que tout autre sujet paraissait devoir prêter le flanc à un débat bipolaire et dangereux, pour lui, ce référendum sur le référendum tourne – et de quelle manière ! – la difficulté. Comment l'opposition pourrait-elle sans risque s'opposer à une révision constitutionnelle qu'elle-même appelait de ses vœux ? Et comment, ayant approuvé ce projet, pourrait-elle de nouveau mettre en cause la légitimité du pouvoir et être crédible en l'accusant de vouloir diviser le pays et porter atteinte aux libertés ?

La manœuvre a cet autre avantage : M. Mitterrand prend de court tout le monde. A commencer par sa propre majorité, et, au premier rang de celle-ci, son corps de bataille laïque. En témoignent *« l'inquiétude »*, *« la déception »* et *« l'amertume »* du CNAL *(lire l'interview de M. Bouchareissas)*. Le PCF, qui souhaite relayer celles-ci sans tarder, renvoie à M. Mitterrand une argumentation qu'il n'a cessé d'utiliser lui-même depuis trois ans : il y a pourtant mieux à faire que de réformer la Constitution (chômage, pouvoir d'achat, etc.) !

L'opposition, quant à elle, se voit privée de son calendrier : elle misait – du moins certains de ses responsables, d'autres jugeant qu'elle *« perdait le contrôle d'elle-même »* – sur *la conjonction de mouvements* sociaux (les médecins s'agitent à nouveau) et de la rentrée scolaire, sur fond de Parlement empêtré, *via* le blocage du texte Savary au Sénat, dans un débat sur la légitimité du pouvoir et son caractère « liberticide ».

Elle se voit également privée d'un argument touchant le chef de l'Etat lui-même et que l'on peut lire exprimé en toute clarté dans *Paris-Match*, paru le jour même du discours présidentiel : *« M. Mitterrand est dans un bunker ; il n'entend rien, ne voit rien et se mure dans ses certitudes »*, affirme M. Charles Pasqua. Le démenti est cinglant !

L'opposition serait-elle donc désormais démunie ? Certainement pas.

Elle peut, dans l'immédiat – c'est ce qu'elle fait, – crier victoire sur un point : le texte contre lequel elle a mobilisé le 24 juin (elle s'attribue aujourd'hui ouvertement le mérite de cette gigantesque manifestation), qui était devenu le prétexte à un procès en légitimité, est retiré. C'est donc un recul. C'est aussi, pourra-t-elle expliquer, que ledit texte menaçait bien les libertés. Si, dans l'esprit du président, *il n'en est rien – « aucune liberté n'est menacée »*, a-t-il réaffirmé – il n'en va pas de même dans l'esprit public.

(Lire la suite page 7.)

(1) *Le Coup d'Etat permanent*, 1964, Plon éditeur.

LIRE PAGES 5 A 10

Les déclarations au « *Monde* » de Pierre Daniel, de Michel Bouchareissas et de Paul Guiberteau, les réactions des partis politiques, nos informations et nos commentaires

LE PROCÈS DES DIRIGEANTS DU KOR

Solidarité au banc des accusés

De notre envoyé spécial

Varsovie. – Le procès de quatre anciens membres du KOR, MM. Jacek Kuron, Adam Michnik, Zbigniew Romaszewski et Henryk Wujec, s'est ouvert ce vendredi 13 juillet devant le tribunal militaire de Varsovie. Accusés, entre autres, *« d'activités ayant pour but de renverser par la force le régime socialiste, d'affaiblir la capacité de défense de la République populaire de Pologne par la rupture de son alliance avec l'URSS »*, ils risquent un maximum de dix ans de prison.

La plupart des autres membres fondateurs du KOR, à l'exception de ceux qui sont dans la clandestinité ou à l'étranger, s'étaient retrouvés devant l'entrée du tribunal, en compagnie de M. Lech Walesa, venu là pour témoigner personnellement et publiquement son soutien aux accusés (il n'a fait aucune déclaration).

Ni M. Walesa, ni des figures célèbres du KOR, comme le vieux professeur d'économie Edward Lipinski, – il a quatre-vingt-seize ans, – le Père Zieja, l'actrice Alina Mikolajska, Jan Lipski, lui aussi inculpé, mais en liberté, Anka Kowalska, et tant d'autres vieux baroudeurs de l'opposition, ni les anciens conseillers de Solidarité, MM. Tadeusz Mazowiecki et Bronislaw Geremek, n'ont été autorisés à pénétrer dans la salle. L'accès était réservé à la plus proche famille des accusés, à quelques représentants bien choisis de la presse et de la télévision polonaises et naturellement, selon la meilleure tradition, à quelques « inconnus » porteurs de *laissez-passer spéciaux*.

Mais il y avait sur les marches de ce tribunal, entouré de l'habituel accompagnement policier, un bon nombre de ceux qui ont fait l'histoire *récente* de la Pologne, représentants du KOR et de Solidarité étroitement mêlés. De son côté, le principal dirigeant clandestin du syndicat, M. Zbigniew Bujak avait tenu à faire savoir dans une interview au dernier bulletin de Solidarité clandestine que ce procès serait en fait celui de Solidarité.

Peu après 9 heures, la police est venue contrôler les identités et faire dégager les abords du tribunal, avant que n'arrive le fourgon cellulaire qui, vraisemblablement, transportait les accusés. En principe, la première journée devrait être essentiellement consacrée à la lecture du long acte d'*accusation*, *mais en fait* la plus complète incertitude règne sur le déroulement des audiences.

Tout est possible, estime-t-on dans les milieux proches des accusés. Un ajournement immédiat ou un procès interminable (le procureur a demandé la comparution de cent témoins, et le dossier compte quarante volumes), ou au contraire un jugement expéditif : le verdict, quel qu'il soit, pourrait alors être « compensé », pour l'opinion, par l'amnistie partielle attendue pour le 21 juillet.

Le pouvoir a toutes les cartes en main, même si bien des gens, y compris dans l'opposition, n'arrivent toujours pas à comprendre pourquoi il s'est lancé dans cette opération, plus compromettante pour lui que pour les accusés. Le vieux professeur Lipinski, lui, a une réponse toute simple : *« C'est une stupidité, un procès stalinien intenté à des gens qui agissaient au grand jour »*.

J. K.

(Lire page 2 l'article de JAN KRAUZE sur le comité de défense des ouvriers et les portraits des quatre accusés.)

AU JOUR LE JOUR

L'arbitre

Terrain glissant, équipes agressives, coups bas, public nerveux : le match scolaire dégénérait en empoignade.

Il est suspendu, au moins pour le temps des vacances. Ouf !

A défaut de résultat, on en connaît déjà le vainqueur : l'arbitre.

C'est un événement, sur nos stades.

JACQUES CELLARD.

étranger

EUROPE

Pologne

LE PROCÈS DES QUATRE DIRIGEANTS DU KOR

***Le procès des quatre dirigeants** du KOR (Comité de défense des ouvriers), qui s'est ouvert ce vendredi 13 juillet à Varsovie, a suscité de nombreuses réactions dans le monde, et notamment en France.*

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, a reçu, jeudi, une délégation du Comité contre les procès de Varsovie. Selon un communiqué publié à l'issue de cette rencontre, M. Jospin a assuré le Comité du soutien de son parti. Il a rappelé *« la position constante du PS en faveur de la liberté d'expression, liberté d'association et liberté syndicale inscrites dans les accords de Gdansk, officiellement toujours en vigueur. »* Il a réclamé *« la liberté de toutes personnes encore emprisonnées en Pologne à cause de leurs opinions politiques ou de leurs activités syndicales »*. Il s'est élevé contre *« le procès des quatre membres de l'ex-KOR, qui, à travers l'acte d'accusation, pourrait bien apparaître comme celui de Solidarité tout entière »*. Il a condamné *« la réapparition récente dans certains organes de presse polonais d'imputations de caractère antisémite contre des membres de l'ex-KOR et des conseillers et dirigeants de Solidarité »*.

Jeudi après-midi, quelque trois cents personnes ont manifesté à proximité de l'ambassade de Pologne à Paris. Les manifestants, qui répondaient à l'appel du collectif Solidarité avec Solidarnosc et de diverses organisations d'extrême gauche, ont demandé *« la libération immédiate des autres responsables du KOR et celle des centaines d'autres prisonniers politiques »* ainsi que *« le droit à l'organisation de syndicats indépendants du parti et de l'Etat »*.

D'autre part, plusieurs personnalités qui voulaient assister au procès en tant qu'observateurs se sont vu refuser un visa par les autorités polonaises. C'est le cas de trois membres du barreau de Paris, Mᵉ Guy Aurenche, Mᵉ Roland Rappoport et Mᵉ Pierre-Edouard Weil.

Dans un communiqué, ces trois avocats indiquent que, de son côté, le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris avait désigné Mᵉ Lev Forster comme observateur, mais qu'il n'a obtenu aucune réponse.

Le refus de visa a également frappé MM. Jean Rouzier, responsable du secteur international de Force ouvrière, et Marc Blondel, secrétaire confédéral de ce syndicat et membre du conseil d'administration du Bureau international du travail, qui avait déposé plainte contre le gouvernement polonais pour violation de la liberté syndicale devant cette organisation internationale (*le Monde* du 30 juin).

L'instrument de la solidarité entre les ouvriers et les intellectuels

Le procès de quatre prisonniers politiques pourrait passer pour un événement banal dans un Pologne qui en compte officiellement plus de six cents, dont quelque soixante sont déjà passés en jugement. Et pourtant ce procès est de première importance, parce que c'est celui du KOR (Comité de défense des ouvriers), un sigle, une organisation qui ne laissent personne indifférent en Pologne. Pour l'opposition *comme pour le pouvoir*, ce 13 juillet marque une date, une étape dans la déjà longue histoire de la lutte pour *la reconquête des libertés élémentaires* et la protection de l'individu, ou bien, de l' « autre » point de vue, une étape non moins marquante de la normalisation, du combat incessant mené par le régime contre ceux qui n'acceptent pas que son pouvoir soit total.

Tout dans ce procès peut paraître étrange, incompréhensible : les circonstances et la date de l'inculpation, les charges retenues, le contenu de l'acte d'accusation, le fait même que le pouvoir, après beaucoup d'hésitations, ait malgré tout décidé de l'ouvrir.

Mais tout ou presque s'éclaire si l'on tient compte du rôle joué par le KOR au cours des années qui ont précédé la naissance de Solidarité, un rôle dont l'importance réelle peut être discutée, mais qui lui a valu une extraordinaire animosité de la part des dirigeants du pays et de la masse des apparatchiks du Parti, pour lesquels le KOR n'est pas loin d'apparaître comme le diable (1).

« Je l'affirme avec fierté et en toute responsabilité, écrivait dès l'automne 1982 l'un des fondateurs du KOR, M. Jan Jozef Lipski, *notre action était indispensable pour que Solidarité puisse naître. (..) C'est pourquoi, à partir du moment où l'on avait porté un coup à Solidarité, il était évident que tôt ou tard nous serions l'objet d'un jugement ou plutôt d'une vengeance. »*

M. Lipski avait écrit ces lignes aussitôt après l'annonce de l'inculpation de ses amis et juste avant de rentrer en Pologne après un séjour à l'étranger. Il fut aussitôt arrêté et inculpé, lui aussi, avant d'être libéré pour raisons de santé. (Son cas, tout comme celui de M. Jan Litynski, qui a profité d'une « permission » de sortie pour disparaître dans la clandestinité, a été dissocié de celui des quatre autres accusés).

Le KOR, de l'avis même de ses animateurs, n'est que l'un des éléments qui ont rendu possible l'apparition du phénomène *Solidarité*, mais sa contribution a été essentielle. Il a jeté un pont entre l'opposition « intellectuelle » et la classe ouvrière. Et c'est précisément cette alliance, dont l'absence avait été douloureusement ressentie par les protestataires – intellectuels – de 1968 et – ouvriers – de 1970, qui devait permettre au mouvement d'août 1980 de prendre rapidement une ampleur extraordinaire.

Le KOR est né à la suite des émeutes ouvrières qui ont éclaté en *juin 1976 à Radom, Ursus et Plock,* ou plus exactement à la suite de la brutale répression qui a été exercée aussitôt après (violences, passages à tabac systématiques, licenciements par milliers, condamnations à des peines atteignant dix ans de prison). Des intellectuels d'âge et de sensibilité politiques très divers, catholiques ou athées, prêtres ou anciens communistes, jeunes militants étudiants, professeurs, artistes ou écrivains célèbres, décident alors de venir en aide aux victimes, à leurs familles, *en leur fournissant* une aide financière, une assistance juridique, en les aidant à accomplir diverses démarches, et surtout en brisant le cercle de la peur et de l'isolement. Fondé en septembre 1976, le Comité de défense des ouvriers (KOR) parvient assez rapidement à vaincre la méfiance de ceux auxquels il propose son aide (il faut éviter de passer pour des provocateurs de la police), et aussi à faire preuve d'une certaine efficacité. Il recueille des sommes assez importantes (les dons viennent de Pologne même, mais aussi de l'étranger, ce qui est fort dangereux).

Tandis que son bureau d'intervention, bientôt dirigé par M. Zbigniew Romaszewski, s'occupe de l'aide matérielle, une autre activité connaît un très grand développement : l'information sur la répression et sur les activités du KOR, sous forme de bulletins d'un style très sobre, d'abord tapés à la machine, puis polycopiés. Le KOR agit pour partie ouvertement (la liste de ses membres – quelques dizaines de personnes – est publiée, avec leur adresse), mais le nom de ses nombreux collaborateurs n'est pas dévoilé, de même que, pour des raisons évidentes, une partie de ses activités reste clandestine (l'édition, en particulier).

Naturellement les membres du KOR sont constamment *surveillés*, filés, et paient parfois chèrement leur engagement : licenciements, exclusions de l'université, passages à tabac, successions de gardes à vue, inculpations. L'itinéraire du KOR est aussi ponctué d'épisodes tragiques, par exemple la mort d'un de ses collaborateurs étudiants à Cracovie, dont le corp est retrouvé en 1977 dans de très troublantes circonstance, et le décès « accidentel », peu après, de la dernière personne à l'avoir vue en vie. Mais la *récompense vient, quand, au printemps 1977*, le régime, tout en déclenchant une vague d'arrestations dans les *milieux du KOR*, gracie la plupart des condamnés d'Ursus et de Radom, et décrète ensuite une amnistie.

La tâche du KOR peut sembler terminée, mais la plupart de ses membres veulent utiliser le capital de confiance acquis auprès de l'opinion pour pousser plus avant leur lutte en faveur d'une démocratisation de la vie sociale et, à terme, de *l'indépendance du pays* (ce que l'acte d'accusation décrit à sa manière en affirmant que l'objectif à long terme du KOR était *« la démocratie parlementaire, comprise comme un système fondé sur un large développement du mouvement autogestionnaire, indépendant du Parti et de l'Etat »*). C'est alors que le KOR se transforme en Comité d'autodéfense sociale (KSS, dont le sigle sera désormais accolé à celui de KOR). Il continue à intervenir pour défendre les victimes des diverses formes de répression politique. Mais certains de ses membres établissent aussi des liens étroits avec les militants ouvriers qui cherchent à fonder des syndicats libres, tandis que d'autres, et en particulier M. Jacek Kuron, jouent un rôle de plus en plus grand dans la diffusion des informations sur les grèves et les mouvements de protestation.

C'est donc tout naturellement que les principaux animateurs du KOR sont arrêtés (une fois de plus) en août 1980, et tout aussi naturellement que les grévistes du littoral exigent leur libération, une libération finalement concédée par le pouvoir.

La dissolution

Le 1ᵉʳ septembre 1980, au milieu des rires, d'un brouhaha indescriptible, M. Jacek Kuron réapparaît donc dans son appartement, pour revêtir aussitôt un superbe T-shirt *orné d'une inscription* alors à peu près inconnue : *«Solidarité»*. Ce n'était alors que le nom du journal *édité par le comité de grève du* chantier Lénine.

Dès lors, les membres du KSS-KOR considèrent que leur organisation n'a plus sa raison d'être, puisque la «société», conformément à leurs espoirs, s'est donné un moyen beaucoup plus puissant – semblait-il – de «se défendre». Symboliquement, la dissolution du KOR est rendue publique lors du «premier» congrès de Solidarité, *en* octobre 1981. Entre-temps, nombre de ses membres sont devenus des dirigeants –*MM. Romaszewski* et Wujec – ou des experts du syndicat –*M. Kuron et Michnik*.

Comme le reconnaît l'acte d'accusation, ils jouent alors un rôle modérateur, s'efforçant de calmer le jeu, d'empêcher que la situation ne dégénère. C'est en particulier le cas pour M. Kuron, qui parcourt la Pologne pour tenter d'éteindre certaines *grèves*, et de M. Michnik, qui, au côté de M. Romaszewski, sauve littéralement la vie à des policiers et à un procureur *encerclés* dans un commissariat d'Otwock par une foule assoiffée de vengeance. Si grandes qu'aient pu être, *dans cette période* cruciale, l'autorité, la popularité de ces hommes, on ne saurait oublier que le KOR a aussi été très souvent considéré avec méfiance, et parfois avec une animosité proche de la haine. La personnalité très forte de certains de ses membres les plus en vue, leur tempérament militant, ont pu jouer un rôle ; mais plus encore leur « passé » politique. Certains, par exemple, n'ont jamais vraiment pardonné à M. Kuron d'avoir été un communiste convaincu (exclu par deux fois du parti, la seconde définitivement). Le KOR a été régulièrement taxé de trotskisme, non seulement par le *propagande* officielle, mais aussi parfois par une opposition plus nationaliste.

On a aussi dit et répété que les « conseillers trotskistes » avaient entraîné le syndicat Solidarité sur une pente fatale, et l'idée semble si bien ancrée dans certains esprits que même le primat, Mgr Glemp, a laissé échapper quelques variations sur ce thème, au cours d'un récent *voyage en Amérique latine*. Mais « arme suprême », la plus constamment utilisée contre le KOR, c'est l'antisémitisme. *Le fait* qu'un certain nombre de ses animateurs les *plus connus – en particulier* MM. Kuron et Michnik – soient d'ascendance juive a été exploité jusqu'à la corde et depuis des années dans toutes sortes de tracts, qui, curieusement, n'étaient pas saisis, d'inscriptions sur les murs, qui, étrangement, n'étaient pas effacées... Le même thème fait encore les délices d'un hebdomadaire légal comme *Rzeczywistosc*, et il est certain que cette campagne, en dépit de sa grossièreté, a laissé quelques traces dans l'opinion.

Cette image un peu controversée du KOR, le soupçon diffus qui pèse parfois surlui, expliquent peut-être en partie pourquoi le pouvoir a pris le risque d'ouvrir ce procès, plutôt que celui des sept dirigeants élus de Solidarité, emprisonnés et inculpés dans des conditions comparables. Obtenir que les ouvriers «laissent tomber» ces dangereux intellectuels qui s'étaient mis «à leur service», ne serait-ce pas la meilleure des revanches?

Rien n'indique pour l'instant qu'un tel scénario soit crédible, d'autant que les principaux dirigeants de Solidarité (MM. Lech Walesa et Zbigniew Bujak) ont maintes fois exprimé leur soutien aux accusés du KOR, et que de son côté l'épiscopat semble avoir échappé à la tentation d'introduire une distinction entre les différents types de prisonniers politiques.

JAN KRAUZE.

(1) *Le meilleur document disponible* en français sur le KOR est sans doute le numéro spécial que lui a consacré la revue *l'Alternative* en mars 1983.

M. JACEK KURON : *un fondateur du Comité*

M. Jacek Kuron, aujourd'hui âgé de cinquante ans, a derrière lui des dizaines d'années de militantisme, d'abord dans les Jeunesses socialistes puis au Parti, où il est admis en 1953, mais presque aussitôt exclu pour avoir refusé de faire son « autocritique ». A vingt ans, étudiant d'histoire à l'université de Varsovie, *il se met en devoir de fonder* un « scoutisme rouge » et donc de combattre énergiquement ce *qui pouvait rester du scoutisme* traditionnel dans l'atmosphère stalinienne de l'époque.

Réadmis au Parti en 1956, il se lance passionnément dans le courant du « renouveau » de l'époque, mais ne tarde pas à ruer, une fois de plus, dans les brancards. En 1962, il fonde avec M. Karol Modzelewski un club de discussion politique rapidement dissous par les autorités, et, deux ans plus tard, toujours avec Modzelewski, rédige une *« lettre ouverte aux adhérents du Parti »* qui accuse ce parti ouvrier d'exploiter la classe ouvrière. Cette *lettre* lui vaut un *procès* en 1965 et un premier séjour de trois ans en prison.

En mars 1968, il est à nouveau arrêté et condamné à trois ans et demi de détention supplémentaire *pour avoir*, selon l'accusation, « inspiré » les manifestations étudiantes de l'époque. A partir de sa libération, on le retrouve dans pratiquement toutes les actions de protestation politique, d'édition clandestine, d'université volante et, naturellement, au KOR, dont il est l'un des fondateurs (ce qui lui vaut une nouvelle inculpation en 1977) avant de devenir, après août 1980, un expert de Solidarité.

Sa voix rauque et tonitruante, son tempérament de militant enflammé, son visage torturé, ont sans doute beaucoup contribué à le faire passer pour un « extrémiste », même si, à l'époque où Solidarité était légale, il n'a cessé de conseiller la prudence, de crier casse-cou, très conscient des dangers qui attendaient le syndicat.

Depuis son nouvel emprisonnement, il a été très durement touché par la mort de son père, puis de sa femme *Grazyna*, qui avait été aussi internée pendant *quelques mois* après le 13 décembre 1981, et qui avait joué un rôle considérable à ses côtés à l'époque du KOR. Il lui reste un fils, Maciej, auquel les autorités ont refusé le droit de s'inscrire à l'université de Varsovie. En mai dernier, il avait averti le pouvoir qu'il entamerait une grève de la faim illimitée s'il n'était pas libéré ou jugé dans de brefs délais.

J. K.

M. ADAM MICHNIK : *un contestataire de la première heure*

Né en 1946, M. Adam Michnik fait partie, encore enfant, des Scouts rouges organisés par M. Jack Kuron, mais dès l'adolescence on retrouve sa trace dans tout ce qui peut passer de près ou de loin pour une forme *d'opposition intellectuelle* (le Club du cercle tordu, le Club des chercheurs de contradictions). Sa première arrestation, pour deux mois, remonte à 1965. L'année suivante, il est exclu durant un an de l'Université pour son rôle dans l'organisation d'une conférence avec le philosophe Leszek Kolakowski et définitivement exclu en mars 1968, arrêté et condamné à trois ans de prison.

Libéré un an et demi plus tard, il travaille pendant deux ans comme *soudeur* dans *une usine* de Varsovie, puis réussit à se faire réadmettre à l'Université, mais à Poznan, où il poursuit ses études d'histoire. Il écrit plusieurs livres, soutenant notamment que dans la situation polonaise, l'Eglise et la gauche sont des alliés naturels contre le totalitarisme. Invité à Paris par Sartre en 1976, il contribue grandement à faire connaître l'opposition polonaise en Occident.

Il a été associé de très près à la naissance du KOR, mais, formellement, n'en est devenu membre qu'à la veille de son retour en Pologne, en mai 1977, où il est presque aussitôt emprisonné avec une dizaine d'autres membres du KOR, dont M. Kuron. Ils sont libérés au bout de deux mois à la suite d'une campagne d'opinion en Pologne *et à l'étranger. Il participe à la* rédaction de plusieurs revues non officielles, organise les cours de l'Université volante, assiste à la rencontre entre militants du KOR et de la Charte 77 à la frontière polono-tchécoslovaque en 1978, observe ensuite une grève de la *faim par solidarité* avec les membres de la Charte arrêtés à Prague. Il a à son actif une bonne centaine de gardes à vue, *sans* compter les perquisitions et les saisies.

Expert de Solidarité pour la région de Varsovie, interné en décembre 1981, il a toujours refusé avec la plus grande fermeté d'envisager une quelconque libération sous conditions, adressant même, depuis sa cellule, de véritables lettres de défi aux autorités. Il n'a pas accepté de participer, en mai dernier, aux *rencontres entre prisonniers* destinées à discuter des conditions posées par le pouvoir à leur libération.

J. K.

M. ZBIGNIEW ROMASZEWSKI : *un dirigeant de Solidarité clandestine*

M. Zbigniew Romaszewski, 43 ans, est le seul des quatre accusés qui ait échappé à la rafle du 13 décembre 1981. Il n'a été arrêté qu'en août 1982, alors qu'il était l'un des cinq membres de la direction clandestine de Solidarité pour la région de Varsovie et s'occupait des émissions clandestines de Radio-Solidarité. Ces *activités lui ont déjà* valu une condamnation à quatre ans et demi de prison.

Physicien de haut niveau, spécialiste des micro-ondes, il a travaillé à l'*Institut de physique de* l'Académie des Sciences. Membre du KOR dès 1976, particulièrement actif auprès des victimes de la répression à Radom, il dirigea avec sa femme le bureau d'intervention du KOR, et profita d'un séjour à Moscou pour recueillir une interview d'Andreï Sakharov. A l'époque de Solidarité, *il est membre de la direction* régionale du syndicat à Varsovie et se retrouve aux côtés de *M. Zbigniew Bujak* à la tête d'une commission pour le respect de la légalité. Pendant l'état de guerre, sa fille Agnieszka, militante des syndicats libres d'étudiants et sa *femme Zofia, présentatrice* de Radio-Solidarité, ont été arrêtées toutes les deux.

M. HENRYK WUJEC : *un catholique dans l'opposition*

M. Henryk Wujec, né dans une famille paysanne en 1941, chimiste de formation, a d'abord été actif au sein du Club de l'intelligentsia catholique (KIK) de Varsovie, avant de participer à la campagne de pétitions contre la modification de la Constitution polonaise en 1975. Mais c'est la manière dont se déroulent les procès contre les ouvriers arrêtés en 1976 qui le décide à faire un pas de plus et à entrer dans l'opposition. Il adhère au KOR en 1977. Commencent alors les premiers interrogatoires, les premières gardes à vue, les passages à tabac. Il s'occupe en particulier de la publication du journal *Robotnik* (l'Ouvrier), qui joua un très grand rôle à la fin des années 70, et il est l'un de ceux qui préparent la création d'un syndicalisme indépendant. En août 1970, *il* est membre du comité de grève d'Ursus, contribue à la création de *Mazowsze, organisation régionale* de Solidarité pour la région de Varsovie, et est responsable de l'Université ouvrière.

M. Henryk Wujec est marié (sa femme, également militante très active, a été internée en décembre 1981, pour plusieurs mois), et il a un fils de douze ans.

Yougoslavie

MORT DE MARKO RISTITCH poète surréaliste et ancien ambassadeur à Paris

(De notre correspondant.)

Belgrade. – M. Marko Ristitch, ancien ambassadeur de Yougoslavie à Paris, grand-croix de la Légion d'honneur, est mort des suites d'une longue maladie, le 12 juillet à Belgrade. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

[Fondateur du Mouvement surréaliste yougoslave après la première guerre mondiale, admirateur et ami d'André Breton, il fut l'un des meilleurs spécialistes de la littérature et de la culture française en général. Pendant son long séjour à Paris, il avait noué des contacts étroits avec de nombreux intellectuels français. Ecrivain, poète, essayiste, il avait dirigé plusieurs périodiques progressistes parmi les plus importants et était considéré comme l'un des plus grands écrivains yougoslaves contemporains. – P. Y.]

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS – Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 86 p. ; Italie, 1 500 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

Commission paritaire des journaux et publications, nᵒ 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	838 F	1 197 F	1 530 F

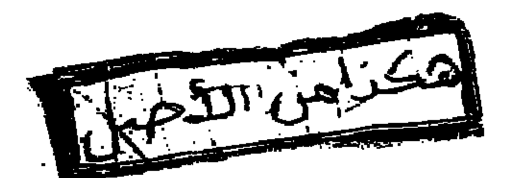
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



DIPLOMATIE

La guerre froide dans l'espace

II. – *Une deuxième course aux armements ?*

par ANDRÉ FONTAINE

La guerre froide spatiale est commencée, et Moscou refuse de prendre au sérieux la récente acceptation par Washington de sa proposition de conférence sur ce sujet. Dans un premier article, André Fontaine a exposé (*le Monde* du 13 juillet) un des deux aspects de la compétition en cours : les armes antimissiles (ABM).

Les nouveaux antimissiles de la guerre des étoiles – on l'a vu – coûteront des fortunes. Seront-ils pour autant efficaces ? Pour Walter Mondale, la cause est entendue : il s'agit d'un *« mauvais conte de fées »*.

Selon E.P. Velikhov, vice-président de l'Académie des sciences soviétique, un séminaire auquel il vient de participer sur le sujet avec des membres du bureau des évaluations technologiques du Congrès et de l'Union of Concerned Scientists a conclu que la guerre des étoiles est *« un rêve qui ne peut devenir vrai »* (1).

Pour faire des lasers une arme antimissiles efficace, il faudrait, dit-il à titre d'exemple, multiplier leur puissance actuelle par 10 millions. Quant à l'émission d'un faisceau de particules, elle suppose un accélérateur : il en existe bien, mais ils s'étalent sur plusieurs kilomètres, et ce n'est pas demain qu'on arrivera à en faire des engins spatiaux. Si l'on en vient enfin aux « stations de bataille » orbitales, il leur faudrait repérer et détruire des objectifs mouvants d'un diamètre de 1 mètre carré sur toute la planète, puisque aussi bien les sous-marins nucléaires peuvent opérer en plongée de n'importe *quelle mer ou océan*.

Les dirigeants américains ne partagent pas ce scepticisme. Ils font confiance au physicien Edward Teller, l'inventeur de la bombe à hydrogène, pour qui la décision de déployer un programme antimissiles a une portée comparable à celle que prit jadis Roosevelt en mettant en chantier, à la requête d'Einstein, la bombe atomique. Il a dit l'an dernier à *Newsweek* sa conviction qu'elle *« transformerait la guerre froide en paix véritable »*. Reagan lui-même aurait toujours jugé sans espoir la stratégie de la « destruction mutuelle assurée ». Le général Graham, *ancien chef des services de* renseignements, l'a convaincu, avec le rapport sur la *« haute frontière »*, qu'il a préparé en 1982 pour la Fondation de l'héritage, de l'efficacité d'un programme d'interception des fusées adverses : l'ancien acteur d'Hollywood a peut-être été aussi influencé par la *Guerre des étoiles* et autres films de science fiction militaire. Le fait est qu'il en est venu à y voir le seul moyen de tirer les négociations Est-Ouest de l'impasse où elles sont engagées.

Les tueurs de satellites

En tout cas, les Américains font valoir que les Soviétiques sont déjà fortement engagés eux-mêmes dans la guerre de l'espace. A en croire le département de la défense de Washington, leur programme de recherche en matière de lasers à haute énergie serait de trois à cinq fois plus important que celui des Etats-Unis. Ils ont mis en place six radars géants capables de guider le tir des antimissiles. Et surtout ils ont déjà testé depuis près de quinze ans, avec 50 % de succès, une bonne vingtaine de « tueurs de satellites », ce que les spécialistes ont pris l'habitude d'appeler ASAT (pour Anti Satellite System). Pour le secrétaire américain à la défense le discours des Soviétiques sur l'interdiction des activités militaires dans l'espace *« relève d'une propagande de la nature la plus virulente, car ils ont utilisé l'espace à des fins militaires depuis des années* (2.) ».

L'utilité de l'ASAT en cas de guerre est patente : même si les « stations de bataille » dont il a été question hier ne devaient jamais être mises sur orbite, les militaires des deux superpuissances utilisent activement l'espace et les centaines de satellites qu'ils y ont placés pour le renseignement, les communications et le repérage des tirs balistiques. Les Etats-Unis disposant, comme de juste, de moyens plus perfectionnés que l'URSS, ils devraient être de ce fait plus vulnérables dans l'espace. Mais l'ASAT mis au point par les Soviétiques, muni d'une tête explosive et lancé à partir d'une fusée in*tercontinentale* SS-9, *ne peut atteindre* son objectif que sur orbite elliptique basse, à quelques centaines de kilomètres du sol, alors que nombre des cibles américaines qu'il serait intéressant de détruire sont situées sur orbite géostationnaire, à 36 000 kilomètres de la planète.

Les Etats-Unis ont attendu le 21 janvier dernier pour procéder à l'essai de leur premier ASAT, le MHV (*Miniature Homing* Vehicle = véhicule miniature à tête chercheuse). Il n'est pas lancé du sol comme le « tueur de satellites » soviétique, mais d'un chasseur F-15. Son troisième étage, si l'on en croit le *dossier* d'*Autrement* sur « La bombe », se déplace à une vitesse proche de 50 000 kilomètres-heure, suffisante pour pulvériser tout objet placé sur sa trajectoire, ce qui permet de faire l'économie d'une charge explosive (3).

La diplomatie en échec

Les deux superpuissances ont tenté, à la fin de la dernière décennie, de négocier un traité de démilitarisation de l'espace, qui aurait étendu et précisé les dispositions de celui qu'avec cent cinq autres pays elles avaient signé en 1967 sous les auspices des Nations unies, aux fins, notamment, d'interdire le stationnement en orbite d'armes de destruction massive. Mais l'invasion de l'Afghanistan, très vite, a conduit la Maison Blanche à suspendre les négociations.

L'URSS a multiplié les efforts, depuis lors, pour les reprendre. Elle a déposé un projet dans ce sens, en 1981, à l'assemblée générale des Nations unies. Le 18 *août* 1983, Andropov a déclaré à un groupe de sénateurs américains qu'elle ne serait pas la première à mettre en orbite une arme antisatellites et préconisé à nouveau la conclusion d'un traité soviéto-américain sur la démilitarisation de l'espace. Enfin, en juin *dernier*, ç'a *été au tour de Tcher*nenko de lancer la proposition de rencontre bilatérale dont l'acceptation par Washington l'a, comme on le rappelait hier, pris au dépourvu.

Pour le *Wall Street Journal*, qui appuie le programme Reagan, cette acceptation relève de la « comédie électorale », ce qui est apparemment l'avis de Tchernenko et de ses camarades (4). Il n'existe pas en effet, à l'en croire, d'accord qui puisse être utilement conclu avec Moscou dans ce domaine, comme le président l'a re*connu dans un rapport récent au* Congrès. Aussi bien les Soviétiques violent-ils sans vergogne le traité spatial de 1967 et le traité ABM de 1972 mentionnés plus haut. Toujours selon ce journal, il n'existe pas de moyen de reconnaître un satellite militaire d'un satellite civil, et l'avance prise par l'URSS dans le domaine des « tueurs de satellites » ferait de tout « gel » des essais un marché de dupes pour les Etats-Unis.

Rien donc pour le moment ne laisse prévoir que Reagan pourrait renoncer à son projet, d'autant plus que, d'après les sondages, celui-ci paraît plutôt bien reçu par l'opinion américaine. Reste qu'il aura du mal à le vendre au Congrès : le 23 mai dernier, la Chambre des représentants a pris position par 238 voix contre 181 contre la poursuite des essais du « tueur de satellites ». La commission des forces armées du Sénat, de son côté, avait vivement critiqué, au mois d'avril, le programme de « guerre des étoiles ».

Les mises en garde se multiplient d'autre part, notamment dans la communauté scientifique, contre une entreprise qui risquerait, selon les fortes paroles de Gerald Smith, ancien chef de la délégation américaine aux négociations sur le contrôle des armements, d'ajouter une *« course aux armements à une autre »*. Les alliés atlantiques, de leur côté, craignent que la mise en œuvre du projet n'aggrave les risques de découplage entre une « forteresse Amérique » de plus en plus assurée de l'impunité, et une Europe de plus en plus exposée au chantage soviétique.

Les dirigeants de Washington répètent que le système prévu permettrait d'intercepter aussi bien les SS-20 que les armes intercontinentales. On a peine à le croire à Paris où l'on fait valoir que la – durée de la trajectoire du SS-20, et de celle du SS-21, plus courte encore – permettrait difficilement la mise en œuvre du jeu complexe des quatre « couches » d'interception prévues. Dans une interview à *la Croix*, Claude Cheysson a rappelé le fâcheux effet que la construction de la ligne Maginot eut dans les années 30 sur les alliés de la France en Europe centrale : il redoute que celle de cette « ligne Maginot de l'espace » n'amène les alliés des Etats-Unis à ne plus croire en leur protection.

Une initiative française

D'où la proposition faite par François de La Gorce, représentant de la France à la conférence du désarmement des Nations unies, à Genève, le 12 juin. Il s'agirait : 1) d'interdire les armes susceptibles d'atteindre les *« satellites en orbite haute dont la préservation est la plus importante du point de vue de l'équilibre stratégique »*, c'est-à-dire plus précisément les satellites d'observation ou de communication ; 2) d'interdire pour une période *de cinq ans* renouvelable le déploiement et l'essai *« au sol, dans l'atmosphère ou dans l'espace*, pour reprendre les mots dont Claude Cheysson s'est servi dans son interview à *la Croix, de systèmes d'armes à énergie dirigée capables de détruire des missiles balistiques ou des satellites »*.

Sans doute les dirigeants français, mais ils ne vont pas le dire, craignent-ils surtout que ces nouvelles technologies, hors de portée pour un pays de dimensions moyennes, ne rendent parfaitement obsolètes, en même temps que les arsenaux nucléaires des deux superpuissances, le leur propre. Mais peut-on, surtout lorsqu'il s'agit d'armements, arrêter ce qu'on est convenu d'appeler le progrès ? Aussi longtemps qu'il y aura deux camps pour s'opposer, on trouvera, de part et d'autre, des équipes convaincues que l'adversaire travaille à s'assurer une supériorité écrasante, et que le seul moyen de l'en empêcher est de travailler à l'obtenir soi-même.

Les Américains n'ont rien à objecter à la première partie de la proposition française, puisque, comme on l'a vu, les Soviétiques n'ont pas actuellement les moyens d'atteindre leurs satellites en orbite haute. Mais la seconde, si elle était retenue, bloquerait complètement leur programme de lasers, dont on a vu le rôle essentiel dans l'*établissement* d'un *système* multicouches d'antimissiles.

Quel que soit l'agacement que leur inspire par ailleurs la politique de l'Elysée, les dirigeants du Kremlin n'ont donc pas perdu de temps pour prendre acte de l'apparition d'une divergence notable, sur ce terrain, entre Paris et Washington. Et même, puisque les idées françaises *paraissent* avoir *été bien reçues* à Londres et à Bonn, entre Washington et ses alliés. Lors de la visite à Moscou de François Mitterrand, le porte-parole soviétique, Leonid Zamiatine, n'a pas hésité à déclarer qu'il paraissait possible de rapprocher les points de vue des deux pays sur la guerre des étoiles. C'est peut-être ce qui a amené le Kremlin à lancer sa proposition de conférence internationale, pensant qu'elle ferait apparaître au grand jour le désaccord euro-américain.

Il est possible que le désir de déjouer cette manœuvre ait contribué au oui inattendu de la Maison Blanche à l'initiative soviétique.

Pas de sécurité à 100 %

Il faudrait une bonne dose d'inconscience à un profane pour prétendre trancher une controverse à propos de laquelle s'opposent les experts les plus reconnus. Un certain nombre d'observations viennent tout de même à l'esprit :

1) Dès à présent, les spécialistes américains les plus qualifiés admettent qu'il n'y aura pas de sécurité à 100 % du système d'interception. 90 % au maximum, estimerait le gé*néral Scowcroft, qui dirige* le groupe « bipartisan » sur la fusée MX ;

2) Reagan a bien du mal à convaincre le Congrès de voter les crédits, pourtant relativement modestes, qu'il réclame actuellement pour poursuivre la mise en chantier de son fabuleux projet ;

3) Le coût de l'entreprise, pour un monde déjà aux prises avec des problèmes d'endettementinsolubles *et qui consacre 1 million* de dollars par minute à s'armer, risque de ruiner purement et simplement l'humanité ;

4) La vitesse à laquelle l'interception doit intervenir exclut toute intervention humaine. Lasers ou faisceaux de particules devraient être mis automatiquement en action par les stations de répérage, alertées par un échauffement anormal. Le risque d'erreur, dans ces conditions, paraît considérable. Si d'autre part un satellite est désintégré par une météorite, comment être sûr qu'il ne l'a pas été par un engin adverse ?

On serait tenté dans ces conditions de suivre Charles Percy, président (républicain) de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, lorsqu'il déclare : *« Voici une occasion unique d'arrêter, avant qu'elle ne s'engage, une course majeure aux armements. »* A défaut d'une démilitarisation totale de l'espace, qu'il est malheureusement trop tard pour envisager, la proposition française a sans doute le mérite d'avancer des suggestions raisonnables.

Il est vrai qu'en ces domaines il y a longtemps que la raison ne commande plus.

FIN

1) E.P. Velikhov, « Dim View of Space Weapons », article du *Washington Post* repris dans le *Guardian Weekly* du 8 juillet.

2) Interview à *U.S. News* du 9 juillet.

3) *Autrement*, n° 55, novembre 1983.

4) Editorial du 9 juillet *(Spacey)*.

Le gouvernement espagnol condamne « avec énergie » les attentats antifrançais de Burgos

Le gouvernement espagnol a condamné *« avec énergie »* les attentats à l'explosif perpétrés dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 juin contre des camions français, et affirmé son intention de protéger les intérêts étrangers en Espagne, dans un communiqué diffusé jeudi à Madrid. *« Ces actes de violence »* visent à *« entraver les relations entre l'Espagne et d'autres États et à empêcher que soit atteint l'objectif, partagé par toutes les forces politiques espagnoles, de l'intégration européenne »*, affirme ce communiqué. Le gouvernement espagnol protègera *« avec détermination »* les intérêts étrangers, et des compensations *seront rapidement versées* pour les dégâts causés par ces attentats.

L'ambassade de France à Madrid avait remis, mercredi, une note exprimant sa *« préoccupation »* au gouvernement espagnol après les attentats, dans la nuit de mardi à mercredi, contre cinq camions français dans la province de Burgos.

A Lisbonne, d'autre part, un inconnu se réclamant de l'ETA-militaire a affirmé, *jeudi soir, dans* un appel téléphonique à l'agence portugaise ANOP, que l'organisation indépendantiste basque espagnole allait déclencher des *« représailles sévères et répétées contre des intérêts français »*. Le correspondant anonyme a assuré avoir appelé *« du sud du Portugal »*. Ce serait ainsi la première fois que l'ETA-militaire s'exprimerait à partir de ce pays. – *(AFP)*

● *Candidature néerlandaise à la présidence de la Commission européenne.* – Le gouvernement néerlandais a présenté la candidature de M. Frans Andriessen, actuellement membre de la Commission européenne, à la présidence de cette Commission, a annoncé *jeudi* 12 juillet un porte-parole du ministère des affaires étrangères à La Haye. Le ministre danois des finances, M. Henning Christophersen, était jusqu'à présent le seul candidat officiel pour succéder à M. Thorn à la présidence en janvier prochain. M. Andriessen, chrétien-démocrate, a été député de 1967 à 1977, avant de devenir ministre des finances, fonction *qu'il a assumée* de 1977 à 1980. – *(AFP.)*

APRÈS LA LEVÉE DES RESTRICTIONS IMPOSÉES A L'ARMEMENT ALLEMAND PAR L'UEO

Bonn rejette une protestation soviétique qui évoquait les accords de Potsdam

Le gouvernement de Bonn a sèchement rejeté, jeudi 12 juillet, une protestation que Moscou lui avait fait parvenir deux jours auparavant à propos de la décision, prise en juin par le conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) de lever les restrictions imposées antérieurement à l'Allemagne fédérale de fabriquer des armements à long rayon d'action (bombardiers et missiles). La levée de ces restrictions avait été suggérée au début de cette année par la France (*le Monde* du 25 février).

Dans son mémorandum du 10 juillet, publié jeudi par l'agence Tass, le gouvernement soviétique note que la RFA *« obtient la possibilité de mettre au point et de déployer ses propres armements offensifs à longue portée, capables de menacer la sécurité non seulement de ses voisins, mais aussi des Etats éloignés de la RFA »*. Après avoir observé que *« à chaque fois que la RFA a exigé l'annulation de telle ou telle restriction, elle l'a utilisé pour accroître son potentiel militaire qui dépasse depuis longtemps les besoins raisonnables de la défense de la RFA »*, le mémorandum ajoute : *« Il convient de rappeler dans ce contexte que l'accord de Potsdam* (en 1945) *impose à la République fédérale d'Allemagne, l'un des ayants droit de l'ancien Reich, l'obligation de faire en sorte que le sol allemand ne soit jamais une source de menace pour les Etats voisins et pour le monde entier. Cette obligation doit être strictement exécutée. La partie soviétique espère que le gouvernement fédéral (...) analysera minutieusement les conséquences négatives qui surgiraient inévitablement au cas où la RFA se mettrait à fabriquer ses propres armements offensifs à longue portée »*.

Des *« déclarations appropriées »* allant dans ce sens ont été faites en même temps, selon Tass, aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France, en tant que *« signataires des accords et solutions alliées touchant les affaires allemandes »*, tandis que l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, en tant que membres de l'UEO, ont vu leur *« attention attirée »* sur ce problème. Commentant cette démarche, un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Lomeiko, a déclaré jeudi à Moscou que *« personne ne peut délivrer les quatre grandes puissances, prises ensemble et chacune séparément, de l'application »* (des engagements de Potsdam) et qu'*« en ce qui concerne l'Union soviétique, elle entend agir comme il se doit dans cette perspective avec les cosignataires des ententes indiquées ou, s'il en est besoin, seule »*.

Dans sa réponse, le gouvernement de Bonn déclare *« qu'il n'est pas dans les attributions du gouvernement soviétique de veiller au respect et à l'interprétation des traités conclus par les alliés d'Europe occidentale pour sauvegarder leur sécurité »* et que le document de Moscou est *« une ingérence inacceptable dans les affaires internes de la RFA et dans celles des partenaires européens de l'UEO »*. La République fédérale réaffirme qu'*« elle n'a pas l'intention, comme elle l'a déjà souligné à plusieurs reprises, de produire des armes stratégiques et que la décision du conseil de l'UEO n'a rien changé à cette intention »*. De même à Washington, un porte-parole du département d'Etat a déclaré que les Etats-Unis jugent *« sans fondement »* les attaques soviétiques et *« soutiennent »* les efforts actuellement entrepris pour *« revitaliser »* l'UEO. *« Aucun aspect de cette revitalisation n'affectera l'orientation purement défensive de l'alliance atlantique »*, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, la *Pravda* publie ce vendredi 13 juillet un article réaffirmant la proposition soviétique du 29 juin d'ouvrir à Vienne en septembre des pourparlers avec les Etats-Unis sur la démilitarisation de l'espace et ajoute : *« Jusqu'à présent il n'y a pas de réponse positive. La partie américaine a choisi une attitude négative à l'égard de cette proposition. Mais en même temps, dans la capitale américaine, on fait comme s'il ne restait plus qu'à faire les valises pour partir pour Vienne. On cherche à se faire passer pour favorable aux pourparlers proposés alors qu'en réalité on n'en veut pas. »* L'article reproche au gouvernement Reagan non seulement de vouloir parler des armements nucléaires, mais aussi de *« vouloir n'aborder sous une forme générale que quelques aspects »* des armes spatiales, à savoir les moyens antisatellites. – *(Tass, AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● UNE DÉLÉGATION DU FLN AU MAROC. – Une délégation du Front de libération nationale (FLN), le parti unique au pouvoir en Algérie, s'est rendue jeudi *12 juillet* au Maroc à *l'invitation* de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) pour assister à son 4e congrès à Casablanca, a annoncé Algérie Presse Service. La délégation algérienne est dirigée *par M. Mohamed Yazid*, ancien représentant de la Ligue arabe à Paris et actuellement chargé au sein du FLN du « conseil d'amitié et de solidarité avec les peuples ». L'USFP, qui participe au gouvernement en la personne de son secrétaire général, M. Abderrahim Bouabid, ministre sans portefeuille, a toujours soutenu le roi Hassan sur la question du Sahara occidental, comme d'ailleur tous les partis politiques marocains. – (AP.)

Italie

● *LOURDES PEINES DE PRISON APRÈS LA BANQUEROUTE FRAUDULEUSE D'UNE BANQUE PROCHE DU VATICAN.* – Un tribunal milanais a condamné jeudi à des peines allant de deux à douze ans de prison dix-sept personnes, dont un haut dirigeant de la Banque du Vatican, son prédécesseur, ainsi qu'un banquier italien en fuite, tous trois impliqués dans la banqueroute frauduleuse de la Banca privata finanziaria de Michele Sindona. Les inculpés ont été laissés en liberté le temps de faire appel. La peine la plus dure – douze ans de prison – a été infligée à Carlo Bordoni, toujours en fuite, qui fut le bras droit de Michele Sindona en prison aux Etats-Unis. Le gendre de Sindona, Piersandro Magnoni, a été *condamné à huit ans et demi* de prison. Luigi Mennini, directeur de la Banque du Vatican – dont l'appellation officielle est Institut des œuvres religieuses. – et membre du conseil d'administration de la Banca privata finanziaria, dont la Banque du Vatican est actionnaire, a été condamné à sept ans de prison et son prédécesseur, Massimo Spada, à six ans. – *(AP.)*

R.F.A.

● VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUE. – M. Bohuslav Chnoupek, ministre des affaires étrangères tchécoslovaque, *a entamé jeudi 12 juillet* une visite de deux jours en RFA, au cours de laquelle les problèmes d'environnement seront au premier plan de ses entretiens avec son collègue ouest-allemand, *M. Hans Dietrich* Genscher. La RFA veut en effet inciter la Tchécoslovaquie à limiter sa pollution atmosphérique, notamment provoquée par des centrales thermiques fonctionnant au lignite. Les forêts ouest-allemandes, qui meurent victimes de la pollution atmosphérique, sont particulièrement touchées dans les régions limitrophes avec la Tchécoslovaquie et la RDA *Les relations* Est-Ouest seront également l'un des thèmes des entretiens entre MM. Chnoupek et Genscher. – *(AFP.)*

Pakistan

● QUARANTE ET UNE PERSONNES ACCUSÉES DE « COMPLOT » SOUTENU PAR LA LIBYE. – Quarante et une personnes ont été inculpées récemment de tentative de « complot » contre le gouvernement Zia Ul Haq, à l'automne 1980, avec le soutien matériel de la Libye, a-t-on appris de sources judiciaires et de proches des familles. Parmi les accusés – dont dix-sept seulement sont détenus – figurent deux anciens hauts responsables de l'armée, le général Usman Khalid et le lieutenant-colonel Hassan Ahmed, *qui seraient* actuellement à Londres, a-t-on indiqué de même source. Ils risquent la prison à vie. Les autres accusés seraient réfugiés en Grande-Bretagne, en RFA et en Libye. – *(AFP)*.

PROCHE-ORIENT

Liban

Les Forces libanaises ont établi une liste de 1 242 chrétiens enlevés depuis novembre 1982

« Depuis le début de la guerre en 1975, les chrétiens ont été et demeurent la première et la plus grande victime du drame des personnes enlevées. Des milliers de chrétiens ont disparu, enlevés par les groupes palestiniens, les troupes syriennes et leurs alliés. Aucune enquête exhaustive n'a pu être menée jusqu'à ce jour à ce sujet. Cependant, le Comité des parents des personnes enlevées, créé à Beyrouth-Est en septembre 1983, a établi une liste des personnes disparues entre novembre 1982 et janvier 1984 », écrit l'Alliance libanaise — qui représente en France les Forces libanaises (chrétiennes) — dans un dossier daté du 11 juillet et remis à M. Michel Blum, président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH).

Ce document, qui entend répondre à de récentes accusations de leurs adversaires tendant à faire des Forces libanaises les responsables principales des enlèvements au Liban, contient la liste nominale de 1242 chrétiens enlevés par les druzes du Parti socialiste progressiste, les chiites d'Amal et le Parti populaire syrien (formation libanaise favorable à l'unité du Proche-Orient autour de Damas).

Outre la FIDH, à Paris, cette liste a été remise, à Beyrouth, à la Croix-Rouge internationale et au comité quadripartite de sécurité. A l'exception de quelques dizaines de cas en septembre 1983 et en décembre 1983 et janvier 1984, la plupart des enlèvements, selon les Forces libanaises, sont le fait des miliciens druzes de M. Walid Joumblatt et, accessoirement, de ceux du PPS, ces derniers s'étant surtout manifestés dans le Haut-Metn.

De novembre 1982 à janvier 1984, c'est environ un millier de chrétiens que les druzes, selon le rapport, ont enlevé dans une cinquantaine de localités, notamment au Chouf. Il n'y a pas d'espoir d'en retrouver beaucoup de vivants, du moins parmi ceux enlevés durant la *« guerre du Chouf »*, en septembre 1983. M. Joumblatt l'a, du moins, affirmé (*le Monde* du 13 juillet). Ce millier de *« disparus »* est distinct des 1200 à 1500 civils chrétiens tués au Chouf par les druzes en septembre 1983, selon plusieurs enquêtes, dont celles de M. Georges Assaf, avocat libanais mandaté par le Conseil des Eglises du Proche-Orient, relevant du Conseil œcuménique des Eglises de Genève (*le Monde* du 2 mars 1984).

Interrogé sur son absence à la Journée d'information sur les disparus au Liban, récemment tenue à Paris (*Le Monde* du 3 juillet) à l'initiative de plusieurs organisations dont la FIDH, M. Fouad Malek, animateur à Paris de l'Alliance libanaise, nous a déclaré : *« Je n'y ai pas été invité et lorsque je me suis renseigné on m'a indiqué qu'il fallait l'être pour y participer. »*

A Beyrouth-Est, des centaines de chrétiens, surtout des femmes, ont manifesté ces jours derniers, réclamant *« la libération des 1400 personnes enlevées de 1982 à 1984 »*. Mardi 10 juillet au soir, les manifestants ont occupé le siège de Canal-5 de Télé-Liban, dans le secteur chrétien, et y ont fait diffuser un communiqué indiquant notamment : *« Il n'y aura pas de paix tant que nos enfants endureront des souffrances pires que celles de la guerre. »*

J.-P. P.-H.

● *M. Triki à Beyrouth.* — Le chef de la diplomatie libyenne, M. Abdessalam Triki, a quitté Beyrouth par la route en direction de Damas, jeudi 12 juillet, à l'issue d'une visite de quelques heures au Liban. Il a été reçu par le président Amine Gemayel et par le premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Karamé. La visite de l'émissaire libyen, annoncée pour mercredi 11 juillet, avait été reportée (*le Monde* du 12 juillet) en raison des menaces proférées par les Brigades Sadr (organisation clandestine chiite), qui, le même jour, avaient dynamité l'ambassade libyenne à Beyrouth-Ouest. Par ailleurs, le président Assad a dépêché, jeudi, un émissaire dans le nord du Liban pour tenter de mettre fin aux combats entre deux milices prosyriennes, les Maradas de l'ex-président Frangié et le Parti populaire syrien (*le Monde* du 13 juillet). Sept personnes ont été tuées et 20 autres blessées lors des combats depuis mercredi 11 juillet. — *(AFP-Reuter.)*

DES ARMES ET DES EXPERTS MILITAIRES SOVIÉTIQUES POUR LE KOWEIT

Le Koweït a signé avec l'Union soviétique un accord d'armements portant sur une somme totale de 327 millions de dollars, dans l'espoir que cela dissuadera l'Iran d'attaquer des navires commerciaux dans le Golfe, a annoncé le journal koweïtien *Al Qabas*.

Le ministre koweïtien de la défense, le cheikh, Salem El-Sabah, a toutefois précisé à Moscou, où il effectue actuellement une visite (*le Monde* du 11 juillet), que l'accord ne constitue pas un pacte de coopération militaire entre son pays et l'Union soviétique. Les diplomates arabes et occidentaux notent toutefois que, pour la première fois depuis son indépendance, il y a vingt-quatre ans, le Koweït va accueillir des experts militaires soviétiques.

Selon *Al Qabas*, les experts seront chargés d'assembler les équipements militaires, de les faire fonctionner et d'entraîner le personnel koweïtien. Jusqu'à présent, le Koweït utilisait les services d'experts syriens et égyptiens pour la manipulation du matériel soviétique. D'après les responsables, le Koweït a conclu cet accord parce que Washington a refusé de lui vendre des missiles «Stinger». Son voisin saoudien a, lui, obtenu récemment 400 Stinger. L'accord soviéto-koweïtien prévoit la fourniture de missiles sol-air et sol-sol, de chars et d'autres équipements lourds. L'URSS ne fournira pas de missiles anti-aériens Sam-7 ni de Mig. — *(AFP.)*

Syrie

M. CHEYSSON S'ENTRETIENT AVEC LE VICE-PRÉSIDENT KHADDAM

Damas *(AFP)*. — M. Cheysson est arrivé jeudi 12 juillet à Damas alors que la presse syrienne ne cache pas sa mauvaise humeur à l'égard de la politique française au Proche-Orient, notamment après la visite de M. Mitterrand en Jordanie et au Caire. Le chef de la diplomatie française, qui a été accueilli par son homologue syrien, M. Farouk El Chareh, a déclaré qu' *« on ne pouvait réfléchir au problème du Proche-Orient sans connaître l'attitude de la Syrie »*. M. Cheysson venait d'Israël (*le Monde* du 13 juillet).

Le ministre français, dont la dernière visite en Syrie eut lieu le 4 juillet 1983, a déjeuné avec M. Chareh et le général Mustapha Tlass, ministre de la défense. Il devait s'entretenir ce vendredi matin, avant son départ, avec le vice-président Abdelkhalim Khaddam.

AFRIQUE

LES SUITES DE L'« AFFAIRE DIKKO »

Expulsions réciproques de diplomates entre Londres et Lagos

De notre correspondant

Londres. — Après la rocambolesque tentative d'enlèvement à Londres de M. Umaru Dikko, ancien ministre nigérian recherché par le nouveau régime militaire de Lagos, le gouvernement britannique a décidé de déclarer indésirables deux membres de la mission diplomatique du Nigéria, un conseiller et un attaché.

Ils ont une semaine pour quitter la Grande-Bretagne. Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a annoncé cette décision le 12 juillet devant la Chambre des communes, en ajoutant que le retour à Londres du haut commissaire (ambassadeur) du Nigéria, le général Haldu Hananiya, rappelé par son gouvernement *« pour consultation »* au début de la semaine, n'était pas jugé *« convenable »*.

La riposte des autorités nigérianes, qui persistent à nier toute responsabilité dans cette affaire, ne s'est pas fait attendre : on a appris vendredi que deux diplomates britanniques venaient d'être déclarés *persona non grata* à Lagos.

Quatre personnes, trois Israéliens et un Nigérian, ont déjà été arrêtées et inculpées pour avoir participé directement à l'enlèvement manqué (*le Monde* du 11 et du 12 juillet). Sir Geoffrey a souligné que Scotland Yard avait obtenu des *« preuves »* permettant d'impliquer des membres du haut commissariat et qu'en conséquence le gouvernement avait demandé l'autorisation de faire interroger le personnel, ou une partie de celui-ci, par les enquêteurs. Mais les dirigeants nigérians ont refusé.

La précaution très particulière avec laquelle le secrétaire au Foreign Office a tenu à signifier que le général Hananiya était en réalité, lui aussi, jugé indésirable montre que le gouvernement britannique ne souhaite pas envenimer outre mesure les relations entre Londres et Lagos. Le fait que le général Hananiya ait été opportunément rappelé dans son pays a facilité les choses, et cela tend à prouver que les autorités nigérianes, elles non plus, ne désirent pas aggraver la tension, bien qu'elles n'aient aucune chance d'obtenir l'extradition de M. Dikko, qu'elles ont réclamées.

Sir Geoffrey a d'ailleurs bien précisé qu'il espérait que les récents événements n'affecteraient pas, à terme, les rapports entre les deux pays. La presse londonienne n'a pas manqué de faire remarquer que le Nigéria est, de beaucoup, le principal partenaire de la Grande-Bretagne en Afrique noire et l'un des plus importants dans le monde en dehors de l'Europe et des Etats-Unis. Malgré la récession au Nigéria, les exportations britanniques vers ce pays se sont élevées en 1983 à 800 millions de livres (environ 9,6 milliards de francs). Huit avions de combat *Jaguar* ont été commandés par l'armée nigériane. Même si la «nigérianisation» des entreprises étrangères a réduit le nombre des Britanniques travaillant dans le pays, ceux-ci sont encore près de 12 000 et le montant des intérêts des compagnies britanniques atteindrait plus de 2 milliards de livres.

FRANCIS CORNU.

TROIS ISRAÉLIENS AURAIENT COMMANDITÉ L'ENLÈVEMENT

Trois hommes d'affaires israéliens ayant des intérêts commerciaux au Nigéria auraient commandité la tentative d'enlèvement à Londres de M. Umaru Dikko, affirmait, jeudi 12 juillet, la presse israélienne. Il s'agit de MM. Mordehai Allison, patron de la société de travaux publics Johnson Drake and Piper, installée au Nigéria et dont le siège est à Londres ; Elisha Cohen et Moshe Levy, responsables de la filiale de cette société à Manhattan (New-York). Les trois hommes sont tous d'anciens cadres d'une autre entreprise israélienne de travaux publics, Solel Boneh, également implantée au Nigéria, qui appartient à la centrale syndicale Histadrout (travailliste). Les dirigeants de cette entreprise avaient annoncé, en juin dernier, que le montant des dettes du gouvernement de Lagos à leur égard s'élevait à 120 millions de dollars. La presse israélienne n'indique pas les raisons pour lesquelles ces trois hommes auraient commandité cet enlèvement. — *(AFP.)*

Tchad

Une réunion d'« experts » pourrait précéder la conférence de Brazzaville

Un déblocage serait intervenu dans la préparation de la conférence de réconciliation nationale entre Tchadiens qui doit se tenir à Brazzaville, si l'on en juge par les propos tenus, jeudi 12 juillet, à Paris, par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du gouvernement de N'Djamena, M. Ahmed Khorom. *« Selon les Congolais »*, a-t-il assuré, *« l'opposition »* serait d'accord pour que la conférence soit précédée d'une réunion au niveau des *« experts »* (condition posée par le gouvernement tchadien). M. Khorom a précisé qu'il tenait cette affirmation d'un responsable du gouvernement congolais qu'il avait rencontré la veille à Genève, à l'occasion de la conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés africains. Si cet accord se confirme, l'un des principaux obstacles à la tenue de la conférence de Brazzaville serait levé, dans la mesure où, jusqu'à présent, l'opposition et notamment le GUNT de M. Goukouni Oueddeï, a toujours affirmé que la conférence devait se tenir directement *« au sommet »* (c'est-à-dire avec les chefs des diverses tendances de l'opposition et le président tchadien, M. Hissène Habré), sans réunion préparatoire (*le Monde* du 12 juillet). M. Allam-Mi, ambassadeur du Tchad à Paris, a toutefois souligné : *« La volonté de l'opposition est une chose, celle du « commanditaire » en est une autre : Tripoli ne veut que d'une rencontre Goukouni-Habré »*.

M. Khorom a également affirmé que, *« si cela peut ramener la paix au Tchad »*, *« la présidence »* (celle de M. Hissène Habré) pourra être remise en cause à Brazzaville. Le secrétaire d'Etat a estimé que *« dans une première phase* (la réunion des « experts »), *il n'est pas souhaitable que la France et la Libye soient représentées, car cela risquerait de compliquer les choses »*. En revanche, lors de la réunion « au sommet », la présence de ces deux pays *est « nécessaire »*.

Sur ce dernier point, comme sur le refus catégorique du président Habré de discuter *« d'égal à égal »* avec l'opposition, les obstacles sont loin d'être levés. Il paraît en effet improbable que le GUNT accepte de siéger à la table de conférence, au même titre que les multiples mouvements ou groupuscules qui sont hostiles au gouvernement de N'Djamena. — L. Z.

République Sud-Africaine

Un attentat à Durban a fait cinq morts et dix-neuf blessés

De notre correspondant en Afrique australe

Johannesburg. — La ville de Durban a de nouveau été, jeudi 12 juillet, la cible des poseurs de bombes. Un engin explosif, vraisemblablement déposé dans une voiture, a provoqué la mort de cinq Noirs et fait dix-neuf blessés dont quatorze Noirs dans un faubourg du port sud-africain. La déflagration s'est produite à l'heure de sortie des bureaux, en face d'un immeuble abritant plusieurs sociétés, ce qui explique le nombre élevé de victimes. Les dégâts matériels sont par ailleurs importants.

Cet attentat est le septième commis depuis le 15 décembre. Six d'entre eux avaient été revendiqués par l'ANC (Congrès national africain), qui avait toutefois démenti sa participation dans l'explosion qui, le 3 avril, avait causé la mort de trois autres personnes. La région de Durban paraît être un des terrains privilégiés d'action des militants de l'ANC, en dépit de la chasse qui leur est donnée au Swaziland tout proche et malgré leur expulsion du Mozambique après la signature du pacte de Knomati. Le 14 mai, quatre d'entre eux ont été tués par la police lors de l'attaque au lance-roquettes contre une raffinerie de pétrole.

Ce nouvel attentat survient moins d'une semaine après les déclarations de M. Oliver Tambo, président de l'ANC, qui, le 6 juillet, à Gaborone (Botswana), annonçait que son Organisation allait intensifier sa lutte, même si cela devait provoquer la mort inévitable de civils (*le Monde* daté du 8-9 juillet) ; ce que n'a pas manqué de rappeler jeudi soir le ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange.

Malgré de sérieux revers subis au cours de ces derniers mois et alors que la police fait état régulièrement d'importants succès dans la lutte contre le terrorisme urbain, l'ANC — qui n'a pas encore revendiqué cette action — parvient toujours à frapper au cœur des grandes villes. Il utilise le plus souvent le moyen aveugle de la voiture piégée, comme à Johannesburg, le 15 juin, où un Noir, M. Jimmy Matabane avait été blessé. Celui-ci, qui est aujourd'hui interrogé par la police, est suspecté d'avoir été victime de la bombe qu'il venait de déposer sous la roue avant du véhicule.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● M. PIETER BOTHA CANDIDAT A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Parti national sud-africain a désigné, mercredi 11 juillet, l'actuel premier ministre, M. Pieter Botha, comme candidat du parti au pouvoir à la présidence, après l'entrée en vigueur, en septembre de la nouvelle Constitution. Aux termes de celle-ci, le président sera le chef de l'exécutif et le poste de premier ministre sera supprimé. Le mois prochain, les métis et les Asiatiques éliront leurs représentants à deux Chambres distinctes qui, avec l'actuelle *Assemblée réservée aux Blancs*, formeront le Parlement tricaméral de l'Afrique du Sud. Le futur président sera désigné le 5 septembre par un collège électoral composé des trois Chambres. — *(Reuter.)*

Tunisie

Les autorités acceptent de participer avec la Libye à une « commission mixte de sécurité »

De notre correspondant

Tunis. — Soucieuse de ne pas compliquer davantage des rapports déjà difficiles avec son voisin, la Tunisie a finalement accepté l'offre libyenne de participer à une « commission mixte de sécurité ». Celle-ci, à laquelle ont été délégués trois fonctionnaires du ministère tunisien de l'intérieur, se réunit dans la capitale libyenne afin, croit-on savoir, de répertorier les sources de friction qui surgissent épisodiquement entre les deux pays. Des mesures susceptibles de les éviter à l'avenir seront ensuite proposées aux gouvernements.

La mise en place de cette commission avait été proposée par le chef de la diplomatie libyenne, M. Ali Abdesselem Triki, deux semaines après l'attaque de la caserne Azizia de Tripoli par un commando d'opposants au colonel Kadhafi, commando accusé — à tort — d'avoir transité par la Tunisie. A l'époque, les dirigeants tunisiens avaient fait la sourde oreille, refusant tout dialogue tant que ne seraient pas libérés trois membres de la garde nationale (gendarmerie) enlevés à la frontière par des éléments libyens. Les trois hommes ayant été relâchés, (*le Monde* du 30 juin), rien ne s'opposait plus à la réunion de la commission, dont l'utilité ne paraît cependant pas des plus évidentes. C'est, en effet, à partir de la Libye qu'ont eu lieu, ces dernières années, des infiltrations à travers la frontière tunisienne, et non le contraire, et c'est en Libye que des opposants tunisiens sont hébergés, voire entraînés militairement.

Il n'est pas exclu que le colonel Kadhafi ait pris l'initiative de cette réunion dans le but de renforcer l'image rassurante qu'il s'attache depuis quelque temps à afficher devant les *« frères maghrébins »*. Dans les milieux diplomatiques arabes, on prête, en effet, au « guide de la révolution » un désir de plus en plus impatient de rompre son isolement en adhérant au traité de fraternité et de concorde conclu en mars 1983 entre la Tunisie et l'Algérie, et auquel la Mauritanie s'est jointe par la suite. Or ce traité contient diverses clauses très précises quant à la sécurité des signataires et à la non-ingérence des uns dans les affaires des autres.

MICHEL DEURÉ.

AMÉRIQUES

El Salvador

La guérilla paralyse sérieusement le trafic dans le Nord et l'Est

La circulation a été sérieusement paralysée le jeudi 12 juillet dans plusieurs régions du Salvador, en particulier dans le Nord et l'Est, en raison de la campagne systématique de sabotage lancée depuis le lundi 9 juillet par la guérilla. De source militaire, on a précisé jeudi que seuls quelques véhicules ont pu assurer la liaison entre la capitale et Aguilares, à une trentaine de kilomètres au nord, sur la route qui mène à Chalatenango. Mais personne, ajoute-t-on de même source, *« ne se risque au-delà d'Aguilares »*.

La radio des insurgés a confirmé que les unités du Front Farabundo Marti avaient l'ordre de ne permettre aucun trafic. Selon la radio, la circulation en direction du nord et de l'est est réduite de 95 %. Elle serait totalement paralysée dans le département d'Usulutan, ce qui est confirmé par les compagnies de transports. Une mine a explosé au passage d'un train près d'Aguilares. La motrice et un des wagons sont sortis des rails.

D'autre part, les excès et les violations des droits de l'homme continuent un mois après la prise de pouvoir par le président Duarte. Selon l'organisme juridique de l'archevêché de San-Salvador, cent trente quatre personnes ont été tuées par les forces de sécurité et les Escadrons de la mort au cours des dernières semaines. Une quinzaine de personnes auraient disparu. M. Duarte avait déclaré samedi que *« le premier mois de gouvernement s'était déroulé sans une seule dénonciation d'abus de pouvoir »*. Cependant le colonel Lopez Nuila, nouveau vice-ministre de la sécurité, a admis que *« des abus se poursuivaient »*.

Un comité de défense des prisonniers politiques et des disparus a dénoncé, jeudi, une *« escalade dans la répression »* et a exigé une amnistie pour tous les prisonniers politiques. Le Comité des mères et des parents de prisonniers politiques et disparus a affirmé que trois cent soixante et une personnes étaient détenues à la prison de Mariona, près de la capitale. Le comité a protesté contre la *« constante surveillance »* de la police et a souligné sa volonté de lutter pour que des éclaircissements soient donnés sur toutes les disparitions.

On estime en revanche à Washington que le Salvador a enregistré au cours des derniers mois un net progrès dans le domaine des droits de l'homme, avec des élections libres, et l'élimination des Escadrons de la mort. Jeudi, M. Alan Romberg, porte-parole du département d'Etat, a fait état d'un rapport, signé du secrétaire d'Etat M. Shultz, actuellement en Asie, et qui indique que *« le gouvernement du salvador a montré des progrès en ce qui concerne la réforme agraire, les élections libres, la liberté d'association, l'établissement de l'autorité de la loi, un système judiciaire effectif et la fin des activités des Escadrons de la mort »*. Il s'agit du rapport réclamé par le Congrès pour approuver la poursuite de l'assistance militaire américaine au gouvernement de San-Salvador. Le rapport doit être remis le vendredi 13 juillet. — *(AFP, Reuter.*

● *Trafic interrompu entre le Honduras et le Salvador.* — Le gouvernement du Honduras a été contraint, jeudi 12 juillet, de suspendre le trafic commercial avec le Salvador dans le secteur d'El Amatillo en raison de l'intense campagne de sabotage des transports lancée par la guérilla salvadorienne. Mercredi, cinq véhicules ont été incendiés sur la route qui relie San-Salvador à El Amatillo. Un conducteur a été tué. — *(AFP.)*

ASIE

Selon Pékin

UNE DIVISION VIETNAMIENNE A LANCÉ UNE ATTAQUE EN TERRITOIRE CHINOIS

Une division vietnamienne (environ dix mille hommes) a lancé jeudi 12 juillet à l'aube une attaque de *« grande envergure »* contre des positions chinoises dans les secteurs de Laoshan et de Baline-Dongshan, province du Yunnan, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Les combats se poursuivaient dans la soirée de jeudi et les gardes frontaliers avaient repoussé cette incursion, infligeant de *« lourdes pertes »* aux assaillants, ajoute l'agence. Aucun bilan des pertes chinoises n'est mentionné.

Si cette offensive était confirmée, ce serait le plus grave incident sino-vietnamien depuis la *« leçon »* chinoise dans le nord du Vietnam en février-mars 1979.

La veille, Hanoï avait accusé la Chine d'avoir bombardé la province frontalière de Ha-Tuyen la semaine passée, tuant ou blessant plusieurs civils, sans donner toutefois plus de précisions. L'Agence de presse vietnamienne (VNA) avait également accusé les troupes chinoises d'avoir ouvert le feu il y a deux semaines sur un autocar transportant des civils, tuant sept passagers et blessant grièvement le chauffeur.

Les graves incidents de ces derniers jours confirment une fois de plus la recrudescence de la tension entre la Chine et le Vietnam constatée depuis le début de l'année. — *(AFP, UPI.)*

Le Monde

politique

LA RIPOSTE DE M. MITTERRAND

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Ouvrir un vaste espace de liberté »

Voici le texte intégral de la déclaration faite, jeudi 12 juillet, à 20 heures, sur les trois chaînes de télévision et à la radio, par M. François Mitterrand :

« Mes chers compatriotes,

» Président de la République, j'ai l'impérieux devoir de préserver, en toutes circonstances, l'unité nationale, le respect de la Constitution, le fonctionnement des pouvoirs publics, la continuité de l'Etat.

» C'est parce que vous m'avez confié cette haute responsabilité que je m'adresse à vous ce soir.

» Dans un pays comme le nôtre, où toutes les libertés sont assurées, où aucune n'est menacée, où plusieurs ont été étendues ou conquises au cours de ces dernières années, je cherche, en dépit des campagnes outrancières dirigées contre ceux qui nous gouvernent, à définir les voies et les moyens d'un dialogue fructueux entre tous ceux qui, opposés dans leurs conceptions, sont demeurés capables de respecter ensemble les règles de la démocratie. Je pense en particulier au débat engagé sur l'école.

» Qu'il soit bien clair que je ne considère pas qu'il soit illégitime ou choquant qu'ici ou là on ait songé à soumettre au référendum les nouvelles dispositions sur l'école, voulues par le gouvernement. Ces dispositions traitent, en effet, d'un problème suffisamment important pour que la souveraineté nationale puisse s'exprimer de cette façon, à ce sujet. Encore faut-il que les institutions l'autorisent.

» Dans l'état présent de notre droit, ce n'est pas le cas, et l'Assemblée nationale a eu raison de rejeter la récente proposition de référendum formulée par le Sénat.

» Je dois dire à cet égard que, bien avant 1981, je me suis personnellement prononcé, à diverses reprises, en faveur de l'élargissement du domaine du référendum, limité trop strictement par l'article 11 de la Constitution à l'organisation des pouvoirs publics et à certains traités internationaux.

» Dans la plupart des familles politiques de la majorité ou de l'opposition, d'autres que moi ont pris des positions voisines, voire analogues.

» Je pense donc que le moment est venu d'engager la révision constitutionnelle qui permettra au président de la République, lorsqu'il le jugera utile et conforme à l'intérêt du pays, de consulter les Français sur les grandes questions qui concernent ces biens précieux inaliénables que sont les libertés publiques, et c'est le peuple qui tranchera.

» C'est pourquoi, en application de l'article 89 de la Constitution, le Parlement sera saisi, dès la semaine prochaine, d'un projet en vue de réviser l'article 11.

» Si, comme je veux le croire, les assemblées adoptent la loi en termes identiques, je vous demanderai de la ratifier par référendum. Vous vous prononcerez dans le courant du mois de septembre.

» Il s'agit, je le répète, d'un indispensable préalable à toute demande de consultation populaire touchant aux libertés.

» De son côté, le gouvernement déposera un nouveau projet de loi fixant les rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et l'enseignement privé sur les points qui relèvent à l'évidence des procédures habituelles.

» L'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement actuellement en cours sera modifié en conséquence. Je demande au Parlement de poursuivre et d'achever sa tâche sur l'ensemble des autres projets qui restent en discussion. Il respectera de la sorte, comme il le doit, les droits que la Constitution confère au gouvernement.

» Françaises, Français, mes chers compatriotes, bien d'autres enjeux nous sollicitent. Il faut avant tout gagner la bataille pour la modernisation de la France et pour l'emploi, à laquelle je vous appelle à consacrer toutes vos forces. Mais rien ne sera possible ni durable si vous vous laissez entraîner à d'excessives divisions.

» Ce projet de référendum, parce qu'il ouvre à notre peuple un vaste espace de liberté, renforcera, je le souhaite, l'unité nationale.

» Je n'ai pas d'autre ambition pour le service de la patrie.

» Vive la République,

» Vive la France. »

L'ARTICLE 11

L'article 11 de la Constitution dispose : « *Le président de la République, sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions, ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au* Journal officiel, *peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, comportant approbation d'un accord de Communauté ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.*

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet, le président de la République le promulgue dans le délai prévu à l'article précédent. »

L'article 10 stipule que cette promulgation doit intervenir « *dans les quinze jours qui suivent la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée* ».

L'ARTICLE 89

L'article 89 de la Constitution stipule : « *L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République, sur proposition du premier ministre, et aux membres du Parlement.*

» *Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum.*

» *Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en congrès : dans ce cas le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du congrès est celui de l'Assemblée nationale.*

» *Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.* »

Un moyen de « vérifier la confiance mutuelle »

La plupart des juristes et le président de la République sont d'accord : la Constitution – en son état actuel – ne permet pas de soumettre au référendum des problèmes de société.

Son article 11, qui prévoit la procédure référendaire est, en effet, particulièrement limitatif. Dans la procédure d'abord. Ne peuvent avoir l'initiative d'une consultation référendaire que le gouvernement – encore cela doit-il être pendant la durée des sessions parlementaires – et le Parlement grâce au vote d'une motion identique pa le Sénat et l'Assemblée nationale. Et cette procédure ne peut intervenir que sur un projet de loi, c'est-à-dire sur un texte déposé par le gouvernement. Les parlementaires ne peuvent donc demander un référendum sur un texte qu'ils auraient eux-mêmes préparé. De plus, la décision de consulter le peuple appartient au président de la République et à lui seul. Il en prend seul la responsabilité puisque, pour l'application de l'article 11, il n'a pas besoin du contreseing du premier ministre. C'est aussi le cas, notamment, pour la nomination du chef du gouvernement ou la dissolution de l'Assemblée nationale, mais cela ne l'est pas pour la plupart de ses autres décisions de portée législative ou réglementaire.

L'article 11 restreint aussi le champ du référendum. En dehors de la révison de la Constitution – cas particulier qui relève de l'article 89, – le peuple ne peut être consulté, en l'état actuel des choses, que sur l'approbation d'un accord de Communauté (mais, comme la Communauté qui réunissait la France et certaines de ses anciennes colonies n'existe plus, cette disposition n'a plus de raison d'être), sur la ratification d'un traité (ce que fit Georges Pompidou le 23 avril 1972 pour l'élargissement du Marché commun) et sur l'« *organisation des pouvoirs publics* ».

Le champ exact de cette dernière possibilité a été l'objet de nombreuses discussions. Dans leur livre, *la Constitution de la République française* (publié chez Economica), MM. François Luchaire, ancien président de l'université de Paris-I et ancien membre du Conseil constitutionnel, et Gérard Conac, professeur à l'université de Paris-I, expliquent : « *Le constituant a voulu étroitement limiter l'usage du référendum. Il n'a pas jugé souhaitable que le peuple puisse se prononcer au titre de l'article 11 sur des quesions posant des problèmes de société, comme par exemple l'avortement ou la peine de mort.* » Dans le polycopié de son cours à Sciences po de 1967-1968, M. François Goguel, qui fut secrétaire général du Sénat et membre du Conseil constitutionnel, affirme que « *l'organisation des pouvoirs publics* » a « *tout de même un sens restreint* ». Il rappelle que certains opposants à la loi de 1959 de M. Michel Debré sur l'enseignement privé avaient suggéré qu'elle fût soumise à référendum. Pour M. Goguel, cela n'était pas acceptable. « *Il n'était vraiment pas possible de considérer qu'un projet de loi concernant l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé est un projet portant sur l'organisation des pouvoirs publics. L'Université est un corps éminent de l'Etat et dans la société elle n'est certainement pas un des pouvoirs publics.* »

Comme le chef de l'Etat, ces auteurs souhaitent une extension de la possibilité référendaire, mais, les uns et les autres, pas forcément pour le mêmes raisons. MM. Luchaire et Conac l'envisagent pour donner au référendum « *la vitalité qui lui manque* », car, disent-ils, « *pour l'ouvrir au souffle de la démocratie, il faudrait le libérer des formules maladroites et soupçonneuses de l'article 11* ». Mais ils demandent aussi que soit rendu possible « *de proposer au peuple le choix entre deux textes* ». Pour répondre aussi au souci de dédramatiser certains problèmes en évitant de mêler la question de la confiance au gouvernement à la question de fond.

A l'inverse, M. Goguel, dans un article publié dans le dernier numéro de la revue *Projets* intitulé « La bonne santé des institutions françaises », explique que le recours au référendum constitue pour le président de la République le moyen « *sans doute le plus clair de vérifier que subsiste entre lui et le pays la confiance mutuelle dont Charles de Gaulle a dit, le 10 avril 1969, qu'elle est la base de nos institutions* ». Pour lui, le fort taux d'abstention au référendum de 1972 « *a démontré que les Français ne voient dans le référendum qu'un moyen de mettre en jeu la responsabilité du président* ». Si M. Goguel demande une modification de l'article 11, c'est « *pour bien marquer que la décision de procéder à un référendum relève du président seul et pour définir moins strictement que ce n'est actuellement le cas les textes qui peuvent être soumis directement au suffrage universel* ».

M. François Mitterrand va donc lui donner satisfaction, mais sur ce dernier point seulement. Pour ce faire, il a décidé d'utiliser l'article 89 de la Constitution qui prévoit comment celle-ci peut être révisée. Il ne retient donc pas la solution choisie par le général de Gaulle en 1962 pour instituer l'élection du président de la République au suffrage universel, qui, en utilisant l'article 11, avait directement soumis son projet à référendum. La constitutionnalité de ce choix avait été sérieusement controversée. L'article 89, lui, prévoit que l'initiative de la révision appartient « *concurremment au président de la République sur proposition du premier ministre et aux membres du Parlement* ». Mais il ajoute que son texte « *doit être voté par les deux assemblées en termes identiques* ». Après ce vote, et seulement après, le choix s'ouvre au président de la République. Il peut décider de soumettre le projet « *au Parlement convoqué en congrès* », c'est-à-dire aux députés et sénateurs siégeant ensemble. Il doit alors réunir « *la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés* » pour être définitivement adopté. C'est la formule qu'avait retenue M. Giscard d'Estaing en 1974 pour modifier l'article 61 en permettant à soixante députés et à soixante sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel. Si le chef de l'Etat ne décide pas de convoquer le congrès, la révision n'est « *définitive* [qu'] *après avoir été approuvée par référendum* ». C'est la solution que M. Mitterrand a annoncé qu'il retiendra si le Sénat et l'Assemblée nationale se mettent d'accord sur le projet du gouvernement. Il y aura donc un premier référendum pour permettre dans l'avenir d'autres référendums.

TH. B.

Les précédents référendums

Compromis par le premier et par le second Empire, le référendum a souvent été confondu dans l'esprit public avec le plébiscite. Après Louis-Napoléon Bonaparte en 1852, aucun président de la République n'a osé user de cette procédure. C'est le général de Gaulle qui, le premier après la Libération en 1945, a rétabli sa pratique. Trois référendums ont alors servi à liquider les séquelles de la IIIe République et à fonder la Constitution de la IVe. Après son retour au pouvoir en juin 1958, de Gaulle a utilisé à cinq reprises la procédure référendaire. C'est grâce à un référendum qu'il a établi la Ve République et c'est à cause d'un référendum perdu qu'il a quitté le pouvoir en 1969. Son successeur, Georges Pompidou, y a recouru une seule fois, en 1972, pour faire ratifier l'élargissement de l'Europe des Six du Marché commun. M. Valéry Giscard d'Estaing a préféré ne pas se servir de cette méthode de consultation du corps électoral.

● *Le référendum du 28 septembre 1958*, organisé en vertu de la Constitution de 1947, portait approbation du projet de Constitution de la Ve République. Le « oui » l'a emporté par 85,1 % des suffrages exprimés contre 14,8 % au « non ». Il y eut 20,6 % d'abstentions. Avaient pris position contre le projet le Parti communiste, l'Union des forces démocratiques de M. Daniel Mayer, l'Union de la gauche socialiste de M. Gilles Martinet, une partie de l'UDSR avec M. Mitterrand, quelques radicaux, dont Pierre Mendès France, quelques socialistes dissidents de la SFIO, et une fraction de l'extrême droite pétainiste et poujadiste. Leur campagne, sans grande ampleur, s'était faite contre « le référendum-plébiscite ».

● *Le référendum du 8 janvier 1961* est le premier organisé en application de la Constitution de la Ve République. Son objet concernait « *l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination* ». Il obtient 74,9 % de « oui » contre 25 % de « non » avec 26,2 % d'abstentions.

Cette consultation est, en partie, une conséquence de la semaine des barricades de janvier 1960, où les partisans de l'Algérie française s'étaient opposés à la politique du général de Gaulle favorable à une négociation avec les rebelles du FLN.

● *Le référendum du 8 avril 1962* approuvant les accords d'Evian (cessez-le-feu en Algérie) et les mesures à prendre sur la base de la déclaration gouvernementale du 19 mars relative à l'Algérie recueille 90,8 % de votes favorables, 9,1 % de suffrages hostiles, les abstentions étant de 24,6 % et il y eut 5,3 % de bulletins blancs.

Auparavant, en avril 1961, le putsch des généraux d'Alger avait tenté de retarder les négociations avec le FLN qui devaient s'ouvrir au bord du lac Léman pour aboutir à l'indépendance de l'Algérie. C'est aussi la période de l'activité la plus intense de l'OAS (Organisation armée secrète), qui réagit par la violence à la politique du général de Gaulle. C'est à l'occasion de cette campagne électorale que de Gaulle évoque, dans une allocution, le 6 avril 1962, « *la pratique du référendum, la plus nette, la plus franche, la plus démocratique qui soit* », ajoutant : « *Désormais, sur un sujet vital pour le pays, chaque citoyen pourra être, comme il l'est à présent, directement appelé à s'engager pour sa part et à prendre sa responsabilité.* »

C'est, après le succès de ce référendum, une phase de l'action de la France en Algérie étant terminée, que M. Michel Debré, premier ministre depuis janvier 1959, est remplacé à l'Hôtel Matignon le 13 avril par Georges Pompidou, qui demeurera chef du gouvernement jusqu'en juillet 1968.

● *Le référendum du 28 octobre 1962* modifiant l'article 7 de la Constistution pour permettre l'élection du président de la République au suffrage universel direct recueille 62,2 % de « oui » contre 37,7 % de « non » avec 23,03 % d'abstentions.

Alors que la procédure des précédents référendums n'avait pas été sérieusement contestée, celle choisie par de Gaulle pour celui-ci a provoqué des protestations et polémiques nombreuses. De Gaulle ayant choisi de saisir directement le corps électoral en vertu de l'article 11, estimant qu'il s'agissait de « *l'organisation des pouvoirs publics* », de nombreux juristes et hommes politiques ont considéré qu'il aurait dû recourir à l'article 89 consacré à la révision constitutionnelle.

C'est à la suite de l'attentat du Petit-Clamart, auquel il avait échappé le 22 août 1962, que de Gaulle avait résolu de mettre en œuvre l'élection du président de la République au suffrage universel (il était, selon la Constitution de 1958 élu par un collège de « notables », qui avait compté, lors du scrutin du 21 décembre 1958, 76 359 personnes). Seule l'UNR soutient ce projet. Tous les autres partis politiques le combattent. M. Gaston Monnerville, président du Sénat (radical) accuse le premier ministre de « forfaiture » pour oser soutenir ce projet. A l'Assemblée nationale une motion de censure déposée contre le gouvernement Pompidou par cinquante-trois députés indépendants, MRP, socialistes et Entente démocratique, est adoptée le 5 octobre du fait de la défection d'une fraction des indépendants. Le général de Gaulle prononce la dissolution de l'Assemblée, qui sera renouvelée les 18 et 25 novembre.

● *Le référendum du 27 avril 1969* propose une nouvelle organisation des régions et une transformation du rôle du Sénat. Le « non » l'emporte avec 53,17 % des suffrages contre 46,82 % au « oui » et 19,8 % d'abstentions.

Ce référendum est de ceux par lesquels le président de la République, plus qu'il ne cherche à faire aboutir une réforme, pose la « *question de confiance* » aux citoyens, dont il est l'élu. Le 24 mai 1968, le général de Gaulle, croyant comprendre le sens du mouvement qui, depuis trois semaines, s'était développé jusqu'à paralyser le pays, avait annoncé un référendum sur la « *participation* ». Cette initiative n'ayant eu aucun effet, sinon de mettre en évidence l'impuissance du chef de l'Etat face aux événements, de Gaulle avait prononcé, le 30 mai, après son retour de Baden-Baden, un discours d'un tout autre ton, annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale et aussitôt appuyé par une puissante manifestation de ses partisans sur les Champs-Elysées.

L'écrasante victoire des gaullistes aux élections législatives des 23 et 30 juin, qui leur avaient donné la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale, était apparue, toutefois, comme l'œuvre du premier ministre, Georges Pompidou, autant que du président de la République. Celui-ci restait en peine d'une confirmation de son autorité, ébranlée par la crise de mai et partiellement éclipsée par celle de son second. Pompidou remplacé par M. Maurice Couve de Murville à l'Hôtel Matignon, l'idée d'un référendum avait été reprise. Le thème de la participation, initialement retenu, avait été remplacé, rapidement, par celui de la régionalisation, qui prêtait moins à la controverse, mais accompagné de la transformation du Sénat en une assemblée purement consultative et représentant davantage les collectivités locales.

Ce second volet de la réforme, qui semble inspiré par une rancune datant de 1962 à l'encontre du Sénat, est combattu par la majorité sénatoriale d'alors, par le nouveau président de la Haute Assemblée, M. Alain Poher, mais aussi, au sein de la majorité de l'Assemblée nationale, par M. Valéry Giscard d'Estaing et une partie des républicains indépendants. La régionalisation et la transformation du Sénat n'étant pas soumises au vote sous la forme de deux questions, mais liées en une seule, les républicains indépendants ne donnent pas de consigne de vote. Le référendum est organisé selon la procédure de l'article 11 de la Constitution, contestée en octobre 1962.

Le général de Gaulle, comme lors des précédents référendums, annonce qu'une victoire du « non » entraînerait sa démission. La gauche et le centre mènent campagne pour le rejet de la réforme. Surtout depuis une déclaration faite à Rome le 17 janvier 1969, Georges Pompidou fait figure de candidat avoué à la succession du chef de l'Etat. Les gaullistes ont donc une chance solide de conserver le pouvoir après le départ de leur chef. Les « non » l'emportent, le 27 avril, avec 53,13 % des suffrages exprimés (11 943 233 voix). Georges Pompidou est élu président de la République, le 15 juin, avec 57,58 % des suffrages exprimés (10 688 498 voix), contre M. Alain Poher.

Mal préparé dans son objet, mal amené et mal défendu politiquement, le référendum d'avril 1969 constitue le dénouement de la crise de succession ouverte, à droite, en mai 1968.

● *Le référendum du 23 avril 1972* proposé par Georges Pompidou, président de la République, portant ratification des traités d'élargissement de la Communauté européenne est approuvé par 67,70 % des suffrages exprimés mais seulement 36,11 % des électeurs inscrits et avec 7,07 % de bulletins blancs.

A cette occasion, trois ans après de Gaulle, Georges Pompidou fait un usage encore inédit du référendum. Certes, il s'agit pour lui d'asseoir son autorité, sur la double base d'un bilan d'action de dix années – comme premier ministre, puis comme président de la République – et de l'action qu'il a menée, au niveau européen, depuis son élection. L'objet de la consultation est la ratification des traités d'adhésion à la CEE signé par les Six avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, acte pour lequel l'article 11 de la Constitution prévoit cette procédure.

Ce qui est nouveau, toutefois, c'est que ce recours au référendum a aussi d'une part, pour finalité de conforter la majorité, de confirmer le rôle dirigeant, pour elle, du chef de l'Etat, d'attirer vers elle les centristes et d'autre part de contrecarrer, le processus d'union engagé, à gauche, entre le nouveau Parti socialiste et le Parti communiste. En désaccord sur la question européenne, ces deux partis, en effet, sont amenés, malgré les efforts de M. François Mitterrand en faveur d'un appel commun à l'abstention, à adopter des positions différentes : le PCF préconisant le vote « non ».

Le 23 avril, alors que Pompidou n'a pas mis son mandat en balance, le « oui » l'emporte, mais les abstentions s'élèvent à 39,64 % des inscrits, et les bulletins blancs ou nuls, à 7,07 % des suffrages exprimés. Ces résultats constituent un revers pour le président de la République, qui, néanmoins, le 5 juillet, annonce le remplacement de M. Jacques Chaban-Delmas par M. Pierre Messmer au poste de premier ministre.

ANDRE PASSERON et PATRICK JARREAU.

Le référendum dans les propos de M. Mitterrand

En mai 1983, lors de son pèlerinage annuel à la roche de Solutré, M. Mitterrand avait « *constaté qu'il ne disposait pas de la majorité nécessaire pour engager une réforme de la Constitution que de toute façon il ne juge pas urgente* » (*le Monde* du 24 mai 1983).

Pendant la campagne présidentielle de 1981, le 5 avril au « Club de la Presse » d'Europe 1, M. Mitterrand déclarait : « *Quand j'ai proposé ce référendum sur le nucléaire, on m'avait répondu : mais ce n'est pas constitutionnel. Je le savais. La Constitution n'autorise le référendum aujourd'hui que pour tout ce qui touche à l'organisation des pouvoirs publics et à des traités de caractère international. Donc, il faudra qu'on révise la Constitution pour permettre, comme l'on dit, des référendums à la suisse, par exemple (...). Le référendum, c'est vrai, c'est une idée nouvelle, mais je l'ai eue avec sept ou huit ans d'avance. Cela consiste à dire : pourquoi les Français ne seraient-ils pas traités en gens majeurs, pourquoi, sur un certain nombre de problèmes importants, ne seraient-ils pas appelés à se prononcer, tout simplement ? Comme cela, ceux qui sont pour le diront, ceux qui sont contre le diront. Finalement, il s'établira une volonté nationale moyenne qu'il sera très intéressant de connaître.* »

Le 21 mars 1972, le PS ayant prôné l'abstention au référendum sur l'Europe, M. Mitterrand estimait : « *Pourquoi ce référendum ? M. Pompidou en avait assez de patauger dans les marécages d'une politique intérieure qui ne lui donnait pas que des satisfactions. Changeons de question pour changer de climat devait-il se dire. Devant un piège tendu un mois à l'avance il serait bien sot de s'y laisser prendre. D'ailleurs nous contraindrons le chef de l'Etat à parler des vrais problèmes, ceux de la vie quotidienne des Français.* »

En 1969, (*le Monde* du 20-21 avril) lors de la campagne référendaire, M. Mitterrand déclarait à Limoges : « *C'est la même chose à chaque consultation électorale. Le général de Gaulle dit : faites-moi une bonne majorité et je vous ferai une bonne politique. Mais cette fois le général de Gaulle risque le référendum parce qu'il n'a pas rétabli les finances dans le pays.* »

LE RÉFÉRENDUM SUR LE PROJET

LES RÉACTIONS

Dans la majorité

M. JOSPIN : un bon changement de plan

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS : *« Je ne suis pas surpris de l'initiative du président de la République. Je veux dire aussi clairement que je l'approuve. J'étais sûr qu'il ne pourrait pas accepter que l'on suspecte ses intentions en matière de libertés. Je pense aussi qu'il ne pouvait pas accepter que les divisions s'exaspèrent, attisées à l'envi par certains.*

» Je savais que cela faisait plusieurs années déjà qu'il pensait que, s'il fallait faire le peuple juge sur un certain nombre de grandes questions, il était prêt à le faire. Encore faut-il s'en donner les moyens juridiques. C'est ce qu'il fait en proposant aux deux assemblées de modifier la procédure du référendum. Je pense que c'est un bon changement de plan et une façon utile de rassembler autour de l'essentiel. »

M. BAYLET (MRG) : la voie la plus démocratique

M. Jean-Michel Baylet, président du MRG : *« Le président de la République, à l'écoute du pays, a choisi la voie la plus démocratique. Il a raison de souligner la solidité de nos institutions et la nécessité républicaine de les respecter. Il a raison aussi de proposer, comme le MRG le souhaite depuis longtemps, une réforme de l'article 11 de la Constitution permettant aux citoyens de se prononcer sur de grandes questions relatives aux libertés publiques.*

» Il est indispensable que le processus institutionnel choisi par le président fasse l'objet d'un consensus de la part de toutes les forces politiques. Le débat qui va se dérouler doit être une occasion de redonner à la vie politique sa vraie dimension, de lui rendre sa dignité. La décision historique du président de la République de demander au Parlement et au pays de se prononcer sur l'élargissement du référendum correspond à une volonté d'étendre les libertés, de renforcer la vie démocratique et l'unité du pays. »

M. LAJOINIE (PCF) : préoccupations renforcées

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale : *« L'extension des possibilités constitutionnelles de recours au référendum peut être admise si elle s'applique aux grandes questions touchant à l'élargissement des libertés publiques. Quant au nouveau projet sur l'école annoncé par le président de la République, il suscite chez nous des préoccupations renforcées par les premières déclarations des hommes de droite. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que le projet ne doit comporter aucun élément constituant un obstacle supplémentaire à la mise en œuvre progressive et concertée des engagements visant au développement et à la rénovation d'un grand service public de l'éducation nationale.*

» Il reste que, aujourd'hui, le problème essentiel pour les Françaises et les Français, c'est la mise en œuvre d'une politique dynamique de renouveau industriel, de création d'emplois, de justice sociale et fiscale, pour laquelle les communistes sont décidés à poursuivre leur action. »

M. MARCEL DEBARGE, membre du secrétariat national du PS

« Le président de la République vient de faire passer une bouffée d'air frais concernant les libertés. Il s'agit là d'un acte responsable, d'une volonté clairement exprimée permettant au peuple français d'être, comme il se doit, le juge, l'acteur essentiel, notamment pour tout ce qui concerne le fonctionnement démocratique des institutions et de la vie de notre pays. »

M. SERGE DEPAOUIT, secrétaire national du PSU

« La décision de M. François Mitterrand de soumettre à l'ensemble des Français l'extension du référendum aux grandes questions de société est une avancée démocratique très importante. Nous nous félicitons de cet élargissement des libertés en France. »

● M. BRICE LALONDE : *« La modification de la Constitution pour élargir le champ du référendum est une étape importante dans la défense des libertés, mais les écologistes rappellent que le référendum doit être à double clé. Il faut, comme en Suisse, que les citoyens puissent en prendre l'initiative sur pétition.*

● LE MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE LES VERTS : *« François Mitterrand réagit tactiquement à un problème d'actualité, alors que l'initiative référendaire est un problème de fond. Cependant, les écologistes, depuis longtemps, sont favorables à un élargissement de l'article 11 à toutes questions importantes et respectueuses des droits de la personne humaine. Le progrès de la démocratie exige que, avec les mêmes droits que le président de la République, un nombre suffisant de citoyens puissent proposer un référendum d'initiative populaire.*

Dans la rue : « Normal, c'est le peuple qui commande ! »

Bien joué ! Sur un point au moins le président de la République a réussi son opération de communication : l'annonce du référendum sur la modification de la Constitution a complètement éclipsé le retrait du projet Savary. Un échantillon — parfaitement non représentatif — de Parisiens du petit matin, n'ont retenu que l'initiative la plus spectaculaire : *« C'est normal ; c'est le peuple qui commande ! Comme ça, la droite ne pourra plus dire que la gauche confisque les libertés ! »*, estime un peintre en bâtiment. *« Mitterrand va avoir son succès*, reconnaît le coiffeur, beau joueur, *car tout le monde va être d'accord. » « Mais l'opposition est tout de même méfiante »*, ajoute une de ses clientes en bigoudis, soulignant du doigt la manchette du *Figaro* posé sur ses genoux.

Le petit parfum gaulliste du référendum n'est pas pour déplaire aux commerçants de la rue des Martyrs, dans le neuvième arrondissement : *« Mais de Gaulle, quand on lui a dit non, il est parti*, nuance le boucher ; *tandis que celui-ci, il va rester quand même ! » « Le référendum sur les référendums ne s'imposait tout de même pas*, explique le fleuriste, gaulliste de toujours et fin connaisseur de la Constitution. *Le président aurait pu convoquer un congrès du Parlement pour changer la Constitution et passer directement au référendum sur l'école. »*

La science du fleuriste contraste avec une certaine ignorance de ses collègues. Au moins un de nos sondés sur trois est persuadé qu'il va voter en septembre... sur le problème de l'école privée : *« Très bien ! »* approuvent en chœur la marchande des quatre-saisons et le boulanger. *On a le droit de choisir où on met ses enfants ! »* Même le limonadier, qui *« ne fait pas de politique »*, estime qu'*« on a le droit de choisir son école »*. Mais ne l'embarquez pas dans les méandres de l'article 11 ou de l'article 89 : *« Là, je plane. »*

Après les « approbatifs » et les « approximatifs », troisième courant de la rue des Martyrs : les couche-tôt. La blanchisseuse a manqué l'allocution de jeudi soir. Et pas question d'écouter la radio de bon matin : *« Chez moi, tout le monde dort. »*

Quelques centaines de mètres, et nous voilà rue de la Chaussée-d'Antin, au cœur du royaume des banques et des assurances. Les arguments, là, se déploient : *« Le président a tenu compte d'un mouvement d'opinion*, estime un cadre commercial *qui a participé à la manifestation du 24 juin en faveur de l'école privée. Personnellement, je n'ai jamais pensé qu'il menaçait les libertés. Mais si le premier référendum n'est pas suivi d'un second sur l'école, sa déclaration d'hier n'a pas de sens. » « C'est un repli tactique pour gagner du temps »*, analyse, en revanche, un ingénieur, lecteur de *Libération*.

Nous ne saurons pas l'opinion des vendeuses du Monoprix. A peine une caissière nous explique-t-elle que *« la politique, ça ne devrait pas exister »* que surgit un inspecteur, brandissant l'obligation de réserve. Lui, si on veut vraiment le savoir, a regardé Tintin sur son magnétoscope. Le référendum, il n'en pense rien, mille sabords !

D.S.

Dans l'opposition

« Sagesse » pour M. Barre, « manœuvre » pour les autres

Des trois « présidentiables » de l'opposition qui s'étaient tous, dans le passé, déclarés favorables à une modification du champ d'application de l'article 11 de la Constitution, M. Raymond Barre a été le premier à réagir. L'ancien premier ministre *« accueille avec satisfaction »* la décision *du président* de la République *d'engager une* réforme constitutionnelle, insiste sur la *« sagesse »* dont il fait preuve en retirant le projet de loi sur l'enseignement privé, *« dans un souci d'unité nationale »*. Mais il va aussi plus loin, en souhaitant que M. Mitterrand *« engage sa responsabilité »* devant le peuple français à l'occasion d'un deuxième référendum qui porterait sur l'enseignement en France.

Encore hésitante, l'opposition insiste surtout sur le *« recul »* opéré par le président de la République, qui retire le projet de loi sur l'enseignement privé parce que notamment il aurait entendu *« le message sur les libertés que les Français ont adressé le 17 juin et le 24 juin »* au pouvoir. Elle souligne la *« victoire »* qu'elle a ainsi obtenue. M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, va même jusqu'à juger que le gouvernement serait *« bien inspiré »* de retirer aussi « sa » loi sur la presse. L'opposition se montre, en revanche, très prudente quand elle juge l'initiative de M. Mitterrand de soumettre à un référendum la révision de l'article 11 de la Constitution. Elle parle de *« manœuvre politique »* qu'il faut accueillir *« avec la plus grande réserve »*, de *« juridisme obscur »* et se demande ce que cette *« opération »* qui *« indiscutablement »* est *« habile »* cache comme piège. Le Parti des forces nouvelles (extrême droite) voit là une preuve du *« cynisme »* de M. Mitterrand qui *« n'aura pas les Français comme cela »*.

Le groupe RPR de l'Assemblée nationale, réuni en fin de matinée, en présence de M. Jacques Chirac, devait étudier la réponse à apporter au président de la République. Mais il est peu probable que le mouvement de M. Jacques Chirac puisse être hostile au principe même de cette consultation, étant données ses précédentes prises de position en faveur de l'extension du champ d'application du référendum et les récentes propositions de loi que les deux groupes parlementaires avaient déposées dans ce sens en 1983.

Pour l'UDF, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe de l'Assemblée nationale, émet les plus grandes réserves quant à la procédure retenue, *estimant que le président de la République* aurait pu choisir de soumettre le projet de loi au Parlement réuni en congrès plutôt que d'organiser un référendum qui, selon lui, relève alors du *« plébiscite »*.

Lors de sa rencontre, le 6 juillet à Chamalières, avec M. Mitterrand, M. Giscard d'Estaing, qui souhaitait que le président de la République prenne *« une initiative qui débloque la situation »*, aurait suggéré cette procédure évoquée par M. Gaudin : la convocation du Parlement en congrès. M. Mitterrand a choisi la procédure par référendum. C'est sur ce point que l'UDF réagira vraisemblablement, tout en étudiant les possibilités d'amender le projet de loi de révision de la Constitution qui sera soumis aux deux Assemblées.

Déjà, l'opposition rappelle l'hostilité de M. Mitterrand au principe même du référendum et, comme par exemple M. Stasi, député UDF-CDS de la Marne, s'étonne qu'il veuille *« encore renforcer les pouvoirs du président de la République »*, alors qu'il dénonçait, quand il était dans l'opposition, *« le caractère personnel du pouvoir »*. Il n'est pas moins vraisemblable qu'elle demandera aussi à M. Mitterrand, puisqu'il a décidé d'engager un premier référendum, d'en engager un deuxième sur l'enseignement. Elle rejoindrait ainsi M. Barre qui souhaite qu'à cette occasion le président de la République engage sa responsabilité, comme avait pu le faire le général de Gaulle, en 1969.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

M. BARRE : M. Mitterrand doit engager sa responsabilité dans un second référendum sur l'enseignement

« J'accueille avec satisfaction la décision du président de la République d'engager une réforme constitutionnelle en vue d'élargir aux libertés publiques le champ d'application de l'article 11 de la Constitution, sous réserve bien entendu du contenu du texte qui sera soumis aux deux Assemblées, nous a déclaré M. Raymond Barre.

» Le président de la République a, dans un souci d'unité nationale, sagement retiré le projet de loi sur l'enseignement privé actuellement débattu au Sénat. Je souhaite que le nouveau projet qui doit être établi par le gouvernement reconnaisse et garantisse sans équivoque le pluralisme de l'enseignement en France.

» Je souhaite également que ce texte soit, après la révision constitutionnelle, soumis par le président de la République à un référendum et que à cette occasion, comme le général de Gaulle en de semblables circonstances, le président de la République engage sa responsabilité devant le peuple français. »

M. LECANUET (UDF) : le pouvoir recule.

M. Jean Lecanuet, président de l'UDF : *« Le 17 et le 24 juin ont porté. Le pouvoir recule. Il retire la loi qui menaçait la liberté de l'enseignement. L'opposition marque un point. Ce succès la renforcera. Il lui reste à contraindre le président de la République à faire connaître avant le référendum sur le référendum le contenu des lois qu'il soumettra par la suite au jugement du suffrage universel. L'habileté, quand elle est trop habile, ne peut masquer l'échec. »*

M. GAUDIN (UDF) : un plébiscite.

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale : *« L'opposition ne s'est pas battue en vain au Parlement. Le message sur les libertés, que les Français ont adressé le 17 juin en votant et le 24 juin en manifestant si nombreux dans les rues de Paris, a enfin été entendu. Sur le projet de loi Savary, le président de la République recule, désavouant implicitement le gouvernement et sa majorité. En étendant aux libertés essentielles le domaine du recours au référendum, le président de la République reconnaît que le texte de loi désormais retiré touchait à ces libertés. L'Assemblée nationale et le Sénat devront donc modifier l'article 11 de la Constitution. Il ne saurait cependant être question que le président de la République soumette à référendum cette seule modification constitutionnelle dans le cadre d'une opération qui devrait s'apparenter à un plébiscite. Mais il est indispensable que la volonté populaire puisse s'exprimer par cette procédure nouvelle sur le principe même de la liberté de l'enseignement. Le plébiscite non, le référendum oui. »*

M. MÉHAIGNERIE (CDS) : juridisme obscur

M. Pierre Méhaignerie, président du CDS : *« Devant la gravité des problèmes qui se posent au pays, une déclaration aussi solennelle n'avait de sens que si elle annonçait un changement radical du pouvoir sur le problème de l'école. Si ce changement se confirme, ce sera la grande victoire de toutes ces familles de France qui refusent à l'Etat partisan la mainmise sur leur avenir. M. Mitterrand croit adroit de dissimuler ses intentions derrière un juridisme obscur, mais il ne pourra pas éviter de se déterminer au moment crucial. De référendum en référendum, on ne ruse pas longtemps avec la volonté de liberté de tout un peuple. »*

M. PONS (RPR) : manœuvre politique

M. Bernard Pons, secrétaire général du RPR : *« L'extension du champ d'application du référendum est une mesure qui, au fil des ans, s'est imposée et que nous demandons. Nos deux groupes, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ont déposé, en juin 1983, des propositions de loi dans ce sens, qui n'avaient pas été retenues par le gouvernement. L'intervention soudaine du président de la République relève, à l'évidence, d'une manœuvre politique. Nous l'accueillons donc avec la plus grande réserve et nous ne nous prononcerons qu'après avoir pris connaissance du projet de loi qui sera soumis aux deux assemblées. En outre, l'annonce du retrait du projet de loi sur l'enseignement nous paraît un démenti que le président de la République s'inflige à lui-même et à son gouvernement. »*

M. LABBÉ (RPR) : diversion

M. Claude Labbé, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, a lu, après la réunion du bureau de ce groupe vendredi matin, la déclaration suivante :

« Le président de la République se livre à une manœuvre de diversion, car une réforme de la Constitution n'est pas nécessaire pour soumettre le projet Savary au référendum. Alors qu'il fait repousser par la majorité, à l'Assemblée nationale, la proposition du Sénat, il décide aujourd'hui un référendum sur le référendum. M. Mitterrand prétend protéger les libertés alors que depuis trois ans la majorité socialiste y a apporté restriction sur restriction sans tenir compte de l'opinion des Français. Pour l'instant, nous constatons que le problème de la liberté de l'enseignement reste entièrement posé et que les intentions réelles du président de la République demeurent inconnues. »

M. LÉOTARD (PR) : pour un sommet de l'opposition parlementaire

M. François Léotard, secrétaire général du PR : *« La modification de la Constitution est une chose sérieuse. Il ne faut pas la traiter à la légère. L'opposition ne peut que souscrire à un élargissement de la protection des libertés. Elle ne peut cependant qu'exprimer sa crainte de voir le président de la République utiliser la réforme constitutionnelle pour tenter de retrouver une confiance perdue. Le seul vrai moyen de sortir de l'impasse politique pour le président de la République, c'est de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Quant à l'école, nous continuons le combat. »* Il a souhaité, vendredi matin, *« la réunion le plus rapide possible d'un sommet de l'opposition parlementaire »*.

M. LE PEN (FN) : trop restrictif

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême droite) : *« Le Front national approuve le projet d'élargissement des domaines de l'article 11 de la Constitution sur le référendum, qui figurait d'ailleurs dans son programme (...). Le projet présidentiel est cependant (...) trop restrictif. Le référendum ne doit pas être réservé à l'initiative du président de la République, dont il alourdit encore les pouvoirs actuellement sans contrepoids réel, mais, comme en Suisse, ouvert à l'initiative populaire. »*

● M. BERNARD STASI, membre du collège exécutif du CDS : *« C'est indiscutablement une manœuvre habile. Le problème est de savoir si elle aboutira effectivement à apaiser le peuple et à sauvegarder l'unité nationale comme semble le souhaiter le président de la République. Je persiste à penser que le meilleur moyen de rétablir la paix scolaire et de renforcer l'unité nationale était pour le gouvernement de renoncer purement et simplement à toute nouvelle législation sur la liberté de l'enseignement. Je note en tout cas que François Mitterrand, qui dénonçait quand il était dans l'opposition le caractère personnel du pouvoir, veut encore renforcer les pouvoirs du président de la République. »*

● M. DIDIER BARIANI, ancien président du Parti radical : *« Une réforme constitutionnelle de circonstance peut-elle masquer les carences gouvernementales constatées par tout le pays ? Les Français ne seront pas dupes d'une utilisation des institutions de la Vᵉ République comme bouée de sauvetage d'un régime aux abois (...). Nos concitoyens ne confondront pas la modification des moyens institutionnels avec une finalité politique socialiste qui restera condamnée. »*

● LES COMITÉS D'ACTION DE LA RÉPUBLIQUE (CAR) : *« En demandant aux Français s'ils sont attachés aux libertés, M. Mitterrand veut se faire plébisciter. M. Mitterrand, par sa politique, a divisé les Français plus que jamais depuis cent ans. Il ne peut y avoir une pacification des esprits tant qu'il restera au pouvoir (...). Si le référendum est organisé après l'assassinat de nos libertés, les Français auront été joués et devront refuser de participer à cette farce. »*

● PARTI DES FORCES NOUVELLES (PFN, extrême droite) : *« Mitterrand n'aura pas les Français comme cela. Après la déroute des européennes et la grande démonstration populaire de ras-le-bol du 24 juin, le pouvoir tente une ultime manœuvre grossière pour se redonner un semblant de légitimité. Interroger les Français sur les libertés alors que celles-ci n'ont jamais été aussi bafouées relève du cynisme le plus pur. Le peuple français ne sera pas dupe. »*

● M. MICHEL PÉRICARD, député RPR des Yvelines, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, maire de Saint-Germain-en-Laye : *« Ce soir, ce sont les socialistes sectaires qui sont cocus. C'est absolument évident. »*

Dans les organisations syndicales et patronales

● M. BERNARD LACOMBE (secrétaire confédéral de la CGT) : *« Il n'est pas du tout certain que les chômeurs et les salariés, fortement préoccupés par leur situation et celle de leur famille, (...) trouvent la prise en compte de leurs problèmes dans les propos et les décisions que vient d'annoncer le président de la République. La question, que pose la CGT, de savoir si oui ou non les hommes responsables du pouvoir politique vont enfin écouter les travailleurs et en tirer des conséquences positives reste posée. Sans préjuger des interrogations ou réserves que peut susciter une modification constitutionnelle aussi sérieuse, nombre de salariés risquent de considérer, comme la CGT, qu'il y a aujourd'hui des sujets beaucoup plus brûlants pour mobiliser les énergies. »*

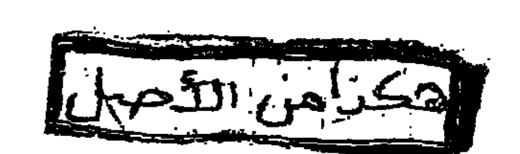
● M. JEAN GRUAT (secrétaire général adjoint de la CFTC) : *« Le président de la République vise manifestement à calmer le jeu politique. Soucieuse en toute circonstance de ne pas s'immiscer dans le domaine politique, la CFTC se gardera de porter un jugement sur l'initiative qui vient d'être annoncée sur le problème de l'école. Un répit est manifestement envisagé. Ceux qui ont manifesté à Paris le 24 juin y ont très certainement contribué. Ce que l'on doit maintenant souhaiter, c'est que soient corrigés les aspects d'un projet que la CFTC a combattu parce qu'il met en cause des conditions d'exercice d'une liberté fondamentale. »*

● CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES (CGC) : *« La CFE-CGC note avec l'intérêt la volonté du président de la République de proposer aux Français de modifier l'article 11 de la Constitution. (...) Toutefois, la CGC (...) regrette que cette initiative ne soit pas intervenue plus tôt, de façon à éviter les tensions inhérentes au développement de la guerre scolaire. Par ailleurs, la CGC a reçu cinq sur cinq le message sur la nécessité de l'unité nationale pour gagner la bataille de la modernisation et de l'emploi. Elle comprend d'autant moins, après ce message, les brimades dont elle fait l'objet de la part du gouvernement. »*

● CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS LIBRES (CSL) : *« La CSL est favorable dans son principe à la proposition de révision de l'article 11 de la Constitution. (...) La CSL rappelle que, lors de son congrès de novembre 1983, elle avait réclamé l'organisation d'un référendum sur la question scolaire. Plus que jamais aujourd'hui, la CSL maintient son exigence à cet égard et demande à M. Mitterrand de suspendre les débats parlementaires sur l'enseignement et la presse jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision constitutionnelle, ce qui permettra à tous les Français de se prononcer directement sur ces projets qui touchent aux libertés fondamentales. »*

● SYNDICAT NATIONAL DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES (SNPMI) : *« Avec son « opération référendum », François Mitterrand tente de redorer son blason en se donnant une image « libérale ». Mais cette tentative florentine de séduction, véritable poudre aux yeux, ne fera pas oublier aux Français l'avalanche de taxes (essence, PTT) qui s'abat sur eux cet été. Elle ne fera pas oublier aux chefs d'entreprise le maintien de la taxe professionnelle et autres lourdes charges, contrairement aux promesses faites par le président de la République lui-même.*

» Nous suggérons, parmi les premiers sujets à présenter aux suffrages des Français sous forme de référendum, l'examen de l'ensemble de la fiscalité. »



DE RÉFORME DE LA CONSTITUTION

AU SENAT : Satisfaction et méfiance

Ne pas interrompre le dialogue entre le pouvoir et le Sénat : l'entretien qui devait avoir lieu, vendredi 13 juillet en fin d'après-midi, entre MM. François Mitterrand et Alain Poher illustre cette volonté commune. Depuis le 28 juin, date de la dernière entrevue entre le président de la République et le président du Sénat, la majorité sénatoriale – compte tenu de ce qu'elle avait estimé être une fin de non-recevoir à toutes les demandes de M. Poher – s'était engagée dans une véritable partie de bras de fer avec l'exécutif. L'intervention du chef de l'Etat l'a interrompue...

Les propos présidentiels ont été salués comme un succès par la majorité sénatoriale. M. Adolphe Chauvin, président à la fois du groupe de l'Union centriste et de l'intergroupe UDF, parle de *« double victoire »* : D'une part, *« le retrait du projet de loi sur l'enseignement privé témoigne que le président de la République comme la majorité des Français et ainsi que le Sénat l'a dit, estime que le texte est mauvais et dangereux »*. D'autre part, M. Mitterrand reconnaît, selon M. Chauvin, *« le bien-fondé de la demande du Sénat, qui réclamait l'organisation d'un référendum sur une liberté publique fondamentale : celle sur l'enseignement »*. Et de demander qu'un tel référendum soit *« organisé au plus vite »*.

« Je suis satisfait » a lancé Charles Pasqua. Le président du groupe RPR interprète la décision présidentielle comme *« une grande victoire »* du Sénat, aux mêmes motifs que ceux avancés par M. Chauvin et qu'a évoqués M. Jacques Pelletier, président de la Gauche démocratique, et comme un *« désaveu »* de la majorité de l'Assemblée nationale. S'il ne veut même pas *« ergoter »* sur la conception restrictive qu'a le chef de l'Etat de l'article 11, M. Pasqua souhaite, d'une part, que, *« bien inspiré »*, le chef de l'Etat retire la loi sur la presse, d'autre part, que le Sénat, qui depuis quelques jour, a l'*« initiative »*, *« se donne les moyens de la conserver »*.

Pour les sénateurs RI, dont le président, M. Philippe de Bourgoing, constate que M. Mitterrand *« donne raison au Sénat »*, il y a de l'*« habileté »* dans la démarche présidentielle. Ce qui, aux yeux de M. Jacques Larché, président de la commission des lois, justifie la *« prudence »*, *« Jouons le jeu, mais attention que le jeu ne cache pas un piège. »* Ce sentiment naissant n'occulte pas pour autant ce que constate M. Pierre-Christian Taittinger : *« L'autorité du Sénat est renforcée par le président de la République. »*

L'effet de surprise constitue le *« déclic »*, le *« détonateur »* qui montrera, estime M. Pierre Salvi (Un. centr.), que le Sénat ne cherche pas *« de raisons de s'opposer »* et ne demande qu'à *« remplir son rôle »*. Reste l'interrogation de nombreux sénateurs, que formule ainsi M. André Fosset (Un. centr.) : *« On ouvre une nouvelle possibilité au président de la République. Quel usage en fera-t-il ? »*

La mention *« bien joué »*, dont spontanément la majorité sénatoriale a gratifié le président de la République, doublée de la certitude d'avoir obtenu – au moins momentanément – gain de cause, contrastait avec l'ambiance qui avait régné au palais du Luxembourg tout au long de la journée du 12 juillet.

Incidents

Premier incident en fin de matinée : dans le cadre de la discussion du projet de loi sur le statut de la Polynésie française, M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, fait état d'un télégramme annonçant la démission de M. Boris Léontiev, conseiller du gouvernement, en désaccord avec le vice-président actuel du conseil, M. Gaston Flosse (RPR). Le rapporteur du projet, M. Roger Romani (RPR, Paris), voit, dans les propos de M. Lemoine un *« coup »*. Le secrétaire d'Etat s'en défend : *« Si j'avais voulu « faire un coup », ce que vous auriez fait en bon Corse que vous êtes, si vous aviez été à ma place... »*. Pour M. Romani, il y a *« insulte »*, et la séance est suspendue puis reprise par un échange plus amène de propos qui clôt l'incident.

Deuxième incident : la conférence des présidents, convoquée à 12 heures pour fixer l'ordre du jour des prochains travaux, est interrompue trois quarts d'heure plus tard. Entre M. André Labarrère, qui entend que le Sénat en finisse avec les textes concernant les TOM la semaine prochaine, pour traiter de la presse à partir du 24 juillet et de l'enseignement privé à partir du 31 juillet, et selon une cadence qui implique séances de nuit et séances le vendredi, et la majorité sénatoriale, qui refuse que son organisation horaire lui soit dictée par le gouvernement et qui estime ne pas pouvoir examiner le texte sur la presse avant le 26, l'impasse est totale. La venue de M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Élysée, destinée à préparer l'entretien du lendemain entre MM. Poher et Mitterrand, ne calme que provisoirement les esprits. Certes, les responsables de la majorité sénatoriale sont alors convaincus que le chef de l'État n'aura pas recours à la procédure des ordonnances organisée par l'article 38 de la Constitution, ni à celle des pleins pouvoirs tels que prévu par l'article 16. Ils en déduisent que le président de la République ne prendra guère d'initiative, que les choses pourraient bien rester en l'état, et que cela ne peut que les conduire à la détermination.

A nouveau réunie, la conférence des présidents ne permet pas d'accord : d'un côté, il y a l'ordre du jour prioritaire, tel que prévu par M. Labarrère, de l'autre, celui qu'entend conserver le Sénat. En décidant de réunir de nouveau la conférence des présidents, le mardi 17, la majorité sénatoriale évite un affrontement trop brutal avec M. Labarrère. Il n'empêche. Il aura lieu à propos de la tenue d'une séance de nuit, le soir *même, demandée par le ministre délégué*, chargé des relations avec le Parlement. M. Étienne Dailly (Gauche dém.), présidant la séance, soumet au vote la contre-proposition de la conférence des présidents : levée de la séance de l'après-midi à 20 heures, ce qui implique la reprise de l'examen du projet sur la Polynésie le mardi 17 juillet. Pour M. Labarrère, ce scrutin constitue un dangereux précédent, même si, au lieu de porter sur l'ordre du jour prioritaire, il touche aux séances de nuit. La divergence entre M. Labarrère, pour qui, la Constitution étant au-dessus du règlement, le gouvernement a le droit de fixer les dates et horaires des séances, et la majorité sénatoriale, qui a décidé de s'en tenir strictement à son règlement – examiné en détail par le Conseil constitutionnel – et qui lui reconnaît la maîtrise de son emploi du temps, demeure.

L'intervention télévisée de M. Mitterrand a interrompu la guérilla. Le pouvoir a reculé, estime-t-on dans les rangs de la majorité sénatoriale. Certains désormais n'ont pas envie de l'acculer. Ils estiment qu'ils ont gagné une bataille, et qu'il vaut mieux ne pas risquer de perdre la guerre. Et c'est un de ses principaux responsables qui estime qu'*« il y a désormais une grande hâte à ce que chacun retourne dans ses foyers »*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Trois semaines de blocage parlementaire

17 juin 1984 : la gauche est largement minoritaire aux élections européennes. L'opposition, qui depuis des mois se battait contre les projets sur la presse et sur l'enseignement privé, ne pouvait laisser passer l'occasion. Dès le lendemain, à l'Assemblée nationale, elle ouvre le feu. Les députés commencent alors la deuxième lecture du texte sur la presse. *« Un parti qui n'a la confiance que d'un Français sur cinq ne peut faire voter une telle loi »*, affirme M. Alain Madelin (UDF, Ille-et-Vilaine). *« Le gouvernement doit retirer son projet »*, exige M. Jacques Toubon (RPR, Paris). Pas question, réplique M. Georges Fillioud : *« Chacun doit savoir que ce scrutin n'aura aucune répercussion sur nos institutions, sur leur fonctionnement et sur l'action de la majorité. »*

Tout est dit, ou presque. Il ne reste plus qu'à enfoncer le clou, plus ou moins solennellement. Les anciens premiers ministres gaullistes s'en chargent, dès le mercredi suivant, lors des questions d'actualité. MM. Pierre Messmer et Michel Debré, assistés par M. Olivier Guichard, adjurent la majorité de revenir devant le peuple pour retremper sa légitimité, ne lui laissant que le choix des moyens : dissolution de l'Assemblée ou référendum.

Les sénateurs ne sont pas en reste. Puisqu'ils sont saisis du projet de loi sur l'enseignement privé, ils entendent bien faire traîner les choses. *« L'opinion publique ne comprendrait pas que le Sénat, défenseur traditionnel des libertés*, explique M. Philippe de Bourgoing, président du groupe des Républicains et Indépendants, *accepte (...) de se laisser imposer (...) des projets que le pays a par avance désavoués. »*

Le succès de la manifestation du *24 juin renforce*, bien entendu, cette attitude de l'opposition. A nouveau, le mercredi 27 juin, les anciens premiers ministres montent à l'assaut au Palais-Bourbon. M. Raymond Barre, avec modération, demande simplement que le gouvernement accepte au Sénat *« des amendements suffisamment significatifs »* au texte de M. Alain Savary. M. Maurice Couve de Murville est plus exigeant. Il rappelle que le général de Gaulle ne serait pas resté au pouvoir *« s'il n'était assuré du soutien de la majorité du peuple »*, et il met en cause *« l'indifférence »* du chef de l'Etat.

M. François d'Aubert (UDF Mayenne) affirme dans les couloirs que, dans ces conditions, *« l'obstruction est devenue légitime »*. Les élus du RPR et de l'UDF ne se privent pas de la mettre en œuvre, d'autant que, toujours pour M. d'Aubert, *« le gouvernement ne peut plus qu'expédier les affaires courantes »*. Résultat : quand, le 2 juillet, l'Assemblée reprend la discussion du projet sur la presse, tout est bon pour empêcher une discussion sérieuse. M. Madelin prévient : *« Le gouvernement n'arrivera pas à ses fins. »* M. Fillioud menace : *« La session extraordinaire ne sera pas close tant que les projets inscrits à l'ordre du jour ne seront pas votés. »*

Tant et si bien que, le 5 juillet, M. Pierre Mauroy est amené à engager la responsabilité de son gouvernement sur le vote de ce texte pour mettre fin à la paralysie du travail parlementaire. Pour M. Toubon, il ne s'agit là de rien de moins que *« d'un coup de force contre la démocratie »*. Lors du débat de la motion de censure, le 10 juillet, M. Madelin parle, à propos de la presse et de l'enseignement privé, de *« lois illégitimes »*.

Le Sénat lui-même perd de sa traditionnelle modération. Le vendredi 29 juin, sa majorité souhaite que le texte de M. Savary soit soumis à référendum, malgré les réserves constitutionnelles immédiatement soulevées par la gauche. Mais pour M. Charles Pasqua, président du groupe RPR, *« le respect des règles constitutionnelles ne dispense pas de l'observation des réalités politiques : la majorité est minoritaire dans le pays »*. Quant à M. Jean Lecanuet, président de l'UDF, il affirme que le pouvoir *« refuse le référendum parce qu'il a peur de l'opinion publique »*.

La motion demandant un référendum est votée le 5 juillet au Sénat, mais refusée le 6 juillet à l'Assemblée nationale. M. Bernard Derosier (PS, Nord) explique que le référendum *« ne peut servir à arbitrer un conflit entre le gouvernement et les Assemblées ou entre les Assemblées elles-mêmes »*. M. Didier Chouat (PS, Côtes-du-Nord) ajoute que le projet sur l'enseignement privé soulève trop de questions pour que l'on puisse y apporter une seule réponse *« oui »* ou *« non »*. M. Pierre Mauroy lui-même, au Forum de RMC le 24 juin, avait déclaré : *« Vous voudriez qu'on fasse un référendum pour dire : êtes-vous oui ou non pour la liberté de l'enseignement ? Mais ce serait pousser à son comble la confusion. Et ce serait poser aux Français une question qui ne se pose pas. »*

La demande de référendum rejetée, le texte de M. Savary était à nouveau en instance au Sénat, qui avait prévenu qu'il ne s'en saisirait en séance publique que le 31 juillet. Il n'était pas non plus pressé de s'attaquer en deuxième lecture au projet sur la presse. La stratégie de l'opposition, au Palais-Bourbon comme au palais du Luxembourg, avait réussi à faire pour le moins « patiner » la machine parlementaire. La raison en était simple : pour elle, la majorité n'est plus majoritaire dans le pays. M. Debré l'avait redit le 6 juillet à l'Assemblée : pour faire face à la crise politique, il faut soit un gouvernement de salut public, soit un appel à la souveraineté nationale.

M. Mauroy avait par avance répondu le 5 juillet : *« Le gouvernement fera obstacle* [à la remise en cause des institutions] *par tous les moyens que la Constitution met à sa disposition. »* C'est ce que vient de faire le président de la République.

TH. B.

Le droit d'amendement

Les parlementaires pourront, *au Sénat comme à l'Assemblée* nationale, amender le projet de modification de la Constitution que leur soumettra le gouvernement. Certes, lors de la tentative faite par Georges Pompidou en 1973 pour réduire la durée du mandat présidentiel, MM. Michel Debré et Jean Foyer avaient tenté de s'opposer à ce droit d'amendement, mais la lecture attentive des textes ne pouvait leur donner raison. D'abord, parce que l'article 89 de la Constitution, s'il ne le prévoit pas, ne l'interdit pas non plus. Ensuite, parce que l'article 126 du règlement de l'Assemblée précise que les projets et propositions de révision sont *« examinés, discutés et votés selon la procédure législative ordinaire »*. Seule réserve : ils doivent être votés exactement dans les mêmes termes par les deux Chambres, ce qui est aussi le cas des lois organiques concernant le Sénat.

En 1974, les députés avaient sensiblement modifié le projet présenté par M. Jacques Chirac, *alors premier ministre*, sur la réforme de la saisine du Conseil constitutionnel. Le gouvernement souhaitait qu'elle fût ouverte au *« cinquième des membres composant l'une ou l'autre assemblée »*. L'Assemblée l'accorda au dixième des membres du Parlement. Finalement, après les navettes, ce furent soixante députés ou soixante sénateurs qui en disposèrent.

Surtout, les députés UDR, à l'initiative de M. Foyer, alors président de la commission des lois, soutenu par la gauche, refusèrent que le Conseil constitutionnel puisse se saisir lui-même, comme le souhaitait le gouvernement, en cas d'*« atteinte aux libertés publiques garanties par la Constitution »*. Pourtant, M. Jean Lecanuet, alors garde des sceaux, avait expliqué qu'une telle disposition pourrait être utile en cas de changement de majorité. Un précédent curieux dans le contexte actuel...

Th. B.

Surenchère vertueuse, mais risquée

(Suite de la première page.)

En outre, l'opposition peut jouer sur le fait que le dispositif présidentiel n'est pas, *a priori*, d'une extrême clarté : combien auront spontanément compris (à moins qu'on ne le leur suggère) qu'ils sont appelés à un référendum sur l'école ? Le titre de *France-Soir* est précisément celui-là : *« Référendum sur l'école libre ! »*. S'il ne s'agit pas de cela, c'est donc qu'on nous propose un *« plébiscite »*, disent déjà certains (à l'UDF notamment) !

L'argument ne retiendra pas les juristes – M. Mitterrand n'a pas mis en jeu son mandat, – mais il peut entretenir une confusion salutaire pour l'opposition. A preuve le passé. Sous couvert d'Europe, on veut nous faire voter Pompidou, avait dit la gauche en 1972. Résultat : Georges Pompidou n'avait rassemblé que le tiers des électeurs inscrits.

Un mouvement d'abstention et de désintérêt semble être aujourd'hui l'objectif maximum que l'opposition puisse rechercher. Car elle ne peut pas préconiser le « non » : ainsi, pour les gaullistes, même chiraquiens, ce serait renier une tradition *« fondamentale »* (selon une expression qu'ils affectionnent), celle de la démocratie directe. Or M. Mitterrand élargit le champ de la vision gaulliste du référendum, et accentue le côté « présidentiel » de sa démarche (2).

La ligne de repli la plus sûre est donc de dénoncer la *« manœuvre »*, le *« coup »* politique, et de réduire l'initiative présidentielle à une simple habileté tactique, dans une conjoncture qui lui était particulièrement défavorable.

On voit mal pourquoi le président s'interdirait cette habileté-là, si elle peut lui permettre de retrouver, précisément, une conjoncture favorable.

Cette habileté permet aussi à M. Mitterrand de casser les clivages partisans : si, pour les uns, il « recule », pour les autres, il se place au-dessus des partis, notamment au-dessus de sa majorité. Ce n'est pas la première fois : que l'on songe simplement à l'ancrage à l'Ouest, à la marginalisation du PCF, à la réhabilitation de l'entreprise et du profit, ou bien... à l'approbation par la gauche d'un financement accru et stable pour l'école privée ! Les actions « consensuelles » du chef de l'Etat ne manquent pas ; mais le dernier exemple montre bien qu'elles n'étaient pas perçues comme telles. Le référendum de septembre vise, et est peut-être de nature, à aider à cette prise de conscience-là. Pour cela M. Mitterrand aura besoin de temps ; c'est bien ce qu'a compris M. Barre, qui presse le président, une fois adoptée la réforme constitutionnelle, d'engager sa responsabilité sur un référendum consacré, cette fois, à l'école privée. M. Mitterrand sait que le temps peut lui manquer. M. Barre le sait aussi.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(2) Omission ou oubli significatif et symbolique : la Constitution mentionne que le président use de l'article 89 *« sur proposition du premier ministre »*. Dans le texte de M. Mitterrand, il est dit qu'il lui semble que *« le moment est venu »*...

LE SÉNAT MODIFIE LE PROJET DE RÉFORME DU RÉGIME ÉLECTORAL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Sénat a adopté, jeudi 12 juillet, après l'avoir modifié, le projet de loi approuvé par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence (*le Monde* du 31 mai) relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie. Malgré l'avis défavorable de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, M. Marc Bécam (RPR, Finistère), rapporteur de la commission des lois, a fait adopter plusieurs amendements qui tendent : à proposer une nouvelle répartition des sièges pour les quatre circonscriptions du territoire (20 au lieu de 17 pour la circonscription sud, et un de moins pour chacune des trois autres circonscriptions) ; à substituer le système de répartition des restes à la plus forte moyenne à celui du plus fort reste ; à instaurer un seuil de 5 % des suffrages exprimés (au lieu de 2 %) pour qu'une liste participe à la répartition des sièges. Ces modifications ont été complétées par l'introduction de deux articles additionnels :

Le premier prévoit que tout membre de l'assemblée se trouvant postérieurement à son élection dans un cas d'inéligibilité ou frappé d'une incapacité est déclaré démissionnaire par le haut-commissaire.

Le second article fixe le délai dans lequel les élections de la nouvelle assemblée territoriale devront avoir lieu, soit quatre-vingt-dix jours suivant la publication de la présente loi.

MM. Toubon, Madelin et d'Aubert : « On a gagné ! »

« On a gagné ! » : la réaction du trio de députés qui, depuis des mois, mène la bataille contre le gouvernement est claire et nette. *« C'est un formidable recul du pouvoir »*, a déclaré à Radio-Gilda, M. Jacques Toubon (RPR, Paris). *« De l'utilité de l'obstruction parlementaire*, commente M. Alain Madelin (UDF, Ille-et-Vilaine), *puisqu'elle a permis de dessiller des yeux, y compris ceux du président de la République. »* *« On a obligé M. Mitterrand à brusquer les choses »*, se félicite M. François d'Aubert (UDF, Mayenne), qui constate : *« Le combat coordonné de l'Assemblée et du Sénat sur le thème des libertés a payé. »* M. Madelin est tout heureux que *« les électeurs du 17 juin, les marcheurs du 24 juin et notre action au Parlement aient obligé le chef de l'Etat à faire quelque chose »*.

Opposition oblige, les critiques ne manquent pas. *« Je suis sceptique sur les appels à l'unité nationale »*, confie M. Toubon. M. d'Aubert, qui a regardé le président de la République en compagnie de militants PR de son département, affirme : *« Les gens n'ont pas compris. Ils ont cru qu'il y aurait un référendum sur l'enseignement en septembre. Du point de vue communication, c'est raté. C'était trop complexe. »* M. Madelin est encore plus contestataire : *« On n'a pas besoin de référendum pour modifier l'article 11 de la Constitution ; comme on est tous d'accord, il suffit de réunir le Congrès. Mais il en faut un sur l'enseignement privé, sinon tout cela ne servirait à rien. »* Ce référendum, il pense qu'il faut le manier avec des pincettes : *« Même la souveraineté du peuple est limitée ! Que donnerait une consultation sur la peine de mort ou le droit de grève dans certains services publics ? Il faut mettre les libertés essentielles bien à l'abri de la Constitution. »*

Déjà une belle bataille d'amendements en perspective ? En attendant, le député d'Ille-et-Vilaine affirme que, la loi sur la presse *« touchant elle aussi à une liberté publique, doit être gelée pour être soumise plus tard à un référendum »*. Le président de la République ne l'a pas entièrement convaincu. Qui aurait pu en douter ?

TH. B.

Dans les quotidiens parisiens : « Bien joué »

Comme cela est adroit ! Les éditorialistes des quotidiens parisiens du matin soulignent l'habileté dont a fait preuve, selon eux, le président de la République. *« Faire machine arrière tout en reprenant l'initiative, se servir des oppositions et des refus pour conforter son propre pouvoir, voilà de la haute politique telle que* le Prince *de Machiavel ne l'aurait pas désavouée »*, écrit Guy Claisse dans *le Matin*. *« Bien joué »*, conclut-il.

« Repli tactique », titre *le Figaro*. Alain Peyrefitte insiste sur la *« double reculade »* sur le fond (retrait du projet de loi sur l'enseignement, extension demandée de la procédure du référendum). Mais il ajoute : *« Le président donne l'impression de reprendre l'initiative. Il apparaîtra comme celui qui aura donné aux Français une nouvelle liberté. Alors même qu'il était contesté parce qu'il portait atteinte aux libertés. Il montrera qu'il bénéficie d'un large assentiment populaire. Alors même que son audience dans le pays était tombée à un niveau jamais vu depuis la fondation de la Vᵉ République.*

Pour Philippe Tesson, dans *le Quotidien de Paris*, il s'agit d'une *« double capitulation »* (outre l'enseignement, M. Mitterrand *« accrédite le combat de l'opposition »* sur les libertés). Mais, ajoute-t-il, le président de la République *« récupère avec intelligence le combat en faveur de la défense des libertés »*, et son initiative, *« pour habile qu'elle soit, n'en est pas moins exemplairement démocratique »*.

« Opération mitterrandiste jusqu'à l'excès, estime, pour sa part, Serge July dans *Libération* : *« Interpellée sur les libertés, la gauche répond par l'extension des libertés présidentielles. C'est pour le moins paradoxal. »*

L'habileté de M. Mitterrand n'intéresse pas *l'Humanité*, qui se préoccupe des *« vrais défis »* (modernisation de l'économie, emploi). *« Ce serait une bien funeste illusion que d'imaginer qu'il suffise d'expliquer mieux la politique gouvernementale ou de recourir au référendum pour rassembler la majorité des Français (...). »*

Une Constitution cinq fois révisée

La révision de la Constitution est prévue au titre XIV (article 89) de celle-ci.

● La première révision de la Constitution, le *4 juin 1960*, concernait les dispositions relatives à la Communauté, constituée par *« la République et les peuples des territoires d'outre-mer »*. Elle a été effectuée sur la base de l'article 85, qui, s'agissant de la Communauté, prévoit une procédure de révision distincte des règles fixées à l'article 89.

● la Constitution a été révisée une deuxième fois par le référendum du *28 octobre 1962*, instituant l'élection du président de la République au suffrage universel. Le général de Gaulle avait choisi d'appliquer l'article 11 (référendum sur *« un projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics »*) et non l'article 89, consacré spécifiquement à la révision de la Constitution, cela afin de contourner l'obstacle du Sénat, hostile à cette réforme. *Le Conseil d'Etat avait* jugé cette procédure contraire à la Constitution, et M. Gaston Monnerville, alors président du Sénat, avait parlé de *« forfaiture »*.

● Le régime des sessions du *Parlement a été modifié* par le Parlement réuni en Congrès, le *30 décembre 1963*, en application de l'article 89.

● La quatrième révision de la Constitution, selon la même procédure, le *21 octobre 1974*, a introduit *une disposition* permettant la saisine du Conseil constitutionnel sur un texte de loi, avant sa promulgation, non plus seulement par le président de la République, le premier ministre ou le président de l'une ou l'autre assemblée, mais aussi par soixante députés ou soixante sénateurs. Cette révision représentait, selon M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, qui en avait pris l'initiative, le premier élément d'un *« statut de l'opposition »*.

● Enfin, la Constitution a été modifiée une cinquième fois par le Congrès, le *14 juin 1976*, afin de prévoir le cas du décès ou de l'empêchement d'un candidat à l'élection présidentielle.

D'autres projets de révision ont soit échoué, soit été abandonnés après le début de la procédure. La régionalisation et la réduction des pouvoirs du Sénat ont été repoussés par référendum, décidé par le général de Gaulle, le 27 avril 1969.

Le 20 octobre 1973, Georges *Pompidou a décidé d'annuler* la convocation du Congrès, qui devait être saisi d'un projet ramenant de sept ans à cinq ans la durée du mandat présidentiel. Ce projet avait été adopté par l'Assemblée nationale le 16 octobre, mais le vote du Sénat, le 19 octobre, ne garantissait pas qu'il recueillerait la majorité des trois cinquièmes au Congrès. La question a été posée de savoir si le président de la République pouvait interrompre la procédure constitutionnelle après le vote des deux assemblées.

De la même façon, le 21 octobre 1974, M. Giscard d'Estaing avait décidé de ne pas soumettre au Congrès, en même temps que le projet de révision portant sur la saisine du Conseil constitutionnel, un second projet, relatif au statut des parlementaires suppléants de ministres. Ce texte n'avait pas recueilli, à l'Assemblée nationale, une majorité suffisante pour garantir son adoption par le Congrès.

LE RÉFÉRENDUM SUR LE PROJET DE RÉFORME DE LA CONSTITUTION

Deux fois oui

(Suite de la première page.)

La gauche ne pouvait pas *supporter d'être* — fût-ce injustement — prise en défaut sur le terrain des libertés. Elle ne pouvait pas davantage accepter sans réagir l'accusation de gouverner sans véritable *majorité* dans le pays. Le test du référendum sur la révision constitutionnelle répondra donc à celui des élections européennes. Ce n'est pas une réplique sans risque, mais il est sain que cette vérifi*cation des bases* populaires de la légitimité du pouvoir de la gauche soit entreprise. M. Mitterrand a eu raison, là encore, de se prêter à cette épreuve par le biais d'un référendum sur l'extension du recours au référendum.

Le procédé n'est pas neutre. *Au-delà d'un éventuel* succès politique, que la gauche aurait tort de tenir pour assuré, la consultation prévue pour le mois de septembre renforcera la capacité d'*initiative présiden*tielle. La voie référendaire réduit encore un peu plus le rôle du Parlement, surtout si, comme c'est déjà le cas lorsqu'il s'agit *de consulter le peuple sur* l'organisation des pouvoirs publics (article 11 de la Constitution), le filtrage parlementaire disparaît. La démocratie directe gagne sur *la* démocratie représentative avec tous les risques des *dérives* plébiscitaires.

Sans aller jusqu'à ces excès, *on constate qu'entre* deux élections législatives, entre deux élections présidentielles, s'instaure et s'institutionnalise la possibilité d'un recours populaire *par le biais du référendum*. C'est une *nécessité* qu'avaient ressentie, parfois à leurs dépens, les prédécesseurs de M. Mitterrand sous la Vᵉ République. On peut en conclure soit que les mandats sont trop *longs, soit que les électeurs* sont trop instables, mais il sera toujours plus facile de modifier la durée des uns que l'humeur des autres.

A. L.

La recherche d'un effet de surprise

(Suite de la première page.)

Mais si M. Mitterrand n'a définitivement arrêté sa décision que vingt-quatre heures avant d'en faire part au pays, cette décision était préparée, en fait, depuis une *quinzaine* de jours. C'est l'attitude du Sénat, confirmant la stratégie d'obstruction décidée par l'opposition, qui a convaincu le président de la République d'utiliser, dans l'arsenal constitutionnel, le recours à la procédure référendaire. Sa *réflexion a été accélérée par* l'intention de la majorité sénatoriale — exprimée dès le vendredi soir 29 juin, au lendemain même de son entrevue tendue avec le président du Sénat, M. Alain Poher — de lui proposer l'organisation d'un référendum sur *l'avenir de l'ensei*gnement privé. M. Mitterrand avait alors prié ses collaborateurs d'examiner la demande des sénateurs, au regard du droit constitutionnel et d'étudier toutes les parades constitutionnelles possibles *pour empêcher un éventuel* blocage de l'institution parlementaire.

Jusque-là, le président de la République avait évoqué, à diffé*rentes reprises*, la *nécessité* d'envisager une réforme de la Constitution avant la fin de son septennat, mais il pensait alors à un toilettage général qui aurait pu inclure, notamment, outre une révision de l'article 11 pour élargir le champ *du référendum*, une *modification* de l'article 6 pour réduire la durée du mandat présidentiel, conformément à ses intentions passées (1). Et M. François Mitterrand inclinait plutôt, dans la perspective d'une révision constitutionnelle opérée à froid, vers la *procédure* la plus traditionnelle permise par l'article 89, c'est-à-dire les deux Assemblées réunies en congrès.

Sous l'effet conjugué de la « guerre » scolaire et de la pression de l'opposition, cette première approche présidentielle s'est réduite en s'accélérant.

« L'espace de liberté »

La procédure référendaire proposée par le Sénat sur le projet de loi relatif à l'enseignement privé ayant été jugée irrecevable, en l'état actuel de la Constitution, par tous ses experts, et le climat politique *excluant maintenant* toute entreprise de révision à froid, M. Mitterrand avait opté depuis plusieurs jours, sans le dire, pour une révision limitée à l'article 11 — élargissement du champ du référendum — et soumise aux Français dans une consultation référendaire.

Pour sortir de l'impasse — outre la possibilité de provoquer une révision de l'article 11 entérinée par un Congrès — trois solutions lui avaient été proposées par ses collaborateurs. Aucune de ces autres hypothèses ne lui est apparue totalement satisfaisante pour réaliser son double objectif : à la fois démontrer avec éclat sa détermination personnelle à accroître en France *« l'espace de liberté »*, et mettre un terme à l'offensive de l'opposition.

Recourir à l'article 38 de la Constitution pour prendre par ordonnance, les dispositions retenues dans le projet sur l'enseignement privé ? La loi d'habilitation, très brève par définition, aurait certes permis d'accélérer le processus parlementaire, mais cette *procédure* contraignante n'aurait fait que crisper davantage les rapports du pouvoir exécutif avec le Sénat. Recourir à l'article 16, qui permet au président de la République d'agir pratiquement à sa guise lorsque les institutions de la République *sont gravement menacées* ? Cette éventualité a été avancée sans jamais être prise sérieusement en considération, tant il est vrai que l'arme eût été hors de proportion avec la question à régler.

En revanche, il a été plus sérieusement envisagé d'utiliser l'article 5, en vertu duquel le président de la République *« veille au respect de la Constitution »* et *« assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat »*. Selon ce scénario, M. Mitterrand aurait solennellement fixé au Sénat un délai maximum pour l'examen des textes inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement. Cet avertissement *aurait* pris *la forme* d'un message du chef de l'Etat aux parlementaires. Dans le cas où le Sénat n'aurait pas respecté le délai fixé, le président de la République serait intervenu d'autorité pour renvoyer le projet devant l'Assemblée nationale, qui a de toute façon le dernier mot. Toutefois, il eût été *difficile à M. Mitterrand de ne pas* encourir le reproche de se livrer à un coup de force contre la Haute Assemblée.

Finalement, le président de la République a opté, seul, pour la *révision* de l'article 11, combinée à l'organisation d'un référendum. Il a estimé que les risques politiques de ce choix n'étaient pas plus importants pour le pays que la perspective d'un blocage partiel des institutions.

Les conditions dans lesquelles a été décidé le retrait de projet défendu par M. Pierre Mauroy et le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, demeurent floues. A l'Hôtel Matignon, on *estime que ce retrait — justifié par* un souci d'apaisement et par la perspective, toute théorique, d'un référendum qui serait organisé ultérieurement sur l'enseignement privé — ne doit pas être interprété comme un désaveu du travail du *gouvernement*. M. Mitterrand, rappelle-t-on, soulignait lui-même, le 5 juillet au Puy-en-Velay (Haute-Loire), que dans le projet controversé *« pas un seul élément »* ne justifie les accusations de l'opposition. Dans l'entourage de M. Mauroy on ajoute que, dans le cas où, plus tard, le nouveau *projet serait soumis* au suffrage universel, la consultation référendaire pourrait porter uniquement sur les dispositions controversées.

Toute conclusion sur ce point paraît fort prématurée, car la suite de l'« affaire » scolaire dépendra avant tout du résultat du référendum du mois de septembre. Les conséquences de cette consultation pourraient être un changement de gouvernement *incluant* la nomination d'un nouveau premier minstre *et d'un nouveau* ministre de l'éducation nationale.

ALAIN ROLLAT.

(1) M. Mitterrand s'était déclaré partisan de deux mandats présidentiels consécutifs réduits chacun à cinq ans ou d'un seul mandat de sept ans.

A L'ÉTRANGER

Grande-Bretagne : un palliatif un peu suspect

De notre correspondant

Londres. — Soucieux de préserver l'intégrité d'un système parlementaire particulièrement élaboré et éprouvé, les Britanniques ont longtemps hésité — pour ne pas dire résisté — avant de recourir à la procédure référendaire. Alors qu'elle avait été envisagée dès la fin du siècle dernier (en 1894, pour l'octroi de la Home Rule à l'Irlande) et au moins à trois reprises depuis, cette solution n'a été employée pour la première fois qu'en 1975, pour trancher le débat sur l'adhésion à la CEE.

Une seule autre expérience a été tentée jusqu'à présent, en 1979, à propos du projet de *devolution (régionalisation) en* Ecosse *et* au pays de Galles. Dans ce dernier cas, le résultat a été négatif à tous points de vue, et cela n'a certainement fait qu'accentuer les réticences que gar*daient de nombreux Britanniques* à l'égard d'une pareille méthode.

Une défaillance du système

Instrument de démocratie directe, le référendum ne pouvait être considéré que comme mesure d'exception dans un régime où la suprématie du Parlement est quasi absolue. Le caractère démocratique d'une telle consultation populaire a même été *souvent contesté, sinon nié. En* Grande-Bretagne, bien plus qu'ailleurs, le référendum est un palliatif. Il signifie une défaillance du système et n'est toléré que comme un moyen d'y remédier. *Mais le* Parlement n'abandonne pas ses prérogatives jalousement défendues, puisque, contrairement à ce qui se passe en France, par exemple, c'est à lui seul que revient la décision de s'en remettre au verdict des électeurs.

En 1975, le Parti travailliste au pouvoir est divisé, notamment sur la question européenne. Depuis l'année précédente, le gouvernement Wilson est à la recherche d'une majorité introuvable. Impossible d'organiser une *troisième* élection générale en quinze mois... Alors c'est un référendum, dont le principe est accepté avec moins de difficultés qu'on ne le prévoyait.

Le 5 juin, le succès est encore plus surprenant : 67 % de « oui » pour *le maintien* de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Et le nombre des abstentions est bien moins élevé que lors des autres scrutins.

En revanche, le référendum de 1979 est un échec sur toute la ligne. *Pour essayer de s'assurer* le soutien des nationalistes écossais et gallois, dont les quelques députés représentent un appoint nécessaire à la survie du gouvernement travailliste, ce dernier propose de nouveau *un* projet déjà repoussé auparavant : la création, à Edimbourg et à Cardiff, de parlements locaux auxquels seraient « dévolus » une partie des pouvoirs de Westminster.

Cette réforme — certains travaillistes et les *conservateurs* y *étant* opposés — est difficilement adoptée par les Communes, à condition que la loi ne soit appliquée qu'après avoir été soumise à référendum dans les deux régions concernées. *Le* 1ᵉʳ mars, les Gallois répondent par un « non » franc et massif. En Ecosse le « oui » l'emporte de peu, de trop peu : il n'obtient pas le minimum fixé à 40 % des inscrits. Deux mois plus tard, le gouvernement Callaghan *perdait* les élections législatives, et Mme Thatcher accédait au pouvoir.

F. C.

Suisse : un des piliers de la démocratie semi-directe

De notre correspondant

Berne. — Le référendum est, avec *l'initiative populaire*, l'un des piliers du système de démocratie *semi-directe* en vigueur en Suisse. Il suffit de réunir cinquante mille signatures pour obtenir l'organisation d'un référendum sur une loi *adoptée par le* Parlement. En vertu du droit d'initiative, cent mille citoyens peuvent demander l'organisation d'une consultation sur une proposition constitutionnelle.

Le droit de référendum octroie aux citoyens la faculté de décider, en dernier ressort, de l'application d'une loi, dans un délai de quatre-vingt-dix jours après son adoption. Le référendum est obligatoire pour toute révision, partielle ou totale, de la Constitution fédérale et des lois fondamentales cantonales. Il est facultatif pour les lois et les arrêtés fédéraux, et peut être réclamé, soit par *cinquante* mille citoyens, soit par huit cantons au moins. Les mêmes conditions s'appliquent aux traités internationaux, qui peuvent également être soumis au référen*dum facultatif*.

Compte tenu de la place accordée au référendum dans ses institutions, la Suisse est considérée comme une « démocratie référendaire », où le peuple et ses représentants forment ensemble le pouvoir législatif. Par l'intermédiaire du référendum, les citoyens exercent un contrôle plus ou moins direct sur le Parlement. Les députés ne peuvent l'ignorer, si bien que la crainte du référendum *influence* l'élaboration de la législation. C'est aussi une manière d'inciter au compromis, mais, en même temps, cette pratique constitue un frein à l'évolution moderne de l'Etat. En moyenne, 60 % des projets de loi pourtant approuvés par le gouvernement et le Parlement, sont *rejetés* quand ils *sont soumis à un* référendum.

En théorie du moins, l'initiative populaire a un champ d'action plus vaste, puisqu'elle permet à un groupe de citoyens d'avancer des propositions et d'influencer directement la législation constitutionnelle. Dans la pratique cependant elle trouve rarement grâce aux yeux des Suisses et des cantons. Depuis l'introduction de ce droit, en 1880, neuf initiatives populaires, dont la dernière sur l'institution d'une surveillance permanente des prix en 1982, ont été acceptées.

En permettant de prendre le pouls de l'opinion, le référendum et l'initiative populaire représentent une soupape de sûreté. Consultés sur les sujets les plus divers, les citoyens ont ainsi tout loisir de donner libre cours à leurs états d'âme. Mais, dans les faits, ce système tend davantage à conforter le *statu quo* qu'à promouvoir le changement. La multiplication des scrutins de toutes sortes et la complexité de certaines questions posées tendent à favoriser l'absten*tionnisme*. Autre limite de la *démo*cratie semi-directe, des groupes de pression disposant d'importants moyens financiers peuvent être tentés d'en abuser.

J.-C. B.

Italie : une procédure purement abrogative

De notre correspondant

Rome. — Aux termes de l'article 75 de la Constitution, le recours au référendum est possible *« pour délibérer de l'abrogation totale ou partielle d'une loi ou d'une disposition ayant valeur de loi quand le demandent cinq cent mille électeurs ou cinq conseils régionaux. Il n'est pas admis de référendum pour les lois fiscales ou budgétaires, concernant l'amnistie, la remise de peine ou autorisant la ratification de traités internationaux. Ont droit à participer à un référendum tous les citoyens appelés à élire la Chambre des députés. La proposition sujet à référendum est approuvée si ont participé au vote la majorité de ceux qui y ont droit, et si elle obtient la majorité des votes exprimés »*.

Cet article a été complété par une loi spécifique, en 1970, précisant les modalités techniques du recours à ce type de consultation populaire (auparavant, il y avait eu quatre tentatives pour mettre au point les textes *d'application* de l'article 75). Cette loi fut votée rapidement, à l'initiative de la Démocratie chrétienne, qui, en minorité au Parlement dans son opposition à la loi sur le divorce, espérait faire du référendum un instrument lui permettant de l'abroger. La loi de 1970 a permis une sorte d'inflation de référendums.

Le premier qui ait eu lieu en Italie est celui du 2 juin 1946, lorsqu'il s'est agi de choisir entre monarchie et république. Pendant vingt ans, l'article 75 de la Constitution resta lettre morte. On n'eut recours au référendum qu'en mai 1974, à propos de la loi sur le divorce : à la surprise générale, ce furent les personnes favorables au maintien de cette loi qui *l'emportèrent*.

En 1978, à l'initiative des radicaux, un référendum est décidé à propos de la loi Reale sur l'ordre public et le financement des partis. Pour les radicaux, les référendums représentent une possibilité d'expression de la société contre les partis, notamment sur le problème des libertés civiles. C'est ainsi que en mai 1981, les Italiens ont été amenés à se prononcer par cinq réfé*rendums : sur l'avortement (deux* fois), le port d'armes, l'ordre public et la prison à perpétuité.

La Cour constitutionnelle peut refuser des référendums en arguant que les propositions contreviennent aux engagements internationaux de l'Italie ou sont en contradiction avec certaines normes de la Constitution. *Ainsi, en février 1981*, six référendums sur douze furent refusés.

Aux termes de la loi de 1970, deux autres limites sont prévues : *1)* Si une loi est profondément remaniée avant la date du scrutin, le référendum perd sa raison d'être.

2) Les référendums ne peuvent se tenir qu'entre le 15 avril et le 15 juin, et ne peuvent avoir lieu en cas de dissolution des Chambres.

La législation italienne ne donne au référendum qu'un pouvoir « abrogatif », c'est-à-dire qu'il peut permettre de supprimer une loi ou certains articles, mais non d'en *proposer* de nouvelles. Sont actuellement à l'examen de la commission parlementaire chargée des réformes constitutionnelles certaines modifications de la législation sur les référendums.

La première vise à améliorer la loi *de 1970, notamment en révisant* le nombre des personnes qui peuvent demander un recours au référendum. Une seconde réforme a trait aux pouvoirs mêmes du référendum : *il s'agirait non plus de lui per*mettre d'abroger les lois mais d'en proposer de nouvelles, éventuellement par une réforme du système de « législation populaire » : en Italie, cinquante mille personnes peuvent prendre l'initiative de proposer une *loi au Parlement, mais la plupart du* temps celui-ci n'examine pas ces textes. On pourrait donc prévoir que si, dans un délai de six mois, le Parlement ne s'est pas prononcé, le recours au référendum devient possible. Une troisième réforme vise à rendre obligatoire pour le gouvernement le recours au référendum consultatif pour certaines questions, notamment d'intérêt militaire : le problème s'est posé, en particulier, *pour l'installation des missiles* à Comiso.

Ph. P.

LE RETRAIT DU PROJET SAVARY

Une nouvelle loi est indispensable

Le texte de M. Alain Savary retiré, il n'est pas question pour le président de la République d'en rester au *statu quo*, c'est-à-dire aux lois Debré et Guermeur. Un nouveau projet de loi sera déposé par le gouvernement. En l'absence de précisions sur les intentions de M. Mitterrand, on ne peut que formuler des hypothèses.

Le nouveau projet de loi prendra-t-il pour point de départ le texte qui vient d'être abandonné avec quelques retouches ? Se contentera-t-on d'abroger certaines des dispositions existantes, ou remettra-t-on tout le travail sur le chantier ? Et, dans ce cas, avec quel ministre de l'éducation nationale ? M. Savary, qui s'est déjà interrogé sur son éventuelle démission lors du débat parlementaire, est encore plus fondé aujourd'hui à se poser la question, même s'il ne peut qu'approuver l'opération politique du président de la République.

Aucun des partenaires ne met en doute, en tout cas, la nécessité de nouvelles dispositions législatives. Les laïques dénoncent la concurrence déloyale avec l'enseignement public – et, particulièrement, les privilèges budgétaires dont bénéficiait jusqu'alors l'enseignement privé, à travers la procédure des crédits «évaluatifs» qui lui permettait de recruter des enseignants sans accord préalable de l'Etat qui devait ensuite payer. Le gouvernement a, dans les faits, mis fin à cette procédure dès le budget 1984.

Mais il reste au moins deux bonnes raisons de légiférer, que nul ne conteste. Premièrement, la loi Guermeur est, aujourd'hui encore, source de litiges entre des écoles primaires et des municipalités qui refusent de participer aux frais de fonctionnement de ces établissements, en raison de l'ambiguïté législative. Deuxièmement, les lois de décentralisation devront s'appliquer au 1er janvier 1985 à l'enseignement public, mais laissent à l'écart l'enseignement privé. La nouvelle loi sur les rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privé devra donc combler ce vide juridique. Les responsables de l'enseignement privé en sont bien conscients. M. Pierre Daniel, président de l'UNAPEL, considère pour sa part – et il l'avait clairement expliqué lors de la manifestation de Versailles – *que la tentation du statu quo* serait une *«catastrophe»*.

C. A.

L'ancien texte tentait de rapprocher les deux écoles

Le projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 24 mai visait, en vingt-six articles, à instaurer de nouveaux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privé.

Ce texte affirme la *« liberté de l'enseignement »*, et donc l'existence d'établissements nés de l'initiative privée. Ces derniers peuvent *« passer avec l'Etat et une commune, un département ou une région, un contrat d'association définissant les modalités de leur concours au service public »*. Le contrat simple, en vigueur dans de nombreuses écoles primaires disparaîtra progressivement dans un délai de six années.

Financement

Première conséquence du contrat d'association : le financement des écoles par la collectivité publique et notamment le paiement par l'Etat des salaires des enseignants et des charges sociales correspondantes. Le nombre d'emplois d'enseignants inscrits chaque année au budget de l'Etat pour les établissements privés est déterminé par référence aux effectifs d'élèves accueillis dans les établissements publics. De cette procédure – *dite des « crédits limitatifs »* – découle le nombre d'ouvertures et de fermetures de classes.

Une restriction concerne l'enseignement préélémentaire. En effet, de nouvelles classes maternelles ne peuvent être ouvertes que *« dans la mesure où, dans la même commune, fonctionne déjà au moins une classe préélémentaire publique »*.

Les autres dépenses de fonctionnement *« sont prises en charge par les communes pour les écoles, par l'Etat et les départements pour les collèges, par l'Etat et les régions pour les lycées »*.

Des établissements d'intérêt public

En contrepartie du financement public, chaque établissement privé sous contrat d'association doit obligatoirement être rattaché à un établissement d'intérêt public (EIP). Celui-ci est constitué entre l'Etat, la collectivité locale concernée (commune, département, région) et un ou plusieurs établissements privés de même niveau d'enseignement. L'EIP est dirigé par un conseil d'administration comprenant des représentants de l'Etat, de la collectivité territoriale intéressée et, pour les écoles, des chefs d'établissement, des représentants élus des personnels, des parents et des élèves. Le rôle de l'EIP est d'assurer la concertation et l'information entre ces partenaires, ainsi que le contrôle financier des établissements entre lesquels il répartit les ressources.

Un projet éducatif

Autre contrepartie, dans les classes sous contrat : l'enseignement est dispensé selon les règles et les programmes de l'enseignement public et est soumis au contrôle pédagogique de l'Etat. En outre, le contrat d'association doit mentionner l'engagement de l'établissement d'assurer l'égalité de traitement des associations de parents d'élèves et comporter en annexe le *« projet éducatif »* qui doit être remis à tout parent souhaitant inscrire un enfant dans une école privée. L'objet du projet éducatif – qui doit être soumis à l'agrément du recteur – est précisé dans l'exposé des motifs : *« Le projet éducatif est la définition de l'identité de l'établissement (...) Il peut faire référence à un genre d'éducation. »* Cela signifie qu'il peut avoir notamment une *« dimension confessionnelle »*. *« A l'égard du projet éducatif, comme du genre d'éducation, la liberté de choix des parents est totale. »*

Les charges des communes

Le contrat d'association doit, d'autre part, fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles primaires implantées sur son territoire. Les modalités de cette participation sont longuement précisées, et notamment le principe de la répartition intercommunale des charges lorsqu'une école privée accueille, ce qui est courant, des élèves domiciliés dans d'autres communes que celle où est implanté l'établissement.

La titularisation

Les enseignants des établissements privés sont, soit des maîtres titulaires de l'enseignement public, soit des maîtres liés à l'Etat par un contrat de droit public. A leur égard, ce droit du travail doit être respecté. Le projet de loi prévoit la possibilité pour tous de devenir fonctionnaires dans un délai de six mois pour ceux qui ont déjà réussi un concours de recrutement de l'enseignement public (*agrégation*, CAPES), dans six ans pour tous les autres. Tous les enseignants auront ainsi la liberté d'opter, s'ils le souhaitent, pour le statut de fonctionnaire.

Mais en ce qui concerne les écoles primaires (maternelles et élémentaires), le projet de loi établit un lien entre la titularisation des maîtres dans la fonction publique et le financement communal. Ce lien se fait en plusieurs temps. Il est en effet prévu que pendant une période de huit années, la commune peut faire connaître son intention de ne pas verser sa contribution, l'Etat paie à sa place. A l'expiration de la période de huit années, les communes seront tenues de participer aux dépenses des écoles primaires lorsque celles-ci compteront une majorité de maîtres titulaires. Dans le cas contraire, les communes seront libres de ne pas payer. L'Etat ne continuera à se substituer à elles que dans la limite des conventions en cours, c'est-à-dire pendant au maximum trois années supplémentaires. Ce qui ne remet pas en cause le paiement des salaires des enseignants par l'Etat.

De toute façon, dans un délai de neuf ans, le gouvernement devait présenter au Parlement un rapport sur l'application des dispositions relatives à l'EIP, ainsi qu'à la titularisation des maîtres et au financement communal et proposer soit de les prolonger, soit de les modifier, soit encore de les remplacer.

CATHERINE ARDITTI.

Les revendications des laïcs

Le Comité national d'action laïque (CNAL) reprochait essentiellement au projet du gouvernement de «consacrer le dualisme scolaire».

Pour éviter de cautionner un éventuel compromis entre le gouvernement et les représentants de l'enseignement catholique, le CNAL n'a jamais participé officiellement à la phase des négociations. C'est pour les mêmes raisons qu'il a violemment contesté le projet de loi adopté le 18 avril 1984 par le conseil des ministres.

Le CNAL s'est alors employé à obtenir, par voie d'amendements un redressement du texte. Il demandait la référence au principe constitutionnel de laïcité de l'Etat; la garantie par la loi des droits et libertés des personnels, ainsi que le libre exercice du droit d'association par les parents; l'inscription dans la loi de la titularisation des enseignants; l'interdiction de créer un établissement privé là où n'existe pas l'établissement public correspondant; enfin l'obligation de financement faite aux collectivité publiques. La plupart de ces revendications devaient être satisfaites.

Ce que contestaient les catholiques

Au fil des négociations avec les représentants du ministre de l'éducation nationale, les responsables de l'enseignement catholique avaient fait connaître un certain nombre de points d'accord : sur la procédure budgétaire des crédits limitatifs, sur les conditions de la participation financière des collectivités territoriales, et même sur la création de *l'établissement d'intérêt public*. En revanche, ils se sont toujours formellement opposés à toutes perspective de titularisation des maîtres.

Toutefois, *lors de l'adoption* du projet de loi par le conseil des ministres, le comité national de l'enseignement catholique avait jugé le texte *« inacceptable »* : il remettait en cause les *« strictes mesures budgétaires »* (qui *« restreignent l'exercice de la liberté »*) ; *l'intervention des collectivités territoriales dans l'EIP* (qui risque de *« politiser »* les problèmes scolaires) ; le rapprochement avec le fonctionnement éducatif, administratif et financier des établissements publics (qui *« restreint l'autonomie administrative et financière »* des établissements privés) ; la suppression à terme des moyens de formation des maîtres ; l'intervention (la *« mainmise »* selon le CNEC) de l'administration dans le recrutement de ces derniers et enfin, bien sûr les perspectives de titularisation qui leur sont offertes.

L'adoption, par l'Assemblée nationale, du texte amendé par le gouvernement et le groupe socialiste a constitué pour l'enseignement catholique une aggravation des dispositions qu'il contestait déjà.

Inquiétude et réserve

Le projet de loi Savary mécontentait tout le monde. Son retrait ne réjouit pas pour autant les principaux protagonistes. On lira ci-dessous les déclarations que nous ont faites deux d'entre eux : Michel Bouchareissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque (CNAL) et M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL).

Côté laïque, la gravité inquiète domine. Côté enseignement catholique, c'est la satisfaction prudente. Les incertitudes, le mélange inextricable de peurs et d'espoirs qui flotte depuis trois ans persiste. Pour tout dire, les limites du « point d'équilibre » n'en finissent pas de reculer.

***Le CNAL* estimait avoir évité le pire, après les modifications « Mauroy » introduites *in extremis* dans le projet Savary. Il n'était pas content d'un texte dont – M. Bouchareissas le rappelait jeudi soir – il refusait toute part de paternité. Mais le cyclone écarté, l'orage paraissait bénin et supportable. Voilà que tout est remis en cause. Le risque invoqué pour justifier les dernières modifications, celui d'une cassure entre le gouvernement et les laïques, redevient apparent. Retour donc au point de départ.**

Chez les tenants de l'école privée, le texte était honni. Il tombe à la trappe. Et pourtant, les responsables de l'enseignement catholique, à la différence de certains hommes politiques de l'opposition, se retiennent de chanter victoire. Les péripéties de mai dernier, au seuil du dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, comme leur vieille méfiance à l'égard de la gauche, les incitent à la réserve. Ils peuvent penser avoir gagné une bataille. Le président de la République a entrevu l'image d'une fracture dans la nation et veut l'empêcher. Ils s'en félicitent. Mais ils ne sont sûrs de rien.

En définitive, à écouter les uns et les autres, on se demande si les Français sont mûrs pour une paix scolaire qui n'en meurtrisse aucun.

CHARLES VIAL.

M. Pierre Daniel (UNAPEL) : une nouvelle chance

« Les paroles de M. Mitterrand correspondent-elles à ce que vous attendiez ?

– Le président de la République a voulu prendre une mesure d'apaisement après les manifestations de l'enseignement catholique et, en particulier, celle du 24 juin. Ces manifestations ont montré que les Français n'admettent point que l'on touche à la liberté éducative, que les parents soient dépossédés de leur liberté de choix éducatif. Aujourd'hui, une nouvelle chance est offerte pour trouver le véritable équilibre que, pour notre part, nous avons toujours recherché. Une nouvelle chance pour l'unité nationale.

– Quel sera le nouveau projet de loi, à votre avis ?

– Je n'en sais strictement rien. S'agira-t-il du texte initial du projet Savary sans les derniers amendements et avec des améliorations ? Sera-t-il encore question de la titularisation des maîtres du privé, ou bien ira-t-on vers un statut spécifique de mise à la disposition, par exemple, des enseignants ? Peut-être allons-nous être éclairés bientôt. Ce qui demeure, en tout état de cause, c'est notre volonté de dialogue. Comme je l'avais répété dès le soir du 24 juin, je suis prêt à rencontrer les représentants du gouvernement et à examiner avec attention les projets qu'ils nous soumettraient. Je ne crie pas victoire aujourd'hui. Je dis que je reste prêt à toute discussion.

– Préféreriez-vous que le gouvernement renonce à toute modification des rapports entre l'Etat et l'école privée ?

– Je confirme ce que j'ai toujours affirmé : le *statu quo* n'est pas souhaitable. Il me paraît obligatoire de prendre en compte la décentralisation qui doit entrer en application en 1985. Pour ce qui concerne l'entrée de l'enseignement privé dans la procédure des « crédits limitatifs » (de l'inscription au budget de l'Etat des créations de postes pour l'ouverture des classes et des sections), je souhaiterais une procédure plus souple – pour le privé et pour le public – qui prenne en compte, à chaque rentrée scolaire, les effectifs réels d'élèves, de sorte que les crédits puissent être adaptés à la situation, aux besoins des jeunes, par un collectif budgétaire. Ce que je tiens à préciser clairement, c'est que nous recherchons l'égalité entre l'enseignement public et l'enseignement privé, et non les privilèges.

– Etes-vous partisan du recours au référendum sur l'enseignement privé ?

– Oui. Si la Constitution le permet. J'estime qu'il serait bien de donner aux Français la possibilité de se prononcer sur la liberté de l'enseignement. Mais si un nouveau texte de loi est élaboré et qu'il me plaît, je n'ai pas besoin d'un référendum. »

MGR VILNET : L'ÉPISCOPAT EST PRÊT A DISCUTER D'UN NOUVEAU PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Mgr Jean Vilnet, président de la Conférence des évêques de France, a publié, vendredi, le communiqué suivant :

« Le gouvernement décide de retirer de la délibération parlementaire son projet de loi sur les écoles privées.

» Les instances officielles de l'enseignement catholique, en lien avec l'épiscopat, demeurent prêtes à la consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau projet de loi qui tienne compte des conditions inaliénables toujours affirmées pour la garantie de la liberté scolaire.

» Sauvegarder effectivement cette liberté en l'inscrivant définitivement dans la législation ne peut que rejoindre l'attente du pays, dont le large consensus s'est clairement exprimé jusqu'en ces derniers temps. Il ne s'agit nullement de faire œuvre partisane ni de défendre des intérêts particuliers

» La nation entière doit faire face à la tâche urgente d'instruction et d'éducation de tous les enfants de France. Les évêques ne cessent d'appeler tous les catholiques à y coopérer. L'œuvre nationale d'éducation et la paix scolaire appellent le concours de tout notre pays. »

LE CHANOINE GUIBERTEAU : « CETTE MESURE D'APAISEMENT EST CAPITALE »

« Le secrétaire général de l'enseignement catholique prend acte de la volonté du gouvernement de retirer le texte de loi sur l'enseignement privé. Cette mesure d'apaisement est capitale. Il ne peut que s'en réjouir puisqu'il considérait le texte précédent comme inacceptable. Il attend le nouveau texte. Il souhaite qu'il puisse être négocié et qu'il prenne en compte les éléments indispensables à la sauvegarde de la liberté concrète de l'enseignement. Alors serait définitivement close une querelle périmée, et l'enseignement français pourrait se préoccuper de l'essentiel : l'avenir des jeunes. »

M. Bouchareissas (CNAL) : nous sommes méfiants à l'égard de toute procédure référendaire

« Que pensez-vous des décisions du président de la République ?

– Je constate, dès l'abord, un lien évident entre un conditionnement de l'opinion exercé par les forces conservatrices depuis des mois et cette intervention du président de la République.

– L'annonce d'un « nouveau projet de loi » vous inquiète-t-elle ?

– Compte tenu de l'analyse que nous faisions du projet Savary désormais caduc, je peux simplement dire que, s'il s'agit de réorienter ce texte vers une plus grande conformité avec les principes de laïcité de la Constitution, nous sommes preneurs. S'il s'agissait, à l'inverse, d'aggraver un projet de loi qui conservait déjà l'essentiel des privilèges de l'enseignement privé, nous le combattrions.

– Par quels moyens ?

– Je ne peux le dire aujourd'hui. Il conviendrait, si tel était le cas, que nous en débattions. D'autant que la rentrée prochaine se passera mal, je le crains, de toute façon, le budget 1985 se présentant sous un mauvais jour. Si, en plus, une loi empruntée par la gauche ressemblait comme une petite sœur à celles – Guermeur en particulier – que nous avons toujours combattues, nous resterions fidèles à nous-mêmes, à notre histoire, à notre idéal, en la combattant aussi.

– Seriez-vous favorable à un référendum sur la question scolaire ?

– Faire répondre par oui ou par non à un problème aussi complexe, aussi délicat, et dont il appartient au Parlement d'élaborer la solution – ce qu'il fait actuellement, – ce peut être tentant mais très peu démocratique. Je rappellerai aussi qu'en 1960 onze millions de personnes de plus de vingt ans avaient signé une pétition contre la loi Debré qui venait d'être votée, et je n'ai pas entendu à l'époque M. Debré proposer un référendum...

» Nous sommes méfiants à l'égard de toute procédure référendaire. Si les Français doivent être consultés pour modifier une Constitution issue du putsch de 1958, il vaudrait mieux que ce soit sur des aspects fondamentaux et non pas ponctuels.

– Le retrait du projet de loi préparé par M. Savary vous apparaît-il comme un désaveu du ministre de l'éducation nationale ?

– Je me bornerai à constater qu'on a fait faire à M. Savary la sale besogne et qu'elle n'a abouti à rien... Il est d'ailleurs toujours difficile de vouloir jouer au plus fin avec l'épiscopat. »

SELON LES SONDAGES

Deux Français sur trois seraient favorables à la liberté de l'enseignement

Depuis vingt-cinq ans, les Français ne manquent pas de s'exprimer à propos des formes du système d'enseignement qu'ils souhaitent pour leurs enfants : soit par des pétitions, soit par des manifestations, soit à travers les sondages.

Déjà, en 1960, une pétition, organisée sous l'égide du CNAL, avait recueilli onze millions de signatures pour protester contre la loi Debré, qui venait alors d'être votée. Ce qui représentait 56 % du corps électoral (si l'on considère le référendum de 1962, mais 47 % par rapport à celui de 1961).

Les manifestations de ces derniers mois ont atteint des masses nombreuses : un million de manifestants au total le 25 avril, dans les diverses régions de France, pour soutenir l'école laïque ; un million et demi le 24 juin à Paris, à l'appel de l'école privée.

Mais le corps électoral s'exprime aussi à travers les sondages. Ceux-ci indiquent, de manière assez constante, que deux Français sur trois seraient favorables à la liberté de l'enseignement.

Dans le sondage que le ministère de l'éducation nationale avait demandé à l'IFOP le 23 novembre 1983, il apparaissait notamment que 71 % des Français étaient favorables à l'existence de l'enseignement privé, que 41 % d'entre eux estimaient nécessaire de réformer le système éducatif, mais que 62 % des personnes interrogées considéraient comme « normale » la fonctionnarisation des enseignants du privé. Enfin, 57 % des Français disaient que, s'ils en avaient le choix, ils mettraient leurs enfants dans une école publique et 33 % dans une école privée.

En revanche, selon un sondage réalisé par la SOFRES pour la Croix *avant la manifestation du 24 juin, 50 % des personnes interrogées disaient désapprouver le projet de loi Savary, 44 % d'entre elles (contre 35) estimant que cette loi* « mettait en danger l'existence même de l'enseignement privé en France ». *56 % approuvaient l'organisation de la manifestation du 24 juin, qu'une majorité d'entre elles ne jugeaient pas politique. 61 % pensaient alors que le succès de cette manifestation ne modifierait pas l'attitude du gouvernement.*

Enfin, dans un sondage publié à la même date par le Matin, *76 % des personnes interrogées estimaient* « normal de permettre aux enseignants du privé d'être titularisés à leur demande », *et 51 % jugeaient que la manifestation du 24 juin était de caractère politique.*

LE RETRAIT DU PROJET SAVARY

QUATRE ANNÉES AGITÉES

Marches et démarches

Depuis mai 1981, les partisans d'un *« grand service public et laïque »* et les défenseurs de l'école privée s'affrontent. Ils se succèdent dans la rue pour manifester contre un gouvernement qui, à la recherche d' *« un point d'équilibre »*, mécontente tout le monde.

1981 : les deux camps prennent position

● A la veille du deuxième tour de l'élection présidentielle, le candidat Mitterrand déclare au *Monde* qu'il souhaite *« donner un nouvel essor à l'enseignement public et constituer avec l'enseignement privé sous contrat un grand service public unifié et laïque, qui, en excluant toute spoliation et en intégrant les personnels sans privilège ni sanction, accueillerait les établissements qui le souhaiteraient »*. Le futur président ajoute que *« les négociations dureront le temps nécessaire. En tout état de cause, il n'y aura pas de monopole : la liberté de l'enseignement ne sera pas remise en cause. En attendant, les contrats d'association seront respectés »*.

● Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, les responsables de l'enseignement privé demeurent inquiets. Dans une lettre aux parents, M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), écrit le 2 juin : *« Les écoles catholiques sont en danger (...). Non, il n'y a pas de négociation sérieuse possible quand l'objectif de l'intégration est imposé d'avance. »*

● Le congrès du Syndicat national des instituteurs (SNI), qui se réunit au début du mois de juillet 1981, affirme, à l'unanimité, *« la nécessité d'intensifier le combat laïque »*. Les adhérents souhaitent que le gouvernement procède rapidement à *« l'abrogation des lois antilaïques »*.

● Prenant ses distances avec le SNI, le ministre de l'éducation nationale rencontre officiellement les responsables de l'enseignement catholique, le 22 octobre.

● Au mois de novembre 1981, des rassemblements ont lieu en province. A Rennes, 10 000 personnes réaffirment que c'est *« la famille qui a le droit de choisir l'école qu'elle préfère »*.

1982 : ouverture des consultations

● Le 25 janvier 1982, M. Savary commence les consultations sur l'avenir de l'enseignement privé en rencontrant les dirigeants de l'enseignement catholique. Quelques jours après, il reçoit la Fédération de l'éducation nationale. Le ministre continuera jusqu'à l'été de recevoir parents d'élèves et enseignants du privé et du public.

● Le 24 avril, 100 000 personnes se rassemblent à la porte de Pantin à Paris pour *« défendre la liberté scolaire »*. Quelques semaines plus tard, ils sont plus de 200 000 mille à venir témoigner leur attachement à l'idéal laïque (CNAL), le 9 mai, au Bourget.

● Après avoir *« écouté »* une cinquantaine d'interlocuteurs (partis, syndicats, associations), M. Savary annonce, le 4 août, la mise en place de quatre groupes de travail chargés de préparer les négociations.

● A la fin de l'année 1982, la mobilisation des défenseurs de *« la liberté de l'enseignement »* se développe. Elle s'appuie sur une polémique alimentée par le refus de certaines communes de participer aux frais de fonctionnement des écoles primaires sous contrat d'association. Ils sont 10 000 à Brest, le 28 novembre, 20 000 à Nantes le 4 décembre, 10 000 à Pontivy le 14.

● Le 20 décembre, M. Savary fait connaître les propositions du gouvernement pour l'ouverture de négociations avec les partenaires des deux secteurs d'éducation. Propositions refusées par les responsables de l'enseignement catholique, qui s'engagent à formuler des *« contre-propositions »*.

1983 : des propositions gouvernementales

● Le Comité national de l'enseignement catholique, réuni le 9 janvier 1983, refuse les négociations tant qu'il n'aura pas obtenu de *« garanties explicites »* sur l'avenir des établissements privés. Une période de contacts directs s'engage entre ministère et représentants de l'enseignement catholique, le temps de laisser passer les élections municipales et les mois d'été.

● Le 19 octobre, M. Savary propose un nouveau texte laborieusement mis au point (quinze versions successives) qui ne prévoit ni la disparition des écoles privées ni leur intégration dans un service public, mais une base de discussions échelonnées dans le temps.

Alors que les responsables de l'enseignement catholique demandent un délai de réflexion, 80 000 personnes manifestent à Nantes *« pour la liberté de l'enseignement »*.

● Le 28 octobre, le CNAL rejette les propositions de M. Savary et prépare une série de manifestations qui rassemblent 25 000 personnes à Yssingeaux le 20 novembre, 100 000 à Nantes le 27, 50 000 à Arpajon le 7 décembre.

● L'enseignement catholique donne sa réponse au ministre le 12 novembre : c'est un « oui » assorti de plusieurs « non ». Il accepte de discuter plusieurs points qui lui paraissent urgents, tout en refusant *« la globalité de la méthode »*. Le projet de titularisation, même volontaire, des enseignants du privé provoque le mécontentement des catholiques.

● Le conseil des ministres du 21 décembre annonce que, des négociations globales n'ayant pu avoir lieu, *« des négociations partielles et bilatérales seront engagées (...) avec les partenaires les plus concernés »*. En prévision de cette période *« qui risque d'être décisive pour l'avenir de la liberté de l'enseignement »*, les défenseurs de l'école privée organisent cinq manifestations régionales.

1984 : les catholiques dans la rue

Des rassemblements parfaitement organisés qui semblent s'enfler crescendo. Les manifestants sont 60 000 à Bordeaux le 22 janvier 1984, 120 000 à Lyon, le 29, 290 000 à Rennes, le 18 février, et 250 000 à Lille le 25. Apothéose de ce mouvement à Versailles le 4 mars où plusieurs centaines de milliers de manifestants reprennent en cœur le slogan *« L'école libre vivra. »*

● Alors que le conseil des ministres du 14 mars annonce que les négociations sont terminées, les ultimes tractations se prolongent. Défenseurs de l'enseignement privé et laïques tentent d'obtenir des concessions du gouvernement. Ces derniers organisent dans une centaine de villes, le 25 avril, des manifestations qui réunissent plus d'un million de personnes au total.

● Le 18 avril, le gouvernement rend publiques les dispositions qui doivent être soumises au Parlement. Le projet de loi mécontente les deux camps. Le Comité national de l'enseignement catholique le juge même *« inacceptable »*. Le débat à l'Assemblée nationale commence le 21 mai, le ministre devant faire face aux critiques des députés de droite et de ceux de gauche. Les élus socialistes obtiennent trois modifications de dernière minute (limitation à la création d'écoles maternelles privées, et lien entre la titularisation des enseignants et le financement des établissements privés). Adopté par les députés après engagement de responsabilité du gouvernement le 24 mai, le projet provoque la colère des partisans du privé.

● Le 24 juin, un million et demi de personnes défilent pendant toute la journée dans les rues de Paris pour manifester leur soutien à l'école privée. Elus de l'opposition et responsables politiques participent à cette longue marche. *« L'école libre vivra »* devient le cri de ralliement.

SERGE BOLLOCH.

Quatre-vingts jours au Parlement

18 AVRIL 1984 : M. Alain Savary présente son texte aux députés socialistes. Les députés socialistes portent un jugement *« globalement négatif »* sur le projet.

24 AVRIL : l'Assemblée nationale est officiellement saisie du projet.

26 AVRIL : M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, demande la création à l'Assemblée d'une commission spéciale pour l'étude de ce projet. M. André Laignel, député de l'Indre, porte-parole des laïques au sein du groupe socialiste, en devient le président.

9 MAI : la conférence des présidents reporte du 16 au 21 mai la date d'ouverture du débat en séance publique.

15 MAI : le groupe socialiste adopte les amendements qu'il souhaite voir apporter au texte.

18 MAI : le gouvernement est autorisé par le conseil des ministres à engager sa responsabilité sur ce texte, selon les termes de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

21 MAI : ouverture du débat en séance publique.

22 MAI : le gouvernement engage sa responsabilité sur le texte, pour lequel l'urgence a été décidée. Auparavant, les amendements des députés socialistes ont été intégrés au texte.

24 MAI : la motion de censure déposée par l'opposition est repoussée : le projet est adopté et première lecture par l'Assemblée nationale.

14 JUIN : M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, affirme que la majorité sénatoriale utilisera tous les moyens de la Constitution et du règlement du Sénat pour *« examiner au fond, et aussi longtemps qu'il le faudra, quitte à siéger tout l'été »*, le texte sur l'enseignement privé.

28 JUIN : rencontre entre MM. François Mitterrand et Alain Poher. Le président de la République confirme au président du Sénat sa volonté que le texte soit adopté pendant l'été.

29 JUIN : le Sénat dépose une motion visant à soumettre le projet à référendum.

2 JUILLET : ouverture de la session extraordinaire du Parlement, dont l'ordre du jour prévoit l'adoption définitive du texte.

5 JUILLET : le Sénat reprend l'examen de la motion référendaire et l'adopte.

6 JUILLET : l'Assemblée nationale, saisie de cette motion, la repousse.

Quelles libertés publiques ?

Les Français auront-ils bientôt leur mot à dire par voie de référendum sur les immigrés, l'insémination artificielle et la télévision privée ? Poser cette question, c'est s'interroger sur la notion de « libertés publiques ».

Que recouvre-t-elle ? Pour en avoir une idée, il faut se reporter au préambule de la Constitution de 1958, qui se réfère lui-même à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et au préambule de la Constitution de 1946. Font incontestablement partie des libertés publiques reconnues par ces textes : *« la libre communication des pensées et des opinions »*, le droit de propriété, dont les citoyens *ne peuvent être privés* qu'en cas de *« nécessité »*, la *présomption d'innocence*, la liberté syndicale et une liberté qui paraît de toutes la plus difficile à respecter : le droit à l'emploi.

Auraient pu faire ainsi l'objet d'un référendum depuis le début *de septennat de M. François Mitterrand* : les nationalisations, les *lois Auroux sur* les droits des travailleurs, l'autorisation d'émettre accordée aux radios libres, la loi sur la détention provisoire et, évidemment, les lois sur la presse et l'école privée.

La notion de libertés publiques est si large que cette liste n'est *pas exhaustive. M. Jacques Robert*, qui a consacré un livre à ce *sujet* (1), *estime que* les libertés publiques englobent l'ensemble des droits fondamentaux dont peut se prévaloir un citoyen *« dans un pays donné, à une époque donnée »*, c'est-à-dire qu'elles peuvent porter aussi sur ce qu'on appelle les problèmes de société.

Il faut cependant observer qu'aucun des textes fondamentaux auxquels on se réfère généralement pour définir les libertés publiques ne garantit le droit à la vie, excepté la convention européenne des droits de l'homme. Mais celle-ci n'a pas valeur constitutionnelle. Ainsi en a décidé, il y a quelques années, le Conseil constitutionnel. Cela signifie, *a priori*, qu'on ne peut envisager un référendum sur ce qui se rattache à ce droit : *l'avortement*, l'insémination artificielle et *même la peine de mort*.

Il serait, en revanche, tout à fait loisible à un président de la République de consulter les Français sur l'immigration, celle-ci relevant, de l'avis des juristes, d'une liberté publique fondamentale, celle d'aller et venir. Même *si l'opposition ne peut songer à* rétablir la peine capitale par le *biais du référendum, la réforme* de la Constitution annoncée par *M. Mitterrand lui ouvre, comme à* la majorité, un champ politique immense.

BERTRAND LEGENDRE.

(1) *Libertés publiques.* Editions Montchrestien.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, jeudi 12 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● PENSIONS ALIMENTAIRES

Les parents créanciers de pensions alimentaires impayées pourront faire appel aux caisses d'allocations familiales pour en assurer le recouvrement.

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des droits de la femme, a *présenté* un projet de loi relatif à l'intervention des organismes *débiteurs des prestations* familiales dans le recouvrement des pensions alimentaires impayées. Ce projet a été élaboré conjointement avec le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et le secrétariat d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés.

Le défaut de paiement partiel ou total des créances alimentaires soulève un problème social de grande ampleur. *Dans la plupart des cas*, il met en difficulté des femmes qui, à *la suite d'un* divorce, doivent assurer seules la charge d'enfants alors que l'*autre parent ne verse pas* la pension alimentaire fixée par le juge.

Le projet préparé par le gouvernement en vue de faire face à ce problème constitue l'un des volets de la politique familiale qu'il met en œuvre. Ce projet a pour but de faire respecter la responsabilité morale, juridique et financière qui incombe à chacun des parents envers leurs enfants. Il comporte deux séries de dispositions principales :

1) Les parents créanciers de pensions alimentaires impayées pourront obtenir le concours des organismes qui versent les prestations familiales en vue d'assurer le recouvrement de leur créance. L'organisme sera dans ce cas substitué au créancier vis-à-vis du débiteur. Les sommes recouvrées seront majorées, à la charge de ce dernier, en vue de couvrir les frais de gestion et de recouvrement ;

2) Une aide financière sera accordée dans les situations les plus difficiles. A cet effet, l'actuelle allocation d'orphelin, désormais dénommée « allocation de soutien familial », sera versée, à titre d'avance sur pensions alimentaires, et aussi longtemps que les procédures de recouvrement n'auront pas abouti, aux parents isolés titulaires de créances alimentaires impayées. Cette avance sera récupérée sur le débiteur défaillant au moment du recouvrement de la créance.

● RELATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AVEC LES USAGERS

Quarante nouvelles mesures pour faciliter la vie des assurés sociaux et des entreprises.

Le ministre des affaires sociales a *présenté au conseil des ministres un* programme de quarante mesures destinées à *simplifier et à améliorer* les relations de la Sécurité sociale avec les *assurés sociaux* et les entreprises.

Ce programme comporte deux volets :

I. — Des formalités simplifiées pour les assurés sociaux et les entreprises.

Les dix-huit mesures retenues comportent notamment :

— La simplification du carnet de maternité et des documents liés à la surveillance médicale de la maternité ;

— Une réforme des modalités de versement et de recouvrement des cotisations et des sommes dues à la suite d'erreurs de chèques ;

— Le versement d'un capital au lieu d'une petite rente pour les incapacités inférieures à 10 % ; cette mesure concerne 35 % des rentes ;

— L'allégement des justificatifs pour le maintien des prestations familiales aux enfants de plus de seize ans ;

— Une expérience de transfert de données magnétiques évitant aux entreprises des déclarations multiples et la saisie d'informations identiques ;

— La mise en place de guichets uniques des URSSAF pour les entreprises à établissements multiples.

Par ailleurs, une expérience de suppression de la vignette pharmaceutique sera entreprise en 1985 dans le Loiret.

II. — Des recours plus faciles contre les décisions de la Sécurité sociale :

— Les procédures seront simplifiées et mieux *portées* à la connaissance des intéressés. Ainsi, les époux pourront *se représenter* mutuellement devant les tribunaux des affaires de Sécurité sociale ; la convocation des assurés se fera dans *des formes* moins solennelles ;

— La protection des droits des assurés sera renforcée : *les caisses* devront notamment leur communiquer *leurs* conclusions *devant* les tribunaux ;

— Le déroulement des procédures sera accéléré.

● L'ÉTHIQUE MÉDICALE

Tout en laissant la réflexion se poursuivre *sur des sujets controversés*, le gouvernement entend prendre les mesures nécessaires à la protection des personnes.

Le secrétaire d'Etat chargé de la santé a présenté au conseil des ministres une communication sur les problèmes éthiques et juridiques posés par le *développement* des sciences et des techniques médicales, notamment dans les domaines de la reproduction humaine, de la maîtrise de *l'hérédité et de l'utilisation* des médicaments.

L'émergence de ces techniques crée des situations nouvelles et remet en cause certaines des notions qui sont à la source de notre droit et de notre éthique.

Le débat sur ces questions a déjà été amorcé par le conseil consultatif *national d'éthique pour les sciences* de la vie et de la santé créé à l'initiative *du président de* la République en février 1983.

C'est sur la base des premières conclusions de ce comité que le gouvernement élaborera d'ici à la fin de l'année, deux projets de loi destinés à régler les questions où il est apparu qu'une intervention rapide du législateur était à la fois possible et nécessaire :

— Le premier projet de loi visera à soumettre à autorisation préalable les centres assurant la conservation du sperme, la fécondation *in vitro* et l'utilisation de tissus embryonnaires et fœtaux ;

— Le second projet concernera l'expérimentation des médicaments chez l'homme ; il prévoira notamment *le consentement libre* et éclairé du sujet ainsi que la consultation obligatoire d'un conseil d'éthique indépendant, préalablement à l'élaboration des protocoles d'expérimentation.

Il y a lieu, par ailleurs, de poursuivre la réflexion sur l'ensemble des problèmes posés. Le gouvernement a chargé un groupe de travail interministériel de faire des propositions sur l'opportunité de légiférer dans ces domaines en évolution rapide et qui relèvent de l'éthique autant que du droit. Cette réflexion devra tenir compte des orientations suivantes :

— Les méthodes nouvelles de *fécondation doivent constituer* en premier lieu une réponse médicale à *l'infertilité* ;

— La gratuité du don du sperme, l'anonymat du donneur, la limitation des inséminations par le sperme d'un même donneur, doivent être réaffirmés ;

— Enfin, l'utilisation de ces techniques ne doit pas répondre à des fins commerciales.

● POLITIQUE SOCIALE DES VACANCES

Moderniser et promouvoir le tourisme associatif, instrument essentiel de la démocratisation des vacances.

Le secrétaire d'Etat chargé du tourisme a présenté au conseil des ministres une communication relative à la relance du tourisme associatif et à la politique sociale des vacances.

Les bons résultats de la politique de démocratisation des vacances entreprise *depuis 1981 ont été* soulignés : deux millions de Français sup*plémentaires sont partis en vacances* au cours des trois dernières années.

Le tourisme associatif peut jouer un rôle très important dans la mise en œuvre de cette politique. Il doit à cet effet améliorer sa gestion, développer *ses efforts* de promotion, adapter ses prestations à la demande du *marché touristique et réformer* ses procédures de financement.

Les orientations suivantes ont été retenues :

— Constitution d'hébergements légers dont les coûts de construction et d'exploitation seront adaptés à la fréquentation saisonnière ;

— Mise en valeur du patrimoine des associations et des collectivités locales ;

— Mise au point de mécanismes de garantie mutuelle pour le tourisme associatif ;

— Élargissement des critères d'accès aux installations sociales de vacances ;

— Accès des associations de tourisme à de nouveaux réseaux d'information et de promotion,

— *Ouverture du tourisme* associatif aux échanges internationaux.

● NOMINATIONS

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

— M. Bernard Grasset, préfet, commissaire de la République délégué pour la police auprès du commissaire de la République du département du Rhône, est nommé commissaire de la République du département de la Charente-Maritime ;

— M. Georges Peyronne, sous-préfet hors classe, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de *Dunkerque*, est nommé préfet, commissaire de la République *délégué pour la police* auprès du commissaire de la République *du département* du Rhône.

Sur proposition du ministre des transports,

— M. Marceau Long est nommé président du conseil d'administration de la compagnie nationale Air France (*le Monde* du 13 juillet) ;

— M. Pierre *Marion est nommé* président du conseil d'administration d'Aéroport de Paris (*le Monde* du 13 juillet).

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice,

— M. Jacques Gerville-Reache, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ;

— Mme Anne-Marie Dupuy, conseiller d'Etat, est placée en position de détachement de longue durée pour exercer son mandat de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes.

D'autre part, le conseil des ministres a adopté, sur proposition du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, la nomination de membres du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

En outre, le conseil des ministres a été informé par le ministre de l'économie, des finances et du budget de la nomination de M. Henri Corson comme directeur de l'Union des groupements d'achats publics.

RECTIFICATIF. — Une omission de mot a déformé le sens d'une partie des extraits de l'éditorial signé par M. Didier Motchane dans la revue *En jeu* (*le Monde* du 13 juillet). M. Motchane estimait que la politique économique du gouvernement *« prépare mal le redressement industriel de la France »*, alors que nous lui avons fait écrire que la politique économique *« prépare le redressement industriel de la France »*.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

● **M. Bernard Grasset,** *préfet de Charente-Maritime.*

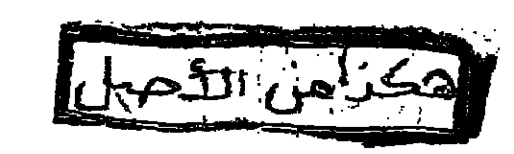
Le conseil des ministres a nommé commissaire de la République de Charente-Maritime M. Bernard Grasset, qui était jusqu'à maintenant *préfet* de police du Rhône.

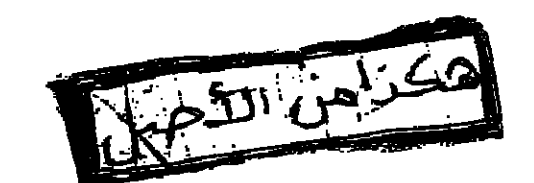
[M. Bernard Grasset, né le 23 décembre 1933 à La Rochelle (Charente-Maritime), a commencé sa carrière en qualité de chef de cabinet du préfet des Ardennes, en mai 1959. Appelé sous les drapeaux en juillet de la même année, il est nommé chef de cabinet du préfet de la Haute-Marne en 1961, secrétaire général des Basses-Alpes en 1967, sous-préfet de Saint-Benoît l'année suivante, secrétaire général de la Réunion en 1972, secrétaire général adjoint des Bouches-du-Rhône en 1974. Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM du début avril à la fin mai 1974, il devient en juillet conseiller technique auprès du directeur *central de la sécurité publique. Il dirige* le cabinet du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications à partir de 1977. Il est nommé préfet des Hautes-Alpes en 1980 et préfet de police du Rhône le 8 juillet 1981.]

● **M. Georges Peyronne,** *préfet de police du Rhône.*

M. Georges Peyronne, *commissaire* de la République adjoint de Dunkerque, *est nommé préfet de police* du Rhône en remplacement de M. Grasset.

[Né le 21 septembre 1935 à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), ancien élève de l'ENA, M. Peyronne est tout d'abord administrateur civil à la direction générale de la fonction publique avant de devenir, en 1975, secrétaire général du département du Gers. Il est ensuite sous-préfet de Brignoles, secrétaire général de l'Ain, chargé de mission auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne et est nommé, en janvier 1982, sous-commissaire adjoint de la République (sous-préfet) de Dunkerque.]





Le Monde

société

DEUX PROJETS DE LOI EN PRÉPARATION

● Les nouvelles méthodes de fécondation
● L'expérimentation des médicaments sur l'homme

« Il y a les enfants de la science et les enfants de la société. » Par ces mots, M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat chargé de la santé, a dégagé jeudi 12 juillet le sens de quelques-unes des questions que le gouvernement s'était posées le matin même en conseil des ministres.

Les pouvoirs publics ont décidé d'élaborer, sur des sujets majeurs d'éthique médicale, deux projets de loi qu'ils soumettront au Parlement à l'automne de cette année ou au début de 1985 : le premier porte sur les manipulations de la vie à ses débuts ; le second, sur l'expérimentation des médicaments sur l'homme.

Depuis dix ans, quelque dix mille enfants sont nés en France à la suite d'une insémination artificielle. Chaque année, depuis 1980, trois mille couples demandent à pouvoir bénéficier de cette méthode ce qui excède de loin les possibilités ouvertes à l'heure actuelle. Cette technique a donc quitté la marginalité où elle était restée confinée à ses débuts. Elle n'en demeure pas moins figée dans une situation juridique étrange où les centres d'étude et de conservation du sperme (CECOS) se sont forgé d'eux-mêmes leurs règles d'éthique. D'autres centres fonctionnent sur des bases moins strictes. En outre, toutes les situations n'ont pas été prévues, comme le démontrent simplement les demandes d'insémination *post mortem* à propos desquelles le droit reste à présent muet.

M. Hervé s'est interdit, au terme du conseil des ministres, de commenter cet aspect du problème. Se refusant à interférer avec une procédure judiciaire en cours (le procès de la jeune Corinne Parpallaix contre le CECOS du Kremlin-Bicêtre), il n'en a pas moins rappelé que l'éclosion sans précédent des méthodes qui permettent de modifier les premières manifestations de la vie — diagnostic prénataux, insémination artificielle, conservation du sperme et depuis peu d'ovules, fécondation *in vitro*, utilisation de tissus fœtaux — posait à présent des questions radicalement nouvelles auxquelles le droit ne pourra longuement se soustraire.

Dan l'immédiat, un aspect important de ces innovations médicales mérite d'être aménagé par une loi. Les pouvoirs publics se doivent, en effet, d'imposer un contrôle sanitaire sur les centres qui assurent le traitement du sperme, sur ceux qui pratiquent les fécondations *in vitro* et sur les unités qui utilisent les tissus embryonnaires ou fœtaux à des fins diagnostiques ou thérapeutiques. Tel sera le but de l'un des projets de loi annoncés le 12 juillet.

Une réflexion inachevée

Il s'agira, a indiqué le secrétaire d'Etat à la santé, d'éviter la *« prolifération anarchique de ces centres »* et de leur fixer des normes techniques de fonctionnement. Par ce texte, le gouvernement ne portera pas un jugement *« sur le fond »*, ajoute-t-on au secrétariat d'Etat.

Sur le fond, précisément, le gouvernement n'a pas achevé sa réflexion. Les principales questions en suspens demeurent les suivantes : qui peut bénéficier des nouvelles techniques de fécondation et d'insémination ? Faut-il les considérer avant tout comme des remèdes à la stérilité et par conséquent les réserver aux couples infertiles ? Ou bien les rendre accessibles à tous ceux qui souhaitent en bénéficier en fonction de la volonté de chacun et en dehors du problème médical que soulève la stérilité ? L'insémination *post mortem* pose des questions voisines sur lesquelles une réflexion interministérielle est engagée.

Situation floue

Deuxième problème d'éthique médicale examiné par le conseil des ministres : l'expérimentation du médicament chez l'homme. Là encore, la situation actuelle relève du vide juridique et de la confusion. En effet, un médicament ne peut être mis sur le marché en France s'il n'a pas fait l'objet, au terme de sa mise au point proprement dite, d'une expérimentation sur l'homme sain et sur l'homme malade. Personne ne conteste cette exigence, mais tous s'accordent pour dire qu'elle soulève d'immenses difficultés éthiques.

Or la situation en France à cet égard est à ce point floue que de nombreuses expérimentations humaines sont faites par des laboratoires français soit en France même, mais dans une quasi-clandestinité, soit à l'étranger.

Le problème est d'autant plus complexe que l'expérimentation doit recueillir le *« consentement libre et éclairé »* du sujet. Ce principe, réaffirmé par le conseil des ministres, est relativement facile à respecter lorsqu'il s'agit d'individus non malades, mais il pose quantité de problèmes s'agissant de patients dont le jugement est altéré par leur affection, lorsqu'ils sont au stade terminal de leur maladie, par exemple lorsqu'ils sont inconscients, ou encore lorsque la douleur physique les porte à accepter tout traitement, fût-il expérimental.

Le projet de loi dont le gouvernement annonce la prochaine élaboration, en liaison avec le Comité national d'éthique, nouvellement créé, pourrait se limiter à annoncer les principes relatifs à l'expérimentation sur le sujet sain et réserver le second aspect de la question — l'expérimentation chez les malades — qui demandera de plus longues consultations à l'avenir.

CLAIRE BRISSET.

Les mères isolées toucheront plus facilement les pensions alimentaires

Le projet de loi sur le recouvrement des pensions alimentaires non payées (*le Monde* du 15 juin) élaboré par le ministère des droits de la femme a été approuvé jeudi 12 juillet par le conseil des ministres. Il donne aux Caisses d'allocations familiales un rôle prépondérant. En effet, si le projet est adopté tel quel par le Parlement, celles-ci viendront non seulement en aide financièrement aux parents isolés (des mères dans la très grande majorité) ne percevant pas les pensions, mais se chargeront aussi de se retourner vers les payeurs indélicats pour récupérer les sommes dues.

Le projet prévoit que les parents isolés (qui ne sont pas remariés ou ne vivent pas maritalement) n'ayant pas obtenu depuis au moins deux mois le paiement de la pension alimentaire pourront s'adresser aux CAF qui leur verseront une avance. Le montant de celle-ci ne pourra excéder celui de l'ancienne allocation orphelin appelée dorénavant *« allocation de soutien familial »*. Les CAF se chargeront par ailleurs de recouvrer ces pensions, mais en pénalisant au passage, par le biais d'une amende, les mauvais payeurs.

Ce recouvrement pourra se faire non seulement au nom des parents isolés, mais aussi pour tous les autres parents ne parvenant pas à toucher les pensions alimentaires. Il sera cependant demandé à ces derniers de prouver qu'ils ont déjà fait une première démarche pour obliger l'ex-conjoint à se plier à ses obligations.

Comme l'ont rappelé jeudi Mmes Yvette Roudy et Georgina Dufoix, respectivement ministre des droits de la femme et secrétaire d'Etat à la famille, plus de 50 % des pensions alimentaires sont impayées, ce qui créée une situation souvent désespérée pour des mères isolées dont les trois quarts figurent parmi la catégorie de Français disposant du plus bas niveau de vie. Les principales victimes sont les enfants auxquels sont en fait décernées ces pensions.

Le nouveau système créé par le projet de loi aura l'avantage d'aider ces foyers en difficulté, mais aussi de faire cesser le malaise social qui engendre le non-paiement des pensions. *« Comment ne pas comprendre les réticences des mères à poursuivre en justice le père des enfants »*, a fait remarquer Mme Roudy. *« Il s'agit là*, a souligné Mme Dufoix, *de réaffirmer la coresponsabilité des parents vis-à-vis des enfants. »*

Ce n'est cependant pas sans mal que ce projet de loi est enfin parvenu sur le bureau du conseil des ministres. Le ministère des droits de la femme a dû se battre contre ceux qui craignaient de créer une sorte d'assistanat pour les femmes, d'autres qui s'interrogeaient sur la nouvelle vocation imposée au CAF (recouvrement auprès des débiteurs défaillants) sans parler du chambardement ou de la charge financière.

Une tentative de Mme Roudy pour présenter ce projet a été écartée en 1983, le conseil des ministres préférant créer des bureaux pilotes *« chargés d'étudier pendant dix-huit mois les obstacles auxquels se heurtent les bénéficiaires de pensions »*.

C'est finalement le président de la République lui-même qui a tranché en faveur du projet, respectant, en fait, une des cent dix propositions faites avant son élection.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

EN BREF

Crise politique évitée à Pantin

Une crise politique a été évitée de justesse, jeudi soir 12 juillet, entre les élus communistes et socialistes de Pantin (Seine-Saint-Denis). M. Jacques Isabet, maire communiste de la ville, a, en effet, porté de graves accusations, au matin d'une réunion exceptionnelle du conseil municipal, contre le groupe socialiste. Il répondait en cela à des propos tendant, selon lui, à faire apparaître *« le PC comme tricheur, voleur »*.

Il s'agit d'une affaire de gros sous qui est liée à un contexte immobilier (*le Monde* du 19 avril). Un rapport conjoint de deux ministères (économie, finances et budget, urbanisme et logement) avait fait état d'un « trou » de 76 millions de francs dans la gestion d'un organisme, la SEMIP (société d'économie mixte de construction et de rénovation) cautionné par la ville. Un nouveau rapport, en date du 26 juin, réalisé par une commission interministérielle, parle maintenant de *« dette à court terme s'élevant à 42,5 millions de francs »*.

Si on lit plus avant l'extrait du procès-verbal de ce « comités des suites », on s'aperçoit qu'en fait la dette ne s'élève plus, pour des raisons extrêmement complexes, qu'à 17,3 millions de francs.

Au fur et à mesure des documents, la version de M. Isabet paraît la plus vraisemblable. On est passé de 76 millions de francs à 17,3 millions de francs en l'espace de quelques mois, toujours d'après des dossiers officiels. L'affaire se dégonfle.

M. C.

Un attentat revendiqué par Action directe

Un attentat contre l'Institut atlantique des affaires internationales, 120, rue de Longchamp, à Paris-16e, a eu lieu, jeudi 12 juillet à 1 h 40, causant d'importants dégâts matériels. L'attentat a été revendiqué par un coup de téléphone à l'AFP, jeudi matin, au nom d'Action directe, et confirmé par un communiqué posté, accompagné de photocopies et de documents internes à l'Institut.

La veille, les enquêteurs avaient rendu publique la découverte d'une « cache » d'Action directe à proximité de l'avenue Trudaine, où deux policiers avaient été tués le 31 mai 1983 (*le Monde* du 17 juin 1983). Dans cette « cache », les policiers de l'identité judiciaire avaient relevé les empreintes digitales d'une dizaine de personnes, dont celles de Régis Schleicher et de Mohand Hamami, membres d'Action directe, mis en cause récemment par une militante de cette organisation. Mlle Collenot, la propriétaire du studio qui a servi de « cache », a été arrêtée, mardi 10 juillet, et interrogée par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière. La jeune femme, qui a affirmé avoir confié ce studio à deux hommes et à une jeune femme, et ignoré totalement leur appartenance à Action directe, a été remise en liberté.

● *Baignade interdite à la base de loisirs de Cergy-Neuville.* — Toutes les activités nautiques sont interdites à la base de loisirs de Cergy-Neuville (Val-d'Oise), l'un des plus grands espaces verts aménagés en région parisienne (*le Monde* du 2 août 1983). La rupture d'une berge, le 12 juillet, a fait se déverser l'eau des quatre grands étangs de la base dans une gravière en exploitation, provoquant une baisse de niveau de plus de 1,50 mètre.

AUX ASSISES DU VAL-DE-MARNE

Des pirates contre l'ayatollah

Bien plus que les auteurs d'un détournement d'avion, c'est un régime, sa doctrine, ses méthodes et la répression sanglante qu'il exerce qui sont restés en permanence au centre des débats ouverts, mercredi 11 juillet, devant la cour d'assises du Val-de-Marne, présidée par M. Claude Hanoteau, et qui devaient s'achever ce vendredi 13 juillet.

Certes, Reza Moharami, Ahmad Salehi, Mohamad Hammad, Mozafar Moradi et Darioush Dehgan, les cinq très jeunes hommes (le plus âgé a vingt-deux ans, l'un vingt et un et les trois autres vingt ans) qui ont détourné, le 6 juillet 1983, un Boeing 747 d'Iran Air assurant une liaison intérieure Chiraz-Téhéran avec 367 passagers à bord, pour venir se poser le lendemain à Orly et y accepter de se rendre à la police (*le Monde* du 9 juillet 1983), répondent de piraterie aérienne.

Mais, au-delà de l'acte même qui leur est reproché, ce sont les emprisonnements arbitraires, la torture, les exécutions sommaires qui occupent, sans le quitter un instant, le devant de la scène. Car c'est pour dénoncer, face au monde entier, les crimes du régime khomeiniste, que ces cinq apprentis terroristes inexpérimentés et armés en tout et pour tout de deux pistolets 7,65 et d'un couteau à cran d'arrêt, ont tenté, et réussi, ce qui relève du pari le plus audacieux.

De cela, la cour semble consciente. Et, pour que tout soit bien clair, les deux défenseurs des cinq accusés, Mes Henri Leclerc et Thierry Mignon, ont distribué à la presse d'épais dossiers, où il n'est jamais question de détournement d'avions ni même de leurs clients, mais exclusivement *« des exécutions et de la torture dans les prisons du régime de Khomeiny »*.

Dans un palais de justice transformé en camp retranché, la cour a entendu, jeudi 12 juillet, deux témoins très attendus, MM. Massoud Radjavi, chef du mouvement des Moudjahidins du peuple iranien, et Abolhassan Bani Sadr, l'ancien président de la Ire République islamique d'Iran. Le premier a rappelé comment il avait négocié, depuis la tour de contrôle d'Orly, la reddition des cinq jeunes gens qui, sans y appartenir, s'étaient réclamés de son mouvement. Pour M. Radjevi, *« ces enfants du peuple iranien sont des combattants de la liberté et des droits de l'homme »*, et, à ce titre, ils méritent la clémence de la justice française.

Interrogé par le président Hanoteau sur ses activités actuelles, M. Bani Sadr, qui s'est déclaré être, *« pour l'instant, sans profession »*, a préféré dresser un bilan apocalyptique de la situation en Iran. *« Le régime*, devait-il notamment indiquer, *s'y attache méthodiquement à exterminer notre jeunesse. »* Selon M. Bani Sadr, ceux qui parviennent à échapper à la mort sur le front irano-irakien, à l'emprisonnement ou au poteau d'exécution sombrent immanquablement dans la consommation de l'héroïne, partout largement répandue, à des prix dérisoires.

Estimant que les jurés ne pouvaient *« aller à l'extrême limite des circonstances atténuantes »*, et qu'il leur fallait condamner *« la violation du droit à la sécurité »* des voyageurs aériens, l'avocat général, M. Gérard Jean, a, dans un réquisitoire très modéré, réclamé une peine de quatre années d'emprisonnement, dont deux assorties de sursis, contre chacun des cinq accusés.

La Cour devait rendre son arrêt vendredi 13 juillet en fin d'après-midi.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.



Le Monde

culture

FESTIVALS

MONTREUX

L'internationale des musiques

« J'aimerais revenir l'an prochain », a murmuré Miles Davis de sa voix de rocaille dans la voiture qui le conduisait à l'aéroport. Claude Nobs, lui, n'en est pas encore revenu. Mais c'est au fond une assez bonne nouvelle pour le public de Miles et celui de Montreux.

Pour la dix-huitième fois et pendant dix-huit jours, le fils du boulanger Nobs se change en maître de cérémonies. Son secret est d'une simplicité angélique : réaliser des rêves d'enfant, se dépenser sans compter, laisser dire les conseilleurs et n'écouter que le conseil de ses passions, monter un festival comme on règle un festin, et surtout ajouter à cela un solide sens des affaires et de l'organisation.

A la saison des neiges celle-ci se contente d'un seul permanent. Quatre ou cinq mois avant l'ouverture, l'équipe se forme. Si l'on compte enfin tous ceux qui, de près ou de loin, assurent au casino la bonne marche du Festival, on arrive à deux cent cinquante en juillet : « C'est exactement la proportion de personnel, dit malicieusement Nobs, que l'on trouve dans les palaces. » Étudiants, apprentis, collégiens, tout Montreux en vingt ans aura, à un moment ou à un autre, travaillé pour le Festival.

L'hôtellerie traditionnelle, de la plus luxueuse à la plus modeste, ne se plaint pas trop. C'est qu'on ne loge pas n'importe où quatre cent cinquante musiciens, presque autant de journalistes et un public qui ne cesse de se renouveler au gré des programmes et du franc suisse.

Les soirs d'intenses trémoussements collectifs (Brésil, Afrique) on peut aller jusqu'à quatre mille personnes dans la confortable salle biscornue du casino. Les soirs de recueillement, les chaises ramènent sa capacité à deux mille cinq cents places. Comble du luxe, pour les grandes occasions, il y a autant de monde dehors que dedans, sur les terrasses, dans les coursives, les couloirs ou les escaliers de ce gigantesque bateau ivre. Personne ne cherche d'ailleurs à forcer l'entrée. Le tout est d'être là, pas trop loin, pour prendre un air de Festival que multiplie la vidéo.

Autre signe de démesure, Claude Nobs ajoute cette année, presque au dernier moment, une soirée d'ouverture : « Pure rock et hot reggae », avec Johnny Winter. Mille cinq cents entrées. Petite soirée ? « Non, ça nous a permis de démarrer en douceur. L'équipe a pu se roder sans nervosité et tout s'enchaîne harmonieusement. » Sous le dessin allègre de Niki de Saint-Phalle qui sert cette année d'illustration, la fête commence. Detroit, grande ville noire qui prolongera Montreux comme tous les ans, a simplement demandé que la chanteuse noire de l'affiche soit recolorée en rose.

Sur dix-huit jours le programme est ici composé comme une partition de Big Band. Avec une succession de tensions, détentes, riffs, standards, surprises et vastes mouvements orchestraux. Du service de presse à la technique, l'équipe tourne avec la précision et la souplesse de l'orchestre de Count Basie. On a pu reprocher au répertoire son éclectisme, Nobs en rajoute. Il métisse à tout va, s'amuse et provoque : salsa, rock, new wave, bossa-nova, funky, blues et, pour commencer, continuer ou finir en beauté, jazz. C'est en gestionnaire et en homme de relations publiques qu'il dirige, c'est en artiste qu'il compose.

A Miles Davis, B.B. King, Albert Mangelsdorff, Mike Brecker, Carla Bley ou Martial Solal il ajoute des nuits espagnoles et irlandaises. Il faut dire qu'avec Van Morrison et Moving Hearts, la bière noire de Dublin a un robuste goût de Coca-Cola. Mais peu importe, chaque soir à Montreux semble réunir pour chaque artiste le public le mieux désigné..

Quatre cents Brésiliens accourus de toute l'Europe perpétuent le pacte d'amour qui lie traditionnellement les bords enchanteurs du lac Léman à la fièvre tropicale. Et ici Tania Maria peut, avec allégresse, transporter une foule qu'elle n'a aucune peine à faire chanter, ou improviser. Difficile de succéder à pareil moment de grâce et de folie. Tendre, aérien, délicatement fondu à la tradition brésilienne et au goût du temps, Djavan ne se sort pas trop mal de cette épreuve initiatique.

Pour l'Afrique et la salsa, même mouvement. A Paris tout concert convoque naturellement les communautés antillaise et africaine, jamaïquaine à Londres. Ici, plus de trois mille personnes, roses, oranges ou rougies par le soleil des piscines prennent en marche le rythme de Jazira, la Juju Music du Chief Ebenezer Obey (Nigeria) ou les percussions afro-cubaines de Mongo Santamaria. C'est la mode soulevée par le charme de la danse et dans tous les cas un robuste professionnalisme que vient torréfier l'improvisation. Dans cette épreuve de la scène ces musiques inventent très librement leur part exhubérante de cérémonie et de communication.

Miles Davis, l'autorité

Pourtant Miles Davis, jouant et diffusant d'immenses plages à la lisière du silence — souffle et pulsation à peine colorés de musique — impose avec aisance le respect. Entre l'émotion et la gaieté discrète, entre la violence retenue et les chuchotements rôdant toujours autour du blues et des murmures, où l'on reconnaît les échos de quarante ans de musique noire, il promène orchestre et public avec la même autorité désinvolte : celle qui peut se faire oublier.

A Montreux, on identifie sans mal les thèmes qui s'enchaînent et on les applaudit. Mais le mythe s'arrête où la musique commence et la musique porte à chaque instant de ces deux concerts plus d'histoire que n'en inventera jamais le groupe japonais Casiopea, qui le suit. Pour eux, comme pour la soirée New Wave ou la nuit irlandaise, pas la moindre histoire. Il s'agit de s'installer dans le moule et de s'y tenir. Le reste est affaire de situation, d'émulsion et de frénésie appliquée, mais c'est tout. Bien des orchestres de bal aujourd'hui en savent autant et presque tous les compositeurs de tous les genres confondus auraient pu dans un moment d'égarement, de faiblesse ou pour certains de génie, inventer la célèbre *Danse des canards*. Casiopea n'aura jamais assez d'imagination pour cela.

Le goût des contrastes et des mélanges est devenu si puissant à Montreux, si jovialement consenti que personne n'en a cure. Incontestable signe de discernement, Casiopea n'est rappelé qu'une fois l'après-midi. Un concert décevant de Freddie Hubbard avec Jo Henderson et Michel Petrucciani est chaleureusement accueilli. Les Big Bands des universités sont fêtés avec un goût de connaisseur mêlé de l'indulgence que l'on réserve aux distributions de prix. Il est vrai qu'on y découvre des musiciennes de section parfaitement accomplies y compris dans les sections des cuivres, des solistes parfois maladroits ou une rigueur d'excellents professionnels comme pour le Tennessee State University Jazz Band.

A la terrasse d'une brasserie, l'Aptos High School Jazz Band, des Californiens dont le plus vieux a dix-huit ans, dirigés par Don Keller, interprètent très élégamment des arrangements difficiles : de Duke Ellington au *Spiritual* de John Coltrane. A l'avenir, Claude Nobs prétend intégrer ses traditionnels invités de Montreux aux autres invités. Mais au dernier moment, il peut aussi bien inviter le pianiste Lalo Schifrin ou d'autres musiciens de passage, avec souplesse et une liberté complète.

Ailleurs, quand le budget est bouclé, souvent sans que le public s'en doute selon les plateaux fournis par les « tourneurs », tout est dit. Ici, en plein Festival, on continue d'engager, d'écouter, d'assembler qui ne se ressemble pas, et de créer à toute force des surprises.

Au lieu de fixer le public au siège du spectacle, à grand renfort d'animations et de concerts, on l'expédie sur le lac ou dans les alpages, en planche à voile, en ski nautique ou en train à crémaillère. C'est la nouveauté comprise dans le prix du billet d'entrée. En attendant quelque concert en sous-marin ou en montgolfière, il ne reste plus à Claude Nobs qu'à inviter sur scène les vieilles dames poudrées qui jouent Chopin le matin dans les salons des palaces quand dorment les musiciens et que Montreux s'apprête, sans se presser, à la nuit du blues avec B.B. King, Louisiana Red, Luther Allison, Johnny Copeland et quelques autres, dont Claude Nobs, probablement, s'il retrouve ses harmonicas.

FRANCIS MARMANDE.

FÊTE

EWANDE ET ORICHA RUE DUNOIS

Dernières trépidations avant l'autoroute

On aime bien le Dunois, l'atmosphère qui y règne, due peut-être à la dimension de l'endroit, sûrement à l'architecture (proche de la grange). C'est tout petit, intime, circulatoire. Il y a un côté club (avec les habitués, connaisseurs) mais ouvert. On peut boire et même manger au bar, on y entend enfin, un peu entassés, toutes sortes de jazz, de bons musiciens, américains, européens, africains. Le Dunois mène des expériences.

Il a eu par exemple l'idée d'organiser cette année un concours. Trente-quatre groupes de rock, funky, jazz ou musiques traditionnelles se sont affrontés tous les lundis soirs dans une atmosphère amicale (mais sérieuse). L'orchestre qui gagnait en fin de soirée, après vote du public, était invité à se représenter le lundi suivant contre le prochain groupe. C'est ainsi qu'on a découvert le Louis Cesar Ewande Ensemble, trois batteurs très jeunes, étonnants, africains, qui sont montés au créneau et ont gagné semaine après semaine pendant plus d'un mois. Louis Cesar Ewande est l'invité avec l'ensemble cubain Oricha (sous la direction du pianiste Alfredo Rodriguez) de l'ultime soirée de la saison, fête tardive, dénommée « Dernières trépidations avant l'autoroute ».

Louis Cesar Ewande, qui est français d'origine camerounaise (le futur Noah de la percussion ?), a été initié à la musique en France — il n'est jamais allé au Cameroun. Il a découvert le tambour à treize ans par hasard, en entendant le son sortir par une porte. Il est entré, Toni Batchi l'a « adopté », lui a enseigné les rythmes... Ce batteur-compositeur, au visage extrêmement mobile quand il joue, a travaillé ensuite avec le maître-batteur Fotigui Toure, puis le ballet Kodia, le groupe Farafina, et surtout avec la danseuse Elsa Wolliaston. Mais il a eu envie d'aller plus loin, de tenter autre chose, de créer un groupe avec des percussionnistes comme lui, plus ancrés dans la tradition mais libres. Il connaissait bien Maré Sanogo, un Malien au toucher fin et très sûr, avec une puissance qui étonne dans un corps aussi mince, et qui faisait partie du Ballet national du Mali avant d'être appelé à Paris par Kodia ; Ali Wagué, un Guinéen, qui joue aussi extraordinairement de la flûte, à la manière peul, chantant et soufflant en même temps que jouant.

Ils sont ensemble depuis le mois d'avril seulement. Deux mois après, leur concert laisse toujours le sentiment d'un bonheur aigu. Pas de compétitivité ni de rapports de forces comme il y en a très souvent entre percussionnistes. Une très forte relation humaine, beaucoup de joie, une musique vécue dans l'instantané, l'intuition. Les musiciens qui partent des rythmes traditionnels de la Guinée et du Mali (le doundoumba, le sounou, le kakilambe, le fura...) « retravaillés » par Ewande, s'écoutent énormément et les sons tournent, bougent, circulent, pulsation continue, avec des moments de chaleur lyrique et d'autres presque euphoriques. Ce vendredi soir, ils ne seront pas trois mais quatre, le Louis Cesar Ewande vient de s'adjoindre un nouveau compagnon, un percussionniste guadeloupéen, Roger Raspail.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Le vendredi 13 juillet, à 21 heures, 28, rue Dunois, 75013 Paris. Tél. : 584-72-00.

AVIGNON

La corrida du désir vue par Maguy Marin

Un triomphe a accueilli le final d'*Hymen* au cloître des Carmes. Des cris, des applaudissements répétés, des appels — « Maguy ! Maguy ! » — ont accompagné l'étonnant défilé de la Sainte-Société de consommation entourée des Saintes-Pub clignotant et se frôlant comme des billes de flipper.

Comme précédemment dans *Babel, Babel*, Maguy Marin n'a pas joué dans la demi-teinte. Agression de couleurs, de bruits, de pauses lascives, de nudités rehaussées de strass et de plumes, son spectacle ressemble à une parade des Folies-Bergère à la différence près qu'on n'y utilise pas la litote et que les accouplements en tout genre s'y pratiquent dans un style vigoureux.

Tout commence plutôt mal avec une partie de jambes en l'air sur fond de décor miroitant — référence à Narcisse — où six couples aux membres inférieurs dénudés, brillants comme de la soie, répètent inexorablement la même figure sexuelle pendant vingt minutes sur une percussion obstinée. Changement de partenaire ; le corps à corps recommence, aussi peu varié. Puis, soudain, danseurs et danseuses déguisés en Ménines, outrageusement maquillés, se déchaînent dans une danse de cour. Pavane et vertugadins par-devant, samba et fesses à l'air par derrière.

Dans un coin de scène, deux coqs et une poule font la bête à trois dos. Ramage et plumage : un des volatiles monté sur pointe mime une grotesque *Mort du cygne*. Passes de corrida, fornication collective sur des rythmes brésiliens, l'orgie s'embrase dans les lumières de John Davis. Une parodie de danse buto menée de main de maître s'apaise avec l'apparition d'un immense cocon de voile blanc. Il se déroule, entourant les corps enlacés dans un style à la Béjart.

Baisse de tension, respiration, puis tout repart. Des miroirs surgissent des personnages gris et ternes, vieux couples confits dans l'habitude qui se lancent dans un branle avec des ahanements de bûcheron. Une femme enceinte traverse interminablement la scène, le ventre entouré de grappes d'œufs comme une grenouille. Et puis arrive ce grand final électrique, superbe, imparable.

Dans *Hymen*, Maguy Marin nous parle de la perversion du désir par la société. Elle dit que la chair est triste, que l'amour s'est perdu dans des simulacres, mais que la naissance de l'enfant — justement, elle vient d'être mère — ramène à l'amour pur, animal. Le discours rousseauiste est mené rondement, développé au premier degré, enfoncé au marteau piqueur, et chacun le reçoit selon sa sensibilité et son goût.

Maguy Marin ne manque pas de souffle, mais son spectacle est un peu décousu, avec des longueurs, un final peu en rapport avec le sujet. Le langage gestuel pauvre est sacrifié à l'aspect théâtral et aux gadgets. Mais c'est parti voulu et assumé, et l'on peut prédire une belle carrière à cette super-revue chorégraphique habillée et décorée par Montserrat-Casanova.

MARCELLE MICHEL.

★ Cloître des Carmes, 13, 15, 16, 17 juillet, à 22 heures.

Dernier cri : des kangourous et des tomates

L'exposition « Le vivant et l'artificiel », attraction de choix d'Avignon 84, a lieu dans l'hospice Saint-Louis, grand bâtiment carré de pierres grises avec une cour au milieu, commandé dans les premières années du dix-septième siècle par les Jésuites pour y instruire leurs candidats. On dirait une caserne, l'architecture est froide, neutre, mais çà et là quelques plaques d'émail indiquent qu'encore récemment des personnes âgées, des malades, en finissaient, ici, avec la vie.

Dans ce qui fut des salles communes, des douches ou des parloirs ont été disposés des objets, animaux, plantes, ordinaires ou singuliers, au petit bonheur. Un beau paon turquoise empaillé. Un excellent choix de dents artificielles, antiques ou ultra-modernes. Une paire de béquilles en bois, modèle invalide napoléonien, posées contre un mur à côté d'une baignoire où prend son bain un poisson rouge, nonchalant. Une gravure réaliste du dix-huitième siècle qui montre l'« écorchement d'une femme persane sur l'ordre de son mari trompé ». Des dindons noirs et des poules blanches, vivants, caquetant, qui piétinent des cuillers et des fourchettes. Une suite de chiens et de chats écrasés, affreux, bouillie séchée de poils, sang, os, comme ce que l'on voit sur les routes nationales, le matin, et cela comme vernissé, a été coulée sur du bois, puis encadrée avec des titres : *Nathalie, Alain, Béatrice*, etc. Une collection de bustes de plâtre, prévus pour l'enseignement de la phrénologie : l'abbé Grégoire, membre de la Convention, Léger et Papavoine, assassins, Talleyrand, diplomate, ainsi de suite. Des soucis et de la verveine. Des récipients de verre et du feu pour stériliser un mélange d'eau et d'éléments nutritifs en autoclave : vingt minutes à 112 degrés. Des tomates du pays, petites, assez vertes, pas exaltantes, style écologie têtue, à manger sur place à la croque au sel, 5 F les trois, pas données. Un très beau baudet du Poitou, immobile, perdu dans ses rêves, race domestique en péril, précise l'écriteau. Une abondance de fœtus immergés ou desséchés. Le moulage en cire jaune d'une main géante, réalisé en 1889 par un provincial anonyme.

Dans la cour, parqués entre des chevaux de frise, se meurent d'ennui des animaux de cirque, de zoo, de ferme, qui paraissent souffrir du manque d'air. Au secrétariat de l'exposition, une pancarte rappelle leur alimentation quotidienne. Vautour : 300 grammes de viande rouge, eau. Kangourou : cinq carottes, une laitue rincée, une poignée par jour de tout aliment, eau deux fois. Dromadaire : foin deux fois par jour, paille une fois, eau deux fois. Le programme des réjouissances annonce, entre mille spectacles, « Le cri du dinosaure », une « démonstration de chiens militaires par les maîtres-chiens de la base aérienne d'Orange » (17 et 24 juillet à 17 heures). « Les fermes de l'an 2000, de la viande sans viande, du poisson sans poisson » (29 juillet, 16 heures).

Enfants comme citoyens rassis ne peuvent que connaître des surprises charmantes, et quelques effrois aussi, à se promener au hasard de cette exposition, qui comblera d'autre part les cérébraux, car elle se propose d'inciter « une activité rationnelle et fantasmatique, capable de provoquer par lectures transversales des myriades de connexions ».

MICHEL COURNOT.

NIMES

« Aïda » descend dans l'arène

L'*Aïda* de Bercy a retrouvé à Nîmes la chaleur des bords du Nil et un cadre fantastique à sa (dé)mesure, celui des arènes, remplies à ras bord de plus de dix mille spectateurs, prêts à décoller vers le rêve sur la formidable rampe de lancement du décor de Vittorio Rossi. Consacrées surtout à la tauromachie (on y donnait *Carmen* avec une corrida en prime), les arènes reçoivent enfin, longtemps après celles de Vérone, une vocation lyrique grâce à la nouvelle municipalité, et la pleine réussite de ce premier festival (deux représentations d'*Aïda* et le *Requiem* de Verdi) suscite déjà de grandes ambitions.

L'impression fournie par le lieu est assez différente de celle d'Orange. Il n'y a pas ce prodigieux vertige donné par la présence obsédante de la foule, comme suspendue, aggripée à cet entonnoir qui vient buter sur le mur gigantesque, ce son dramatique qui circule et rebondit dans l'hémicycle au milieu des rafales de mistral. Mais cet immense ovale, crénelé de têtes à l'infini, crée un sentiment de fête unanime, de communion très forte.

Il est difficile d'apprécier les qualités musicales des arènes sur une seule soirée et sans avoir pu les parcourir de haut en bas. Placé au parterre, on éprouve l'heureuse surprise d'entendre très distinctement et sans effort, mieux qu'à Bercy, toutes les voix, même celle des chanteurs les plus éloignés, avec cependant l'effet inéluctable du plein air, qui écrête les résonances et prive les interprètes d'une certaine aura sonore. En revanche, mais cela devrait pouvoir se corriger, l'orchestre au ras du sol n'est qu'un bruit sourd, un ronflement lointain, d'où sort miraculeusement parfois le son d'un hautbois ou une fanfare de cuivres..

De là peut-être un sentiment moins prenant qu'à Bercy, où le même Orchestre du Capitole et le même Michel Plasson donnaient au spectacle son unité et nous tenaient en haleine par une interprétation d'une intensité et d'une musicalité admirables dont on ne saisit plus que des bribes.

Mais l'on retrouve avec plaisir le beau spectacle de Vittorio Rossi (*le Monde* du 28 avril), qui allie le faste et la rigueur, la multiplication des lieux scéniques par des jeux d'escalier aux flancs de cette immense pyramide où les cortèges entrecroisés des soldats, des danseuses et des prêtres en longues files verticales figurent les rayons du soleil fondateur de l'Egypte et à la fin les cohortes funèbres sous le regard de l'Œil du Jugement.

La distribution est honorable avec des voix fortes, bien timbrées, sans personnalités exceptionnelles qui marquent leur rôle de manière ineffaçable ; on remarque cependant la belle Aïda de Seta del Grande, très émouvante dans l'Air du Nil, l'Amonasro puissant et spectaculaire de Giuseppe Scandola, un Ramadès jeune et un peu timide, malgré l'éclat de sa voix (Jesus Pinto), Bruna Baglioni qui a quelque mal à déployer l'étoffe terrible d'Amneris, Carlo Zardo (Ramphis) et Laszlo Polgar (le roi), enfin les beaux chœurs du Capitole de Toulouse et de Parme.

A plus d'une heure du matin, les acclamations embrasaient la vaste enceinte tandis que les silhouettes des spectateurs dressées tout en haut des arènes se détachaient dans le halo de la lune qui prenait sa course dans le ciel.

JACQUES LONCHAMPT.

CINÉMA

« L'HOMME A FEMMES », de Blake Edwards

Don Juan et les jambes de sa psychanalyste

Blondes, brunes, rousses, grandes, petites, jeunes, moins jeunes, elles sont nombreuses, dans un cimetière de Los Angeles, aux obsèques du sculpteur David Fowler, avec lequel elles ont eu, chacune, une aventure ou une liaison. Mettez Montpellier à la place de Los Angeles et vous vous souviendrez de *l'Homme qui aimait les femmes* de François Truffaut (1977). Le titre original est d'ailleurs le même. Blake Edwards a refait le film de Truffaut sans mentionner, au générique, le nom de son auteur.

Comme Bertrand Morane (Charles Denner), David Fowler (Burt Reynolds) voulait conquérir toute créature féminine dont les jambes lui plaisaient. On retrouve quelques épisodes, quelques séquences de la version Truffaut, mais le sens de l'histoire a profondément changé. Morane faisait passer son expérience et son mystère, dans un roman autobiographique, donnait, par sa création littéraire, la parole de ce qu'il avait vécu. Fowler est un macho fragile, un don Juan dépressif, en partie raconté par Marianna, une psychanalyste sur le divan de laquelle il essayait d'élucider ses troubles et sa névrose.

Blake Edwards a écrit et réalisé ce film pour Julie Andrews. Le personnage principal, c'est elle. Les confidences de son patient, ses brusques désirs, ses aventures sexuelles parfois extravagantes, ses souvenirs d'enfance sont filtrés par le témoignage de cette femme qui, entre toutes les autres, a joué dans la vie de Fowler un rôle très particulier. Marianna a de belles jambes. Le jour où Fowler s'en est aperçu, il est tombé amoureux d'elle. Et elle l'a aimé, ce qui était incompatible avec sa fonction.

Encore que certains gags montrent l'originalité avec laquelle Blake Edwards sait renouveler des situations, parfois scabreuses, de vaudeville, on ne rit pas à *l'Homme à femmes* comme à *Victor, Victoria*. La comédie est psychologique, plus que burlesque. Elle se réfère, par la psychanalyse (toujours chère à Hollywood) à des mœurs américaines où l'homme, fier de sa virilité, se heurte, jusqu'au malaise, au pouvoir et aux caprices féminins.

Type même du beau mâle, Burt Reynolds flotte — avec talent — dans les ambiguïtés de la guerre des sexes. Julie Andrews domine. L'intelligence, la finesse, la dignité professionnelle soudain bouleversée par la passion, de Marianna, apportent au film une curieuse dimension. Toute vêtue de gris clair, une rose rouge à la main, Julie Andrews clôt, avec un sourire énigmatique, la vie de l'obsédé comme si, en fait, il n'avait pas appartenu, totalement, qu'à elle, en lui livrant ses fantasmes.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Tannhäuser.

SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : Manon.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), à 20 h 30 : Rue de la folie Courteline.

Les autres salles

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 45 : Nos premiers adieux.

ARCANE (272-81-00), 20 h 30 : Français, encore un effort.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : Cocteau-Jarry.

ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau ; 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...inque.

CHAPITEAU-PELOUSE DE REUILLY (296-87-86), 21 h : Dialogues des Carmélites.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : le Barbier de Séville.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : S.O.S. homme seul.

DIX HEURES (606-07-48), 20 h 30 : l'Ascenseur ; 21 h 30 : Festival Courteline.

ÉDOUARD VII (742-57-49), 20 h 30 : Treize à table.

EGLISE SAINT-MERRI (822-95-06), 21 h : Pour Simone Weil.

ESPACE GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : la Mouche et le Pantin.

ESSAION (278-46-42) I, 18 h 30 : Nuit et jour ; 20 h 30 : Sensualité ; 22 h : Tabous. – II, 20 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini ; 22 h 15 : Rimbophélie.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 21 h : Chacun pour moi.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (544-57-34) I. 20 h 15 : Six Heures au plus tard ; 22 h 30 : Hiroshima, mon amour. II. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Quatuor ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. – Petite salle, 22 h 30 : Duo Cobra.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.

MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Don D'Adèle (dern.).

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : Patatis et patatas.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 21 h : J'ai deux mots à vous dire.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTMARTRE, Arènes (324-39-12), 21 h : Rêves d'amour.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Exercices de style.

ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

POCHE (548-92-97), 20 h : Gertrude morte cet après-midi. II, 21 h : le Plaisir de l'amour.

RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : le Vison voyageur.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.

STUDIO BERTRAND (783-99-16), 20 h : l'Échelle des vertus ; l'Arbre de mademoiselle d'Escarbasse.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Écume des jours.

TEMPLIERS (303-76-49), 20 h 30 : Offertes à tous en tout mignonnes.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 20 h 45 : la Revanche de Nana ; 21 h 45 : Y'en a marr...ez vous.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TOURTOUR (887-82-48), 22 h : Arlequin poli par l'amour.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : Psy cause toujours ; 22 h : Laissez-les rire.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : le Bluffeur.

Spectacle d'eau

ESPLANADE DE LA DÉFENSE (979-00-15), Fontaine Agam. 22 h : Daphnis et Chloé.

Festival du Marais

(887-74-31)

THÉATRE

Cave de l'hôtel de Beauvais, 20 h 30 : L'enfant de la haute mer ; 22 h : La répétition dans la forêt.

CONTES ET CHANSONS

Hôtel de Beauvais, 20 h 30 : Contes de Chelm.

Place du Marché Ste-Catherine, 19 h 30 : Casino, jazz-rock ; 20 h 30 : Jean sans pour.

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

VENDREDI 13 JUILLET

15 h, Hommage à G. Morlay : Nous ne sommes plus des enfants, de A. Genina ; 19 h, Divers aspects du cinéma japonais - Y. Ozu : Où sont les rêves de jeunesse ? ; 21 h, la Chanson du passé, de G. Stevens.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Gardiens de phare, de J. Gremillon ; 17 h, Magie verte, de G.G. Napolitano ; 19 h, Hommage à Smita Patil : le Rôle, de S. Benegal.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES ANNÉES DÉCLIC (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LES ARAIGNÉES (All.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52)

BEAT STREET (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

BOUNTY (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BREAK STREET 84 (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). V.f. : Rex, 2e (236-83-93).

BUSH MAMA (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

CANNON BALL II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (326-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

CARMEN (Esp., v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA CLÉ (**) (It., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LA CONDITION DE L'HOMME (Jap., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

CONTRE TOUTE ATTENTE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA DÉESSE (Indien, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

EMMANUELLE IV (**) Maxéville, 9e (770-72-86).

LES ÉVADÉS DU TRIANGLE D'OR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06.

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Escurial, 13e (707-28-04).

FEMALE TROUBLE (**) (A. v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

FOOTLOOSE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23).

FORBIDDEN ZONE (A., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71).

FORT SAGANNE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA FRANCE INTERDITE (**) (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRAULEIN S.S. (It., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Rex, 2e (239-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

LADY LIBERTINE (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LIQUID SKY (A., v.o.) (**) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LOOKER (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

MARIA CHAPDELAINE (canadien) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23).

MES CHERS AMIS No 2 (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Nation, 12e (343-04-67).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).

MISSISSIPPI BLUES (franco-américain) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES MOISSONS DU PRINTEMPS (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LE MYSTÈRE SILKWOOD (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).

NEW YORK NIGHTS (A., v.f.) (**) : Miramar, 14e (329-89-52).

NOTRE HISTOIRE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 13 juillet

PARIS VU PAR... (20 ans après) (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

PERMANENT VACATION (A., v.o.) : Movies, (h. sp.), 1er (260-43-99).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA PIRATE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES PIRATES DE L'ILE SAUVAGE (Ang., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

QUARTETTO BASILEUS (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SCÉNARIO DU FILM PASSION (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.) : la Guerre des étoiles, L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

TENDRES PASSIONS (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

TOOTSIE (A., v.o. et v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-03-11).

UNDER FIRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (331-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

UTU (Néo-Zél., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

VENT DE SABLE (Alg., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

VIVA LA VIE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso (h. sp.), 17e (380-03-11).

YENTL (A.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12), UGC Biarritz, 8e (723-69-23). – V. f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

LES FILMS NOUVEAUX

DENT POUR DENT, film américain de Steve Carver ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 14e (606-34-25) ; 3 Secrétan, 9e (241-77-99).

L'HOMME A FEMMES, film américain de Blake Edwards ; v.o. : Forum (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e, (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

SCHLOCK (LE TUEUR A LA BANANE), film américain de John Landis ; v.o. : Forum Orient, 1er (233-42-26) ; George V, 8e (562-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

TANK, film américain de Marvin J. Chomsky ; v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TONNERRE, film américain de Larry Ludman ; v.o. : Forum Orient, 1er (233-42-26) ; Marignan, 2e (359-92-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; La Bastille, 12e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Wepler, 14e (522-46-01) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91).

VENDREDI 13, LE CHAPITRE FINAL (*) ; film américain de Joseph Zito ; v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; 3 Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

AMBRE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

A NOS AMOURS (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

ANTONIO DAS MORTES (Brés., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

BLADE RUNNER (A. v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71). – V.f. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE (A, v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

BLOW UP (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

LE CHAINON MANQUANT (Fr.-Am., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CORRESPONDANT-17 (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Lincoln, 8e (359-36-14) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE CRIME ETAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES DIAMANTS SONT ÉTERNELS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V. f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bastille, 12e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention,15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) – V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; UGO Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

EL (Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (236-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ENIGME DE GASPARD HAUSER (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ÉTRANGER (It.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; PLM-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.F. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'EXTRAVAGANT DR. DOOLITTLE (A., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

FAME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V. f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Calypso (H. sp.), 17e (380-30-11).

FAUT S'FAIRE LA MALLE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (329-44-40) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V. F. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Lumière, 9e (246-49-07).

FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Reflets Quartier Latin, 5e (326-84-65).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

LE FLEUVE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

FREAKS (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

FURYO (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

LE GRAND PARDON (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46).

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LA HYÈNE INTRÉPIDE (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LADY LOU (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

MAIS QUI A TUÉ HARRY ? (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Angl., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LA PLAGE DU DÉSIR (Brés., v.o.) (**) : Movies, 1er (260-43-99).

PARIS VU PAR (1964, Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

PIQUE-NIQUE A HANGING ROCK (Aus.) : Movies, 1er (260-43-99).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

SALUT L'AMI, ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Bastille, 12e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

SEX O CLOCK USA (A., v.f.) (**) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

THE SERVANT (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

TRAQUENARD (A., v.o.) : Mac Mahon, 17e (380-24-81).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES TROIS LANCIERS DU BENGALE (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89).

LES VITELLONI (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10). – V.f. : Paramount Bastille, 12e (343-79-17).

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

« Fonce De Wolf ! »

Vainqueur, jeudi 12 juillet, de la quatorzième étape du Tour de France (Rodez-Domaine du Rouret) avec 17 mn 40 s d'avance au terme d'une échappée solitaire de 135 kilomètres, le Belge Fons De Wolf s'est hissé à la quatrième place du classement général, entre Fignon et Hinault, à 11 mn 42 s du porteur du maillot jaune, Vincent Barteau.

(De notre envoyé spécial.)

Domaine du Rouret. – Le Rouergue, les gorges du Tarn, le causse Méjean, les contreforts du mont Lozère. Voilà un merveilleux itinéraire touristique et un solide parcours bien musclé qui nous a restitué le meilleur Fons De Wolf. Mais ce brillant sujet, qui fait trop souvent le désespoir de ses compatriotes, ne paraissait pas à son affaire dans le Tour de France. Cent dix-neuvième de l'étape contre la montre Alençon-Le Mans, à plus de huit minutes de Laurent Fignon et complètement dépassé par les événements dans les Pyrénées, il occupait à Rodez la cinquante-troisième place du classement général, avec un retard de 29 mn 34 s sur Vincent Barteau.

En sommeil depuis de longs mois, l'espoir flamand s'est brusquement réveillé. Il a faussé compagnie au peloton dans la terrible côte des Vignes qui domine la vallée du Tarn, et il a porté son avance à vingt-cinq minutes sur les routes désertiques du causse pour atteindre les garrigues de l'Ardèche avec une marge de sécurité dépassant dix-sept minutes. Son exploit est d'autant plus méritoire que, malgré la chaleur et la difficulté du terrain, il a réalisé une moyenne de 37,837 km/h.

Pourquoi ce coup d'éclat soudain ? On présume que Fons De Wolf – « *Fonce, De Wolf* », criaient les spectateurs – a voulu obtenir un succès spectaculaire pour attirer l'attention alors que les informations en provenance de Belgique annoncent la dissolution prochaine du groupe Europ-Decor-Bicyclettes Eddy Merckx auquel il appartient.

Mais encore fallait-il avoir les moyens de réussir une échappée solitaire de 135 kilomètres à près de 38 km/h à travers les Cévennes. S'il est vrai que De Wolf a besoin d'être stimulé, il semble que le Tour lui ait fait le plus grand bien. Ce play-boy du vélo ne résiste pas toujours à la tentation de prendre quelques libertés avec le régime.

JACQUES AUGENDRE.

PROPOS D'UN SUIVEUR

Dans la roue des « réformés »

De notre envoyé spécial

Le Rouret (Ardèche). – La victoire en solitaire du Belge Fons de Wolf au domaine de loisirs du Rouret, entre les vignes et les pins, c'est un peu la victoire du régional de l'étape. Si ce natif du Brabant n'avait, pour sa part, jamais mis encore ses pédales dans ces terres de la basse Ardèche, nombreux sont ses compatriotes qui, aujourd'hui, y ont établi depuis de nombreuses années leurs quartiers de vacances. On est ici en terre protestante, et à l'époque où Louis XIV entendait réduire la « *religion prétendue réformée* », beaucoup de persécutés choisirent l'exil et s'en furent hors des frontières du Nord. Depuis, leurs descendants ont voulu retrouver le chemin des origines.

Tout au long de cette journée, le Tour de France devait traverser cette région, passant d'un causse à un autre par des chemins aussi étroits que vertigineux. Ces horizons-là sont rudes et graves, à l'image de leur histoire. Les gorges du Tarn qui marquent de leur saignée la césure entre le causse de Sauveterre et le causse Méjean, grouillent toujours de touristes. Les hauteurs, elles, demeurent dans leur majesté caillouteuse, silencieuse et sévère.

Les basses Cévennes les suivent au pied du mont Lozère. C'est par là qu'aboutirent en 1979 Stevenson et son ânesse Modestine. Cet Ecossais aventureux retrouvait déjà les lieux protestants chers à son cœur. Son passage au village de Pont-de-Montvert, où les camisards avaient affronté deux siècles plus tôt les dragons du roi, prenait pour lui valeur de pèlerinage.

Le Tour de France présente cette particularité de remettre l'histoire en mémoire au gré de ses itinéraires et même de pouvoir faire, le temps d'un regard, oublier les combats que se livrent ses concurrents au bénéfice de ceux, bien plus sérieux, qu'y ont menés à travers les âges des hommes en quête de liberté et de fierté.

Avenir touristique

Sur de tels souvenirs, des régions en quête de survie fondent aussi leurs espérances. La basse Ardèche table aujourd'hui, sur ce domaine du château du Rouret pour assurer son avenir touristique. Cet ensemble, où l'on arrivait donc après une cavalcade qui ne pouvait se permettre la moindre erreur a été ouvert en 1978. Une caisse d'assurance mutuelle hollandaise en avait eu l'idée pour offrir à ses adhérent retraités des conditions avantageuses de séjour d'été. Elle acheta ainsi ce qui était encore un domaine agricole sur le déclin.

Le pays, à l'origine, avait assez mal ressenti cette intrusion des gens du Nord. Ils achetaient trop de maisons, reconstruisaient trop de villages à l'abandon. Et, surtout, ils vivaient en autarcie. On vécut ainsi dans des rapports de pauvres à riches. Il s'agit de dissiper les malentendus. L'arrivée de Belges, d'Anglais, d'Allemands, d'Américains, devait y aider. Et comme les Français de France se dirent à leur tour qu'ils pouvaient eux aussi avoir leur place, l'équilibre peu à peu semble s'établir. Le domaine, aujourd'hui, est ouvert à tous. Il s'ouvrait, jeudi, au Tour de France, et les viticulteurs de la Cévenne ardéchoise ont pu mesurer, en proposant leur petit vin, que dans cette cohorte tout le monde ne marche pas à l'eau claire.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● *Tour de France féminin.* – La onzième étape du tour féminin, Vialas-Domaine du Rouret (60,100 km), a été gagnée, le 12 juillet, par la Néerlandaise Mieke Havik en 1 h 37 min 27 sec. Au classement général, sa compatriote Helene Hage a conservé le maillot jaune devant la Française Simonnet (à 1 min 41 sec) et l'Américaine Martin (à 2 min 42 sec).

TENNIS : Coupe Davis. – Le programme de la rencontre Tchécoslovaquie-France en quart de finale de la Coupe Davis, qui a lieu du 13 au 15 juillet, à Hradec-Kralove (à une centaine de kilomètres de Prague), est le suivant : vendredi 13, Lendl-Leconte, puis Smid-Forget ; samedi 14, Slozil-Smid contre Leconte-Portes ; dimanche 15, Lendl-Forget, puis Smid-Leconte.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 13 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Salut les Mickey.
Emission de C. Izard.
Avec Michel Galabru, Jane Birkin ; des dessins animés : Peter Pan, la Belle au bois dormant...

21 h 35 Bravos-festivals.
De J. Artur et C. Garbisu.
Avant-première, Festival d'Avignon : un entretien avec M. B. Faivre d'Arcier. A l'affiche : la Nuit des rois *et* Richard II, *de Shakespeare, mise en scène d'Ariane Mnouchkine ; Festival de Pau...*

22 h 30 Temps X : la quatrième dimension.
De I. et G. Bogdanoff.

23 h Tennis.
Coupe Davis (résumé).

23 h 15 Journal.

23 h 30 Les tympans fêlés.
H.S.A.S., Girl Scholl et Bon Soir.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Machinations.
De J.-P. Pétrolacci, réal. B. Gantillon, avec T. Karyo, R. Vogler, D. Chalem...
Marc Berger, jeune scientifique, se laisse convaincre par Meyer, un éditeur étrange, de participer à la rédaction d'un livre à scandale : les secrets des multinationales.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Chats et Chiens », sont invités : Béatrix Beck (l'Enfant chat), *Jean Blot* (Moi, Graf Bouby, chat de gouttière), *Jean-Pierre Hutin* (Mabrouk, chien d'une vie), *Laurence Jyl* (Monsieur Joël), *Marie-Louise Vidal de Fonseca* (Ces bêtes qui ont enchanté ma vie), *Gérard de Villiers* (la Mort aux chats).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-été : le Garçon sauvage.
Film français de J. Delannoy (1951), avec M. Robinson, P.M. Beck, F. Villard, E. Beauchamp, J. Miller, F. Sardou. (N.).
Une prostituée embourgeoisée de Marseille reprend avec elle son fils de onze ans, élevé à la diable, à la campagne. Le garçon, très attaché à sa mère, ne supporte pas l'intrusion, dans leur vie commune, d'une sorte de marlou dont elle s'est éprise. Rare et méconnu, ce film de Delannoy traite avec tact, et selon le réalisme psychologique cher au cinéaste, un sujet qui pouvait prêter au naturalisme louche. Excellente interprétation de Madeleine Robinson (dans un rôle inhabituel) et du jeune Pierre-Michel Beck.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : l'Amazonie.
Magazine d'information d'André Campana.
L'avenir de l'immense forêt amazonienne après les initiatives du gouvernement brésilien tendant à défricher des millions d'hectares afin de créer des pâturages. L'équipe suisse du magazine « Temps présent » a parcouru des milliers de kilomètres de Manaus à Lonrondana en passant par le barrage de Tucurui à la recherche de témoignages.

21 h 30 Journal.

21 h 50 Chronique d'un pays noyé : L'arrachement.
De F. Bouchet (deuxième partie).
Une caméra qui larmoie lentement le long des rives de la Loire, pour filmer une vallée appelée à disparaître lors de la mise en service de l'un des plus grands barrages français.

22 h 45 Nostalivres.
Emission littéraire de Jérôme Garcin.
1974-1984 : Dix étés et des souvenirs de livres, de chansons, de vacances... Ce soir.

22 h 50 Prélude à la nuit.
La Cathédrale engloutie, Ondine, Feux d'artifice *de Debussy, interprétés par C. Collard, piano.*

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Biographies historiques : « Vercingétorix », de J. Armand ; « Marco Polo », de J. Heers ; « Etienne Marcel », de R. Cazelles.

21 h 50 Musique : artifice et rêverie (fêtes et feux d'artifice).

22 h 30 Nuits magnétiques : Toutes les femmes sont fatales ; 23 h 10, le Roman de la rose.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Musiques à danser.

21 h 30 Concert. (Chorégies d'Orange 1984 – en direct du Théâtre antique) : *Don Carlos*, de Verdi, par l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, dir. J. Conlon Sol. M. Caballe, G. Bumbry, E. Godlewska, G. Aragall...

Les programmes du samedi 14 et du dimanche 15 juillet se trouvent dans « le Monde Loisirs »

LE CARNET DU Monde

Mariages

– **Jacques SALLES** et **Marie-Christine DUPUIS** *se sont mariés à* Saint-Tropez, le 7 juillet.
Simon et Elsa avaient l'air contents.
43, boulevard Victor-Hugo,
92000 Neuilly.

Décès

– Mme Philippe Atger-Ravel,
Jean-Philippe et Daniel Atger,
Les familles Gachon, Lemaistre, Montfajon, Privat, Tabayse, Valat, Vardon,
Et Mlle Augustine Comte,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe ATGER,
président
de la Maison internationale des jeunes pour la culture et pour la paix,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
dans sa cinquante-sixième année, et de

M. Pierre RAVEL,
avocat honoraire au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu au temple de Marsillargues (Hérault), le mercredi 11 juillet 1984.
Un culte sera célébré en l'église réformée de Passy, 19, rue Cortambert, Paris (16e), le mardi 17 juillet, à 12 heures.

– Thonon (Haute-Savoie).
Sèvres (Hauts-de-Seine)

M. et Mme Pierre Schöpflin,
ses enfants,
Anne-Laurence et Béatrice,
ses petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Arthur SCHOPFLIN,
née Berthe Ferrand,

survenu à Thonon-les-Bains le 11 juillet 1984, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 16 juillet 1984, à 15 heures, au temple protestant, avenue d'Evian, à Thonon-les-Bains.
3, rue de Montagny,
74200 Thonon-les-Bains.
36, rue des Fontaines,
92310 Sèvres.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre JEANTOUX,
directeur honoraire
au ministère des PTT,
commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu, conformément à la volonté du défunt, dans l'intimité familiale, le lundi 16 juillet 1984, à 9 heures, en l'église Saint-Stanislas des Blagis, à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).

– *Mme Arlen Papazian,*
son épouse,
M. et Mme Vighen Papazian,
Mme Séta Atamian,
M. Aram Papazian,
ses enfants,
Astrig, Taline et Mihran Arlen,
ses petits-enfants,
Mme Keghan Chinikdjian Papazian,
sa mère,
M. et Mme Souren Papazian,
son frère et sa belle-sœur,
Mlle Aïda Papazian,
M. et Mme Michaël Papazian,
son neveu et ses nièces,
Les familles Petrossian, Emirzian, Devletian, Kotcharian et Agadjaniantz,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Arlen PAPAZIAN,
survenu le 11 juillet 1984.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 16 juillet, à 14 heures, en l'église apostolique arménienne, 15, rue Jean-Goujon, Paris (8e).
L'inhumation aura lieu au nouveau cimetière de Neuilly-sur-Seine, dans le caveau de famille.
Circulaire de la Défense, sortie no 7.

Le défunt était très attaché à l'existence du seul quotidien en langue arménienne en Europe : le journal *Haratch*. Il aurait souhaité que les marques de sympathie soient exprimées sous forme de dons à ce journal, en lieu et place de témoignages fleuris.
Journal *Haratch*,
83, rue d'Hauteville,
75010 Paris,
CCP Paris 15069-82 E.

19, avenue Rapp,
75007 Paris.

Remerciements

– Anne, Frédéric et Antoine Brouillet,
ses enfants,
M. et *Mme Jean Bertron,*
ses parents,
Et toute la famille,
prient tous ceux qui leur ont marqué sympathie et amitié, lors du décès de

Marie-Claude,

de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.
La Saugère,
53270 Sainte-Suzanne.

Anniversaires

– Il y a sept ans, le 14 juillet 1977,

Maurice FEFER,

nous quittait.

Pensez à lui.
93260 Les Lilas.

– *Pour le sixième anniversaire de la mort de*

M. Félix NAGGAR,

une pensée fidèle est demandée à ceux qui se souviennent.

ÉTÉ

Histoire d'Amour par Konk

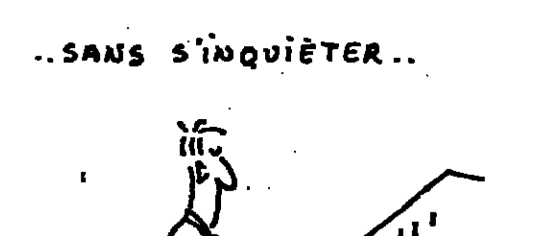
Résumé : Dévoré par la jalousie, notre héros se surprenait parfois à imaginer la vie tranquille des couples sans histoire. Ce n'était que brefs armistices, et son imagination l'entraînait à nouveau aux pires suppositions et supputations.

C'EST VRAI, IL Y A DES HOMMES QUI NE SONT PAS JALOUX...

..ILS QUITTENT LEUR FEMME LE MATIN..



..SANS S'INQUIÉTER..



.. SANS SE DEMANDER CE QU'ELLE VA FAIRE..



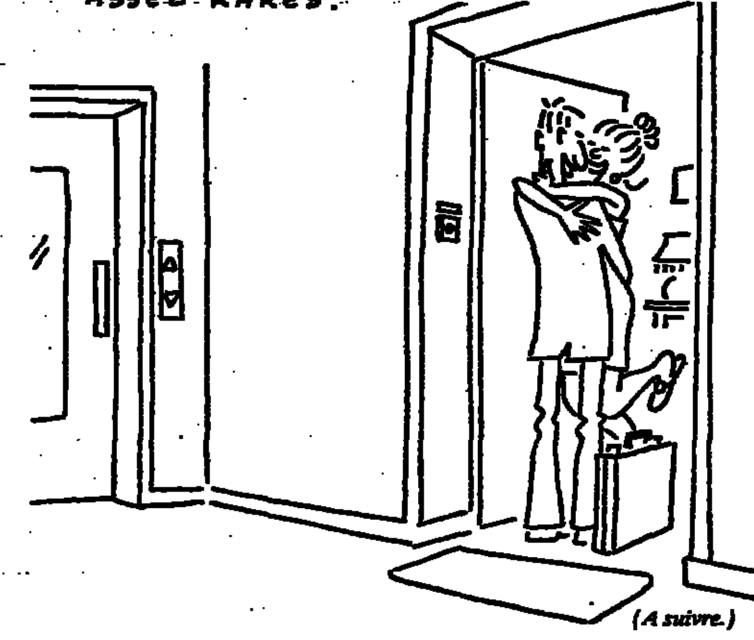
..QUI ELLE VA VOIR..



..A QUI ELLE VA TÉLÉPHONER..



.. MAIS JE CROIS QU'ILS SONT ASSEZ RARES.



(A suivre.)

WEEK-END D'UN CHINEUR

VENTES

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 15 juillet

Provins, 14 heures : tapis d'Orient, meubles, pianos ; **Versailles Chevau-Légers**, 14 h 15 : tableaux modernes, dentelles, linge, objets d'art, meubles.

PLUS LOIN...

Samedi 14 juillet

Granville, 14 heures, objets de marine, sciences, curiosités, armes.

Dimanche 15 juillet

Fécamp, 14 h 15, objets d'art, tableaux, meubles ; **Honfleur**, 14 h 30, tableaux modernes ; **Semur-en-Auxois**, 14 h 30 et 21 h 30 : tableaux anciens, tableaux modernes, argenterie, bijoux, meubles d'art.

Foires et Salons

Le Teich (33), **Touques** (14).

Stages pour permettre aux amateurs d'antiquités d'apprécier les meubles authentiques et d'éviter les copies. Le CICMA (Centre d'initiation à la connaissance des meubles anciens) organise des stages pratiques aux dates suivantes : 6 et 17 août et 3 et 14 septembre. (Pour tous renseignements, CICMA, 12, rue Desaix, 75015 Paris. Tél. : 273-02-05).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 15 JUILLET

« Rue de la Bonne-Morue dans le village de la Ville-de-l'Evêque », 15 h 15, 25, rue Royale (Simone Barbier).

« Les Thermes de Cluny », 10 h 30, cour du musée de Cluny (D. Bouchard).

« L'Opéra », 11 heures, devant l'entrée.

« Cités d'artistes et jardins de Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Marion Ragueneau).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, devant l'église (Bernard Czarny).

« La Salpêtrière et son enclos », 15 heures, 47, boulevard de l'Hôpital (Anne Ferrand).

« Portail central de Notre-Dame », 15 heures (Marcel Boulo).

« Le palais du Luxembourg, siège du Sénat », 10 h 30, 20, rue de Tournon (Pierre-Yves Jaslet).

« L'Assemblée nationale », 14 heures, 33, quai d'Orsay (Pierre-Yves Jaslet).

« Le quartier de l'Horloge », 10 h 30, 2, rue du Renard.

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 15 heures, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Les salons du Palais Royal », 15 heures, devant le Conseil d'État.

« La place des Vosges et la maison de Victor Hugo », 15 heures, 6, place des Vosges (Paris et son histoire).

« La crypte du parvis de Notre-Dame », 15 heures, entrée de la crypte sur le parvis (Mme Romann).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 15 JUILLET

15 heures, 163, rue Saint-Honoré, Jean Noël : « *Libre arbitre et déterminisme dans le destin humain* » (Natya).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 12 juillet :

DES DÉCRETS

● Relatif à la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine.

● Relatif aux instituts régionaux d'administration.

● Modifiant le décret du 29 septembre 1955 subordonnant l'attribution de l'allocation de vieillesse à la cessation de l'activité professionnelle.

● Modifiant le décret du 31 mai 1978 portant codification des textes concernant la construction et l'habitation (première partie Législative).

UN ARRÊTÉ

● *Autorisant le transfert de certaines formations ou parties de formations des établissements d'enseignement agricole privés.*

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 13 juillet :

DES LOIS

● Relative à la formation des *agents de la fonction publique territoriale* et complétant la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

● Définissant la location-accession à la propriété.

DES DÉCRETS

● Portant création d'un Office national à l'action sociale, éducative et culturelle pour les rapatriés.

● Modifiant le décret du 29 septembre 1962 modifié portant réforme du baccalauréat de l'enseignement du second degré.

● Modifiant le décret du 20 novembre 1968 modifié relatif à la *délivrance du titre de bachelier* technicien.

ANIMAUX

« PERDUS SANS COLLIER ». – Chaque année environ 200 000 chiens et un nombre incalculable de chats sont abandonnés principalement au moment des vacances. Pour que le « temps des abandons » devienne aussi celui des adoptions, la SPA organise comme chaque été à la Fête des Loges (forêt de Saint-Germain-en-Laye), deux week-ends d'adoptions, les samedi 21 et dimanche 22 juillet de 14 heures à 17 h 30, et les samedi 4 et dimanche 5 août, mêmes heures. Un animal n'est pas un jouet, et suppose des contraintes et des responsabilités. En être conscient avant l'adoption, c'est éviter des abandons plus tard.

Pour ceux qui voudraient soutenir l'action de la SPA, la cotisation annuelle est de 40 francs pour un membre titulaire, 90 francs pour un membre honoraire, 20 francs pour un jeune (jusqu'à dix-huit ans), 500 francs pour un membre bienfaiteur.

★ SPA, 29, boulevard Berthier, 75017 Paris. Tél : 380-40-66.

SÉMINAIRE

L'AMÉRIQUE AUJOURD'HUI. – Le service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris organise, à partir du 2 octobre prochain, un séminaire de sept jours (à raison d'un jour par semaine) destiné à des cadres et dirigeants qui souhaitent améliorer leur pratique de l'anglais professionnel et compléter leur connaissance des Etats-Unis. Intitulé « The United States today », ce stage est divisé en séquences consacrées à l'étude (en anglais) d'un thème précis : « l'économie américaine aujourd'hui », « l'entreprise américaine », « les relations du travail et du syndicalisme », « la vie politique et les élections présientielles », « les médias », « la vie sociale et culturelle ».

★ Inscriptions et demandes de renseignements : M. Michel Forestie, Institut d'études politiques de Paris, 215, bd Saint-Germain 75007 Paris. Tél. : 260-39-60. Montant : 7000 F par participant (déjeuners inclus).

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde Loisirs » page X

LOTO NATIONAL – TIRAGE DU MERCREDI 11 JUILLET 1984

4 – 6 – 25 – 29 – 34 – 46 – Numéro complémentaire : 42

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS N°s	6	1 600 700,00 F
5 BONS N°s + complémentaire	42	106 710,00 F
5 BONS N°s	1 735	8 115,00 F
4 BONS N°s	111 192	125,00 F
3 BONS N°s	1 855 565	11,00 F

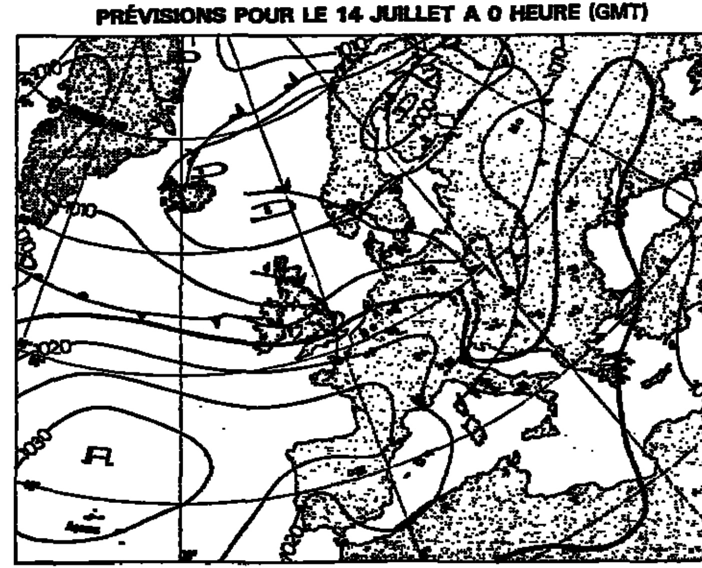
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13.07.84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 14.7.84 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 14 JUILLET A 0 HEURE (GMT)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 juillet à 0 heure et le samedi 14 juillet à 24 heures.

Le régime d'ouest humide et plus frais s'est établi, en particulier sur la moitié nord. *Une onde perturbée faiblement active traversera cette partie du pays.*

Samedi matin, le front chaud de cette onde apportera de petites pluies près de la Manche orientale et au nord de la Seine, puis dans le Nord-Est, tandis que sur le quart nord-ouest le ciel sera très nuageux avec des bruines de secteur chaud. *Sur le sud du pays, on observera* quelques nuages seulement, des brumes en Aquitaine.

L'après-midi, sur la moitié sud, le temps sera beau, avec quelques nuages toutefois dans le Sud-Ouest. Dans la moitié nord, on trouvera la bande très nuageuse du front froid, accompagnée de quelques pluies faibles, de la Bretagne au Bassin parisien, puis, le soir, des *Pays de Loire aux Ardennes et au Nord-*Est. Au sud de cette limite, les éclaircies se développeront, tandis qu'au nord se formeront des nuages d'instabilité avec quelques averses mais aussi des éclaircies.

Les températures continueront à baisser un peu avec des minima de 11 à 13 degrés en moitié nord, de 14 à 15 degrés dans le *Sud-Ouest*, de 18 à 20 degrés dans le Sud-Est ; les maxima seront de 17 à 19 degrés près de la Manche, de 22 à 24 degrés dans le Sud-Ouest, de 26 à 28 degrés dans le Sud-Est, et de 19 à 22 degrés ailleurs.

Dimanche, le temps restera frais en moitié nord. Des nuages se développeront dans un ciel de traîne et donneront des averses interrompant les éclaircies.

Sur la moitié sud, on observera le matin quelque nuages et, en Aquitaine, des brumes. Puis de soleil prédominera.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 13 juillet à 8 heures, de 1019,7 millibars, soit 764,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 12 juillet au 13 juillet) : Ajaccio, 33 et 18 degrés ; Biarritz, 24 et 17 ; Bordeaux, 26 et 13 ; Bourges, 25 et 13 ; Brest, 18 et 13 ; Caen, 23 et 14 ; Cherbourg, 19 et 13 ; Clermont-Ferrand, 26 et 11 ; Dijon, 24 et 12 ; Grenoble-St-M.-H., 30 et 20 ; Grenoble-St-Geoirs, 28 et 16 ; Lille, 23 et 14 ; Lyon, 26 et 15 ; Marseille-Marignane, 31 et 18 ; Nancy, 24 et 16 ; Nantes, 22 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 20 ; Paris-Montsouris, 25 et 14 ; Paris-Orly, 24 et 13 ; Pau, 26 et 17 ; Perpignan, 30 et 21 ; Rennes, 21 et 14 ; Strasbourg, 26 et 14 ; Tours, 22 et 13 ; Toulouse, 28 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 34 et 17 degrés ; Amsterdam, 21 et 15 ; Athènes, 34 et 24 ; Berlin, 26 et 17 ; Bonn, 24 et 14 ; Bruxelles, 22 et 14 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 22 et 13 ; Dakar, 29 et 25 ; Djerba, 31 et 19 ; Genève, 28 et 16 ; Istanbul, 28 et 19 ; Jérusalem, 25 et 16 ; Lisbonne, 25 et 16 ; Londres, 20 et 13 ; Luxembourg, 22 et 15 ; Madrid, 30 et 13 ; Moscou, 27 et 18 ; Nairobi, 23 et 14 ; New-York, 29 et 25 ; Palma-de-Majorque, 31 et 20 ; Rio-de-Janeiro, 29 et 23 ; Rome, 31 et 18 ; Stockholm, 22 et 15 ; Tozeur, 35 et 21 ; Tunis, 36 et 20.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

Nantes : Etablissement bancaire
• ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER
Réf. VM 7/997 B

THOMSON

Ouest
• INGENIEUR QUALITÉ
Composants Electroniques
Réf. VM 1/1123 C

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor
PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

média-system

200.000 F par an minimum
VOTRE PLACE AU SOLEIL
Si vous êtes ambitieux, dynamique, performant ; Si vous êtes un meneur d'hommes et pouvez justifier de votre réussite dans la vente ; Vous serez ...
LE DIRECTEUR COMMERCIAL D'UN CONSTRUCTEUR MAISONS INDIVIDUELLES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON
Ecrire avec C.V. et photo
à PUBLICAL 19, rue Alfred BRUYAS 34000 MONTPELLIER

PUBLICAL

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
OUEST DE LA FRANCE
recherche
PROFESSEUR D'INFORMATIQUE
Rentrée 1984. Temps complet. Envoyer C.V. et photo d'identité s/nº 8188, le Monde Pub., Service Annonces Classées, 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

URGENT
LABORATOIRE DE RECH. UNIVERSITÉ DE POITIERS
offre poste
d'INGÉNIEUR
ÉLECTRON.-INFORMAT.
Tél. : (49) 58-37-50
ou écrire à C.E.A.T.
43, RUE DE L'AÉRODROME 86000 POITIERS.

OFFRES D'EMPLOIS

claude fitoussi conseil
Spécialiste du recrutement micro-informatique recherche

5 Fonceurs

pour développer les ventes de micro-informatique à Paris et Lille
(Réf. MTR/01)

Postes d'avenir chez un grand distributeur européen mondialement connu développant fortement son activité micro-informatique

- *Au départ, postes de vendeurs conseillers de micro-ordinateur dans les boutiques.*
- Evolution possible rapidement vers des postes de responsables de magasins micro (à Paris et en province) et de formateurs.
- Formation solide assurée par la Société (2 mois).
- Connaissances *informatiques non indispensables. Dynamisme nécessaire.*
- Mobilité et disponibilité exigées.
- Rémunération avec fixe important et intéressement d'équipe.

Opportunité fantastique pour candidats intelligents et évolutifs aimant le contact.

Envoyer C.V. + lettre manuscrite + photo (retournée) à **Claude FITOUSSI Conseil** - 74, boulevard de Reuilly - PARIS-12e - Tél. : 307.57.79, en rappelant la référence MTR/01.

MEDIA

Société française,
filiale d'un groupe anglais, recherche un

Contrôleur financier

(DECS ou équivalent)

Située à Annemasse (Haute-Savoie), la société est spécialisée *dans la fabrication de matériel* électronique, avec chiffre d'affaires de 50 millions de francs par an.

La personne retenue aura l'entière responsabilité du service de la comptabilité et de son développement par conséquent, la connaissance de l'ordinateur est essentielle.

Connaissance de l'anglais et expérience de la préparation des comptes pour la Grande-Bretagne ou l'Amérique, bien que n'étant pas indispensables, seraient un grand atout.

Adressez votre c.v., avec numéro de téléphone, à Michel Meyer, 17, av. George-V, 75008 PARIS, qui transmettra.

Société secteur pétrolier recherche
ANALYSTE PROGRAMMEUR
Excellent niveau maths pour développement programmes scientifiques sur micro *et mini H.P. Anglais exigé.* Envoyer C.V. et prétentions sous nº T 066.855 M REGIE-PRESSE 7, r. de Monttessuy, Paris-7e.

DEMANDES D'EMPLOIS

H. 44 ANS, ANALYSTE-PROGRAMMEUR 16 ans chez constructeur sér. réf. cherche emploi sim. ou techn. commercial *Etudie toutes propositions* M. BERTRAND MICHEL 26, bd du Grand-Ru 95590 Presles. 034-21-24.

J.F. 27 ANS, TYPOGRAPHE QUALIFIÉE cherche emploi stable. Téléphone : 243-51-82.

J.F. B.T. Tourisme ch. emploi dans AGV ou organismes touristiques *Ecrire Rolland COUNINE* Jonquery, 51700 DORMANS.

J.H. 27 ans, maître en Droit privé, dipl. I.E.J., docteur en Droit Internat., docteur d'Etat en Sciences Po rech. emploi bancaire ou financier. *Ecrire sous le nº 013.268 M* RÉGIE-PRESSE *7, rue de Monttessuy, Paris-7e.*

AT 2 ÉLECTRONICIEN
+ F.P.A. - 31 ANS
10 ANS EXPÉRIENCE
DONT 3 ANS ARTISANAT
Vente et maintenance produits bruns G.P. rech. reconversion dans poste de maintenance parc informatique. M. JOURDAIN, 51, r. Michelet, 93170 *BAGNOLET. Tél. : 363-44-35.*

HONGROISE, bilingue, ch. trad. ou interpr. hongr., angl., esp., russe ou trav. dactylo. Anne Köbel, 806-24-74 (bur.), 587-03-38 (dom.).

ALLEMAND TRILINGUE 31 ans exp. traduction, enseignement. Disponible 1-10-84 ch. emploi France ou étranger Tél. (16-61) 44-74-79.

automobiles

VOLVO PARIS
GRAND CENTRE VOITURES D'OCCASION ET VOITURES NEUVES

760 GLE turbo Diésel	83	28 000 km	115 000 F
240 Break turbo	84	38 900 km	101 500 F
360 GLE 4 portes	84	4 000 km	70 000 F
360 GLT 5 portes	84	19 300 km	64 000 F
R. 9 automatique	83	41 000 km	39 000 F
VISA 2 Club	81	61 000 km	21 000 F
ALFETTA injection	84	14 000 km	80 000 F
FIAT 131	81	23 700 km	22 000 F

VOLVO MIRABEAU
54-56, avenue de Versailles 75016 PARIS
Mº Mirabeau 524-43-61

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

l'agenda du Monde

Accessoires auto

PIÈCES AUTO ACCESSOIRES
- Housse, auto-radio.
- Alarme et système anti-vol.
- *Pièces d'origine BMW, Fiat.*
- Saviem, Renault, Peugeot.
- Amortisseurs KONI.
- Peinture au kilo.

SERVICE EXPORT garanti.
AUTOTEC
93, avenue d'Italie, 75013 Paris. Téléph. : 331-73-56.

Camping-car

PARTICULIER VEND CAMPING-CAR Mercedes 206 Diesel 87.000 km. Parfait état. Sièges modifiés + divers accessoires. Prix : 45.000 francs. Téléphone : 430-72-91.

Carrelages

DIRECT USINES
GD CHOIX - TTES MARQUES *BOCAREL - 357-09-46 +* 113, av. Parmentier, Paris-11e.

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés, haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 110 qualités et *coloris différents.*
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existant : 3 places, 2 places, fauteuil, *déhoussables, réversibles*, convertibles (sommiers à lattes).
Par exemple :
Un ravissant canapé 2 places, tissu à partir de 3.510 F. Un cossu 3 places en cuir véritable à 6.650 F en veau pleine fleur à 8.600 F.
Alors mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP 37, r. de Citeaux 75012. 307-24-01. *27, avenue Rapp* 75007. 555-88-22. et 47, cours de la Liberté 69003 LYON (7) 860-02-54.

Bijoux

COMPTOIR FRANÇAIS
ACHÈTE COMPTANT BEAUX BIJOUX ANCIENS et DÉBRIS OR, OR DENTAIRE, HORLOGERIE, LETTRES et
TIMBRES-POSTE
TÉL. : 227-40-54 +
14, de Courcelles, Mº Villiers.

ENGLISH IN ENGLAND
Au bord de la mer. (100 Km de Londres) notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et, située dans le même bâtiment notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront (école fondée en 1957 et reconnue par le British Council)
£16,00 par jour : leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).
25% RÉDUCTION pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus)
écrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH** Ramsgate, Kent, Angleterre Tél. 843.591212. Telex 96454 ou Mme Bouillon 4 Rue de la Persévérance, Eaubonne 95 Tel (3) 959 26 33 (Soirée)
pas de limite d'âge - pas de séjour minimum
ouvert toute l'année - cours spéciaux vacances scolaires

TERMINALES C.D.
Effectifs réduits
Etudes dirigées par professeurs
COURS PRIVÉ A. FRESNEL
26, rue de l'Avenir
Le PERREUX 94170 (RER, BUS)
324-21-10.

Cours

Élève grande école donne cours maths, physique, chimie ts niveaux. Tél. 462-47-68.

Jeunesse vacances

GRANDES VACANCES Yonne « les Lutins » 5-12 ans, poneys, poterie, vie familiale, petit effectif, 3-5 ans : 30 % de remise. Tél. (16-86) 66-05-52.

Livres

Recherche : pour achat, une copie du livre : essais de paléoconchologie comparée, 1895-1925. 13 livraisons, par Maurice A.E. Cossman. Écrivez, S.V.P. à : C. Garvie, 293 Liberty Street, Long Branch, New Jersey, 07740, U.S.A., en indiquant le prix et les conditions.

Jeune fille au pair

Famille cherche en août J.H. anglophone au pair, garde enfants, échange conversations. Tél. : 272-67-09.

Moquettes

MOQUETTES 1er CHOIX 100.000 m²
Tous types et coloris.
Prix entrepôt. Pose assurée.
Téléphone : 757-19-19.
BINEAU MOKET'S.

A SAISIR
MOQUETTE 100 %
pure laine Woolmark
79 F le m².
Téléphone : 658-81-12.

Stages

Stages de
MICRO INFORMATIQUE
organisés du 16 au 27 juillet
16-20 : tables de calcul
23-27 : bases de données
Laboratoire Architecture nº 1
Service formation : 245-76-10.

Mode



Paris
FABRICANT SPORTSWEAR
Spécialiste du pantalon extensible
Femme-Enfant
42, rue de la Folie-Méricourt, 75011 PARIS.
Tél. : 338-20-30 +
74, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 75003 PARIS.
Tél. : 887-72-57 +

Philatélie

ACHÈTE CHER COLLECTION TIMBRES FRANCE EUROPE OUTRE-MER. T. 359-76-96.

Particuliers (offres)

Vends machine à écrire électronique Brother, état neuf *1.300 F. Tél. 806-35-44.*

Troisième âge

RÉSIDENCE LES CÈDRES 10 mn porte d'Italie, Paris, tourisme, repos, retraite, reçoit toutes personnes, tous âges, valides, semi-valides, handicapés. Soins assurés, petits animaux familiers acceptés. 33, avenue de Vitry, 94800 VILLEJUIF.
(1) 726-89-63, (1) 636-34-14.

Vacances - Tourisme - Loisirs



STAGES DE TENNIS ÉTÉ 84
Directeur technique : DIEP MICHEL, moniteur de TENNIS D.E., classé à 2/6.
9 courts : 7 en gazon synthétique, 2 en dur.
Dates : du 2 juillet au 26 août (8 semaines).
Spécial jeunes : (de 8 à 13 ans).
9 au 15-7, 23 au 29-7, 6 au 12-8, 20 au 26-8.
Prix du stage de tennis seul : 1.100 F/adulte, 900 F/jeune.
Hébergement : Studio de 2 à 3 personnes : 300 F/semaine/1 pers.
Hôtel 3 étoiles : 700 F/semaine/ pers.
Pension complète : 770 F/semaine/pers.
1/2 pension : 450 F/semaine/pers.
Pour tous renseignements s'adresser à l'Office du Tourisme, le Tripode, 73000 Le Corbier.
Téléphone : (79) 64-28-58.

CÉLY. 30 KM SUD PARIS Maison paysanne, tt cft. gd jardin. Libre 15 juil./15 sept. *Téléphone : 438-01-67.*

A 10 km de CAHORS (QUERCY) Hôtel-restaurant CHEZ NADAL 46140 CAILLAC 1/2 pension : 210 F pour 2 pers. Rens. : (65) 30-91-55. Calme, gastronomie.

VOUS QUI N'AVEZ PAS ENCORE RÉSERVÉ : île Tudy (presqu'île) Sud-Finistère. Grande plage (face aux îles), prox. Bénodet L'HOTEL MODERNE vous propose des séjours à des prix très étudiés. Pension, 1/2 pension... Tél. (98) 56-43-34 ou écrire.

CAP d'AGDE *maison dans résidence* terrasse, piscine, 6/8 pers. standing, 2 salles de bains disponible à compter du 16 juillet. Tél. de 10 à 17 h. à Mme DOLLE. 228-38-02.

ANTIBES *Studio 2/3 pers., de résidence* de luxe avec tennis et piscine calme assuré, centre ociel à prox., libre au mois d'août M. CAPDEVIELLE, 3, r. J.-Jaurès *47240 BON ENCONTRE* Téléphone : (53) 96-73-22.

PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE HOTEL SOL-PARK ★★★ SANT JULIA tél. : 41043 vue panoramique, terrasse, parking, situation tranquille, prix pension complète 140 F.

Quelques places disponibles *Stages 8 jours et séjours*, enfants adolescents (mixte). TENNIS dans les Cévennes : 15-28 juillet. ÉQUITATION, TENNIS dans *le Val-de-Loire : 28 juil-2 sept.* LE CLUB VERT (6) 903-50-80.

ALSACE, vallée d'ORBEY appartements vacances familiales, pleine campagne. CASHIN Thomas 68310 Orbey. Tél. 89-71-26-67.

L'AGENDA du « Monde »
cessera sa parution le vendredi 13 juillet 1984 et reprendra le mercredi 5 septembre 1984.

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

Mº GOBELINS
bon imm., chf. cent., séj. 2 chbres, entrée, petite cuisine, bains, w.-c. PRIX INTÉRESSANT 3, square GRANGE (angle 22, rue de la Glacière) samedi, dimanche, 15 h à 18 h.

6e arrdt

RUE DE SÈVRES 130 m² A RÉNOVER 3e ÉTAGE, BEL IMMEUBLE GARSI. 567-22-88.

7e arrdt

VARENNE
3 pces, confort, 2e ét., imm. pierre, chauf. ind. 850.000 F. Visite sam. dim. 14 h à 18 h. 42, rue BARBET-de-JOUY ou 660-83-67.

12e arrdt

PROXIMITÉ NATION
superbe imm. ancien pierre ravalé, dernier ét., asc., DUPLEX séj. dble, 4 chbres, cuis. aménagée, tr. bx sanitaires TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
Tél. 873-60-22 et 47-71.

14e arrdt

Mº ALESIA
Imm. pierre de t., sur rue gd séj., 1 chbre, entrée, cuis. bns, balcon, soleil, ref. à nf 10, rue BAILLOU samedi, dimanche, 15 h à 18 h.

15e arrdt

Mº PASTEUR
bon imm. ravalé, calme séjour, 2 chambres, entrée *cuis., bns, cf. cent. individ.* 16, RUE DALOU samedi, dimanche, 15 h à 18 h.

16e arrdt

PRÈS VICTOR-HUGO
Pptaire vd ds imm. pierre de taille, 2/3 P. LIBRES *et 2, 3, 4 P. OCCUPÉES* R.C.I. - 758-12-21.

18e arrdt

Appartement 3 pièces, 65 m² *entièrement refait à neuf en mai* 1984. Cuisine aménagée avec poutres apparentes, salle de *bains, w.-c. indépendants*, double living avec cheminée (24 m²), deux chambres, nombreux rangements, calme et ensoleillé, sur voie privée. Grande *cave. 490.000 F. Urbain. Tél.* 387-92-87, après 17 h 30.

20e arrdt

RUE DE BAGNOLET
Imm. récent, 8e ét., DUPLEX + TERRASSE, 90 m², séjour 2 chbres, box fermé, sous-sol
DEMICHELI
Tél. 873-60-22 et 47-71.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY
17, RUE MONTROSIER
75 m² environ, conf., soleil, 4e ét., caractère, chauf. indiv. 730.000 F. VISITE SAMEDI, DIMANCHE, 11 h à 13 h, ou 660-83-67.

Province

DEAUVILLE GARE
Pptaire vd dans imm. de style studios 2 P. et 3 P., entièrement rénovés (1) 826-19-12. Vis. sur pl., 4, bd MAUGER Sam. 14, de 15 h à 16 h et dimanche 15, de 15 à 19 h.

DIEPPE FRONT DE MER
Immeuble neuf exceptionnel *livraison immédiate* appts de 30 m² à 70 m² + terrasse. SOGI (16-1) 366-11-10.

locations non meublées demandes

Paris

Pour loger cadres supérieurs et employés, IMPORTANTE *STÉ INFORMATIQUE* rech. divers appts ttes catégories et gde surface, villes Paris et environs. 504-48-21., P. 790.

Région parisienne

PARTICULIER CHERCHE F 3 RÉGION SAINT-GERMAIN (78) EN LOCATION MAXI. 3.500 F. CC COMPRISE POUR FIN SEPTEMBRE 1984 TÉL. APRÈS 19 H. 058-21-23.

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl., loyer garanti. 889-89-66. Tél. 283-57-02.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitution de Sociétés et tous services. 355-17-50.

pavillons

Fontenay-s/Bois (94) R.E.R. bois, vd pav. meulière, 7 pces jardin. Téléphone : 873-31-46.

DOHEM Le Constructeur Partenaire
vous propose de réaliser ensemble votre résidence dans une des plus belles région de France (Le Luberon)
Renseignements, documentation gratuite
DOHEM - Le Louvier - Sainte Croix à Lauze
04110 REILLANNE - Tél. : (92) 76.46.16

villas

BÉZIERS, 5 km, bonne affaire, part. vend villa 700 m², jardin, puits, tt cft. Prix 45 unités. Tél. le soir : 16 (1) 636-13-50.

VILLA luxe à l'année, jardin *1.400 m², vue sur mer* CAP-MARTIN (AM) 10.000/M. (93) 57-15-23.

maisons de campagne

AFFAIRE TRÈS RARE A SAISIR
à 95 km autoroute sud *NEMOURS splendide maison de campagne* calme absolu, vue imprenable, pierres appar., tuiles pays, 5 P. + dépendances en retour d'équerre, magnif. grange parc, pelouse arborisée, 3.000 m², toute viabilité. Px tot. 298.000 F., crédit poss. TURPIN DORDIVES Tél. : 16 (38) 92-72-32.

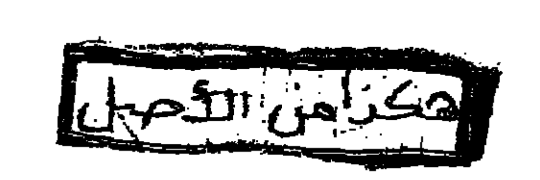
propriétés

ALPES DE HAUTE-PROVENCE *Face LUBERON, part. vend* MAS, 7 chbres, grand séjour cathédrale, cheminée, cour intérieure, eau, électricité chauffage central, piscine atelier, garage, terrain 3.000 m². Prix : 1.200.000 F. Tél. (92) 76-43-34, le soir.

URGENT CAUSE DÉPART EXCEPTIONNEL
Ouest, 26 km Centre Paris magnifique propriété sur très beau parc. 2.500.000 F. ramenés à 2.100.000 F. Tél. H.B. 260-66-13.

APT - VAUCLUSE propriétaire vd belle maison en ville, 300 m² hab., grand jardin, source, arbres. 1.050.000 F. Téléphone : (90) 72-34-76.





Le Monde

économie

CONJONCTURE

LA HAUSSE DES PRIX EN FRANCE

Un succès évident, mais...

Les hausses de prix sont de moins en moins fortes en France : le résultat provisoire de juin, publié jeudi 12 juillet par l'INSEE (+ 0,5 %), porte à 6,5 % le rythme annuel d'inflation sur les trois derniers mois connus (avril, mai, juin). A la même époque de 1983, c'est-à-dire au second trimestre, on en était à 8,2 % ; au second trimestre 1983, on en était à 10,8 %. Par rapport à juin 1983, la hausse est de 7,6 %.

Les progrès accomplis sont donc très nets. Ils s'expliquent surtout par le freinage des prix des services et de l'alimentation.

Les prix des services du secteur privé ont augmenté de 3,4 % au premier semestre (1), après 3,7 % au second semestre 1983 et 6,7 % au premier. Sur l'ensemble de l'année, l'INSEE prévoit une hausse de 6,3 % après + 10,6 % en 1983. Un beau coup de frein.

Les prix alimentaires bénéficient, eux, des bonnes conditions climatiques. Leur hausse n'a pas dépassé 3,4 % au premier semestre, après 5,6 % au second semestre 1983 et 4,2 % au premier. Sur l'ensemble de l'année, l'INSEE prévoit une augmentation de 6,7 % après 10,1 % en 1983.

Seuls les prix des produits manufacturés continuent sur leur lancée : + 3,7 % comme au second semestre 1983. Mais l'INSEE prévoit un ralentissement au second semestre (+ 3,1 %).

Succès d'ensemble incontestable puisqu'il faut revenir à 1973 pour trouver de tels résultats. Succès qui devrait se prolonger au second semestre, l'INSEE prévoyant une hausse de 2,7 % après 3,7 % au premier semestre, soit 6,5 % entre le début et la fin de l'année. Un chiffre à rapprocher des 9,3 % enregistrés en 1983.

Succès qui doit être nuancé. En RFA, les prix de détail ont augmenté de 0,6 % en trois mois. C'est dire que nos prix évoluent en un mois comme les prix allemands en un trimestre.

Autre raison incitant à la prudence dans l'analyse des résultats : les prix n'évoluent pas librement en France. En partie contrôlés dans l'industrie (M. Delors hésite dans l'immédiat à aller plus avant dans leur libéralisation), les tarifs sont très strictement réglementés dans les services, où les contrôles sont nombreux. Quant aux tarifs publics, ils sont plus que jamais « administrés ».

L'ennui est que de telles pratiques dissimulent le rythme réel de l'inflation. De temps en temps, il faut réajuster, et l'on assiste alors à de douloureuses opérations, dans le style de celle qui vient d'intervenir avec l'essence après les hausses faramineuses de l'assurance automobile. Demain, ce seront probablement les communications téléphoniques. Tout se passe *comme si l'Etat avait besoin* d'argent pour empêcher les prix de monter. La politique de l'indice coûte cher en subventions...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Les données de cet article, qui concernent le premier semestre 1984, sont des estimations ne comportant qu'une très faible marge d'approximation.

L'UFC ET LA HAUSSE DES CARBURANTS

L'Union fédérale des consommateurs va demander au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêté ministériel d'augmentation des prix des carburants, affirmant que le gouvernement s'est livré à *« un véritable détournement de pouvoir »* en majorant la taxe parafiscale sur l'essence.

Pour l'organisation de consommateurs, la taxe parafiscale alimentant la CNE (Caisse nationale de l'énergie), qui a été créée en avril 1983, est destinée à *« contribuer au financement d'investissements de recherches et d'études relatifs à la régularisation du marché des produits pétroliers et à la mise en œuvre de la politique de maîtrise de la consommation d'énergie »*.

L'UFC fait remarquer que l'arrêté du 9 juillet portant relèvement de la taxe parafiscale pour la CNE ne donne aucune indication sur l'emploi de ces recettes supplémentaires d'un montant estimé à quelque 6 milliards de francs l'an.

ÉNERGIE

POUR RÉPONDRE A LA CONCURRENCE SOVIÉTIQUE LES PAYS-BAS BAISSENT LE PRIX DE LEUR GAZ

La société Gasunie (50 % Etat néerlandais, 25 % Shell et 25 % Esso), qui exploite le gisement de Groningue, vient de consentir à la firme belge *Distrigaz* une baisse de 15 % du prix du gaz pour un contrat « spot » de 100 000 mètres cubes d'une durée de trois mois.

Cette baisse de prix a été nécessaire pour garder ce client devant des offres intéressantes de l'Union soviétique. Elle souligne le déséquilibre du marché où l'offre (les pays producteurs d'Europe occidentale – Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni – ont tous réévalué leurs réserves en 1983 et l'URSS dispose de larges disponibilités) est supérieure à la demande ; et la tendance à la baisse des prix qui en est la conséquence.

• RECTIFICATIF. – Dans l'article consacré à la nomination de M. Marceau Long, PDG d'Air Inter, au poste de président de la Compagnie Air France, nous écrivions que la concurrence du train à grande vitesse, et la demande plus molle, n'avait pas permis à Air Inter d'atteindre, en 1983, son objectif de dix millions de passagers. M. Marceau Long nous prie de rectifier ce point : *« Le cap des dix millions de passagers a été atteint, le 30 décembre 1983, sur la ligne Paris-Marseille. »*

MONNAIES

REPLI DU DOLLAR : 8,72 F

Après sa pointe du jeudi 12 juillet à 8,76 F à Paris, nouveau record historique, et à 2,85 DM à Francfort, au plus haut depuis 1974, le dollar s'est replié vendredi 13 juillet, revenant à 8,72 F et 2,84 DM. L'incertitude règne aux Etats-Unis sur l'évolution des taux d'intérêt, en attendant les décisions de la Réserve fédérale au début de la semaine prochaine.

FAITS ET CHIFFRES

• **Fin du conflit des 35 heures dans l'imprimerie en RFA.** – Près de 61 % des adhérents du syndicat ouest-allemand de l'imprimerie, l'IG Druck, viennent d'approuver le compromis sur la durée du travail qui met fin au conflit sur la semaine de 35 heures. Les 165 000 employés de cette branche verront ainsi leur semaine de travail réduite progressivement de 40 à 38,5 heures, sans diminution de salaire, du 1er avril 1985 au 31 mars 1987. L'IG Druck avait soutenu treize semaines de grève, qui avaient perturbé la parution des journaux dans toute la RFA, avant d'aboutir à cet accord proche de celui conclu dans la métallurgie au terme de sept semaines de grève dans les régions de Francfort et de Stuttgart. – *(AFP.)*

• **Les prix des matières premières importées par la France** – exprimés en francs – ont baissé de 2,9 % en juin (– 5,3 % pour les matières premières alimentaires ; – 1,5 % pour les matière premières industrielles), l'indice s'étant établi à 225 (base 100 en 1978). Exprimés en devises, ces prix ont diminué de 2,4 % en juin (respectivement – 4,7 % et – 0,8 %), l'indice s'étant inscrit à 131,6.

• **Prêt de la Banque mondiale à la Hongrie.** – La Hongrie va recevoir un total de 480 millions de dollars de crédits « cofinancés » par la Banque mondiale, celle-ci fournissant l'équivalent de 47 millions de dollars (dont 12 millions en yens). Le gros des crédits est accordé par des banques. Il s'agit de la plus grosse opération de « cofinancement » jamais encore réalisée. Elle illustre le rétablissement du crédit extérieur de la Hongrie.

• **Création de commissions régionales de l'emploi.** – Le *Journal officiel* du 11 juillet a publié un décret instituant une commission de l'emploi au sein de chaque comité régional de formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi. Ces commissions seront présidées par les commissaires de la République de région qu'elles assisteront *« dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi conduite par l'Etat »*.

AFFAIRES

PECHINEY RÉDUIT DE 11 % SES CAPACITÉS DE PRODUCTION D'ALUMINIUM EN EUROPE

Le marché de l'aluminium, qui s'était redressé en 1983, connaît une nouvelle faiblesse qui se manifeste par une chute des cours et un gonflement des stocks. Aussi Pechiney, après Kaiser et Alcoa, vient-il d'annoncer une nouvelle réduction de ses capacités de production en Europe. Alors que celles-ci étaient de 670 000 tonnes, Pechiney a décidé d'arrêter l'équivalent de 70 000 tonnes de production par an dans les trois pays où le groupe français est encore producteur sur le Vieux Continent (la France, bien sûr, mais aussi les Pays-Bas et la Grèce).

En juin Alcoa avait annoncé la *fermeture de 94 000 tonnes de capacités* aux Etats-Unis et Kaiser de 41 000 tonnes en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Pechiney réagit rapidement à la dégradation du marché. Le prix du lingot d'aluminium, qui, après une chute *« historique »* à 950 dollars la tonne en juin 1982, était remonté à 1600 dollars la tonne en décembre 1983, est de nouveau en baisse sur les marchés libres, où il était coté 1169 dollars la tonne le 10 juillet à Londres. Quant aux stocks d'aluminium primaire, ils viennent d'augmenter de nouveaux de 61 000 tonnes pour atteindre 2 128 000 tonnes contre 2 014 000 tonnes fin décembre 1983.

Le quatrième producteur mondial, dont les frais financiers représentent 4,6 % de son chiffre d'affaires, ne peut se permettre de porter des stocks trop lourds qui entraveraient un redressement fragile du groupe (Pechiney n'a perdu que 463 millions en 1983 – après 2,8 milliards en 1982 – grâce à ses efforts de restructuration

Le tribunal de commerce maintient M. Pineau-Valencienne à la tête de Creusot-Loire

Un mandataire de justice négociera avec les pouvoirs publics

Le tribunal de commerce de Paris, présidé par M. Jacques Bon assisté de MM. Chanteloube et Dechin, a décidé le 13 juillet de ne pas nommer d'administrateur judiciaire à la tête de Creusot-Loire. Il n'a donc pas suivi la requête du procureur de la République. C'est dire que M. Pineau-Valencienne reste PDG de la société en dépôt de bilan. En revanche, constatant *« l'urgence des négociations à intervenir »*, le tribunal a désigné un mandataire de justice, M. Hubert Lafont, avec pour mission *« de représenter la société Creusot-Loire auprès des pouvoirs publics et de tous tiers concernés pour l'élaboration des accords susceptibles, dans les limites de la procédure de règlement judiciaire, de préserver le plus grand nombre d'emplois possible tout en sauvegardant les intérêts des créanciers et partenaires de la société »*. Une manière de tenter de débloquer la situation provoquée par l'*« incommunicabilité »* entre les actuels dirigeants de Creusot-Loire et les pouvoirs publics sans créer un précédent : la possibilité pour le gouvernement de changer les dirigeants de société lorsque ceux-ci sont *persona non grata*.

Le tribunal a cependant bien compris que cette solution ne peut être que transitoire. Un jugement sur le fond sera rendu le 26 juillet. Soit la situation aura effectivement évolué, soit il sera bien obligé alors de nommer un administrateur judiciaire à la place de M. Pineau-Valencienne.

La veille, M. Fabius avait précisé qu' *« une solution industrielle »* était *« en cours d'élaboration »*. Sans surprise, *« une société nouvelle »* se verra confier *« la reprise globale des principales activités »*. Cette société sera constituée *« par le regroupement d'un certain nombre d'industriels intéressés, parmi lesquels Framatome, préservant son indispensable autonomie »*. Des banques compléteront le capital.

Cette solution, souligne le ministère, *« maintient la cohérence industrielle des principales activités de Creusot-Loire et présente en outre l'avantage déterminant, pour des raisons notamment commerciales, de pouvoir être mise en œuvre rapidement »*.

Avant l'élaboration définitive de ce projet, M. Gallois, directeur général de l'industrie, recevra les syndicats et poursuivra *« la concertation avec les élus des régions concernées »*. Sur le plan social *« des dispositions sont en cours de préparation pour assurer la poursuite de l'application aux activités de Creusot-Loire de la convention générale de protection sociale, dès que celle-ci aura été reconduite »* et *« les mécanismes de FNE pourront être appliqués »*. Le mécanisme d'aide en trésorerie des sous-traitants sera renforcé *« si cela apparaît nécessaire »*. Une société de reconversion sera mise en place sur les sites de production de Creusot-Loire pour faciliter l'implantation d'activités nouvelles.

S'il rappelle les grandes lignes de la solution envisagée, le communiqué du ministre laisse finalement dans l'ombre les données essentielles de cette reprise. Quels sont ces partenaires ? Le « tour de table » n'est pas achevé : outre Framatome, l'on sait qu'il y aura Usinor, des banques, une ou des sociétés privées pour éviter l'accusation de nationalisation rampante (mais de fait Creusot-Loire va entrer dans le secteur public). Fives Cail Babcok devrait être parmi celles-ci. En revanche, Alsthom-Atlantique a décliné l'offre qui lui était faite.

Les partenaires n'ont encore discuté ni du capital qu'il sera nécessaire d'engager ni de leurs participations respectives. Framatome ne pouvant être à la fois filiale et mère de Creusot-Loire, il faudra aussi refaire l'actionnariat de cette société (50 % Creusot-Loire, 50 % CEA). Dans un premier temps, les actions de Creusot-Loire pourraient être portées par des banques, le temps de faire là aussi un nouveau tour de table, ce qui pourrait prendre quelque six mois.

Quelles activités seront reprises ? La société Creusot-Loire proprement dite sans nul doute, mais quelles filiales ? Les activités principales qui maintiennent la cohérence industrielle, disent les pouvoirs publics, ce qui exclut presque certainement Delattre Levivier (entreprise générale de 4 000 salariés), qui va sans doute déposer son bilan.

Enfin, dans ce qui reste, il faudra sans nul doute adapter les effectifs aux carnets de commandes sous peine de risquer de couler non seulement la société nouvelle mais certains de ses actionnaires, comme Framatome. Voilà pourquoi l'équipe dirigeante de la nouvelle société est importante. On parle avec une insistance croissante dans les allées du pouvoir de la possible nomination de M. Raymond Levy, dont l'éviction récente d'Usinor avait soulevé quelques vagues.

BRUNO DETHOMAS.

UN JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Les frères Willot ne pourront pas récupérer les créances de Boussac-Saint Frères

La cour d'appel de Douai a infirmé jeudi 12 juillet le jugement prononcé le 16 mars dernier par le tribunal de commerce de Lille ordonnant à la Compagnie Boussac-Saint Frères (CBSF) de restituer aux syndics des frères Willot les créances des anciennes entreprises Boussac-Saint Frères (BSF) et de la société financière et foncière Agache-Willot, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs disponibles et réalisables (comptes clients, location d'immeubles, dividendes, cessions d'actifs). Elle a en effet estimé irrecevable la tierce opposition formulée par les frère Willot.

Dans ses attendus, la cour affirme notamment que, *« par sa qualité d'actionnaire et d'ancien dirigeant des sociétés en règlement judiciaire, M. Bernard Willot ne pouvait être considéré comme un tiers »*. Quant à la tierce opposition des trois autres frères Willot (Jean-Pierre, Antoine et Régis), la cour souligne qu'elle ne pouvait être retenue après le désistement des frères dans les accords du 10 juillet 1983.

La CBSF n'aura donc pas à rembourser les 285 millions de francs réclamés, qui hypothéquaient sérieusement son crédit. En même temps, elle voit ses droits et moyens sur le contrat de location-gérance implicitement reconnus et renforcés. Est-ce à dire que M. René Mayer, président de la CBSF, a désormais les mains libres ? Dans un communiqué publié jeudi soir à l'issue d'un conseil d'administration, il assure que *« la CBSF est prête à prendre les initiatives nécessaires pour remettre la représentation d'un concordat »*. Mais, pour accomplir une telle démarche, la confusion des patrimoines de BSF et de la société financière et foncière Agache-Willot (SFFAW), pivot du groupe, est indispensable pour arrêter l'état des créances. Or les frères Willot ont interjeté appel du jugement prononcé *le 23 décembre 1983* par le tribunal de commerce de Lille à ce sujet. Courant septembre seulement, l'on saura si cet appel a été jugé recevable ou non.

Les frères Willot ont également dénoncé les accords de juillet 1983 (1) et introduit auprès du même tribunal de commerce de Lille une instance en vue d'*obtenir* leur annulation. Le jugement sera rendu le 12 octobre prochain. La situation reste donc passablement confuse, d'autant que la mission confiée par le premier ministre à M. Georges Plescoff sur le point de savoir si lesdits accords étaient juridiquement recevables, en vue aussi de mener de nouvelles négociations avec les frères Willot, aurait, assure-t-on, échoué. Le contenu de ce rapport devrait être connu dans quelques jours. La conclusion serait, que... la justice doit suivre son cours.

Seul élément de satisfaction, toute relative : la CBSF peut poursuivre son activité jusqu'à l'automne. L'IDI (Institut de développement industriel), son principal actionnaire à travers la SOPARI (Société de participations et de restructuration industrielle), vient de lui allouer les fonds nécessaires (125 millions de francs). Au-delà des trois mois et une fois terminées toutes les procédures engagées, tout porte à croire que l'on s'acheminera alors vers une liquidation suivie d'une reprise globale de toutes les affaires du groupe. Mais, avant d'en arriver à ce dernier épisode, encore faudra-t-il que la CBSF, pour déposer un concordat, augmente son capital de 400 millions de francs environ, comme la loi lui en fait l'obligation.

Qui participera à l'opération ? L'Etat, selon toute vraisemblance ? Qui serait le repreneur ? M. Bernard Tapie, qui aurait conclu un accord secret avec les frères Willot, serait sur les rangs avec des capitaux bancaires privés. Ce dernier aurait même assuré, sur la foi d'une étude *menée à sa demande, qu'aucun nouveau* licenciement ne serait nécessaire.

On peut être sceptique quand les spécialistes assurent qu'un retour à la rentabilité passe nécessairement par une nouvelle réduction d'emplois (quatre mille environ).

A. D.

(1) Ces accords prévoyaient la fusion de BSF avec la SFFAW, l'abandon, par les frères Willot, des droits liés à la propriété des actions détenues (42 % de la SFFAW) et la réduction à 15 % de leur participation dans la nouvelle société.

Nominations

• **M. JEAN TAGLANG**, trente-sept ans, urbaniste à Strasbourg, a été élu président de l'Association de tourisme populaire « Le Point ». Il succède à M. Maurice Freund, qui animait l'association depuis dix-huit ans. Celle-ci s'est fixé deux priorités : le renforcement de la vie associative autour des bureaux régionaux, la continuation de l'action en faveur du tiers-monde.

• **M. NICOLAS F.M. KUIJPERS** a été nommé président-directeur général de General Foods France. Il conserve ses responsabilités actuelles, en Italie, où il dirige la société Simmenthal, filiale de General Foods Corporation. Il prend ainsi en charge la zone Sud-Europe pour le groupe. En France, il succède à M. David F. Hurvitt, nommé au poste de directeur du planning et du développement des produits café et des nouvelles activités, au sein de la division internationale de General Foods.

• **M. GILLES BOUTHILLIER**, administrateur-directeur général de la Société française des transports maritimes, a été nommé vice-président de cette société.

• **M. ROBERT PELLETIER**, ancien directeur général des affaires économiques au CNPF, puis conseiller du président du CNPF pour les affaires internationales, a été nommé secrétaire général de l'Association française des établissements de crédit (AFEC), qui regroupe l'ensemble des organes centraux des banques et des associations professionnelles du secteur, et dont le président est M. Jacques Moreau, par ailleurs président du Crédit coopératif.

ÉTRANGER

En Espagne

Les travailleurs des chantiers navals ont fait grève pour la troisième fois de l'année

De notre correspondant

Madrid. – Pour la troisième fois depuis le début de 1984, les travailleurs des chantiers navals ont observé, le 12 juillet, une grève de vingt-quatre heures. Le mouvement avait été convoqué par la centrale syndicale Commissions ouvrières, proche du Parti communiste, et par l'INTG, la centrale nationaliste galicienne. L'UGT (Union générale des travailleurs, socialiste) avait, par contre, refusé de se joindre à la grève.

La Galice, dont l'économie dépend en grande partie des chantiers navals, a été la plus touchée par la grève. Les villes de Vigo, El Ferrol et La Corogne ont été complètement paralysées : aux travailleurs des ports se sont joints les commerçants, qui ont fermé leurs portes. Les journaux n'ont pas été distribués et les autobus n'ont pas circulé. Plusieurs routes nationales ont été coupées dans la région,qui s'est trouvée, pendant plusieurs heures, virtuellement isolée du reste du pays.

Les travailleurs des chantiers navals ont également débrayé à Santander, à Bilbao (la route entre ces deux villes a été coupée) et en Andalousie, dans le quartier de Cadix. La voie ferrée a par ailleurs été bloquée pendant près d'une heure par des grévistes près de Huelva.

La reconversion navale s'annonce plus conflictuelle encore que ne l'avait été celle de la sidérurgie, d'autant qu'elle atteint des zones déjà déprimées et sans grandes possibilités de diversification industrielle. C'est le cas en particulier de la Galice : suivant l'INTG, le taux de chômage – nettement supérieur à la moyenne nationale – atteint déjà 30 % de la population active à Vigo et à La Corogne, tandis que 22 % seulement des travailleurs sans emploi y bénéficient d'allocations de chômage.

Le gouvernement, de son côté, fait valoir que la reconversion du secteur se révèle non seulement indispensable, mais urgente : le déficit des principaux chantiers du pays, Astano et Aesa, dont les ateliers se trouvent répartis dans plusieurs régions, est passé de 10 milliards de pesetas en 1978 à 30 milliards en 1983 (*le Monde* du 2 mai).

Les carnets de commandes de navires sont pratiquement vides et les grands chantiers navals travaillent actuellement à 23 % seulement de leurs capacités. Plusieurs bateaux sont d'ailleurs vendus à un prix inférieur à leur coût de production. Le plan de reconversion actuellement examiné par le gouvernement socialiste impliquera sans doute le licenciement de près de la moitié des 40 000 travailleurs du secteur.

THIERRY MALINIAK.

Les dénationalisations en Grande-Bretagne

THORN-EMI VA RACHETER INMOS

Le groupe Thorn-EMI va racheter au gouvernement britannique les 76 % qu'il détenait dans la société INMOS, spécialisée dans les circuits intégrés, et accord, conclu au prix de 95 millions de livres (environ 1 milliard de francs), met un terme à l'incertitude qui prévalait depuis des mois sur le sort de cette société.

INMOS avait été créée, en 1979, par le gouvernement travailliste pour tenter de combler le retard britannique dans l'industrie microélectronique. Aucun des grands groupes, GEC, Thorn-EMI, Plessey, ne désirait à l'époque s'y lancer. Quand Mme Thatcher arrive au pouvoir, elle souhaite, dans le cadre des dénationalisations, céder INMOS à des intérêts privés. Mais les candidats se font rares et les négociations traînent. Une proposition du groupe américain ATT, au début de 1984, va réveiller l'esprit nationaliste, et le gouvernement refuse en précisant qu'INMOS doit rester anglais. Thorn-EMI, grand groupe diversifié mais spécialisé surtout dans l'électronique grand public, se porte acquéreur de 10 % puis de 76 %. Les 24 % restants appartiennent aux cadres de la société, qui réalisera, cette année, un chiffre d'affaires de 100 millions de livres et, pour la première fois, un profit.

SOCIAL

UNE MISE EN GARDE DE M. KRASUCKI

« L'action syndicale de masse est le moyen d'empêcher des mesures absolument inacceptables »

« Aujourd'hui, pour être positif, il faut savoir dire non » : c'est en ces termes que M. Henri Krasucki a commenté, le 12 juillet, sa propre mise en garde qu'il venait d'adresser au pouvoir politique. *« A force de ne pas écouter les gens,* a souligné le secrétaire général de la CGT à l'issue d'une conférence de presse consacrée aux nouvelles technologies, *de ne pas tenir compte du mécontentement et des besoins, ceux qui détiennent les responsabilités du pouvoir aboutissent à des situations de tension. Je souhaite vivement que cela soit reconsidéré.* (...) *Nous, à la CGT, leur disons* [aux travailleurs] : *que vous vous soyez exprimés de façon ou d'autre, vous voulez réellement autre chose. Vous voulez que ce que vous avez légitimement espéré s'accomplisse enfin, et vous avez raison. »*

Quelques heures avant l'intervention du président de la République, M. Krasucki a ajouté, en donnant à son propos une certaine solennité : *« On ne peut se contenter d'attendre les échéances électorales pour voter ou s'abstenir, pour agir comme on l'entend en qualité de citoyen.* (...) *Les travailleurs ont vraiment besoin de peser chaque jour et de mieux en mieux de tout leur poids réel par l'action syndicale de masse la plus unitaire possible. C'est le moyen d'empêcher des mesures absolument inacceptables et qu'ils refusent à juste titre. »* Et il a conclu en posant deux questions jugées pour lui essentielles : *« L'une, aux hommes responsables du pouvoir politique : va-t-on enfin écouter les travailleurs et en tirer des conséquences positives ? L'autre, aux travailleurs eux-mêmes : allons-nous attendre encore d'autres échéances électorales, ou bien serons-nous capables de peser par l'action syndicale et le rassemblement nécessaire de tout le poids réel du monde du travail, afin que les choses avancent enfin dans la direction que nous voulons dans notre immense majorité. »*

***

Les propos de M. Krasucki ont, dans le contexte économique et politique actuel, plusieurs significations. C'est tout d'abord un rappel insistant à l'égard du pouvoir afin qu'il change pour l'essentiel les orientations de sa politique économique et industrielle. Le secrétaire général de la CGT s'est déclaré « profondément choqué » par la hausse des carburants, jugée contraire à la justice fiscale, a rappelé sa préoccupation quant à la préparation du budget 1985, son « désaccord » avec la politique industrielle du pouvoir, dont l'orientation doit être celle du développement et non du déclin...

M. Krasucki tire un triple constat des élections européennes, dont son organisation s'est tenue, pour l'essentiel à l'écart. Il estime que les salariés ont montré avec éclat leur mécontentement en votant contre le pouvoir ou en s'abstenant. Mais il ne redoute qu'ils choisissent plus volontiers le bulletin de vote que l'action syndicale pour le manifester. La GGT, qui devrait tenir son prochain congrès du 24 au 29 novembre 1985 à Montreuil, veut se positionner sur le terrain syndical. En même temps elle cherche à dissocier davantage son image de celle du PC (certains cégétistes faisant observer en privé qu'avec ses quatre ministres le Parti communiste pèse de moins en moins dans les grandes orientations gouvernementales).

Tant que le parti communiste est au gouvernement, la CGT, quoi qu'elle dise, garde une muselière. Mais M. Krasucki, en appelant à une relance de la mobilisation, signifie au pouvoir qu'il retiendra de moins en moins ses troupes. Si elles veulent en découdre sur le terrain syndical, la CGT sera avec elles. Il reconnaît aussi implicitement que cette mobilisation est insuffisante. Le 12 juillet, à Paris, la manifestation contre la hausse des carburants a réuni un petit millier de personnes.

MICHEL NOBLECOURT.

Les cadres sont moins touchés que l'ensemble des salariés par la crise de l'emploi

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC) a rendu publique, jeudi 12 juillet, son enquête de conjoncture – réalisée tous les semestres depuis 1976 – sur le recrutement et l'activité de cette catégorie de salariés. Les résultats de ce sondage, effectué parmi 3 300 entreprises comptant 2 244 000 salariés, dont 219 000 cadres, montrent que ces derniers, au cours des six premiers mois de 1984, ont moins souffert de la crise que les autres travailleurs.

Certes, on observe une réduction globale de l'emploi soit par le biais des licenciements, soit par le non-remplacement des départs naturels. La quasi-totalité des branches subissent ce phénomène, sauf dans deux industries : les machines de bureau et la pharmacie, ainsi que dans deux branches du secteur tertiaire : la banque, mais aussi les services d'études, de conseil et d'assistance dont le redémarrage a souvent été considéré comme le signe annonciateur d'une reprise.

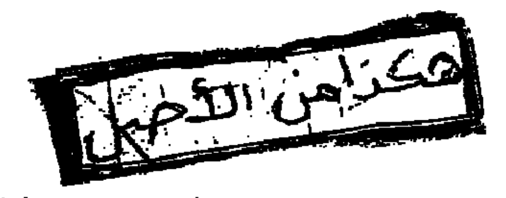
Cela dit, les cadres apparaissent privilégiés par rapport aux autres salariés. On note en effet une légère progression de leurs effectifs, notamment parmi les entreprises de plus de 1 000 salariés, où près d'une sur trois désire renforcer ses moyens en personnel de haute qualification, notamment dans la construction automobile, l'aéronautique, la chimie, le papier-carton, les matériels de précision.

Autre observation : une plus grande ouverture vers les recrutements extérieurs, au détriment des promotions internes. Les intentions pour le second semestre marquent à cet égard un renversement de la tendance observée depuis quatre ans. Là encore, le phénomène est plus sensible parmi les grandes entreprises. On remarque une accélération des recrutements de jeunes diplômés, une progression interne un peu moindre des jeunes cadres, en même temps qu'une diminution sensible de la promotion interne des cadres confirmés et de leur recrutement externe.

Résumant ces diverses données, MM. Mandinaud, président de l'APEC, et Prével, directeur adjoint, ont indiqué que c'était là, selon eux, le signe de l'évolution actuelle vers *« un monde salarial de plus en plus constitué de techniciens et de cadres »*.

● **Suspension de la grève des autobus brestois.** – Le conflit qui oppose, depuis sept mois, les salariés des autobus brestois à la direction, à propos de la semaine de travail de trente-cinq heures, est gelé jusqu'en septembre. Les parties ont décidé de faire appel à un médiateur pour régler leur différend (*le Monde* daté 10-11 juin).

● **Les sidérurgistes de la Chiers barrent la RN-51.** – Trente mois après la fermeture de l'usine d'aciers spéciaux de la Chiers, filiale d'Usinor, les anciens sidérurgistes de l'entreprise, toujours sans emploi, ont barré jeudi 12 juillet la RN-51 à Vireux-Molhain (Ardennes) pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation dramatique créée dans cette région. L'intersyndicale CFDT-FO-CGC réclame l'arrêt du démontage de l'usine et *« l'intensification des « préformations » et des formations des 460 salariés en attente d'un reclassement décent »*.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 juillet

Stabilisation

Douchée quelques heures auparavant par le retrait précipité de Wall Street, la Bourse de Paris s'est un peu ressaisie à la veille du week-end. Dans la majorité des cas, les cours se sont stabilisés, voire ont repris un peu d'avance. Mais dans ce dernier cas, ce ne fut jamais de façon spectaculaire. A la clôture, l'indicateur instantané, consulté sur les terminaux, car le beau tableau électrique tout neuf avait enregistré sa première défaillance, s'inscrivait à 0,25 % au-dessus de son niveau précédent.

Le référendum sur le référendum ? « De la cuisine politique. Ici, l'on s'en moque pas mal », *rétorque un professionnel à la question sur la possibilité de cet effet d'annonce. Au grand dam du premier, un autre assurait que le message avait été assez bien perçu, mais qu'il fallait voir comment allait réagir l'étranger. Mais laissons les boursiers à leur querelle. Pour l'essentiel, après trois jours de baisse, la dernière assez sévère, l'amélioration constatée, si tant est que cela en soit une, a été surtout due au facteur technique. D'autre part, la résistance enregistrée à New-York, où le plancher des 1 100 à l'indice Dow Jones n'a pas été enfoncé, a un peu rassuré les opérateurs. Cependant mettons tout de suite un bémol : si les courants de ventes ont fortement diminué, les courants d'achats se sont peu étoffés. La dégradation de l'environnement international continue d'inquiéter. Paris, disait-on assez prestement, ne peut pas faire cavalier seul quand partout les plus bas niveaux de l'année ont été atteints.*

Légèrement remonté la veille au soir à Londres, le prix de l'or a été fixé à 341,60 (+ 0,45 dollar).

A Paris, le lingot a encore gagné 1 000 F à 96 800 F et le napoléon s'est hissé à 615 F (+ 5 F).

NEW-YORK

La baisse se ralentit

Pour la quatrième séance consécutive, les cours se sont repliés jeudi à Wall Street. Mais le mouvement de baisse s'est quand même sensiblement ralenti. Un moment, l'indice des industrielles est repassé en dessous de la barre des 1 100. Mais il devait la refranchir pour s'inscrire en clôture à 1 104,57 (– 3,97).

Le bilan de la journée, quoique toujours négatif, a été moins déséquilibré. Sur 1 935 valeurs traitées, 926 ont fléchi, 502 ont monté et 507 n'ont pas varié.

Les actions des entreprises exerçant leur activité dans les hautes technologies ont été assez malmenées sur la foi d'une étude assurant que les commandes de semi-conducteurs et de connecteurs électroniques baissaient.

Dans l'ensemble, le marché est cependant apparu moins nerveux et l'émotion causée la veille par la décision d'ITT de réduire fortement son dividende s'est un peu atténuée.

Les opérateurs n'en restaient pas moins vigilants et attendaient de prendre connaissance des dernières statistiques sur l'évolution de la masse monétaire – celles-ci, publiées après la clôture, ont révélé une contraction de 1,6 milliard de dollars – pour prendre une décision. Cette évolution pourrait, en effet, déterminer la commission du marché monétaire à décider ou non une restriction du crédit.

L'activité a porté sur 86,05 millions de titres, contre 89,54 millions précédemment.

VALEURS	Cours du 11 juillet	Cours du 12 juillet
Alcoa	33 3/8	33
A.T.T.	17 1/8	17 1/8
Boeing	44 5/8	44 1/8
Chase Manhattan Bank	37 5/8	37 1/2
Du Pont de Nemours	44 5/8	44 3/4
Eastman Kodak	70 3/8	70 1/4
Exxon	40 3/8	40 3/8
Ford	36 1/2	36 5/8
General Electric	50	49 3/8
General Foods	53 5/8	54 1/4
General Motors	65 5/8	66 1/4
Goodyear	24 3/4	24 1/2
I.B.M.	105 1/4	104 3/8
I.T.T.	21	22 7/8
Mobil Oil	26 1/4	25 7/8
Pfizer	31	31 1/8
Schlumberger	42 1/2	42
Texaco	33 3/4	33 3/4
U.A.L. Inc.	35 3/4	34 3/4
Union Carbide	52	50 1/2
U.S. Steel	22 1/2	22 3/8
Westinghouse	20 5/8	20 3/4
Xerox Corp.	38 3/8	37 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

TOSHIBA. – Les résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 mars dernier sont supérieurs aux prévisions. Le bénéfice net ressort à 59 milliards de yens (+ 53,5 %) pour un chiffre d'affaires accru de 12,35 % à 2 808,8 milliards de yens.

SIPAREX. – La société se propose de porter son capital de 189,3 à 216,4 millions de francs par émission à 110 F de 271 000 actions de 100 F.

Cette opération lui permettra d'accueillir de nouveaux actionnaires, parmi lesquels quatre interviendront de façon significative en apportant près de 15 millions de francs, à savoir le Kreditanstalt Bankverein de Vienne, la Compagnie financière de Suez, la Populaire (groupe Worms) et Bongrain. La CFAO fera aussi son entrée, mais pour un montant limité (environ 200 000 F).

SANDOZ. – Le chiffre d'affaires a progressé de 14 % pour le premier semestre 1984 pour atteindre 3,74 milliards de francs suisses.

Le chiffre d'affaires du secteur colorants a augmenté de 16 %, celui du secteur « pharma » de 10 %, celui de l'« agro » de 39 %, des semences de 16 % et de la nutrition de 12 %.

Selon le groupe Sandoz, l'évolution des résultats consolidés au premier semestre 1984 est « *dans l'ensemble favorable* ».

HONDA. – Pour le premier trimestre de l'exercice qui s'achèvera le 28 février 1985, le bénéfice net consolidé s'établit à 28,48 milliards de yens, contre 20,65 milliards de yens pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent (+ 37,9 %).

Le bénéfice d'exploitation ressort à 73,31 milliards de yens, contre 55,73 milliards pour un chiffre d'affaires de 669,21 milliards de yens après 557,99 milliards de yens accru de + 19,9 %.

La forte progression du bénéfice net est attribuée principalement à l'augmentation sensible des exportations vers les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

Au cours de la période sous revue, les ventes de véhicules ont enregistré une hausse de 21 % (310 000 unités), dont 214 000 à l'exportation, soit une augmentation de 31 % sur le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

En revanche, les ventes de motocyclettes se sont inscrites en baisse de 15 %, à 747 000 unités, dont 448 000 à l'exportation, contre 451 000 précédemment.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	11 juillet	12 juillet
Valeurs françaises	111,5	109,9
Valeurs étrangères	82,2	81,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	11 juillet	12 juillet
Indice général	168,6	166,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 13 juillet .... 11 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 juillet	13 juillet
1 dollar (en yens)	242,73	241,95

BOURSE DE PARIS — Comptant — 13 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 90	2 362
5 %	38 25	2 240
3 % amort. 45-54	71	2 852
Emp. 7 % 1973	9253	..
Emp. 8,80 % 77	116 05	1 254
9,80 % 78/93	90 60	0 054
8,80 % 78/86	92 80	5 189
10,80 % 79/94	93 20	9 266
13,25 % 80/90	101 45	1 488
13,80 % 80/87	102 70	10 258
13,80 % 81/99	101 70	6 825
16,75 % 81/87	109 85	14 098
16,20 % 82/90	111 60	8 100
16 % juin 82	111 85	1 534
E.D.F. 7,8 % 61	138 10	7 242
E.D.F. 14,5 % 80-92	102	1 846
Ch. France 3 %	125 50	..
CNB Bques janv. 82	102 20	0 460
CNB Paribas	102 50	0 460
CNB Suez	102 65	0 480
CNI janv. 82	101 95	0 480

Obligations convertibles

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.S.N. 10,50 % 77	2744	....
Carrefour 6,75 % 77	350	339
Interbail (obl. conv.)	249	....
Lafarge 6 % 72	339	339
Martel 8,75 % 70	1940	1949
Michelin 5,50 % 70	623 20	....
Moët-Hennes. 8% 77	1902	1930
Pétr.(Fse) 7,50 % 79	270	272
Peugeot 6% 70-75	385	....
SCREG	160	....
Télém. 7% 74	165 30	164
Thom.-CSF 8,9% 77	312	....

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	45 60	47
A.G.F. (St Cent.)	374	375
A.G.P. Vie	5360	5400
Agr. Inc. Madag.	75 90	74 o
Allobroge	315	....
Amrep	53 20	85 50 d
André Roudière	140 50	140 50
Applic. Hydraul.	309	303
Arbel	28	....
Artois	520	517
At. Ch. Loire	10 80	10 50
Aussedat-Rey	38 90	38 65
Bain C. Monaco	85 50	....
Banania	462	453
Banque Hypoth. Eur.	276	273
Blanzy-Ouest	315 50	315 50
B.N.P. Intercontin.	130	135
Bénédictine	1652	1670
Bon-Marché	137 20	135
Borie	....	....
Bras. Glac. Int.	800	800
Cciif	436	436
Cambodge	225	235 d
C.A.M.E.	98	99 60
Campenon Bern.	165	....
Caout. Padang	370	....
Carbone-Lorraine	76	75 10
Carnaud S.A.	187	190
Caves Roquefort	900	906
C.E.G.Frig.	272	272
C.E.M.	29	30 20
Centen. Blanzy	891	890
Centrest (Ny)	102 50	....
Cerabati	66	46 o
C.F.F. Ferrailles	246 10	243 80
C.F.S.	780	735
C.G.I.B.	118	....
C.G.V.	122	....
Chambon (M.)	390	400
Chambourcy (M.)	912	854
Champex (Ny)	102 90	100 20
Chim. Gde Paroisse	88 20	90
C.I. Maritime	445 20	....
Citram (B)	127	128
Clause	530	520
Cochery	....	....
Cofradel (Ly)	438	....
Cogifi	239 50	241
Comindus	789	800
Comiphos	182 10	185
Comp. Lyon-Alem.	220	221
Concorde (La)	325	317
C.M.P.	14 40	14 10
Conte S.A. (Li)	45	45
Crédit (C.F.B.)	183	....
Créd. Gén. Ind.	474	475
Cr. Universel (Cie)	469	480
Créditel	124	123
Darblay S.A.	240	244
Darty Act. d. p.	815	835
De Dietrich	395 20	....
Degremont	126 50	107 70 o
Delalande S.A.	662	615
Delmas-Vieljeux	682	712
Dév. Rég. P.d.C (Li)	114	112
Didot-Bottin	615	615
Dist. Indochine	484 10	....
Drag. Trav. Pub.	172 30	170 10
Duc-Lamothe	148	....
Eaux Bass. Vichy	1575	1571
Eaux Vittel	1020	1010
Ecco	2365	2389
Economats Centre	475	....
Electro-Banque	240	235
Electro-Financ.	470	470
Elf-Antargaz	179	....
E.L.M. Leblanc	823	824
Ensfi-Bretagne	124	120
Entrepôts Paris	265	268
Epargne (B)	1005	....
Epargne de France	314	....
Escaut-Meuse	405	410
Eurocom	634	630
Europ. Accumul.	27 50	27 80
Eternit	368	368
Félix Potin	1245	1295
Ferm. Vichy (Ly)	101	111 d
Finalens	98	....
FIPP	127 50	....
Fnac	279 80	275
Focep (Chât. eau)	1000	1000
Foncière (Cie)	214 20	223 d
Fonc. Agache-W.	198 30	212 50
Fonc. Lyonnaise	1810	1810
Foncina	182 50	180 60
Forges Gueugnon	13	....
Forges Strasbourg	158	159
Forinter	1100	1130
Fougerolle	51 40	49 30 o
France I.A.R.D.	125	125
France (La)	685	712 d
Frankel	191	189
Fromageries Bel	780	765
From. Paul Renard	405	400
GAN	705	706
Gaumont	480	490
Gaz et Eaux	1240	1279
Genvrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	24 40	25 30
Gerland (Ly)	571	571
Gévelot	260	260
Gr. Fin. Constr.	209	209 30
Gds Moul. Corbeil	81 80	83
Gds Moul. Paris	315	315
Groupe Victoire	780	807
G. Transp. Ind.	185	....
Hutchinson	307 10	319 40
Hydro-Energie	216	212
Hydroc. St-Denis	43	....
Immindo S.A.	217	....
Immoinvest	166 80	....
Immobail	336 50	340
Immobanque	521	516
Immob. Marseille	2368	....
Immofice	400	410
Industrielle Cie	967	....
Invest. (Sté Cent.)	789	789
Jaeger	13 90	13 35
Lafitte-Bail	328	328
Lambert Frères	44 10	45 90
Lampes	130	130
La Brosse-Dupont	109	109
Lille-Bonnières	303 30	310
Locabail Immob.	510	505
Loca-Expansion	215 50	216
Locafinancière	300	300
Locatel	340	337
Lordex (Ny)	108 50	106
Louvre	475	....
Luchaire S.A.	265	267
Machines Bull	33 50	33 50
Magasins Uniprix	62	64
Magnant S.A.	77 70	77 60
Maritimes Part.	167	168 50
Marocaine Cie	38 20	....
Métal Déployé	353	353
M. H.	58 30	63 70 d
Mic	....	....
Mors	228	....
Nadella S.A.	128	....
Naval Worms	118	121
Navig. (Nat. de)	58 20	....
Nicolas	310	....
Nobel Bozel	6 70	6 55
Nodet-Gougis	80 70	83 90
OPB Paribas	140	140
Optorg	130	130
Origny-Desvroise	107 10	106
Palais Nouveauté	290	290
Paris France	90	89 50
Paris-Orléans	165	166
Part. Fin. Gest. Im.	294	275
Pathé-Cinéma	260	....
Pathé-Marconi	115	115
Piles Wonder	115 20	....
Piper-Heidsieck	334	333
P.L.M.	95	....
Porcher	185 10	186
Profils Tubes Est	....	....
Prouvost ex-Lain.R.	81 30	81
Providence S.A.	410	413
Publicis	1380	1385
Raff. Souf. R.	125	128 50
Ressorts Indust.	53	....
Réveillon	410	414
Ricqlès-Zan	141 80	....
Ripolin	....	....
Rochefortaise S.A.	89	....
Rochette-Cenpa	22 10	22 70
Rosario (Fin.)	123 50	118 80 o
Rougier et Fils	43	43 30
Rousselot S.A.	860	860
Sacer	42	....
Sacilor	3 28	3 16
SAFAA	130	139 20 d
Safic-Alcan	245	....
SAFT	240 10	244
Saunier Duval	18	16 80 o
Saint-Raphaël	79 50	....
Salins du Midi	275	275
Santa-Fé	140 50	140
Saram	46 40	45
Savoisienne (M)	81	82
SCAC	145	145
Sellier-Leblanc	262 70	264
Semelle Maubeuge	183	185
S.E.P. (M)	180	180
Serv. Equip. Véh.	30	30
Sicli	39 40	41
Sicotel	287	....
Sintra-Alcatel	405	405
Simnin	142 60	142
Siph (Plant. Hévéas)	197	194
SMAC Acieroïd	135	131
Sofal financière	420	421
Soffo	189	192
Soficomi	465	471
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 50
Sofragi	799	....
Sogepal	236 50	....
Soudure Autog.	86 50	84 90
Sovabail	580	580
S.P.E.G.	187 20	183 60
Speichim	135	125 70 o
S.P.I.	320	320
Spie Batignolles	150	156
Stemi	284 10	....
Taittinger	752	756
Testut-Aequitas	570	560
Thann et Mulh.	96	99
Tour Eiffel	336	349 50
Ufiner S.M.D.	95 90	93 90
Ugimo	250	249 50
Unibail	545	....
Unidel	80 40	83 60
U.A.P.	570	....
Union Brasseries	75 50	75 50
Union Habit.	297 90	....
Un. Imm. France	283 50	283 80
Un. Ind. Crédit	336	336
Usinor	1 72	1 65
U.T.A.	237	238
Vicat	240	238
Virax	55	....
Vuitton	530	....
Waterman S.A.	248	245
Brass. du Maroc	141	....
Brass. Ouest-Afr.	29 80	29 80

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	320	....
Akzo	250	....
Alcan Alum.	252 30	253
Algemeine Bank	917	....
Am. Petrofina	575	....
Arbed	235	....
Asturienne Mines	95	....
Banco Central	105	102
Banco Santander	80 50	79
Bco Pop Espanol	95	95
B. Régl. Internat.	29700	29100
Barlow Rand	97	82 70 o
Blyvoor	124	125
Bowater	31	....
British Petroleum	58 50	55
Br. Lambert	360 10	355 10
Caland Holdings	107	103
Canadian-Pacific	285	290 50
Cominco	345	294 o
Commerzbank	502	....
Dart. and Kraft	705	720
De Beers (port.)	60 10	....
Dow Chemical	263	260
Dresdner Bank	510	527
Femmes d'Auj.	60 30	....
Finoutremer	225	225
Gén. Belgique	266	276
Gevaert	550	508
Glaxo	116 90	118
Goodyear	250	....
Grace and Co	410	380
Gulf Oil Canada	111 20	109 70
Hartebeest	650	630
Honeywell Inc.	485	....
Hoogovens	145	....
I. C. Industries	438	441
Int. Min. Chem	341	341
Johannesburg	1320	1190
Kubota	12	12 30
Latonia	219	228
Mannesmann	481	....
Marks-Spencer	30 50	....
Midland Bank Plc	38	36 50
Minéral-Ressourc.	64 40	....
Nat. Nederlanden	620	620
Noranda	137	136 90
Olivetti	23 40	23 70
Pakhoed Holding	....	....
Pfizer Inc.	307	305
Phoenix Assuranc.	60 95	70 50 d
Pirelli	10	....
Procter Gamble	500	501
Ricoh Cy Ltd	34 30	34 20
Rolinco	168 30	170
Robeco	175 30	179 40
Rodamco	420	430
Shell fr. (port.)	77	....
S.K.F. Aktiebolag	212	....
Sperry Rand	356	357
Steel Cy of Can.	160 50	153
Stilfontein	131	....
Sud. Allumettes	283	265
Tenneco	360	354
Thorn EMI	68	68
Thyssen c. 1 000	265	....
Toray indust. inc	16 10	16 05
Vieille Montagne	470	....
Wagons-Lits	321	320
West Rand	63 20	63 20

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1790	1760
C.D.M.E.	545	....
C. Equip. Elect.	231	231
Daisa	302	300
Dauphin O.T.A.	1605	1605

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Guy Degrenne	744	740
Marlin Immobilier	1660	1650
Métallurg. Minière	156	159
M.M.B.	250	250
Novotel S.I.E.H.	1650	....
Om. Gest. Fin.	257	....
Petit Bateau	420	415
Petrofigaz	542	540
Poron	450	450
Salomon	1340	1374
S.C.G.P.M.	272 50	275
Far East Hotels	0 88	....
Sofibus	224	225
Sovac	518	512
Zodiac	1205	1189

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	195	....
Cellulose du Pin	27 10	28 20
C.G.M.	4 50	....
C. Sabl. Seine	115	....
Coparex	514	507
Dunlop	10	....
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	58 10	....
Pronuptia	130	....
Rorento N.V.	603	609
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	44 o
S.P.R.	142	144
Total C.F.N.	47	....
Ulinex	254	260

SICAV 12/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	223 77	213 62
Actions-Investiss.	254 37	242 84
Actions sélectives	329 89	314 83
Aedificandi	353 51	337 48
A.G.F. 5000	243 88	232 82
Agfimo	371 31	354 47
A.G.F. Interfonds	341 11	325 64
Altefi	208 80	199 33
A.L.T.O.	178 70	170 60
Amérique Gestion	426 70	407 35
A.M.I.	215 48	205 71
Assoc. St-Honoré	11520 73	11463 41
Associc	23355 07	23355 07
Bourse-Investiss.	289 80	276 66
Bred Associations	2158 08	2151 61
Capital Plus	1295 28	1295 28
Columbia (ex W.I.)	623 27	595 01
Convertimmo	268 04	255 89
Corexa	906 72	865 60
Credinter	351 62	335 68
Croiss. Immobil.	362 31	345 88
Démeter	12058 85	12034 78
Drouot-France	313 28	299 07
Drouot-Investiss.	691 56	660 20
Drouot-Sécurité	182 24	173 98
Drouot-Sélection	111 25	106 21
Energie	219 86	209 89
Epercourt Sicav	6229 95	6214 41
Epargne Associations	22695 89	22628 01
Epargne-Capital	5621 33	5565 67
Epargne-Croiss.	1264 29	1206 96
Epargne-Industr.	406 25	387 83
Epargne-Inter	612 04	584 29
Epargne-Long-Terme	1055 20	1007 35
Epargne-Oblig.	171 65	163 87
Epargne-Unie	811 81	775
Epargne-Valeur	327 44	312 59
Eparoblig	1169 63	1167 30
Eurocic	8183 08	7812 01
Euro-Croissance	385 17	367 70
Europe Investiss.	1019 64	973 40 ●
Foncier Investiss.	633 30	604 58
Fonceval	147 46	140 77
France-Garantie	273 13	257 77
France-Investiss.	389 58	371 91
Fr.-Obl. (nouv.)	378 91	371 48
Francic	235 54	224 86
Fructidor	216 18	206 38
Fructifrance	430 60	411 07
Fructivar	62124 57	61969 65
Fructi-Associations	1041 54	1039 46
Gestilion	54791 86	54655 22
Gestion Associations	106 74	104 14
Gestion Mobilière	527 15	503 25
Gest. Rendement	459 28	438 46
Gest. Sél. France	378 48	359 41
Haussmann Oblig.	1208 04	1153 26 ●
Horizon	692 87	672 69
I.M.S.I.	368 58	349 96
Indo-Suez Valeurs	574 76	548 70
Ind. française	12481 22	12236 49
Interoblig.	8307 73	8885 66
Intersélect France	291 13	277 93
Intervalors Indust.	398 30	380 24
Invest. net	11198 75	11176 40
Invest. Obligataire	13061 38	13035 31
Invest. Placements	732 16	698 96
Invest. St-Honoré	619 14	591 06
Japacic	103 13	98 45
Laffitte-crt-terme	111588 08	111588 08
Laffitte-Expansion	607 30	579 76
Laffitte-France	198 99	189 95
Laffitte-Oblig.	136 11	129 94
Laffitte-Placements	104158 48	104054 43
Laffitte-Rend.	188 78	180 22
Laffitte-Tokyo	862 46	823 35
Lion-Associations	11962 46	11962 46
Lionplus	52363 09	51844 64
Livret portefeuille	448 88	433 96
Mondiale Investissem.	322 86	308 22
Monecic	52289 84	52289 84
Multi-Obligations	426 56	407 22
Mutuelle Unie Sél.	104 35	99 62
Natio-Assoc.	24238 20	24189 82
Natio-Epargne	12088 54	11988 85
Natio-Inter.	866 51	827 22
Natio-Obligations	424 36	405 12
Natio-Placements	59544 34	59544 34
Natio-Valeurs	487 45	465 35
Oblilion	1055 80	1007 92
Obliseam	152 95	146 01
Pacifique St-Honoré	376 38	359 31 ●
Paribas Epargne	11988 29	11838 54
Paribas Gestion	496 05	473 56
Patrimoine-Retraite	1196 43	1172 97
Phénix Placements	231 70	230 55
Pierre Investiss.	419 37	400 35
Placement crt-terme	56010 15	56010 15 ●
Province Investiss.	267 79	255 65
Rendem. St-Honoré	11253 88	11197 89
Sécur. Mobilière	388 56	370 93
Sél. court terme	11347 46	11262 99
Sélec. Mobil. Div.	303 64	296 23
Sélection-Rendem.	168 22	160 59
Sélect. Val. Franç.	194	185 20
Sicav-Associations	1118 55	1116 32
S.F.I. fr. et étr.	428 02	408 61
Sicavimmo	462 71	441 73
Sicav 5000	216 81	206 79
Sinvfrance	353 35	337 33
Sivam	300 20	286 59
Sivarente	187 46	178 96
Sivinter	311 73	297 59
S.I.-Est	902 87	861 74
S.I.G.	699 04	666 58
S.N.I.	944 64	901 80
Sobinvest	409 69	391 10
Sogepargne	340 95	325 49
Sogevar	796 86	760 55
Soginter	1011 28	965 42
Soleil Investiss.	383 52	383 52
Technocic	999 33	954 01
U.A.P. Investiss.	317 37	302 98
Uni-Associations	109 31	109 31
Unifrance	258 55	246 83
Unifoncier	682 72	651 76
Uni-Garantie	1045 97	1024 46
Unigestion	607 63	580 08
Uni-Japon	1019 27	973 05
Uni-Régions	1539 18	1469 38
Unirente	1687 55	1632 06
Univar	138 40	138 40
Univers-Obligations	1018 74	985 24
Valorem	335 76	336 42
Valorg	1166 05	1164 88
Valrel	126300 37	126174 20

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ● : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1780	4,5 % 1973	1735	1732	1733	– 0 11
3580	C.N.E. 3 %	3595	3605	3595	....
210	Accor	209	216 90	215 50	– 3 11
730	Agence Havas	653	695	695	+ 6 43
535	Air Liquide	515	519	519	+ 0 77
505	Als. Superm.	555	555	555	....
105	A.L.S.P.I.	92	91 10	91 10	– 0 97
200	Alsthom-Atl.	191	191	191 50	+ 0 26
280	Applic. gaz	274	269	269	– 1 82
385	Arjom. Prioux	423	425	427	+ 0 94
840	Aux. Entrepr.	756	760	765	+ 1 19
495	Av. Dass.-Br.	423	448	450	+ 6 38
250	Bail-Equipem.	238	238	238	....
610	Bail-Investiss.	570	560	560	– 1 75
490	Cie Bancaire	515	517	517	+ 0 39
157	Bazar H.-V.	151	150	150 10	– 0 59
275	Béghin-Say	261	268	268	+ 2 68
395	Bic	405	405	403 50	– 0 37
255	B.I.S.	257	260	263	+ 2 33
1320	Biscuit (Géné.)	1360	1361	1361	+ 0 07
1660	Bongrain S.A.	1640	1635	1635	– 0 30
605	Bouygues	581	583	584	+ 0 51
2590	B.S.N.	2600	2600	2600	....
1290	Carrefour	1395	1397	1404	+ 0 64
880	Casino	885	880	880	– 0 56
585	Cedis	593	593	593	....
350	Cetelem	362	360	360	– 0 55
625	C.F.A.O.	609	612	615	+ 0 98
74	C.F.D.E.	76	76	75 50	– 0 65
385	C.G.I.P.	347 50	350	350	+ 0 71
315	Chargeurs S.A.	325	320	320 90	– 1 26
28	Chiers-Châtill.	26 20	26 40	26 40	+ 0 76
245	Ciments franç.	257	257	257	....
1220	C.I.T. Alcatel	1035	1055	1055	+ 1 93
880	Club Méditerr.	901	894	894	– 0 77
108	Codetel	108 20	108 20	108 20	....
220	Cofimeg	224 60	225	225	+ 0 17
270	Colas	248	249	249	+ 0 40
135	Compt. Entrepr.	138	135 10	135 30	– 1 95
320	Compt. Mod.	316	320	320	+ 1 26
610	Créd. Foncier	631	635	635	+ 0 63
225	Crédit F. Imm.	225	225 40	225 50	+ 0 22
645	Crédit Nat.	657	655	655	– 0 30
25 50	Creusot-Loire	25 50	....	....	....
125	Crouzet	123 90	124	124	+ 0 08
1640	Damart-Servip	1775	1770	1770	– 0 28
880	Darty	954	969	969	+ 1 57
600	Docks France	595	595	595	....
95	D.M.C.	96 80	95 50	95 50	– 1 34
825	Dumez	692	699	699	+ 1 01
520	Eaux (Gén.)	521	528	528	+ 1 34
240	Elf-Aquitaine	216 50	217	217 90	+ 0 64
230	– (certific.)	203 20	202 90	202 90	– 0 14
1010	Epeda	1019	1005	1005	– 1 37
2470	Essilor	2640	2690	2690	+ 1 89
665	Esso S.A.F.	727	735	738	+ 1 51
820	Euréfrance	818	817	817	– 0 12
645	Euromarché	670	670	670	....
625	Europe n° 1	658	655	655	– 0 45
780	Facom	840	830	832	– 0 95
765	Fichet-Bauche	700	701	701	+ 0 14
180	Finextel	175 10	177	177	+ 1 08
275	Fives-Lille	279	276	280	+ 0 35
40	Fonderie (Gén.)	39 45	39	39	– 1 14
75	Fraissinet	69	69	69	....
375	Francarep	333	349	349	+ 4 80
184	Gal. Lafayette	185	189 90	189 90	+ 2 64
880	Gén. Géophys.	798	795	797	– 0 12
225	GTM-Entrepose	214	216	219	+ 2 33
300	Guyenne-Gasc.	301 90	300	300	– 0 62
1450	Hachette	1541	1548	1548	+ 0 45
325	Hénin (La)	335	335	334	– 0 29
88	Imétal	82	82 90	82 90	+ 1 09
285	Imm. Plaine-M.	342	346	346	+ 1 16
1310	Inst. Mérieux	1260	1260	1261	+ 0 07
400	Interbail	395	395	395	....
1550	Intertechnique	1525	1530	1530	+ 0 32
139	J. Lefebvre	150	143	143	– 4 66
680	Lab. Bellon	670	671	671	+ 0 14
340	Lafarge-Coppée	334 50	339 90	335	+ 0 14
770	Lebon	769	766	766	– 0 39
1860	Legrand	1860	1867	1867	+ 0 37
1190	Lesieur	1094	1102	1102	+ 0 73
290	Locafrance	281	280	280	– 0 36
625	Locindus	670	678	675	+ 0 74
735	Lyonn. Eaux	726	730	730	+ 0 55
210	Maison Phénix	208	210	212	+ 1 92
1070	Majorette (Ly)	1100	1089	1089	– 1
108	Manurhin	100 50	100	100	– 0 49
101	Mar. Wendel	98	98 60	98 50	+ 0 51
1780	Martell	1880	1880	1883	+ 0 15
1140	Merlin-Gerin	1205	1200	1199	– 0 49
1330	Matra	1395	1383	1363	– 2 29
785	Michelin	740	743	749	+ 1 21
1550	Midi (Cie)	1600	1605	1605	+ 0 31
200	Midland Bk S.A.	177	184 50	184 50	+ 4 23
58	M.M. Penarroya	52	53	53 10	– 2 11
1490	Moët-Hennessy	1610	1610	1610	....
360	Mot. Leroy-S.	368	384	384	+ 1 67
98	Moulinex	101 80	102 10	102	+ 0 19
540	Mumm	451	449	449	– 0 44
250	Navig. Mixtes	258	257	257 50	+ 0 58
50	Nord-Est	45 70	46 20	46 20	+ 1 09
380	Nordon (Ny)	360	360	360	....
98	Nouvelles Gal.	95	96	96	+ 1 05
640	Occident. (Gén.)	635	645	645	+ 1 57
280	Olida-Caby	286	285 50	285 50	– 0 17
800	Opm. F. Paris	775	763	763	– 1 54
157	Opfi-Paribas	160	160 40	160 40	+ 0 25
2390	Oréal (L')	2390	2395	2395	+ 0 20
80	Papet. Gascogne	85 50	85 10	85 10	– 0 46
650	Paris-Réescomp	635	635	635	....
240	Pechelbronn	254	252 40	252 40	– 0 62
590	Penhoet	583	560	585	+ 0 53
745	Pernod-Ricard	770	761	757	– 1 68
285	Pétroles (Fse)	246	248	249	+ 1 21
66	– (certific.)	60 90	60 90	60 90	....
103	Pétroles B.P.	101	103	103	+ 1 98
220	Peugeot S.A.	179 50	180	180 30	+ 0 44
44	Poclain	43	43	43	....
360	Poliet	315	315	315	....
132	Pompey	135 50	135 10	135 10	– 0 29
310	P.M. Labinal	306	308	308	+ 0 65
1670	Presses Cité	1656	1650	1650	– 0 36
1010	Prétabail Sic.	961	964	964	+ 0 31
215	Primagaz	226	226	226 80	+ 0 35
145	Printemps	138 80	138	138	– 0 57
1580	Promodès	1585	1560	1565	– 1 26
295	Radiotechn.	268	265 10	265 10	– 1 08
99	Raffin. (Fse)	87	87 90	88	+ 1 14
1050	Redoute (La)	1098	1104	1100	+ 0 18
1190	Roussel-Uclaf	1255	1290	1285	+ 2 39
1405	Rue Impériale	1465	1415	1415	– 3 41
162	Sade	158	158	158	....
1350	Sagem	1315	1310	1315	....
330	St-Louis B.	311 50	313	313 50	+ 0 64
500	Sanofi	480	478	480	....
320	S.A.T.	321	320	321	....
700	Saupiquet Cie	665	671	671	+ 0 90
88 50	Schneider	88 50	....	....	....
61	S.C.O.A.	57 50	59	58 70	+ 2 08
180	S.C.R.E.G.	160	149	150	– 6 25
400	Seb	385	384	384	– 0 25
280	Sefimeg	247	245	245 50	– 0 60
880	S.F.I.M.	865	865	865	....
65	S.G.E.-S.B.	66 80	65	65 10	– 1 06
800	Sign. Ent. El.	741	731	730	– 1 48
490	Silic	485	485	485	....
295	Simco	309	299 90	301	– 2 58
146	Simnor	153	154	154	+ 0 65
1260	Skis Rossignol	1330	1310	1310	– 1 50
520	Siminco	511	515	515	+ 0 78
3200	Sodexho	3130	3140	3140	+ 0 31
500	Sogerap	500	506	505	+ 1
530	Sommer-Allib.	470 10	475 10	475 10	+ 1 06
525	Source Perrier	523	520	521	– 0 38
245	Synthelabo	237	240	240	+ 1 26
415	Talcs Luzenac	431	438	439	+ 1 85
1800	Tél. Elect.	1835	1835	1835	....
275	Thomson-C.S.F.	286	287	287	+ 0 34
1950	T.R.T.	2050	2050	2050	....
285	U.F.B.	296	293	293	– 1 01
580	U.I.S.	625	624	625	....
280	U.C.B.	273	271	271	– 0 73
240	Valéo	227	225	226 50	– 0 22
62	Vallourec	60 50	61 50	61 50	+ 1 65
1980	V. Clicquot-P.	2095	2045	2045 c	– 0 79
790	Viniprix	820	810	810	– 1 21
990	Elf-Gabon	978	1040	1040	+ 6 33
205	Amax Inc.	186 30	185 10	185	– 0 69
270	Amer. Express	269 90	277	277	+ 2 63
168	Amer. Teleph.	168 50	170	171	+ 1 48
172	Anglo Amer. C.	144 80	149 20	149 20	+ 3 03
1140	Amgold	941	958	958	+ 1 80
570	BASF (Akt)	493	506	510	+ 3 44
580	Bayer	523	546	546	+ 4 39
590	Buffelsfont.	469	474	468	– 0 21
28	Charter	25 25	25 60	25 60	+ 1 38
376	Chase Manh.	365	370	370	+ 1 36
270	Cie Pétr. Imp.	251 20	253 60	253 60	+ 0 95
63	De Beers	59 50	60 70	60 50	+ 1 68
1170	Deutsche Bank	1090	1108	1110	+ 1 83
114	Dome Mines	91 30	94	93 20	+ 2 08
360	Driefontein Cpd	305 10	317 50	317 50	+ 4 06
440	Du Pont-Nem.	428	437	437	+ 2 10
670	Eastman Kodak	677	687	687	+ 1 47
147	East Rand	123	126	125 10	+ 1 70
300	Electrolux	296	302	302	+ 2 02
385	Ericsson	374	378	378	+ 1 06
390	Exxon Corp.	386 80	393	393	+ 1 60
365	Ford Motors	357	363	363	+ 1 68
365	Free State	309 80	315 40	310	+ 0 06
197	Gencor	158 50	165 80	165 80	+ 4 60
300	Gén. Belgique	266	276	276	+ 3 75
520	Gén. Electr.	491 10	494	494	+ 0 59
610	Gen. Motors	641	656	656	+ 2 34
70	Goldfields	61 80	61 50	62	+ 0 32
43	GdMetropolitain	39 25	39	39	– 0 63
198	Harmony	174 10	180 80	179 50	+ 3 10
34	Hitachi	33 10	32 95	32 95	– 0 45
570	Hoechst Akt.	529	538	545	+ 3 02
76	Imp. Chemical	66 90	68 70	68 70	+ 2 69
97	Inco. Limited	94 10	93 50	93 50	– 0 63
1020	IBM	1021	1032	1032	+ 1 07
74	Ito-Yokado	74 10	76	76	+ 2 56
335	ITT	220	227 50	226 90	+ 3 13
67	Matsushita	65 50	64 80	64 80	– 1 06
870	Merck	820	818	818	– 0 24
745	Minnesota M.	742	742	742	....
255	Mobil Corp.	252 50	251 10	251 10	– 0 55
21150	Nestlé	20670	20970	20950	+ 1 35
750	Norsk Hydro	680	671	675	– 0 73
1120	Petrofina	1072	1088	1090	+ 1 67
655	Philip Morris	657	667	670	+ 1 97
136	Philips	138 50	140 30	140 30	+ 1 29
405	Pres. Brand	346 10	351	350	+ 1 12
505	Président Steyn	413	426	428	+ 3 63
....	Quilmès	....	....	....	....
1400	Randfontein	1096	1110	1110	– 1 27
460	Royal Dutch	444	453 20	453 20	+ 2 07
78	Rio Tinto Zinc	66 30	69 30	69 30	+ 4 52
330	St Helena Co	276 40	285	285	+ 3 11
445	Schlumberger	413	416 50	419 c	+ 1 45
81	Shell transp.	76 70	77 50	77 50	+ 1 04
1380	Siemens A.G.	1264	1296	1292	+ 2 21
137	Sony	135 50	135 20	136 20	– 0 22
195	T.D.K.	184	183	184	....
16	Toshiba Corp.	15 35	15 40	15 40	+ 0 32
765	Unilever	760	769	769	+ 1 18
615	Unit. Techn.	329	335	335	+ 1 82
1220	Vaal Reefs	1005	1024	1024	+ 1 89
555	West Deep	435	439 10	438 50	+ 0 80
460	West Hold.	387 70	397	397	+ 2 39
380	Xerox Corp.	366	365 50	365 50	– 0 13
2 22	Zambia Corp.	1 91	1 91	1 92	+ 0 52

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 760	....	8 500	8 900
ECU	6 858	....	....	....
Allemagne (100 DM)	306 670	....	293	313
Belgique (100 F)	15 129	....	14 400	15 500
Pays-Bas (100 fl.)	272 150	....	261	281
Danemark (100 krd)	83 980	....	79	87
Norvège (100 k)	106 480	....	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 443	....	11 050	11 950
Grèce (100 drachmes)	7 822	....	6 600	8 600
Italie (1 000 lires)	5	....	4 715	5 205
Suisse (100 fr.)	362 740	....	352	373
Suède (100 krs)	105 220	....	101	108
Autriche (100 sch)	43 735	....	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 416	....	5 350	5 800
Portugal (100 esc.)	5 780	....	5 600	6 100
Canada ($ can 1)	6 555	....	6 380	6 720
Japon (100 yens)	3 606	....	3 480	3 640

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/7
Or fin (kilo en barre)	95500	96000
Or fin (en lingot)	95800	96800
Pièce française (20 fr)	610	615
Pièce française (10 fr)	420	.....
Pièce suisse (20 fr)	596	593
Pièce latine (20 fr)	570	574
Souverain	728	724
Pièce de 20 dollars	4305	4310
Pièce de 10 dollars	2082 50	2082 50
Pièce de 5 dollars	1302 50	.....
Pièce de 50 pesos	3840	3890
Pièce de 10 florins	602	599

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Du rififi dans la Savane.* – L'équipe rédactionnelle de *l'Echo des savanes* refuse le projet de transformation du mensuel en un hebdomadaire conçu par le groupe Filipacchi et la nouvelle formule de magazine placée désormais sous la direction de Jean-Luc Hennig (*le Monde* du 7 juillet). Solidaires de l'ancien directeur du magazine, Claude Maggiori, qui a démissionné de son poste, elle prépare avec lui et pour la rentrée un nouveau projet de mensuel. De son côté, Jean-Luc Hennig qui « *regrette cette prise de position de la part de non-permanents du journal regroupés en une rédaction fantôme* », ajoute que « *l'Hebdo des savanes se fera sans eux* » et qu'il fera en sorte que ce soit « *le même journal qui continue* ».

Le numéro du « Monde » daté 13 juillet 1984 a été tiré à 445 141 exemplaires

AUX ETATS-UNIS

M. Mondale et Mme Ferraro veulent incarner le « rêve américain »

De notre correspondant

Washington. – Immédiatement après que la nouvelle fut connue, jeudi 12 juillet, il y eut dans les journaux télévisés du matin de vrais sourires et un véritable intérêt, qu'on allait retrouver dans toutes les premières réactions. Les débats sur les avantages et les inconvénients du choix d'une femme comme candidate à la vice-présidence, c'était pour un peu plus tard – le temps de pouvoir savourer ce souffle d'air frais.

Enfin, il se passait quelque chose de vraiment neuf dans cette interminable et aigre course à l'investiture démocrate. Ce n'était plus le lassant trio Mondale – Hart – Jackson. C'était un vrai pas politique simple, concret, sain, signifiant – évidence – que les femmes ne sont pas moins qualifiées que les hommes pour devenir vice-président des Etats-Unis – ou même président puisqu'il est arrivé trois fois, depuis 1945, qu'un numéro deux devienne le numéro un de la Maison Blanche. D'ordinaire empêtré dans ses contradictions et ses mauvais sondages, le Parti démocrate était pour une fois le parti du mouvement, ce qu'il doit être, du seul fait qu'il existe un Parti républicain.

Du coup, ce « ticket » Mondale-Ferraro a pris des airs de révolution, ce qu'il n'est pas en réalité. Les femmes américaines sont déjà très nombreuses et parfois majoritaires dans les conseils municipaux. Quatre vingt-six d'entre elles sont maires de villes de plus de trente mille habitants. Elles comptent pour environ un septième des élus dans les assemblées des Etats. Vingt-deux des quatre cent trente-cinq représentants sont des femmes, ainsi que deux des cent sénateurs. Une femme est membre de la Cour suprême, une autre ambassadeur auprès des Nations unies, deux sont ministres et une gouverneur.

Mobilisation

Les seuls petits sourires qu'a suscités l'annonce de la candidature de « Gerry », comme l'appelle M. Mondale, ont donc été provoqués par l'épineux problème du titre qu'il faudrait donner à son mari. Pour les présentateurs de CBS, ce serait en cas de victoire démocrate la « *first second husband* » puisque la femme d'un vice-président homme est la « *second lady* ».

Puis, vite la politique a repris ses droits avec les premières déclarations des dirigeantes des mouvements féministes. Passé les formidables cris de joie des unes et les diverses exclamations de fierté de toutes, la présidente du puissant groupe NOW, Mme Goldsmith, s'est déclarée « *impressionnée par le « courage » de M. Mondale et très excitée par les possibilités d'organiser les femmes pour la campagne électorale* ». Elle n'avait pas besoin de préciser : « *en faveur des démocrates* », tant c'était l'évidence, et c'est naturellement là qu'est le premier avantage pour M. Mondale.

Deuxième élément positif : l'image personnelle de M. Mondale se trouve améliorée. Unanimement jugé, y compris par ses propres amis, trop prudent et réservé, il a montré qu'il était capable d'un coup d'audace, qui lui donne un indéniable coup de jeunesse.

Troisième avantage : la convention est maintenant assurée d'être une formidable ovation pour « Gerry » et « Fritz ». Il n'y aura plus de bataille sur le sexe et le nom du candidat à la vice-présidence, car, de bon ou de mauvais cœur, chacun doit s'incliner devant la désignation d'une femme. « *Une avancée significative des femmes dans la vie politique* », a déclaré M. Hart, en se disant « *en quelque sorte soulagé de n'avoir pas été retenu par M. Mondale* ». « *Un pas courageux et excitant* », a renchéri M. Jackson, en ajoutant qu'il se sentait désormais plus enclin à soutenir avec enthousiasme le « ticket » démocrate.

Quatrième avantage : peu brillante depuis le début des primaires, l'image de l'ensemble du Parti démocrate est, elle aussi, rehaussée par cette sorte de « *happy end* », qui conclut six mois de luttes fratricides par un geste positif pour les Etats-Unis.

Reste à savoir s'il le sera aussi pour les démocrates, le 6 novembre prochain. Les spécialistes des instituts de sondages ont sorti d'innombrables études anciennes ou récentes mais faisant toutes ressortir que la présence d'une femme sur le « ticket » démocrate détournerait de M. Mondale à peu près autant d'électeurs qu'elle ne lui en apporterait. On le savait depuis trois bons mois, mais la situation a changé depuis jeudi, car il ne s'agit plus maintenant de n'importe quelle femme.

Dès leur conférence de presse commune, il était clair que c'était Mme Ferraro et pas seulement une femme parmi d'autres qu'a choisie M. Mondale. En la présentant, il a tout d'abord évité de parler d'une victoire féministe, mais a souligné que « *la Constitution dit : « nous le peuple », pas seulement les riches, ou les hommes, ou les blancs, mais nous tous* ». Puis il dit que la vie de Geraldine Ferraro, depuis une enfance pauvre jusqu'à des succès sociaux ou politiques qu'elle a su « *mériter* », est un « *rêve américain* », et qu'elle a une « *vie de famille solide et une profonde foi religieuse* ». Elle est la « *meilleure vice-présidente* » possible, dit-il, avant de lui passer la parole et avant qu'elle fasse apparaître qu'elle sera en tout cas une excellente candidate.

En effet, dit-elle, un « *rêve américain* », car son père n'était qu'un immigré italien qui « *a appris à passionnément aimer notre pays (...), dans lequel tout est possible si vous travaillez à ce que vous voulez* ». Excellent pour les communautés dites « ethniques », dont il faut resserrer les rangs autour du parti. Représentante de New-York, Mme Ferraro devrait, de plus, obtenir de très bons résultats dans cet important Etat.

Ensuite, c'est le développement sur l'enfance parmi « *la population travailleuse, de solides Américains essayant de joindre les deux bouts pour élever leur famille et apporter quelque chose à leur pays* ». « *Ces valeurs-là sont les miennes* », dit Mme Ferraro, qui évoqua sa « *famille* », son « *voisinage* » et sa « *foi* ».

Un paragraphe sur la misère dont elle est témoin comme représentante, un autre sur sa volonté de voir doter l'Amérique d'une « *défense forte* », mais de lui éviter des « *aventures en Amérique latine* » et la destruction dans une guerre nucléaire.

Tout est dit : catholique pratiquante, mère de trois enfants et épouse fidèle, Mme Ferraro aidera à faire des démocrates des défenseurs de la famille, terrain sur lequel ils ont quelques difficultés face à M. Reagan. Femme et femme politique, elle sera le meilleur des procureurs contre les coupes républicaines dans les budgets sociaux et les risques de guerre que M. Reagan ferait courir à l'Amérique.

Le tandem semble, pour un début, déjà bien rodé. Il ne donne malheureusement toujours pas une claire vision de ce qu'est aujourd'hui le Parti démocrate, et laisse de côté M. Hart et la sensibilité qu'il représente. Le choix de Mme Ferraro serait électoralement judicieux s'il n'avait un petit air de replâtrage précipité.

BERNARD GUETTA.

Sur le vif

Pauvre Savary !

Pauvre Savary, quelle claque il a reçue, là, comme ça, devant le monde ! J'en étais gênée pour lui. Il paraît qu'il en est encore tout retourné, le pauvre. Jeudi soir il allume le poste, et qu'est-ce qu'il apprend ? Cette loi sur laquelle il planche depuis bientôt trois ans, escamotée, pas vu, pas pris, rayée, biffée, jetée en trois minutes chrono. Vous me direz Mitterrand ne pouvait pas savoir qu'il la regardait la télé, Savary. S'il l'avait su, il l'aurait prévenu.

Prévenu ou pas, c'est quand même un coup dur, un coup bas. Mitterrand, faut s'en méfier. C'est un renard. Et un fabuleux politicien. Avec lui c'est les copains d'abord et les copains après. Dommage, celui-là était bien, très bien. Un compagnon de la Libération, le seul au gouvernement. Un champion de la décolonisation. D'ailleurs il était déjà ministre au moment du détournement de l'avion de Ben Bella et il a démissionné. Pourquoi je vous raconte ça ? Parce qu'il a voulu démissionner au lendemain des fameux amendements Mauroy largués aux ultras du PS avec l'accord tacite du président, un président drôlement faux jeton : cette loi sur l'école privée ils l'avaient peaufinée ensemble alinéa par alinéa Savary et lui et bon, sans rien lui dire, il donne le feu vert à Matignon.

Là, il se fâche quand même, Savary. Il y va, à Matignon. Il se pointe et il dit : ce coup-ci, j'en ai assez. Je me tire, tchao, bonsoir. On l'apaise, on le gronde, on le gourmande : qu'est-ce que c'est que ces caprices à trois semaines des européennes ? Qu'est-ce que c'est que ces façons ? On lâche les amis à présent ? A quoi ça ressemble ? Si tu pars tu as vu où tu tombes ? A droite, en plein.

Alors il a reculé, Savary. Il est vraiment bonne poire. Il n'a pas voulu leur faire de peine. Il s'est bouché le nez. Et il a avalé. Il n'en est plus à une couleuvre près. Seulement celle d'hier soir est tellement grosse, tellement énorme qu'elle risque d'avoir du mal à passer. Du moins je l'espère. J'espère que cette fois il va leur dire... flûte !

Non, je ne dis pas ça pour embêter Mitterrand. Pas du tout. Je suis baba d'admiration. C'est génial, son truc du référendum. Et plus astucieuse encore sa façon de nous en parler. En termes tellement compliqués, tellement hermétiques qu'on a tous compris qu'en septembre c'est là-dessus qu'on aurait à se prononcer. Sur l'ex-projet Savary revu et corrigé. Maurice, le garçon du café du coin, me le disait encore ce matin : moi, puisqu'il me demande mon avis, je lui donnerai : c'est non. Moi non, c'est oui. oui au référendum pour un référendum sur une réforme de l'enseignement par référendum... attendez, je ne sais plus où j'en suis... Vous n'auriez pas un cachet d'aspirine ?

CLAUDE SARRAUTE.

Le procès de Gaëtan Zampa reprend à Marseille

(De notre correspondant)

Marseille. – Au soir du 12 juillet, on pouvait légitimement poser la question : le procès Zampa, ouvert le 20 juin devant la sixième chambre du tribunal correctionnel de Marseille, va-t-il enfin commencer ? Quinze jours ont été nécessaires à l'établissement d'une expertise mentale réclamée par le substitut de la République, M. Christian Raysseguier, l'attitude du « caïd » et les propos tenus au cours des procès-verbaux consécutifs à la blessure qu'il s'était infligée au bras (*le Monde* des 27 et 29 juin) pouvant faire douter de l'intégrité de ses facultés.

Autrement dit, le tribunal avait à répondre à l'alternative : Zampa est-il fou ou simplement fait-il, comme tant d'autres avant lui en ces lieux, « un peu de cinéma » ? Il a fallu attendre l'audience pour que le président Barthelemy Albertini révèle publiquement le contenu de l'expertise. La défense s'est plainte de n'avoir pas eu communication de ces rapports prêts depuis le 10 juin.

Les professeurs Jacques Benhaïm et Amédée Ollier pour l'expertise physique et les professeurs Jarret et J. Leyrie pour l'aspect psychiatrique, auxquels s'est associée une psychologue, Mme Pascale Plomton, qui a soumis le « parrain » aux tests en usage en pareil cas, aboutissent à la même conclusion : « *Les examens ne mettent en évidence aucune manifestation physique réalisant actuellement une maladie mentale évolutive ou constituée.* » D'autre part, « *l'examen psychologique met en évidence une personnalité comportant des traits névrotiques avec, cliniquement, un histrionisme prévalant et, psychiquement, un niveau intellectuel normal, une expression corporelle de type hypocondriaque ou à type de conversion psychosomatique. Ces examens*, concluent les experts, *ne font pas apparaître d'éléments médicaux permettant de dire que le sujet est inapte à comparaître devant le tribunal et à assurer sa défense* ».

Au-delà des termes techniques, le rapport des experts éclaire de façon tout à fait inattendue la personnalité du caïd marseillais. Sa réputation de terreur risque d'ailleurs d'en être singulièrement atténuée. L'homme à qui l'on prête une puissance occulte considérable, le gangster dont le nom est mêlé à toutes les grandes affaires criminelles est en fait « *un inquiet, un angoissé* » qui « somatise » à tout propos et qui manifeste une véritable obsession vis-à-vis de la maladie.

Par trois fois, dans les années 1968, 1970 et 1971, il a été opéré de l'estomac, mal des anxieux par excellence. Quant à Zampa lui-même, lorsqu'il est appelé à décrire ce dont il souffre, il parle de « *sa peau qui se gonfle et se dégonfle depuis l'âge de dix ans* ». A son avis, ce phénomène est le signe d'un blocage de la circulation. Il se plaint de céphalées, anciennes et persistantes, sans localisation précise, et de palpitations. L'examen clinique le décrit « *de stature moyenne, d'apparence malingre, las, accablé, triste* ». Actuellement, il est « *amaigri et inquiet* ».

Il n'a pas de troubles d'intelligence, Gaëtan Zampa, même si celle-ci est jugée « moyenne », mais c'est « *un angoissé, un superstitieux* ». Il ne se comporte pas comme un impulsif, lui-même se considère comme « *un grand sentimental* ».

Puisque l'intéressé était en état d'assurer sa défense, on pouvait donc espérer entrer dans le vif du sujet. *Hélas ! il fallut déchanter* bien vite. Il n'a pas de chance, Zampa ! C'est son procès, mais ce n'est pas lui la vedette pour l'instant. Philippe Duteil, avocat (suspendu) du barreau de Marseille, considéré comme le « conseil financier du gang », lui a ravi le premier rôle.

JEAN CONTRUCCI.

● *La cour d'appel de Versailles* a condamné, le mercredi 11 juillet, Radio-France à payer 3 350 000 francs au Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) pour la rémunération des artistes-interprètes ayant collaboré aux disques diffusés par la société de service public en 1975 et 1976.

● *L'attaque de la prison d'Ajaccio : une septième arrestation.* – Le gérant d'un débit de boisson à Vico (Corse du Sud) a été arrêté, jeudi 12 juillet, pour avoir participé à l'attaque de la prison d'Ajaccio le 7 juin au cours de laquelle deux détenus, Jean-Marc Leccia et Salvatore Contini, avaient été assassinés (*le Monde* du 8 juin). Les policiers ont découvert, dans l'une des voitures utilisées par le commando, un fusil à pompe appartenant à Dominique Leca. Ce dernier, inculpé de « *complicité d'assassinat et de reconstitution de ligue dissoute* », a été écroué à la prison d'Ajaccio.

EN GRANDE-BRETAGNE

M. Robert Maxwell prend le contrôle du groupe Daily Mirror

M. Robert Maxwell, éditeur milliardaire, ancien député travailliste, a pris le contrôle, jeudi 12 juillet, du groupe de presse Daily Mirror, dont le quotidien *Daily Mirror*, très populaire (3,2 millions d'exemplaires), occupe la deuxième place des journaux britanniques. La société Reed International, propriétaire de Mirror Newspaper, a cédé le groupe pour la somme de 113,4 millions de livres (près de 1,3 milliard de francs).

Selon Reed International, M. Maxwell s'est engagé à conserver « *la tendance politique* (travailliste modérée) *et l'indépendance éditoriale* » du *Daily Mirror*, « *les politiques et pratiques en vigueur au sein du groupe* », et a promis de permettre au personnel d'acquérir des actions du groupe. Il n'empêche que la vente du groupe a été fraîchement accueillie par le syndicat des journalistes (NUJ), qui a accusé Reed International d'être « *revenue sur sa parole* » de créer une autre société dont les actions auraient été mises en vente à la Bourse et disséminées dans le public, afin de garantir l'indépendance du groupe.

En dehors du quotidien, le groupe Daily Mirror contrôle les hebdomadaires *Sunday Mirror* (3,4 millions) et *Sunday People* (3,3 millions), le quotidien et l'hebdomadaire écossais *Daily Record* et *Sunday Mail* et les deux journaux sportifs *The Sporting Life et The Sporting Life Weekender*. A la fin de l'année 1983-1984, le chiffre d'affaires de Mirror Newspaper s'élevait à 227 millions de livres et son bénéfice à 5,7 millions de livres.

M. Robert Maxwell, qui a la réputation d'un « patron de choc », dirige déjà un groupe – la SA Pergamon Press – éditant trois cent cinquante revues. Selon le président du groupe Mirror, M. Clive Thornton, les objectifs de profit du nouveau propriétaire pourraient entraîner le licenciement de trois mille personnes.

● *Un civil tué en Irlande du Nord.* – Un civil a été tué par balle par une patrouille militaire dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 juillet en Ulster, où plusieurs attentats et affrontements violents entre manifestants catholiques et forces de l'ordre se sont produits. (*AFP.*)

A l'occasion du 14 Juillet

PAS D'ALLOCUTION A LA TELEVISION SOVIÉTIQUE POUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE A MOSCOU

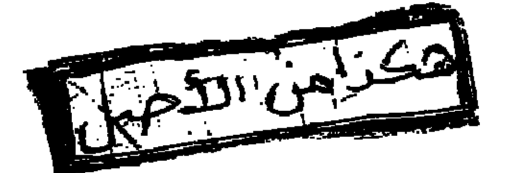
Moscou (AFP). – L'ambassadeur de France en URSS, M. Claude Arnaud, ne prononcera pas, vendredi 13 juillet, la traditionnelle allocution télévisée que font les chefs des missions diplomatiques à l'occasion de la fête nationale de leur pays, apprend-on de source diplomatique.

M. Claude Arnaud, précise-t-on de même source, n'a pas été invité par les autorités soviétiques à parler à la télévision et il n'en a pas fait la demande non plus, considérant que il y a moins d'un mois, M. Mitterrand avait eu l'occasion de le faire à l'occasion de sa visite en URSS.

L'ambassadeur de France avait été empêché l'année dernière de faire son allocution d'usage. Les autorités soviétiques ayant essayé de lui faire supprimer des passages de son texte. Le même traitement a été réservé il y a un mois au chef de la mission britannique, Sir Sutherland, alors que M. Hartman, ambassadeur des Etats-Unis en URSS, s'est vu refuser l'accès à la télévision le 3 juillet dernier.

En outre, l'URSS a adressé vendredi au président français, à l'occasion de la fête nationale, un télégramme légèrement plus chaleureux que le message analogue de 1983. Les vœux du présidium du Soviet suprême (Parlement) sont en effet adressés au « *peuple ami* » de la France, alors que le télégramme de l'année dernière mentionnait simplement « *le peuple français* ». Le télégramme se réfère à la récente visite de M. Mitterrand en affirmant qu'elle est de nature à « *ouvrir de nouvelles possibilités* » aux relations bilatérales, « *pour peu que les deux parties le souhaitent* ».

● *Un homme d'affaires japonais*, M. Takashi Kuriaina, a été expulsé d'URSS le 6 juillet et accusé d'espionnage, a annoncé, vendredi 13 juillet, l'agence Tass. Spécialiste de la firme japonaise Korusai Koeki, il a été appréhendé, selon l'agence, à l'aéroport de Khemlnitsky, en Ukraine, après avoir « *recueilli des renseignements sur des objectifs de défense* ». – (*AFP.*)



Le Monde

Loisirs

LINDMAN/VIVA-MIRA

Suédois en vacances, page II

Colères d'un voyagiste, page IV

Le Monténégro, entre vigne et olivier, page XII

Et nos programmes de radio et de télévision, page V

Supplément au n° 12275. Ne peut être vendu séparément. Samedi 14 juillet 1984.

Dix Suédois pour un voilier

La plaisance, passion nationale.

AVEC l'été, la France « entre » en vacances comme on entre en religion. *Elle n'est pas la seule dans ce cas, même si le phénomène prend, dans notre pays, une ampleur sans égale.*

En publiant *Voyages vers les cinq continents* et, cette année, « Trente villes autour du globe », *le Monde* avait voulu, dans ces suppléments spéciaux des *Dossiers et documents*, *donner à ses lecteurs quelques* « clefs » pour déverrouiller sans brutalité les mystères des pays qu'il avait choisi de leur faire aimer.

Le voyage, *considéré comme un moyen privilégié* de connaître l'autre, donc de le respecter. Un moyen parmi d'autres.

Cette fois, il s'agit de découvrir les habitudes de vacances des étrangers : comment partent les autres ; *comment* ils occupent ces loisirs, plus ou moins longs, désormais institutionnalisés.

Le Monde Loisirs vous invite dès cette semaine à explorer, en compagnie de ses correspondants, « Les vacances des autres ». Celles de nos voisins, *bien sûr, mais* aussi celles de peuples plus lointains pour qui, derrière le mot « vacances », se cache parfois une réalité bien différente de la nôtre. La Suède ouvre *le* bal.

P. Fr.

CERTAINS patrons suédois musclés déplorent que leurs employés ne manifestent pas la même ardeur au bureau, en semaine, que pendant leurs loisirs... Effectivement, si le Scandinave mène une vie *quasi monacale* pendant les six à huit mois de froid et d'obscurité, dès que les premiers signes du printemps apparaissent, il est rare de le voir désœuvré le samedi et le dimanche. Car il prépare déjà l'été et ses vacances. La seule question qu'il semble alors se poser est la suivante : vais-je vraiment avoir le temps de faire tout ce que j'ai planifié durant ces interminables soirées d'hiver ?

La Suède compte un peu plus de huit millions d'habitants et quelque sept cent mille bateaux de plaisance. Ces « signes extérieurs de richesse » demandent naturellement à être entretenus. Il faut colmater les fissures, enduire, poncer, peindre, vernir, etc. Une activité intense règne donc, fin avril-début mai, dans les nombreux petits ports de plaisance de Stockholm où les voiliers sont encore sur cales. Sitôt le travail terminé, les « cols blancs » font un saut à la maison pour avaler un sandwich, remplir une thermos de café et endosser un bleu de travail avant de se rendre sur le chantier pour pouponner, pendant quelques heures, leur embarcation, jusqu'a la tombée de la nuit. Bien malin alors celui qui, parmi les pots de peinture, peut distinguer le cadre supérieur du tourneur.

La taille du bateau n'est pas forcément proportionnelle au volume du compte en banque, et un vrai « voiliste » ne confie à personne d'autre qu'à lui-même l'entretien de son bateau. Dans ce milieu, il n'existe en fait que deux classes : celle des propriétaires de bateau en bois, qui transpirent plusieurs semaines chaque année pour les remettre en état, et celle des propriétaires de bateau en plastique et à moteur, souvent considérés avec dédain, et traités de « paresseux », voire de pollueurs. Ces deux catégories ne font pas toujours bon ménage, mais elles ont au moins une chose en commun : il serait inconcevable de passer ses vacances estivales en dehors de la Suède et autrement que sur le bateau familial. Sans presque se soucier du temps, on sillonnera la mer du Nord ou les archipels de la Baltique, pour s'arrêter dans une île, griller quelques côtelettes ou une morue fraîche, et boire plusieurs petits aquavits fort agréables. Résultats : les rentrées du dimanche soir à Stockholm, à l'écluse de Slussen, sont souvent fort mouvementées.

Les « propriétaires de chalet » (plusieurs centaines de milliers) sont aussi une race de Suédois qui ne chôment pas pendant les vacances. Ingvar Segerstedt, par exemple, a bâti lui-même sa maison de 80 mètres carrés, au sommet de l'île de Djuroe (l'île des Animaux), dans l'archipel de Stockholm. Ses heures de travail, ses mois de vacances passés à enfoncer des clous, il ne les a jamais comptés ! « *Toutes les planches*, dit-il, *ont été transportées par le bac puis sur la galerie de la voiture jusqu'à mon terrain dans la forêt, car à l'époque, dans les années 50, il n'y avait pas de pont pour relier les îles* », et l'ingénieur est fier d'ajouter : « *Nous n'avions pas l'électricité, donc ni perceuses ni scies électriques. Tout a été fait avec un marteau et un bon quintal de clous.* » Par la suite, Ingvar Segerstedt a agrandi son habitation, fait installer une pompe à eau, puis l'électricité et le chauffage. Mais le soir on s'éclaire encore volontiers à la bougie et à la lampe à pétrole. « *C'est ça*, dit-il, *les vacances et le romantisme de l'archipel...* » Aujourd'hui retraité, il passe tout l'été à Djuroe, sans confort ou presque, et ne regagne son domicile grand standing de Stockholm que pour prendre un bain « *dans une baignoire* ». « *Sinon*, précise-t-il, *on peut très bien se laver dans la Baltique, à 6 heures du matin.* » Comme ses compatriotes propriétaires de bateau « en bois », il regarde avec une certaine condescendance ces jeunes couples qui ont choisi le préfabriqué et qui, de plus, ne respectent pas une vieille tradition : repeindre la façade – en rouge de préférence – et les montants des fenêtres – en blanc – une fois tous les sept ans. Impressionnant, d'ailleurs, le nombre de Suédois que l'on voit en été dans les campagnes, perchés sur une échelle, un pinceau à la main.

Depuis 1980, les salariés suédois ont officiellement cinq semaines de congés payés. Au moins, car la durée des vacances peut varier considérablement. « *Une grave injustice sociale* », estime la Confédération générale du travail (LO). Les dentistes, les médecins radiologues (exposés aux rayons X) et les vétérinaires ont, par exemple, neuf semaines ; les enseignants dix, les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères en poste à l'étranger, neuf, et certains juges, douze. Pour la plupart des cadres moyens d'entreprises, la longueur des vacances dépend de l'âge, de l'ancienneté et du grade. Beaucoup obtiennent trois jours supplémentaires s'ils acceptent de prendre leurs congés en hiver. Les heures supplémentaires – presque la règle en raison de la gloutonnerie du fisc – sont compensées sous forme de congés. Dans l'industrie, en revanche, les travailleurs n'ont droit qu'à cinq semaines et ce sont les entreprises qui fixent la période de quatre semaines d'été. Cette année, elle s'étend du 3 au 31 juillet. La Suède est alors pratiquement fermée. Un million de salariés s'en vont, et, dans la plupart des usines, seuls les services d'entretien et de maintenance sont assurés.

Un récent rapport de LO donne une image assez sombre de la vie du Suédois moyen. Il en ressort en effet que deux cent mille familles suédoises, près d'une sur trois, resteront à la maison cet été, pour la simple raison qu'elles n'ont pas les moyens de partir et de louer un chalet en bois, à la campagne ou à la montagne, pour deux ou trois semaines. En six ans, le pouvoir d'achat des ménages a diminué d'environ 10 %, et c'est pourquoi la centrale ouvrière réclame maintenant le versement d'un chèque-vacances en juin.

Il convient toutefois de remarquer que ces « défavorisés » scandinaves sont quand même des « privilégiés ». Etre obligé, par exemple, de rester à Stockholm en juillet ne constitue pas un calvaire. L'équivalent suédois de notre carte orange permet, en moins d'une demi-heure, de se rendre dans une forêt, sur une plage, de faire une randonnée pédestre ou du cyclotourisme. Ou, pourquoi pas, de pratiquer la planche à voile, en pleine ville, pour 10 couronnes (autant de francs) de l'heure !

De plus, il ne faut pas oublier que la plupart des familles suédoises vivent dans des pavillons ou villas confortables, presque toujours situés à proximité d'espaces verts ou d'un lac. Un Suédois sur quatre pêche pendant ses vacances, et souvent les citadins ont gardé, en Laponie ou en Dalécarlie, des parents ou des oncles et tantes à qui l'on peut rendre visite.

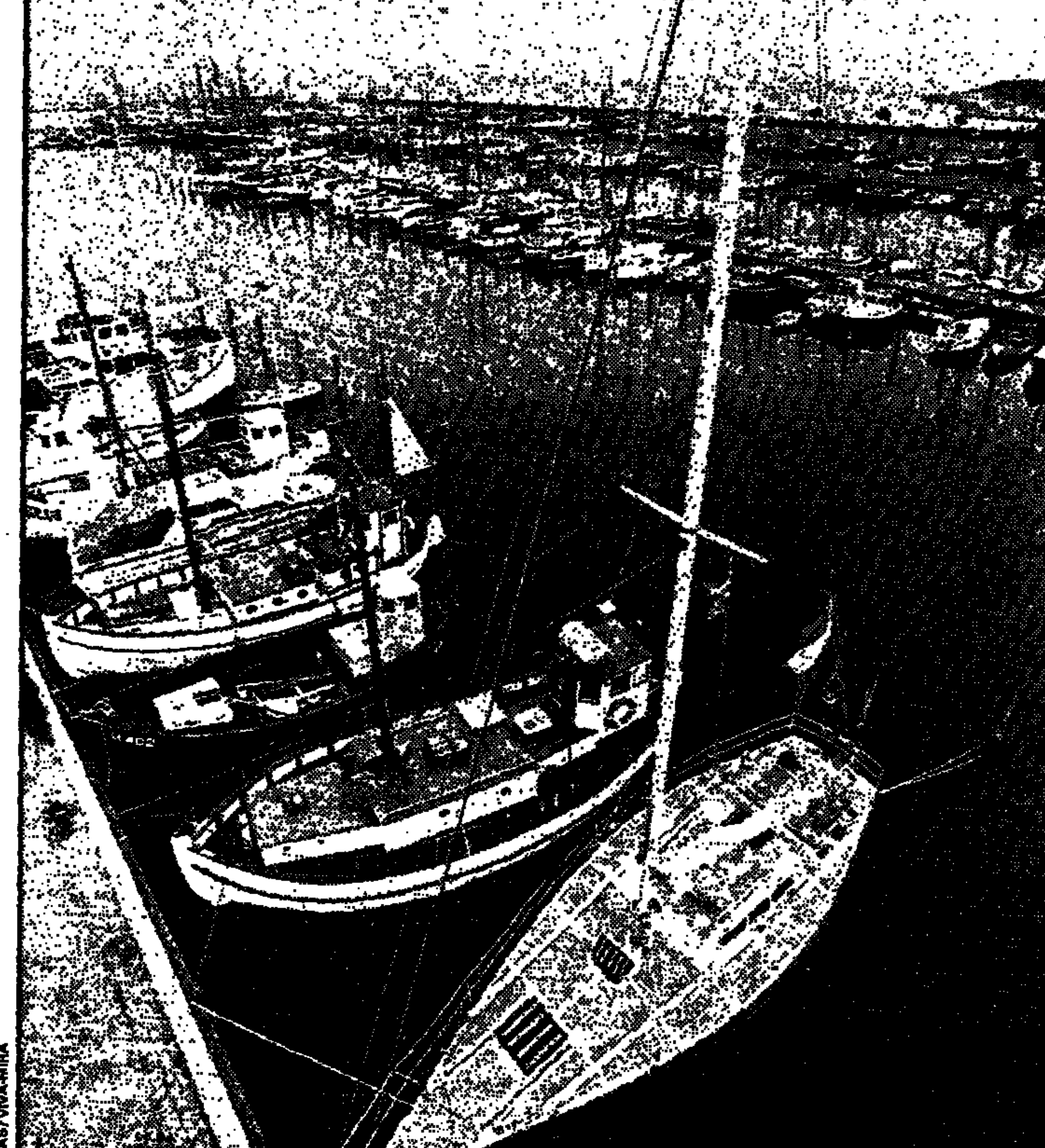
Une chose est sûre cependant : bien des familles de deux et trois enfants ont aujourd'hui du mal à joindre les deux bouts, et la « belle époque » des années 70, des voyages charter, des trois semaines par an aux Baléares, aux Canaries, en Grèce ou en Tunisie est révolue. Le nombre de voyageurs (environ un million) a diminué de 20 % en 1983. Une légère reprise s'est amorcée cette année parce que les agences se sont rapidement adaptées au porte-monnaie des Suédois, qui désirent à présent des séjours plus courts. Ils prennent un bain de soleil d'une semaine en janvier ou février pour couper l'hiver rigoureux et se décident quelques jours seulement avant le départ afin de profiter des meilleurs prix. Ceux-ci sont parfois fort avantageux : on peut ainsi partir sept jours en Tunisie (avec petit déjeuner) pour 1 400 couronnes !

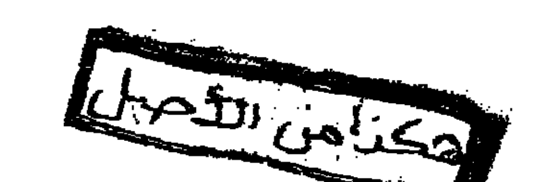
Une catégorie de personnes voyage de plus en plus en charter à l'étranger, ce sont les retraités, qui vivent plutôt bien puisque les pensions sont indexées sur le coût de la vie. Leur standing n'a donc pas été érodé par l'inflation.

Cette évasion massive des Scandinaves, pendant les vacances, vers les régions méditerranéennes explique un déficit chronique de la balance touristique (de l'ordre de 5 milliards de couronnes par an), dont on ne se souciait guère tant que l'économie nationale était en bonne santé. Aujourd'hui, la situation est différente et, dans le sillage de la crise, le Conseil national du tourisme et les collectivités locales se sont subitement réveillés. Ils ont profité de la récession pour inciter les Suédois à passer leurs vacances chez eux et à « découvrir leur propre pays ». Après deux dévaluations de 26 % au total, en 1981 et 1982, la Suède est devenue un pays « bon marché » pour les vacances, même si le touriste allemand ou français bondit lorsqu'on lui annonce le prix du bock de bière Export (30 couronnes) ou de la carafe de vin ordinaire (60 couronnes). Dans le cadre de cette opération « Restez en Suède », tous les professionnels du tourisme et du transport font un effort : les hôteliers baissent leurs tarifs en été, puisque leur clientèle habituelle d'hommes d'affaires est en vacances. La compagnie aérienne intérieure et la société des chemins de fer offrent des rabais de l'ordre de 50 % en semaine ainsi que d'autres réductions pour les familles. Les loueurs de voitures préfèrent, eux aussi, réduire sensiblement leurs tarifs, de juin à août, plutôt que de voir leurs véhicules immobilisés au garage pendant ces mois creux. Les collectivités locales misent sur l'aménagement des terrains de camping, le caravaning et les villages de vacances.

Alors que le chômage augmente, les Suédois viennent de découvrir que le tourisme était un « secteur d'avenir », susceptible de créer des emplois nouveaux et de redresser les comptes extérieurs. Mais la politique active menée à cet effet, et qui a déjà donné des résultats, ne signifie pas pour autant qu'ils entendent « défigurer » leur pays en construisant de vastes ensembles, même en bois rouge et blanc. En Laponie, les autorités avouent franchement que le touriste doit s'adapter aux installations et aux loisirs qui sont mis à sa disposition. Ici, le client n'est pas roi... Certes, la Suède désire recevoir un nombre croissant de visiteurs étrangers, mais elle tient à conserver sa particularité en offrant ce qu'elle estime avoir de plus séduisant : l'hospitalité dans les campagnes, la nature, la flore, la pêche, les grands espaces, la solitude et les vacances familiales. Une sorte de retour à la vie simple, sans luxe, pendant quelques semaines.

ALAIN DEBOVE.







Corse de la Baltique

Gotland l'île bien-aimée

QUATRE Suédois sur cinq rêvent de passer des vacances, ne serait-ce qu'une semaine, à Gotland – la plus vaste des « perles de la Baltique » – située à un peu plus de 100 kilomètres du littoral et à environ 200 des côtes de Lettonie. Cette île campagnarde, verdoyante et fleurie, où l'on trouve une trentaine de variétés d'orchidées et de roses, permet aussi aux Suédois de se replonger dans leur passé médiéval. Paradis des naturalistes et des ornithologues (dans l'îlot avoisinant de Stora Karlsoe), Gotland est appréciée des chasseurs d'anciennes monnaies enfouies dans le sol et des archéologues.

L'île compte 56 000 habitants. En hiver, est-il bon de préciser, car, en été, surtout du 15 juin au 15 août, c'est l'invasion ! Quelque 320 000 touristes débarquent, en effet, chaque année à Visby, la capitale. La grande majorité sont des Suédois – de Stockholm, il faut compter six à sept heures de bateau pour s'y rendre, – mais les Norvégiens, les Finlandais et les Allemands les y rejoignent également en nombre croissant.

Les gros car-ferries qui assurent les liaisons maritimes transportent deux mille passagers, cinq cents véhicules et, en été, au moins autant de bicyclettes, car la grande mode aujourd'hui, parmi les jeunes, est d'aller faire du vélo à Gotland. Certes, le vent peut y être parfois gênant, mais il n'y pleut pas beaucoup, et, surtout, le pays y est plat. Le point le plus élevé, en dehors de Visby, n'est qu'à 85 mètres au-dessus de la mer et les vacanciers qui ne possèdent pas de deux-roues peuvent facilement en louer sur place : vingt mille vélos, porte-bagages et remorques sont à leur disposition en été.

Il n'y a pas de pistes ou d'allées cyclables, mais les automobilistes sont remarquablement civilisés. La plupart de ces cyclotouristes parcourent l'île (135 kilomètres du nord au sud et 53 kilomètres d'ouest en est) en une semaine. Ils passent les nuits à la belle étoile sur les plages, dans les auberges de jeunesse (dignes parfois de nos « deux étoiles NN ») ou dans les villages de toile. Ceux qui sont allergiques à tout effort sportif louent un chalet, quelques pièces dans une ferme ou une vieille et étroite cabane de pêcheur à côté d'une autre baraque qui sent bon le maquereau et le saumon fumé. Les enfants sont à la noce, car Gotland est aussi l'île des moutons et des poneys, dont une centaine vivent encore à l'état semi-sauvage dans les forêts de l'intérieur.

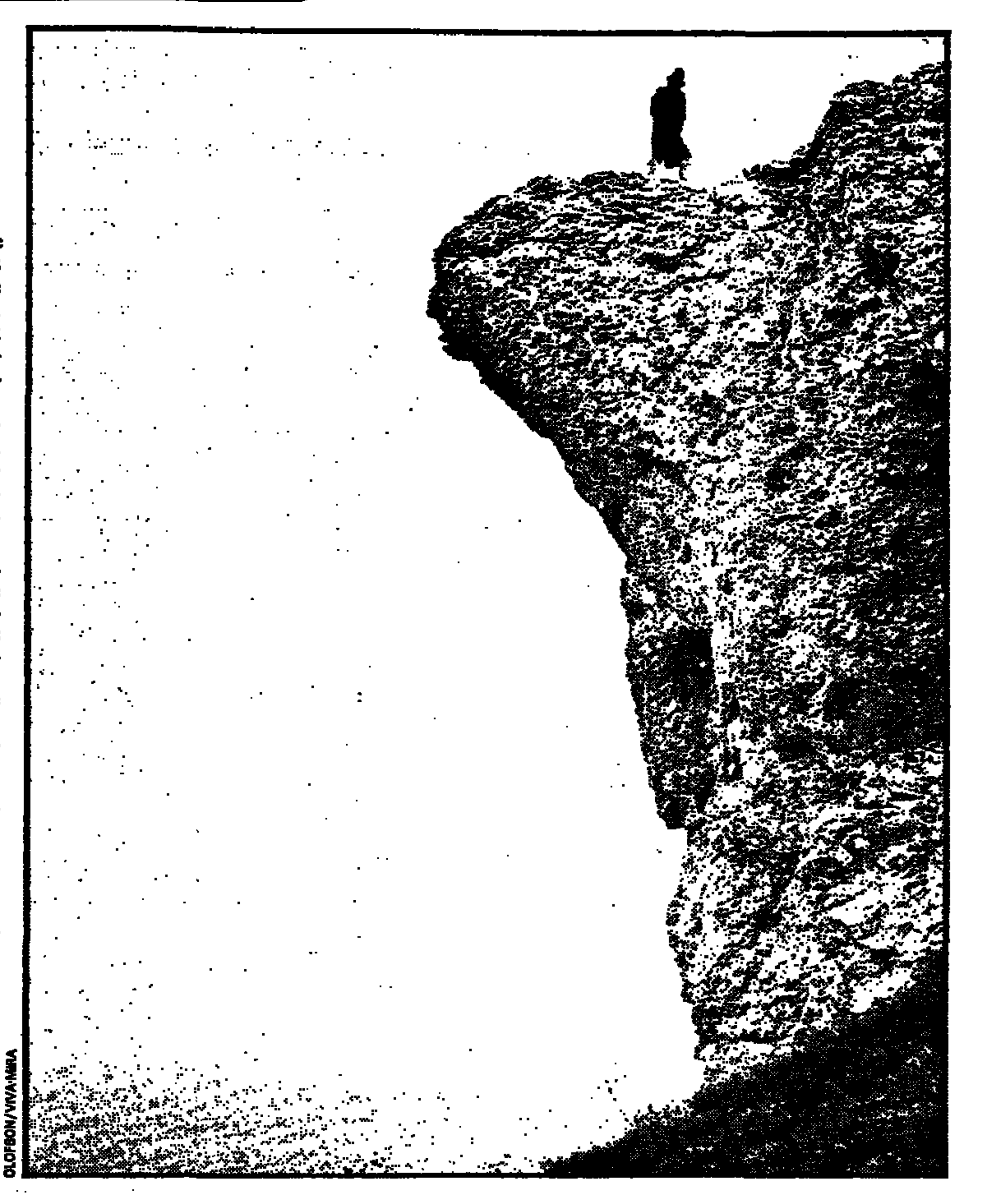
Visby, la capitale régionale (20 000 habitants), ressemble à un coin de Provence que l'on aurait déplacé au milieu de la Baltique. La comparaison peu surprendre, mais le promeneur flâne dans les mêmes rues et ruelles tortueuses, pavées de pierres rondes, bordées de galeries de peinture, de boutiques d'artisan, de potiers et de céramistes, de pizzerias et même de crêperies. La vieille ville n'est pas une cité-musée dans la mesure où elle est encore habitée par une majorité de Gotlandais authentiques, qui redoutent d'ailleurs la saison touristique, et refusent de vendre aux Stockholmois. Elle est entièrement entourée d'imposant remparts, sur une longueur totale de 3,5 kilomètres.

Du onzième au treizième siècle, Visby était un centre de commerce important entre le nord de l'Allemagne, la Scandinavie et la Russie. Mais les Germains avaient du mal à s'entendre avec les paysans locaux, et c'est la raison pour laquelle ils édifièrent, au milieu du treizième siècle, ces fortifications. Puis ce furent les Danois qui s'intéressèrent à cette île stratégiquement si bien placée. En 1361, le roi Valdemar Atterdag livra une terrible bataille aux Gotlandais devant les portes de Visby. Ceux-ci durent se rendre, mais la ville, menacée d'être rasée, fut finalement épargnée. Ses habitants – les marchands – acceptèrent de verser un impôt spécial au Danemark, moyennant quoi les envahisseurs s'engagèrent à ne pas brûler les lieux. Bien des bâtiments et des églises furent détruits par des conflits et incendies ultérieurs, mais les ruines demeurent et les Suédois les soignent comme leurs jardinets. Du 5 au 12 août, la municipalité de Visby organisera une « semaine médiévale ». Insulaires et touristes sont invités à s'habiller « comme dans l'ancien temps », à manger comme au treizième siècle et à boire de l'hydromel. Les jeunes chômeurs sont, à cette occasion, employés à confectionner les vêtements d'époque.

Bien entendu, les Suédois se rendent à Gotland pour bronzer et se baigner, mais ils y vont aussi pour se cultiver. Dans cette île de taille modeste, les vestiges vikings et les pierres runiques abondent, et on ne dénombre pas moins de quatre-vingt-quatorze églises médiévales, d'une architecture à trois nefs très particulière. Construites principalement aux treizième et quatorzième siècles, elles renferment de magnifiques peintures murales, crucifix et fonts baptismaux remarquablement restaurés. A cette époque, Gotland était florissante, et chaque commune tenait absolument à posséder la plus belle église de l'île.

Gotland est un plateau calcaire qui explique la présence de falaises sur la côte occidentale et, au nord, de formations curieuses que la mer a façonnées dans la roche. L'île de Faaroe, en particulier, offre des spectacles étranges d'« hommes de pierre » éparpillés sur le bord de mer. Zone militaire, cette île, située au nord de Gotland, est malheureusement interdite aux étrangers, mais c'est là que les Stockholmois rêvent de passer leurs vacances et d'acheter une vieille ferme ou un chalet. Comme l'ont déjà fait Olof Palme, le premier ministre, et ses voisins Lennart Bodstroem (ministre des affaires étrangères), Ove Rainer (ex-ministre de la justice), Harry Schein, le chef de la radiodiffusion et télévision suédoise, et Ingmar Bergman. Ils ont incontestablement bien choisi.

A. D.



OLOFSON/VIVA-MIRA

Droits et devoirs du touriste européen

UN touriste européen en vacances dans un autre pays de la CEE peut importer en franchise trois cents cigarettes, un litre et demi de whisky ou d'un autre alcool fort, 75 grammes de parfums et 750 grammes de café. L'information figure dans la note publiée par la commission européenne à Bruxelles sur les « droits des touristes communautaires » dans la CEE.

Le voyageur pourra également ramener dans son pays des marchandises achetées en vacances pour la contrevaleur de 280 unités monétaires européennes (ECU), soit 2 000 F français, 380 000 lires italiennes ou 163 livres britanniques. En Grèce, il n'aura droit, cet été, qu'à 210 ECU (18 500 drachmes).

Au passage des frontières, la carte d'identité nationale suffit, sauf pour les Grecs qui doivent encore se munir de leur passeport. Le permis de conduire national est reconnu dans tous les Etats membres. Un permis de modèle communautaire uniforme doit être créé en 1986. Les contrôles frontaliers de la carte verte d'assurance automobile sont supprimés, mais elle reste obligatoire.

Côté devises, des restrictions subsistent en Italie, en France et en Grèce.

Quant aux amis des bêtes, ils doivent savoir que les règlements vétérinaires nationaux varient selon les pays et les animaux. Ceux qui voyagent avec un animal obtiendront la liste des formalités nécessaires auprès des ambassades ou consulats des pays de destination et de transit. Pour les chiens et les chats, par exemple, un simple certificat de vaccination contre la rage est requis en France et en Italie, mais la Grèce exige, en outre, un certificat de santé.

Enfin, si l'on veut être remboursé en cas de maladie ou d'accident, il faut se munir, avant le départ, du « formulaire E 111 » auprès de son institution d'assurance-maladie, afin d'avoir droit, en cas de nécessité immédiate, aux soins médicaux, médicaments ou hospitalisation selon les règles de la Sécurité sociale du pays où l'on séjourne.

Pour une concurrence sans frontières

« Trente ans de retard dans le domaine des charters. Le gouvernement ne fait rien. »

*Quand son nom est cité, c'est, très souvent, accolé à l'adjectif « bouillant ». Et pour cause. M. Jacques Maillot, P-DG de l'agence de voyages Nouvelles Frontières, a la passion de l'action... et de la contradiction. Grand prêtre du tourisme de masse, il aime à se singulariser. En refusant par exemple, aujourd'hui, de partager les inquiétudes exprimées par le Syndicat national des agents de voyages (*le Monde *daté 27-28 mai). Il nous explique pourquoi.*

– Nous avons peut-être une mauvaise mémoire, mais, depuis des années, nous n'avons pas gardé le souvenir d'une déclaration optimiste des principaux responsables institutionnels de notre profession. Tous les ans, ils pleurent. Année après année, celle-ci a pris la mauvaise habitude d'annoncer des prévisions pessimistes, voire catastrophiques, et, chaque fois, le bilan global de fin d'exercice venait contredire ces informations.

» Le recul, les mauvais résultats affichés par certains, doivent plus raisonnablement être attribués à leur manque de compétitivité plutôt qu'à une mauvaise situation du marché, voire à des bizarreries du comportement des acheteurs de voyages.

– Lorsque vous parlez du manque de compétitivité de certains, vous semblez mettre en doute leur compétence. La profession vous paraît-elle manquer de dynamisme ?

– C'est une profession qui a fait, au cours des dix dernières années, quelques progrès. Mais je pense qu'elle manque de dynamisme. Dans la situation actuelle, les entreprises doivent réagir et faire preuve d'imagination. On annonce régulièrement, en mai, que les inscriptions sont tardives. Mais quoi de plus normal, dans la situation actuelle ? Le consommateur subit objectivement une baisse de son pouvoir d'achat et s'inscrit au dernier moment. Depuis 1977, on enregistre beaucoup plus d'inscriptions tardives.

– Dans son analyse, le SNAV insistait beaucoup, pour expliquer l'« attentisme des Français », sur la « pression fiscale maintenue », l'« instabilité de l'emploi », l'« érosion des revenus ». Ne peut-on voir aussi, dans ces propos, la critique discrète d'une profession qui n'apprécierait pas tellement le gouvernement en place ?

– Mieux vaudrait poser cette question directement au président du SNAV. Je ne sais pas quelle est la couleur politique des dirigeants du SNAV. De toute façon, il y a dans son analyse des choses qui sont vraies. C'est vrai que la situation économique est difficile. Depuis 1981, ce gouvernement a fait des choses positives, mais aussi un certain nombre d'erreurs sur le plan économique. Quand il a changé de politique, en 1982-1983, il aurait dû le dire clairement au pays car il a eu raison.

» La situation est difficile mais pas plus que dans d'autres pays voisins. C'est à nous à faire preuve d'imagination et à prendre davantage de risques.

– Est-ce qu'il était plus facile de faire des affaires durant le septennat précédent ?

– Je vais être très franc. J'ai fait des affaires sous Giscard et sous le président Pompidou. J'en fais aussi sous Mitterrand. Ce dernier nous parle aujourd'hui d'économie mixte. Je suis un homme de gauche, mais j'ai toujours été partisan de l'économie de marché. J'appartiens à cette gauche derrière Michel Rocard, qui a toujours été un farouche partisan de faire jouer la loi de l'offre et de la demande. Je constate d'ailleurs que depuis 1982 Jacques Delors fait jouer au maximum les mécanismes du marché.

– Est-ce que le marché ne vous semble pas aujourd'hui plutôt mou ?

– Si le marché est mou, les professionnels ont une part de responsabilité. C'est vrai qu'il y a la situation du pouvoir d'achat, le problème des pressions fiscales, et que nous sommes dans une situation de crise, crise dont les dirigeants actuels avaient d'ailleurs un peu tendance à nier l'existence en 1981... Mais c'est en période de crise qu'on reconnaît les vrais professionnels.

– Venons-en à Nouvelles Frontières. Comment se présente, pour vous, la saison 84 ?



JOHN SCHULTS

Jacques Maillot, P-DG de Nouvelles Frontières.

– Au 1er juin, les voyageurs inscrits s'élevaient à 213 000, contre 158 000 au 1er juin 1983. En 1983, le nombre de clients traités par nos bureaux étrangers vers la France était de 50 000. Ce chiffre est déjà dépassé en juin 1984, et le total pour l'année avoisinera sans doute les 80 000.

» Ainsi, les résultats des six premiers mois de l'exercice nous permettent d'envisager une bonne saison.

– Dans une profession morose, vous semblez voir la vie en rose. Quel est votre secret ?

– Le problème n'est pas de savoir si je vois la vie en rose mais de constater qu'au cours de ces cinq dernières années, nous avons toujours essayé d'augmenter le nombre des destinations et des formules de voyage, de faire sortir les Français et les Européens et de faire venir un maximum d'étrangers.

» Notre position de premier voyagiste (le Club mis à part), nous l'avons conquise en dépit des nombreuses contraintes administratives rencontrées lors de chacune de nos initiatives touchant le transport aérien, et en faisant jouer les règles de la concurrence. Mais c'est dans ce domaine que les contraintes et les obstacles administratifs sont les plus pesants et les plus absurdes.

– Sur ce point précis, pouvez-vous nous expliquer en quoi la situation française actuelle vous paraît critiquable ?

– L'Etat, les pouvoirs publics, interviennent dans tout. Aujourd'hui, c'est exactement la même politique qu'avant 81 avec une intervention accrue de l'administration. Concrètement, dans le domaine du charter, il y a Air France et sa filiale Air Charter et quasiment plus de compagnies privées. En ce qui concerne le secteur long-courrier (Amérique du Sud, Atlantique nord), il reste une seule compagnie charter française : Minerve. Et quand elle a voulu acquérir un DC-10 pour pouvoir proposer des charters compétitifs, le ministre des transports, malgré un avis favorable du Conseil supérieur de l'aviation marchande, s'y est opposé. Pourtant nous aurions pu ainsi proposer des prix de 20 à 25 % moins chers sur les destinations long-courrier, particulièrement vers les Antilles. Cette situation est profondément anormale. Ce qui me gêne le plus, c'est l'absence de toute compétition.

– Autrement dit, vous reprochez au ministre des transports (communiste) de pratiquer une politique antisociale... ?

– Ce n'est pas un problème d'étiquette politique. Le ministre des transports applique la politique du gouvernement. Ce gouvernement fait une politique protectionniste et conservatrice. Pourtant, le traité de Rome, un très bon traité signé par les socialistes, reconnaît la libre concurrence. Ce que je souhaite, c'est que, dans le domaine des transports comme dans d'autres secteurs, la concurrence puisse jouer. A la fois vers des destinations étrangères mais aussi vers les DOM-TOM. Ce que je trouve encore plus scandaleux, c'est la protection dont bénéficie la compagnie UTA, entreprise privée. Je trouve scandaleux qu'un gouvernement de gauche protège des intérêts privés. Je ne demande aucune aide de l'Etat, simplement qu'il y ait concurrence et qu'à côté du bloc Air France des compagnies privées puissent vivre et se développer.

– Ce problème est justement évoqué dans le rapport présenté récemment au Conseil économique et social par M. Gilbert Trigano. Il y suggère la création, autour d'Air France, d'un organisme fédérateur permettant au transport à la demande français de vivre et de se développer. Que pensez-vous de cette proposition ?

– En ce qui concerne ce point précis du rapport, je suis en désaccord total avec la proposition de M. Trigano. D'une part, parce que ce dernier propose en fait une formule qui fonctionne déjà depuis trois ans sous la forme d'accords commerciaux entre Air Charter, Europe Aéro Service et Euralair. D'autre part, parce que cette formule ne règle absolument pas le problème posé, car elle renforce au contraire l'impérialisme du ministère des transports et d'Air France sur l'ensemble du transport aérien. Pour ma part, je souhaite qu'à côté d'Air Charter, se créent et se développent des compagnies charters privées et indépendantes moyen et long-courrier. Il faut proposer une nouvelle politique du transport aérien qui permettra un développement du tourisme aussi bien à l'import qu'à l'export. Il faut savoir, par exemple, que 95 % des Nord-Américains viennent avec des compagnies étrangères en raison de la quasi-absence d'un pavillon charter français. La France a trente ans de retard dans le domaine des charters. C'est la responsabilité du régime précédent mais aussi celle du gouvernement actuel qui, sur ce point, n'a pas relevé le défi.

– En 81, il y a eu changement de gouvernement. Avez-vous noté une différence de comportement à l'égard du tourisme, notamment une prise de conscience accrue de son importance économique ?

– Il est certain que l'instauration du contrôle des changes, l'an dernier, a montré l'aspect très important de cette activité, c'est une très bonne chose mais il faudrait que le gouvernement aille beaucoup plus loin. Est-ce que, par exemple, nous avons pris les moyens de faire connaître la France à l'étranger ? Cela a commencé, mais cela reste nettement insuffisant. Tourisme de gauche ? Tourisme de droite ? Il ne faut pas vouloir toujours tout classifier. Et même le tourisme social, est-ce que cela existe ? Je vais vous faire une réponse : je pense que le véritable tourisme social, nous sommes deux à le pratiquer en France, Trigano et moi.

PATRICK FRANCÈS.

Stratégie de secours

Les bons résultats du tourisme sont obtenus « au hasard », selon Gilbert Trigano.

CONSACRÉ aux aspects économiques de l'industrie du tourisme, le rapport présenté par M. Gilbert Trigano, PDG du Club Méditerranée, et adopté par le Conseil économique et social, en juin 1984, souligne d'abord l'*« exceptionnel rapport avantages-coûts du tourisme »*. Après avoir relevé que l'efficacité du tourisme en matière d'entrée de devises est très grande (la France est le seul pays d'Europe du Nord à avoir un solde touristique excédentaire) et que notre pays vient en tête, au niveau national, pour la création d'emplois, le rapporteur constate que, compte tenu de l'importance économique du secteur (9 à 10 % du PNB, 1,6 million d'emplois saisonniers ou permanents, 22 milliards de francs d'excédent extérieur), le coût financier peut être considéré comme très faible. D'autant plus que les dépenses de promotion de la France à l'étranger (64 millions de francs) sont parmi les plus faibles du monde.

Reste que les résultats enregistrés, extrêmement positifs, semblent *« avoir été obtenus un peu au hasard, sans stratégie d'ensemble, sans structure coordonnée et avec peu de moyens ». « La profession est restée totalement émiettée et, à quelques exceptions près, au stade artisanal, ce qui a conduit à une attitude passive face au développement touristique. »* En résumé, *« le potentiel n'a pas été systématiquement mis en valeur »*. Pour le rapporteur, cette absence de stratégie s'explique notamment par la faiblesse de l'administration du tourisme (0,027 % du budget total, 1,4 % si l'on tient compte des autres ministères), l'inadaptation des filières de formation (1) et le poids de la réglementation. *« Quand la réglementation apparaît, relève le rapport, c'est souvent sous un aspect négatif et trop dirigiste. »*

Pour le rapporteur, il importe donc de considérer désormais le tourisme comme une priorité économique et de définir une réelle stratégie visant quatre objectifs :

1) Réhabiliter le tourisme comme un de nos atouts économiques essentiels ;

2) Permettre le passage au stade industriel, en favorisant notamment l'émergence d'entreprises et de regroupements de taille européenne ;

3) Encourager l'innovation, en jouant notamment à fond les cartes de l'informatique, de la décentralisation et de la régionalisation ;

4) Développer des « gisements » touristiques sous-exploités comme la mer et la montagne ou les DOM-TOM.

La stratégie offensive ainsi préconisée appelle la mise en place de politiques adaptées, politiques dont le rapport se contente d'énumérer les plus immédiates ou les plus urgentes. En ce qui concerne la commercialisation, le rapport propose un nouveau système d'information régionalisé, afin d'offrir un réel inventaire des produits français. Pour ce qui est de la promotion à l'étranger, il souhaite que l'on augmente largement les moyens disponibles. Quant aux agences de voyages, elles devraient, à son avis, être capables d'élargir leurs activités, dans la mesure où, face à l'évolution technologique, elles ne pourront plus se développer ni même survivre si elles n'élargissent pas leur champ d'action.

Enfin, le rapporteur voudrait voir Air France appuyer de tous ses moyens la création d'un organisme fédérateur permettant au transport à la demande français de vivre et de se développer. D'une manière générale, la politique des transports aériens devrait mieux, à son avis, tenir compte des aspects touristiques, qui semblent secondaires aujourd'hui, dans sa définition. Pour le rapporteur, les deux systèmes existants (le français, très régulateur, protectionniste et étatique ; l'anglo-saxon, totalement déréglé) sont tous les deux critiquables. Selon lui, il doit être possible d'établir un système intermédiaire, notamment dans le cadre européen, en créant des compagnies de vol à la demande.

En ce qui concerne les aspects sociaux, le rapport propose notamment la création d'un statut du travailleur saisonnier qui, par un assouplissement de la réglementation du travail, permettrait, dans le respect des obligations des parties, une nécessaire mobilité, un aménagement des horaires de travail et des contrats à durée déterminée de six mois incluant un temps de formation permanente et de congés.

Pour ce qui touche aux structures, le rapport souhaite également que le tourisme, aujourd'hui rattaché au commerce extérieur, soit érigé en ministère à part entière, *« afin d'être enfin pris au sérieux »*.

Enfin, quant aux instruments disponibles, le rapport préconise une réforme profonde du mécanisme du chèque-vacances, créé pour favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre mais actuellement en danger de mort : suppression du plafond de ressources ; bonification libre de l'entreprise ; assouplissement du mécanisme d'épargne ; exonération de cotisations sociales, mais réintégration, dans le revenu imposable, de la part d'avantages en nature.

Pour utiliser le tourisme comme moyen de promotion de nos exportations et du séjour en France, le rapport propose la création d'un nouvel instrument : le carnet-tourisme. Un certain nombre d'entreprises françaises achèteraient à un organisme d'Etat des carnets-tourisme pour les offrir à leurs clients étrangers. Ces carnets seraient acceptés par les prestataires de services agréés par cet organisme dans les mêmes conditions que le sont aujourd'hui les chèques-vacances.

Abordant, en conclusion, le problème de l'étalement des vacances, le rapport relève une évolution positive qu'il suggère d'encourager en concentrant toutes les animations exceptionnelles (par exemple, les festivals) en période de basse saison.

P. Fr.

(1) Dans son avis, le Conseil estime que tous les enseignements de ce métier devraient donner la priorité à la maîtrise de l'anglais dans la formation touristique.

Walt Disney chez Kafka

« Stations », de Bob Wilson

LÉGER, petit, court, sautillant, triste ou gai. *Comme on voudra*, mirage lunaire ou miracle technique. *Stations*, un plaisir fait exclusivement pour l'œil. Un mini-feuilleton vidéo du metteur en scène américain Bob Wilson, composé d'une dizaine d'épisodes dont les trois premiers sont diffusés le 18 juillet, les autres au cours des prochaines Nuits de l'INA. *Stations*, un titre énigmatique, des épisodes intitulés mystérieusement : Vent, Poussière, Métal, Chinois, Abeilles ou simplement Eau. L'histoire ? Impossible de la dire, encore moins de la raconter.

Au premier coup d'œil, *Stations* est un enchaînement de tableaux *qui se suffisent* à eux-mêmes, qui suivent une même logique : celle du rêve onirique. Un point de départ, tremplin vers l'inconnu : un enfant à la figure ronde conclut une alliance avec un magicien moderne. Dans ses visions, il invente mille morts pour ses parents fossilisés dans leur rôle, mille morts provoquées par la mise en jeu d'un élément naturel (le feu, le sable, le métal ou les Chinois). C'est tout. Les dialogues ? Absents, mutisme absolu. Juste une petite musique badine, doux babillage mélodique, sorte de fox-trot manière Debussy ou Scarlatti. Et puis le plat silence, bouche cousue, regard grand ouvert sur *l'imaginaire*. Rien que des images, pures, lavées de toute surface humaine, psychologique. Domaine nocturne de l'inconscient.



GEORGES MERAN/POINT DE VUE

Bob Wilson.

Ici, nous sommes très éloignés d'une *conception* de l'image *mentale* en rapport avec l'ensemble de la vie psychique, plus éloignés encore d'une conception de l'image proche du sensible. Pour Bob Wilson, l'image représente un certain type de conscience indépendant du type perceptif. Pure vision donc. Représentation d'un monde enfoui, sans sujet, seulement habité par le sentiment de l'enfance de la magie, de la féerie.

Un seul et même plan pour commencer chaque épisode : une maison blanche plongée dans le fond de la campagne et dans le noir. Des images qui vont, viennent, reviennent dans chacune des séquences ; un jeune homme habillé de noir dans une Cadillac sombre se promène sur un champ vert cru parcouru nonchalamment de chiens danois gris perle.

A l'intérieur du manoir, une famille comme prise en flagrant délit de sommeil, d'inexistence : un papa lit le journal en fumant la pipe, une maman devant une fenêtre. Tous deux immobiles... morts. A côté, des parents aux paupières lourdes, l'enfant s'évade, rêve. On sait que le rêve nocturne n'a pas de règles, encore moins de limites, et le monde de Bob Wilson non plus. Alors téléspectateurs, n'ayez pas peur, imaginez, hors champ, hors norme. Un monde à l'envers, de travers, circulaire, carré ou pointu, noir-blanc, ou la nuit se fond dans le jour, où la montre frénétique aux aiguilles gigotantes traversent le cadran en quelques secondes. Dans cet univers immémorial, magnétique, qui semble avoir définitivement stoppé sa marche, où l'hier se confond avec l'aujourd'hui, le demain, où l'espace se mélange avec le temps, que deviennent les acteurs ? Prisonniers de la nuit qui leur tient ici lieu de cercueil, ils se trouvent dans l'obligation de se soumettre aux lois abracadabrantes de l'onirisme. Ils sortent du jeu exigé par le spectacle habituel fondé sur la vraisemblance pour parcourir les galaxies qui défient les lois de la pesanteur. On ne sera nullement étonné de leur mutisme, ni de leur agilité proprement acrobatique à parcourir à pied les murs, les cieux.

Art proche de la vision féerique, superbement dépouillé où l'on retrouve le savant travail d'éclairage, clair-obscur mouillé de lumière, pastels suaves aux blancs cassés, qui sous-tend cette esthétique, miroir des songes. Une force poétique anime *Stations*, celle d'un mystère doux, affolant. Quelque chose comme l'intrusion incognito des personnages de Walt Disney dans le bestiaire de Franz Kafka.

MARC GIANNESINI.

● ***Stations*, dans Alice Transit, TF 1, mercredi 18 juillet, 21 h 35.**

Les films de la semaine. Le palmarès de Jacques Siclier.

■ A VOIR
■■ GRAND FILM

DIMANCHE 15 JUILLET

La Marseillaise ■

Film français de Jean Renoir (1937), avec P. Renoir, Andrex (N.).
TF1, 20 h 35 (130 mn).

De la prise de la Bastille à Valmy, quelques épisodes de la Révolution française, vue, surtout, du côté d'un groupe de Marseillais qui monteront à Paris pour défendre la patrie en danger. Financé par une souscription lancée dans les milieux ouvriers par la CGT, ce film fut conçu pour le peuple. Jean Renoir était, alors, un homme de gauche, proche du Parti communiste, mais son œuvre ne fut pas le reflet d'une propagande politique. Réalisée en « tableaux » où apparaissent tantôt le roi et son entourage, les aristocrates émigrés, tantôt les Marseillais et les Parisiens, elle a la forme d'une chronique où les petits événements intimistes influent sur le cours de la grande histoire. Renoir se place, toujours, du point de vue des hommes.

Nick Carter, Master Detective ■

Film français de Jacques Tourneur (1939), avec W. Pidgeon, R. Johnson (v.o. sous-titrée, N.).
FR3, 22 h 35 (60 mn).

Les aventures d'un détective, héros de la littérature populaire, luttant ici contre des espions allemands infiltrés dans une usine d'aviation. Ce film de série — inédit en France — était destiné à mettre en garde les Américains contre la « cinquième colonne ». Jacques Tourneur en a fait un brillant exercice de style. Au même programme, quatre courts métrages du même réalisateur, également inédits : Master Will Shakespeare *(1936),* The Magic Alphabet *(1942),* The Boss Didn't Say Good Morning *(1937) et* Hardness Rhythm *(1936).*

LUNDI 16 JUILLET

Opération V2 ■

Film anglais de Boris Sagal (1969), avec D. McCallum, S. Neve (N).
TF1, 20 h 35 (90 mn).

1944. La destruction, par des aviateurs anglais, d'une base de V1 et V2 installés dans un château, se révèle difficile car les Allemands y ont enfermé des prisonniers-otages. Ce film de guerre, réalisé avec de petits moyens et dans un style de reportage, ressemble curieusement à Jéricho (la dernière partie) tourné en France par Henri Calef, en 1945.

MARDI 17 JUILLET

Le Pré ■■

Film italien de Paolo et Vittorio Taviani (1979), avec M. Placido, I. Rossellini (v.o. sous-titrée).
TF 1, 22 h 10 (115 mn).

A San-Gimignano, en Toscane, un Milanais, licencié en droit, s'éprend d'une jeune fille qui anime un atelier théâtral pour les enfants du village. Elle est déjà liée à un agronome, chômeur, qui veut créer une communauté agricole. L'amour se révèle difficile autant que la vie dans la société italienne figée, où des diplômés ne trouvent pas de travail en rapport avec leurs études. Mais la démarche des frères Taviani est romantique, ce qui a créé un malentendu lors de la sortie de ce film, admirable, dans l'expression des sentiments, les rapports des personnages. Deux garçons et une fille ressentent douloureusement l'échec de leur vocation, de leurs utopies, de leurs désirs. Les Taviani filment, ici, comme Rossellini, auquel le Pré rend hommage. Particulièrement lorsque Isabella Rossellini, belle et subtile actrice qui ressemble à sa mère, Ingrid Bergman, assiste, dans un cinéma de Florence, à la projection d'un film de son père, Allemagne, année 0, *qui n'a d'ailleurs pas été choisi par hasard.*

Du rififi chez les hommes ■

Film français de Jules Dassin (1954), avec J. Servais, C. Mohner (N.).
A2, 20 h 35 (115 mn).

Chassé des Etats-Unis par le maccarthysme, Dassin tourna ce « film noir » français (d'après un roman d'Auguste Le Breton), où il tient le rôle de César, perceur de coffres-forts. Truands vieillis, vols de bijoux, rivalité mortelle entre deux bandes, le sujet paraît, aujourd'hui, usé. Malgré une atmosphère lyrique et crépusculaire, ce Rififi n'a pas résisté au temps comme le Grisbi *de Jacques Becker. Reste toujours le grand morceau de bravoure : le cambriolage nocturne d'une bijouterie (vingt minutes dans un silence tendu, haletant) qui pouvait justifier à lui seul le prix de la mise en scène au Festival de Cannes 1955.*

The Painted Hill

Film américain d'Harold F. Kress (1951), avec Lassie, P. Kelly.
FR3, 20 h 35 (65 mn).

Encore un inédit (version française comme le titre ne l'indique pas !) mais qui ne casse pas des briques. Le chien Lassie, baptisé Shep, y tient la vedette, dans des aventures sirupeuses et bien émouvantes.

MERCREDI 18 JUILLET

Deux lions au soleil ■

Film français de Claude Faraldo (1980), avec J.-P. Sentier, J.-F. Stevenin.
FR3, 22 h 05 (95 mn).

Deux prolos, quadragénaires, formant un couple homosexuel, renoncent à l'usine pour se faire escrocs, voleurs, afin de profiter de l'existence. Cinéaste du « ras-le-bol » et de la contestation provocante, Faraldo a repris en sourdine et avec beaucoup de pessimisme certains thèmes de ses films précédents. La liberté serait-elle impossible, même dans la marginalité ? L'humour grince, la tristesse affleure, en dépit de quelques moments de bonheur. Sentier et Stevenin jouent l'extravagance, l'amitié et l'échec avec un talent fou.

VENDREDI 20 JUILLET

Le Mois le plus beau ■

Film français de Guy Blanc (1967), avec G. Géret, M. Galabru.
A2, 23 h (80 mn).

Mai-juin 1940. Des querelles de famille et de clocher, dans un village français qui vivait à côté de la guerre. Chronique populiste réalisée par un ancien assistant d'Yves Robert. L'égoïsme des « braves gens » est égratigné par un humour sans méchanceté. Une histoire de pont, refusé par le maire, construit par l'armée, puis destiné à être détruit (stratégie militaire oblige), donne lieu à un gag aux rebondissements savoureux.

Samedi
14 juillet

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

12.05 Quarante ans déjà
12.10 Téléforme.
12.30 Aventures inattendues : Ah ! la belle bleue.
13.00 Journal.
13.35 Série : Buck Rodgers au XXV[e] siècle.
14.15 Dessin animé : Snoopy.
14.45 C'est super.
15.05 *Croque vacances.*
Dessins animés, divertissements, feuilleton : Matt et Jenny.
16.35 Dessin animé : Capitaine Flam.
17.05 Casaques et bottes de cuir.
Magazine du cheval.
17.25 Revue du 14 juillet : la gendarmerie nationale.
18.55 *Trente millions d'amis.*
Spécial été : SOS animaux.
19.05 Magazine auto-moto.
19.40 Tour de France cycliste (résumé).
20.00 Journal.
20.30 Tirage du Loto.
20.35 *Au théâtre ce soir* : les Hussards.
De Pierre-Aristide Bréal, mise en scène J. Fabbri, réal. P. Sabbagh, avec J. Fabbri, G. Jabbour, A. Alane...
En Italie, pendant la première campagne de Bonaparte, deux hussards de l'armée française d'occupation coupables de manquement à la discipline, sont contraints de mentir pour échapper à la dure punition.
22.20 Alfred Hitchcock présente : C'est lui.
Série de dix courts métrages présentés et réalisés par Alfred Hitchcock.
Revence (1955) d'après une histoire de S. Blas. Un homme de retour à son domicile découvre que sa femme a été attaquée par un mystérieux inconnu.
22.50 Journal.
22.05 Fréquence vidéo.
Petit magazine vidéo conçu comme un clip : actualité, marché de la cassette, vidéo-arts... Avec aujourd'hui le professeur Choron.

ANTENNE 2

9.55 Revue du 14 juillet.
En direct des Champs-Elysées.
11.30 Journal des sourds et des malentendants.
11.45 Vidéomaton.
12.00 Platine 45.
Little Bob Story, Jacques Dutronc, Madona, Clint Eastwood, Regrets, Murray Head.
12.30 Cyclisme : Tour de France.
12.45 Journal.
13.35 Série : Le retour du Saint.
14.30 Les jeux du stade.
Football : Watford-Everton, finale de la coupe d'Angleterre. Parachutisme : vol relatif, tentative de record du monde. Tennis : Coupe Davis (Tchécoslovaquie-France).
18.00 Les carnets de l'aventure.
Atea, les grottes et les gouffres de Papouasie et de Nouvelle-Guinée.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Dessin animé : Bugs Bunny.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Variétés : Chantez-le moi.
Réal. J.-F. Kahn.
La Révolution française, avec F. Chaumette, Karen Cheryl, Martin Circus, Nicolas Vassal...
22.00 Magazine : Les enfants du rock.
Rockline-été, *avec Big Country, Blancmange, Tim Buckley, Simple Minds, Mari Wilson, Culture Club ;* Spécial Billy Joel, *à Wembley.*
23.10 Journal.
23.30 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

19.05 Il était une fois l'homme.
L'Amérique ; 1789-1814, la Révolution française.
19.55 Dessin animé : Les petits diables.
20.05 Les jeux.
20.35 Feuilleton : Dynastie.
Krystle se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscanni. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate...
21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet.
Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Rousselet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia...
22.15 Journal.
22.35 Musiclub.
Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, *de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov,* Duo classique de Diane et d'Actéon, *de G. Pouny, interprété par T. Terekhova et S. Berejnoy.*





PÉRIPHÉRIE

● R.T.L., 19 h 25, Chewing rock ; 20 h 35, Téléfilm : *Un shérif à New-York*, de Gene Lewitt ; 22 h 25, Série : La vie de Marianne.
● T.M.C., 19 h 45, Variétés : Festival de San-Remo 1984.
● R.T.B., 20 h, Le naturaliste en campagne ; 20 h 30, *Prends ta Rolls et va pointer*, film de Richard Balducci ; 22 h 10, *Paris au bord des lèvres.*
● T.S.R., 20 h 5, *Sur un arbre perché*, film de Serge Korber ; 21 h 40, Festival folk de Nyon 83 ; 22 h 40, Journal ; 22 h 55, Festival du cinéma suisse : *Sweet reading* et *les Ailes du papillon*, de Michel Rodde.

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Dimanche 15 juillet

9.00 Emission islamique.
La tolérance dans l'islam.
9.15 A Bible ouverte.
9.30 Orthodoxie.
10.00 Présence protestante.
Voyager à travers la Bible.
10.30 Le jour du Seigneur.
Des comédiens s'interrogent.
11.00 Messe célébrée avec les carmélites de Domont (Val-d'Oise).
11.55 Quarante ans déjà.
12.00 Série : Doris comédie.
12.30 La séquence du spectateur.
13.00 Journal.
13.25 Série : Agence tous risques.
14.15 Sport-vidéo.
Tennis : Coupe Davis ; tiercé ; Tour de France.
17.30 Les animaux du monde.
Quand la marée se retire.
18.00 Carl Lewis, le portrait d'un athlète.
19.00 Série : la Plantation.
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : la Marseillaise.
Film de Jean Renoir.
22.45 Sports dimanche.
Magazine de J.-M. Leulliot.
23.30 Journal.

Lundi 16 juillet

11.30 TF1 Vision plus.
11.55 Quarante ans déjà.
12.00 Bonjour, bon appétit.
Artichauts farcis.
12.30 Cocktail maison.
13.00 Journal.
13.30 Série : Aux frontières du possible.
14.30 Accroche-cœur
Magazine de l'esthétique et de la beauté.
14.50 Téléfilm : La grande randonnée de Lassie.
de Don Chaffey
La saga d'une famille de comédiens.
16.30 Croque-vacances.
Dessins animés, variétés, infos-magazine, feuilleton.
18.00 Dessin animé : Dog Father.
18.10 Votre auto a cent ans.
Ici le freinage cesse... et la prière commence.
18.20 Une autre vie.
19.15 Emissions régionales
19.40 Tour de France (résumé).
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : Opération V 2
Film de Boris Sagal.
22.00 Robert Hirsch ou la page blanche.
Emission de Clément Garbisu.
Le portrait d'un grand comédien au théâtre. L'art de la contorsion, de la comédie moliéresque. Robert Hirsch dans « Monnaie de singe » *d'Yves Robert,* « Martin soldat » *de Michel Séville, dans* « la Belle Hélène », *de Stellio Lorenzi.*
23.05 Journal.
23.20 Le jeune cinéma français de court métrage.
« Enfin seul », de Gérard Martin.

Mardi 17 juillet

11.30 TF1 Vision plus.
11.55 Quarante ans déjà.
12.00 Eurovision : Tour de France cycliste.
13.00 Journal.
13.30 Série : Aux frontières du possible.
14.25 Croque-vacances :
Dessins animés, bricolage, variétés, infos-magazine et feuilleton.
16.00 Eurovision : Tour de France cycliste.
17.45 Dessin animé : Dog father.
17.55 Votre auto a cent ans.
Un bon petit diable.
18.05 Série : Une autre vie.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Tour de France (résumé).
20.00 Journal.
20.35 Les Mardis de l'information : Derrière les murs.
Magazine de la rédaction de TF1 proposé par A. Denvers. Reportage de H. Chambon et J.-C. Fontan. (Rediffusion).
Formidable témoignage sur la vie quotidienne d'un grand hôpital psychiatrique, celui du Vinatier, à Bron (tout près de Lyon), un de ces grands complexes appelés à disparaître : quinze cents malades, deux mille personnes pour s'en occuper. Henri Chambon a eu « carte blanche » pour filmer ce qu'il voulait. Un document dur, parfois à la limite du soutenable, mais une prise en compte de la souffrance, avec le respect qu'elle impose. Rediffusion de l'émission passée en novembre 1983.
21.30 Série documentaire : Dialogue avec le sacré.
La société des masques. Réal. S. Kurc.
Les masques, images des ancêtres et des êtres surnaturels : leur fonction religieuse et juridique chez les Dans et les Guerés, peuple du Libéria, en Afrique.
21.55 Journal.
22.10 Cinéma : le Pré.
Film de Paolo et Vittorio Taviani.

ANTENNE 2

Dimanche

10.35 Les chevaux du tiercé.
11.15 Gym tonic.
11.45 Récré A 2. Les Schtroumpfs.
12.00 Les voyageurs de l'histoire. Le brave Guindey.
12.30 Cyclisme : Tour de France.
12.45 Journal.
13.20 Les nouvelles étoiles du cirque.
Vᵉ Festival mondial du cirque de demain.
14.10 Série : Les mystères de l'Ouest.
15.00 Dessin animé.
15.15 Variétés : si on chantait.
Sur le canal du Midi, avec Jesse Garon, les Forbans, Frida Boccara...
16.10 Feuilleton : Les amours des années folles.
17.15 Série : Les beaux messieurs de Bois-Doré.
18.50 Stade 2.
19.55 Téléchat.
20.00 Journal.
20.35 Jeu : La chasse aux trésors.
A Sukhotai, en Thaïlande.
21.40 Faits divers : Le fils du boulanger.
De J.-L. Comolli et G. Chouchan.
Dans une petite ville de province, un boulanger apprend par sa commère de voisine qu'on lui vole du bois chaque nuit. Il achète une carabine et propose à son fils de douze ans de l'aider à surprendre les voleurs... qui sont deux petits Algériens de la cité HLM en face. Il tue l'un d'eux. Arrêté, il plaidera la légitime défense. Illustration assez caricaturale d'un fait divers.
22.35 Document : La naissance de l'écriture.
De F. Huser, réal. A. Ferrari.
L'invention de l'écriture il y a cinq mille ans à Sumer. Ses origines, son évolution. Cette émission est illustrée par des extraits de textes littéraires sumériens traduits par Abed Azrie. Avec le linguiste Tzvetan Todorov et François Lupu, du Musée de l'homme.
23.05 Journal.
23.25 Bonsoir les clips.

Lundi

12.05 Journal.
12.10 Série : Les enquêteurs associés.
12.30 Cyclisme : Tour de France.
12.45 Journal.
13.35 Série : Des agents très spéciaux.
14.25 Aujourd'hui la vie.
On efface tout et on recommence.
15.25 Sports été.
Sports équestres ; cyclisme : Tour de France.
18.00 Récré A 2.
Yakari ; Kum Kum.
18.30 C'est la vie.
Sites, musées, vacances insolites.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Emmenez-moi au théâtre : la trilogie de « la Villégiature »
de C. Goldoni, mise en scène G. Strehler (dernière partie : Le retour de la villégiature) – Avec P. Dux, L. Mikael, D. Gence, F. Seigner.
Dernier épisode des aventures du pique-assiette Ferdinando, de Jabina. La villégiature commencée avec tant de plaisir s'achève dans une atmosphère maussade. Affaire d'intérêts.
21.55 Spécial Festival de la musique : Opus 84.
en direct d'Aix-en-Provence.
« Le Barbier de Séville », de Rossini, « La Finta Giardiniera » : opéra de Mozart ; en direct du cloître de l'Archevêché, avec José Van Dam et Michaël Melbye, Roberta Alexander...
23.15 Journal.
23.35 Bonsoir les clips.

Mardi

10.30 Antiope.
12.00 Journal
12.05 Série : Les enquêteurs associés.
12.30 Cyclisme : Tour de France.
12.45 Journal.
13.35 Série : Des agents très spéciaux.
14.25 Aujourd'hui la vie.
Tout pour la musique, avec V. Lagrange, E. Wiener et R. Didier.
15.25 Sports été.
En différé de Mamaroneck : Golf.
18.00 Récré A 2.
Pic pic pic ; Yakari ; Latulu et Lireli ; Terre des bêtes (les animaux de compagnie).
18.30 C'est la vie.
Sites, musées, vacances insolites.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Le théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : Du rififi chez les hommes.
Film de Jules Dassin.
22.30 Série : Peintres contemporains.
Jean Le Gac et le peintre L..., de J. Le Gac, réal. M. Pamart.
Un professeur de dessin, peintre du dimanche : diverses expositions consacrent son style qui utilise le texte et la photographie. Jean Le Gac, filmé chez lui, se raconte, travaille, parle de lui à la troisième personne. Une approche concrète de la peinture.
22.50 Journal.
23.15 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

Dimanche

18.30 Emissions pour la jeunesse.
19.40 RFO hebdo.
20.00 Paul Hogan show.
Humour australien.
20.35 Témoins : Nathalie Sarraute.
Vue par Isabelle de Vigan.
Le portrait d'une des plus grandes romancières contemporaines, auteur de l'Ere du soupçon, *de* Tropismes, *maître dans l'art du monologue intérieur. Avec la musique de Don Cherry.*
21.35 Aspects du court métrage français.
Un air de famille, de Jean-Louis Valliccioni.
22.05 Journal.
22.30 Cinéma de minuit : Nick Carter Master Detective.
Cycle Tourneur père et fils. Film de Jacques Tourneur.
0.00 Prélude à la nuit.
Alabamasong, *de Kurt Weill, interprétée par Renata, mezzo-soprano.*

Lundi

19.03 Jeu littéraire : Les mots en tête.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Motards.
L'escadron acrobatique motocycliste de la Garde républicaine.
19.55 Dessin animé : l'Inspecteur Gadget.
20.05 Les jeux.
20.35 Série : Kennedy.
Réal. Jim Goddard. Avec Martin Sheen, J. Shea, B. Brown...
Le destin de John F. Kennedy, de son élection à la présidence des États-Unis à sa mort à Dallas. Les intrigues de la CIA. Un feuilleton à la gloire de l'homme politique. Caricatural.
21.25 Journal.
21.45 Thalassa.
Magazine de la mer de G. Pernoud.
Plus petit que moi, tu meurs, reportage de R. Gutierrez et P. Jasselin.
22.30 Parole de régions.
Ce soir FR 3 Aquitaine. La préhistoire en Dordogne.
22.40 Prélude à la nuit.
« Sérénade opus 30 », d'Albert Roussel interprétée par l'atelier de musique de Ville-d'Avray.

Mardi

19.05 Jeu littéraire : Les mots en tête.
19.15 Emissions régionales.
19.40 Villeurbanne en fête.
19.55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20.05 Les jeux.
20.35 Cinéma : The Painted Hills.
Film d'Harold F. Kress.
21.45 Journal.
22.05 Bleu outre-mer :
Saint-Pierre-et-Miquelon.
Rencontre avec des Saint-Pierrais qui ont fait carrière au Québec. Portrait du professeur Le Gall installé à Saint-Jean de Terre-Neuve depuis trente ans.
23.05 Parole de régions.
FR3 Aquitaine : l'Europe à nu.
23.15 Prélude à la nuit.
Gabriel Bacquier chante Paris : Mélodies de Berthomieux.

PÉRIPHÉRIE

Dimanche

- R.T.L., 19 h 25, Si on chantait ; 20 h 35, *les Sœurs Brontë*, film d'A. Techiné ; 22 h 30, Tour de France ; 22 h 43, Série : La vie de Marianne.
- T.M.C., 20 h, Télé-ciné-vidéo ; 20 h 15, A vous de choisir, 21 h 45, Série : *L'île fantastique.*
- R.T.B., 20 h 10, Si on chantait ; 21 h 5, Téléfilm : Il me faut un million, de G. Chouchan et P. Defrance.
- T.S.R., 20 h, Théâtre : *Cher menteur*, pièce de Jérôme Kilty (avec E. Feuillère, J. Marais) ; 21 h 40, Rencontre pour un soir d'été : Max Linder ; 22 h 40, Journal ; 22 h 55, Stations (feuilleton vidéo).

Lundi

- R.T.L., 19 h 25, Série : *Les espions* ; 20 h 30, *Lemmy pour les dames*, film de B. Borderie ; 22 h 15, Tour de France ; 22 h 35, Série : La vie de Marianne.
- T.M.C., 19 h 45, Dallas ; 20 h 45, Jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Harvey*, film d'Henry Koster ; 22 h 40, les carnets de l'été ; 22 h 50, Clip n'roll.
- R.T.B., 20 h, Ecran témoin : *la Mer cruelle*, de Charles Frend.
- T.S.R., 20 h 5, Jeu : Téléralllye ; 20 h 10, *Hôtel des Amériques*, film d'André Techiné ; 21 h 40, Rencontre pour un soir d'été : Louis Jouvet ; 23 h, Stations : feuilleton vidéo.

Mardi

- R.T.L., 19 h 25, Série : Aux frontières du possible ; 20 h 30, *Angélique et le Sultan*, film de B. Borderie ; 22 h 35, Série : La vie de Marianne.
- T.M.C., 19 h 45, *La petite maison dans la prairie* ; 20 h 45, Jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Crépuscule sanglant*, film de Jack Arnold ; 22 h 20, Les carnets de l'été ; 22 h 30, Clip n'roll.
- R.T.B., 20 h, Les sentiers du monde : Sumatra ; 21 h 15, Téléfilm : Lulu, de Marcel Bluwal.
- T.S.R., 20 h, Téléralllye ; 20 h 10, Si on chantait... ; 21 h, Dallas ; 21 h 55, Rencontre pour un soir d'été, Joris Ivens ; 22 h 45, Journal ; 23 h, Stations (feuilleton vidéo).

Mercredi
18 juillet

Télévision française 1

11.30 **TF 1 Vision plus.**
11.55 **Quarante ans déjà.**
12.00 **Bonjour, bon appétit.**
Gâteau au chocolat.
12.30 **Cocktail maison.**
13.00 **Journal.**
13.35 **Série : Aux frontières du possible.**
15.40 **Monte-Carlo show.**
Avec Anthony Newley et la marionnette Ploom.
16.30 **Croque-vacances.**
Dessins animés ; variétés ; info-magazine et feuilleton.
17.55 **Dessin animé : Dog father.**
18.05 **Votre auto a cent ans.**
Ceux de la voie sacrée.
18.15 **Une autre vie.**
19.15 **Émissions régionales.**
19.40 **Tour de France** (résumé).
19.53 **Loterie nationale.**
20.00 **Journal.**
20.30 ***Tirage du Loto.***
20.35 **Série : Dallas.**

21.25 **Nuit d'été de l'INA.**
Deux video-flashs, petits tableaux humoristiques, ouvrent le rideau de cette longue soirée INA.

21.35 **Alice Transit.**
Magazine-fiction préparé par S. Blum, F. Dumas, D. Deleskiewicz.
« Stations », de B. Wilson ; Souvenirs de Printemps dans le Lio Ning : séjour en province chinoise avec le musicien Steve Reich ; Raoul Ruiz, etc.
(Lire notre article.)

22.35 **Carlotta Ikeda, danseuse de buto.**
Emission d'A. Kendall.
Les dernières répétitions d'« Utt » spectacle de danse-solo de Carlotta Ikoda, fondatrice de la compagnie Ariadone.

23.05 **Journal.**

23.20 **Leçon de musique : le shakvhachi.**
Emission de Mildred Clary.
Leçon de shakvhachi, flûte à cinq trous taillée dans le bambou, introduite au Japon au treizième siècle.

Antenne 2

10.30 **Antiope.**
12.00 **Journal.**
12.05 **Série : Les enquêteurs associés.**
12.30 **Cyclisme : Tour de France.**
12.45 **Journal.**
13.35 **Série : Des agents très spéciaux.**
L'affaire des récupérateurs.
14.25 **Aujourd'hui, la vie.**
De la Lune à la Terre.
15.25 **Sports été.**
Cyclisme : Tour de France. Badminton, tournoi All England à Londres.
18.00 **Récré A 2.**
Les merveilleuses cités d'or.
18.30 **C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Le théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Téléfilm : Les fils des alligators.**
De F. Ryck, réal. A. Farwagi.
Dans les années 74-80 en Italie, période « faste » pour les Brigades rouges, un joueur de tennis finaliste en Coupe Davis adhère au mouvement extrémiste. Ce film tiré du roman de Francis Ryck condamne l'horreur de cette lutte armée mais démontre que la société, pour en venir à bout, utilise les mêmes armes.
22.10 **Série : Cent ans d'automobile.**
Du teuf-teuf au turbo. N° 3 : La course en bleu, blanc, rouge.
Les somptueuses limousines : la Bugatti. Les grands circuits : Le Mans, Indianapolis.
22.40 **Sport : catch, à Gonesse.**
Les Maniaks contre Gordon el Borties.
23.10 **Journal.**
23.30 **Bonsoir les clips.**

France Régions 3

19.03 **Jeu littéraire : les mots en tête.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Fête de la musique à Valence.**
19.55 **Dessin animé : Inspecteur Gadget.**
20.05 **Les jeux.**
20.35 **US Festival 83 : Hard rock.**
Avec les groupes : Berlin, Quarter Flash, Missing Persons, U2, Pretenders, Joe Walsh, Stevie Nicks.
21.35 **Journal.**
21.55 **Parole de régions.**
Ce soir FR 3 Aquitaine : voyage en gastronomie.

22.05 **Cinéma : Deux lions au soleil.**
Film de Claude Faraldo.

0.00 **Prélude à la nuit.**
Métamorphoses de Wazercha interprétées par Elisabeth Chojnacka.

Périphérie

- R.T.L., 19 h 25, Simon et Simon ; 20 h 25, Téléfilm : La course à la vérité, de Michaël Ritchie ; 22 h 5, Tour de France ; 22 h 25, Série : La vie de Marianne.
- T.M.C., 19 h 45, Série : les Brigades du tigre ; 20 h 45, L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Violette et François*, film de Jacques Rouffio ; 22 h 35, les Carnets de l'été ; 22 h 45, Offres d'emploi ; 22 h 50, Clip n'roll.
- R.T.B., 20 h, La chasse aux trésors (à Nouméa) ; 21 h 15, Feuilleton : le Soleil des loups ; 22 h 10, l'homme et la musique.
- T.S.R., 20 h, Téléralllye ; 20 h 10, *l'Empire de la terreur*, film de Roger Corman ; 21 h 45, Rencontre pour un soir d'été : *Marcel Moreau* ; 22 h 45, Journal ; 22 h 50, Stations (feuilleton vidéo).

Jeudi
19 juillet

Télévision française 1

11.30 **TF 1 Vision plus.**
11.55 **Quarante ans déjà.**
12.00 **Bonjour, bon appétit :** magazine de Michel Oliver.
Gigot farci et beignets d'aubergines.
12.30 **Cocktail maison.**
13.00 **Journal.**
13.30 **Série : La conquête de l'Ouest.**
14.25 **Objectif santé :** l'anémie par carence de fer.
15.15 **Quarté en direct d'Enghien.**
15.45 **Sports : Tour de France cycliste (en Eurovision).**
17.00 **Croque-vacances.**
Dessins animés, variétés, infos-magazine, feuilleton.
17.55 **Dessin animé : Dog father.**
18.05 **Votre auto a cent ans.**
Ping-pong sur l'Atlantique.
18.15 **Série : Une autre vie.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Tour de France** (résumé).
20.00 **Journal.**
20.35 **Passeport pour la forme : Foca (Turquie).**
Emission de C. Barma et A. Knapen.
En Turquie, avec quelques grands sportifs français : Jean-Pierre Rives, Sophie Berger (karaté), Michel Bevreur (cascadeur)..., quelques chanteurs : Valérie Mairesse..., quelques comédiens : François Duval...
21.35 **Téléfilm : l'Espagnol.**
D'après le roman de Bernard Clavel. Adapt. B. Clavel et J. Prat, avec J.-C. Rolland, D. Davray, L. Corne... 1re partie (redif.).
1939 : deux républicains espagnols sortis de la guerre d'Espagne sont engagés comme ouvriers dans un petit village du Jura. Leur adaptation dans un monde dur qui cache les débuts de la seconde guerre mondiale. Une œuvre de télévision tout à fait remarquable.
23.10 **Journal.**
23.25 **Vivre en poésie : l'Enfant et le Poète.**
Emission de J.-P. Rosnay.

Antenne 2

10.30 **Antiope.**
12.00 **Journal.**
12.05 **Série : les globe-trotters.**
12.30 **Cyclisme : Tour de France.**
12.45 **Journal.**
13.35 **Série : Des agents très spéciaux.**
Opération chauve-souris.
14.25 **Aujourd'hui la vie.**
Des auteurs et vous.
15.25 **Sports été.**
Basket : demi-finales du championnat universitaire des Etats-Unis.
18.00 **Récré A 2.**
Albator.
18.30 **C'est la vie.**
Sites, musées, vacances insolites.
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.15 **Émissions régionales.**
19.40 **Le théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Télévisions du monde : Meurtre à bon comte.**
Soirée de la télévision ouest-allemande.
Téléfilm de la ZDF-RFA, d'après une nouvelle d'Oscar Wilde, réal. R. Gregan.
Un comte, des comtesses, des créanciers, un château et l'enterrement d'un grand oncle richissime. Une série de machinations.
22.05 **Cirque : Zirkus-Zirkus.**
Une séquence spécialement conçue pour les petits et les grands dans la célèbre série de la chaîne allemande ZDF. « Zirkus-Zirkus » : la famille Weiser et ses chimpanzés ; les Spindlers et leurs éléphants ; Jurgen Harendt et ses tigres ; Uwe Schwichtenberg et son âne ; le Cherifienne Truppe, des acrobates ; Los Erminios, des jongleurs ; Petra au trapèze ; Berolinas le manège motos ; The New French et The Great Folcos, les clowns.
22.35 **Rock-pop : Santana.**
Entre le rock latin et le jazz, torride toujours, un des plus grands groupes de rock, qui est passé récemment au Parc de Sceaux, avec Bob Dylan, devant plusieurs dizaines de milliers de personnes !
23.05 **Journal.**
23.25 **Bonsoir les clips.**

France Régions 3

19.03 **Jeu littéraire : Les mots en tête.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Biennale de la danse.**
19.55 **Dessin animé : Inspecteur Gadget.**
20.05 **Les jeux.**
20.35 **Téléfilm : les Insomnies de Monsieur Plude.**
De F. Knelér et J. Desque, avec J. Dufilho, H. Vallier, P. Maguelon...
Un petit village de Haute-Provence autour d'une histoire de clocher. Une cloche qui sonne trop fort, des habitants muets, des intrigues politiques...
22.05 **Journal.**
22.25 **Parole de régions.**
FR 3 Aquitaine : le Pays basque.
22.35 **Prélude à la nuit.**
Symphonie « Salzbourg » KV 136 de W. A. Mozart, interprétée par l'Orchestre des solistes de Berlin.

MITO

Périphérie

- R.T.L., 19 h 25, Série : Des grives aux loups ; 20 h 30, *Quand siffle la dernière balle*, film d'H. Hathaway ; 22 h 15, Tour de France ; 22 h 35, Bonanza.
- T.M.C., 19 h 45, Série : La vie de Berlioz ; 20 h 45, Jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *L'aigle s'est envolé*, film de John Sturges ; 22 h 45, Les carnets de l'été ; 22 h 55, Clip n'roll.
- R.T.B., 20 h, *les Ambitieux*, film d'Edward Dmytryk ; 22 h 15, Courts métrages belges.
- T.S.R., 20 h 5, Téléralllye ; 20 h 10, Document : *les Aventures héroïques de Jane* ; 20 h 50, Dallas ; 21 h 40, Journal ; 21 h 55, Festival folk de Nyon 84.

Vendredi
20 juillet

Télévision française 1

11.30 **TF 1 Vision plus.**
11.58 **Quarante ans déjà.**
12.00 **Bonjour, bon appétit.**
Petit pâté de crabe à la vapeur.
12.30 **Cocktail maison.**
12.40 **Météo d'été.**
13.00 **Journal.**
13.30 **Série : la conquête de l'Ouest.**
15.20 **Santé sans nuages.**
Nouvelles de la santé ; le sport et la santé ; médecine du Mexique et du Moyen-Orient ; la Flore intestinale ; les margarines.
16.30 **Croque-vacances.**
Dessins animés, variétés, infos-magazine, feuilleton.
18.00 **Dessin animé : Dog father.**
18.10 **Votre auto a cent ans.**
Le code de la route.
18.30 **Tour de France cycliste.**
19.20 **Histoire sans parole.**
19.40 **Tour de France** (résumé).
20.00 **Journal.**
20.35 **Variétés : Claude François.**
Emission de M. et G. Carpentier.
Des extraits des plus illustres émissions de télévision consacrées à l'idole de la jeunesse des années 70. Clo Clo avec Mireille Mathieu, Michel Sardou ou Gilbert Bécaud...
21.40 **Ce jour-là : la classe 1925.**
Réal. M. Schindler et Y. Dalain.
Le service militaire en Suisse. Un voyage au Palais des expositions, à Genève, avec la classe de l'année 1925. Fanfares, sac à poils, mousquetons...
22.40 **Temps X.**
Émission d'I. et G. Bogdanoff. La quatrième dimension.
23.10 **Journal.**
23.25 **Les tympans fêlés.**
Scorpion, Juda Priest, Iron Maiden.

Antenne 2

10.30 **Antiope.**
12.00 **Journal.**
12.10 **Série : Les globe-trotters.**
12.30 **Cyclisme : Tour de France.**
12.45 **Journal.**
13.35 **Série : Des agents très spéciaux.**
Le rôle d'une berceuse.
14.25 **Aujourd'hui la vie.**
France secrète : Mercantour et alentours.
15.25 **Sport été.**
18.00 **Récré A 2.**
Superbug ; clip Téléchat.
18.30 **C'est la vie.**
Sites, musées, vacances insolites.
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Le théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.35 **Série : Machinations.**
de J.P. Pétrolacci, réal. B. Gantillon. Avec T. Karyo, R. Vogler, D.Chalem...
Marc et Charlotte tentent de retrouver Meyer à Londres. Pendant ce temps, Anna et Rinaldi livrent aux comparses de Meyer les photocopies de leurs travaux...
21.35 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « personnages contestés », sont invités : Jean-Marie Apostolidès (les Métamorphoses de Tintin), *Pierre Boutang* (Maurras, la destinée et l'œuvre), *Jean-Philippe Domecq* (Robespierre, derniers temps), *Jean Elleinstein* (Staline).
22.50 **Journal.**

23.00 **Ciné-été : le Mois le plus beau**
Film de Guy Blanc.

France Régions 3

19.03 **Jeu littéraire : Les mots en tête.**
19.15 **Emissions régionales.**
19.40 **Fête de la musique à Lyon.**
19.55 **Dessin animé : l'Inspecteur Gadget.**
20.05 **Les jeux.**

20.35 **Vendredi : Au-delà de la guerre... Tchad, printemps 84.**
Magazine d'information d'André Campana.
L'organisation Médecins sans frontières dans une des régions les plus pauvres d'Afrique, théâtre d'une guerre qui ruine l'économie. Au Tchad, le reportage d'Ange Casta traite des premiers contacts de deux infirmiers africains avec l'ordinateur.

21.30 **Série : Mazarin.**
de Pierre Moinot avec F. Périer, M. Sarcey, S. Bouy... (Rediffusion.)
La vie de l'illustre Giulio Mazarini, alias Mazarin, maître dans l'art de gouverner. Un Machiavel.
22.25 **Journal.**
22.45 **Parole de régions.**
FR 3 Aquitaine : carbone, carbone.
22.55 **Prélude à la nuit.**
Poème et barcarolle d'Henri Vieuxtemps, interprétés par Jeanine Vieuxtemps, pianiste.

Périphérie

- R.T.L., 19 h 25, Kojak ; 20 h 25, Téléfilm : A tous les coups on gagne, de P. Bogart ; 22 h 5, Tour de France ; 22 h 25, Bonanza.
- T.M.C., 19 h 45, Dynastie ; 20 h 45, Jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Histoire d'un amour*, film de David Miller ; 22 h 45, Les carnets de l'été ; 22 h 55, Clip'n'roll.
- R.T.B., 20 h, Les grandes maladies : les maladies cardio-vasculaires ; 21 h, Dernière séance : *la Veuve joyeuse*, d'Ernst Lubitsch.
- T.S.R., 20 h 15, Téléralllye ; 20 h 20, Festival du cinéma suisse : *l'Inventeur*, film de K. Gloor ; 21 h 55, Jiri Kylian, chorégraphe ; 22 h 35, Festival folk de Nyon 84 ; 22 h 45, Journal.

Le prochain week-end

TF 1

Samedi 21 juillet

12.10 Téléforme : 12.30 Aventures inattendues : 13.00 Journal ; 13.30 Série : Buck Rogers au XXVe siècle : 14.20 Dessin animé : Snoopy : 14.45 C'est super ; 15.05 Croque-vacances ; 16.35 Dessin animé : Capitaine Flam ; 17.05 Casaques et bottes de cuir ; 17.30 Série : la Nouvelle Malle des Indes ; 18.30 SOS animaux : spécial été de trente millions d'amis ; 18.40 Auto-moto ; 19.15 Emissions régionales ; 19.40 Tour de France cycliste ; 20.00 Journal ; 20.30 Tirage du loto.

20.35 **Au théâtre ce soir : « Ce soir à Samarcande ».**
De J. Deval, avec A. Aveline, P. Andréani, R. Gérôme...
22.35 **Alfred Hitchcock présente : « Jour de pluie... »**
23.05 **Journal.**
23.20 **Fréquence vidéo.**

Dimanche 22 juillet

9.00 Emission islamique ; 9.15 A Bible ouverte ; 9.30 Source de vie ; 10.00 Présence protestante ; 10.30 Le jour du Seigneur ; 11.00 Messe ; 12.00 Doris comédie : un dernier appel ; 12.30 La séquence du spectateur ; 13.00 Journal ; 13.25 Série : Agence tous risques ; 14.30 Les animaux du monde ; 15.00 Sport-vidéo ; 18.00 Série : Des autos et des hommes ; 19.00 Série : Jess Owens ; 20.00 Journal.

20.35 **Cinéma : « Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express. »**
Film de Herbert Ross.
22.25 **Sports dimanche.**
23.10 **Journal.**

A2

Samedi 21 juillet

10.30 Antiope ; 11.10 Journal des sourds et des malentendants ; 11.45 Vidéomaton ; 12.00 Platine 45 (les Ablettes, Bananarama, Wang Shung, Mia Frye, Dick Rivers, Berlin) ; 12.30 Tour de France ; 12.45 Journal ; 13.35 Série : Le retour du Saint ; 18.20 Les carnets de l'aventure ; 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19.15 Emissions régionales ; 19.40 Le théâtre de Bouvard ; 20.00 Journal.

20.35 **Variétés.**
22.05 **Magazine : Les enfants du rock.**
23.00 **Journal.**
23.15 **Bonsoir les clips.**

Dimanche 22 juillet

10.45 Les chevaux du tiercé ; 11.15 Gym tonic ; 11.45 Récré A2 ; 12.00 Les voyageurs de l'histoire ; 12.30 Tour de France ; 12.45 Journal ; 13.20 Festival mondial du cirque de demain ; 14.10 Série : Les mystères de l'Ouest ; 15.00 Si on chantait ; 16.05 Les amours des années folles ; 17.10 Dessin animé ; 17.20 Série : Les beaux messieurs de Bois Doré ; 18.55 Stade 2 ; 20.00 Journal.

20.35 **Jeu : La chasse aux trésors.**
A Cayenne (Guyane).
21.45 **Faits divers : l'Arbre.**
De Jacques Doillon, avec Jeanne Moreau, Julie Jezequel, Valérie Dumas, Catherine Creton.
23.15 **Journal.**
23.35 **Bonsoir les clips.**

FR3

Samedi 21 juillet

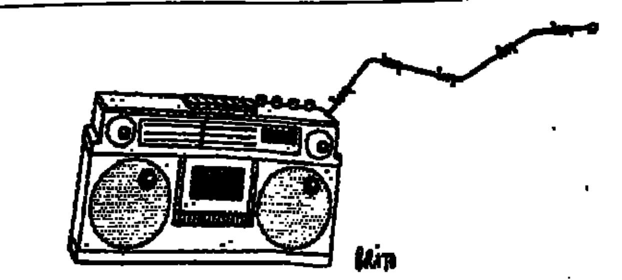
19.03. Jeu : Mots en tête ; 19.15. Actualités régionales ; 19.40. ; 19.55. Dessin animé : les Petits Diables ; 20.05 Les jeux.

20.35 **Feuilleton : Dynastie.**
21.30 **La dernière manchette : match de catch.**
22.35 **Journal.**
22.55 **Musiclub.**

Dimanche 22 juillet

18.30 FR 3 jeunesse ; 19.40 RFO Hebdo ; 20.00 Wayne and shuster, humoristique canadienne.

20.35 **Documentaire : Eric von Stroheim**
Réal. P. Montgomery.
22.10 **Journal.**
22.30 **Cinéma de minuit : Courts métrages,** cycle Tourneur père et fils.
The Jonker Diamond (1936), The Ship that died (1938). Romance of radium (1937), Strange glory (1938). The man in the barn (1937). The Face behind the mask Killer dog (1936). The King without a crown, The Incredible stranger.
23.00 **Prélude à la nuit.**



France-Culture

SAMEDI 14 JUILLET

7.00 Les parlers régionaux : la Vendée.
7.45 Les jeunes entrepreneurs : multisoft.
8.00 Les chemins de la connaissance : les visages du baroque.
8.30 Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : les effets des nouvelles technologies de la communication en matière de travail, d'information et de culture.
9.07 Matinée du monde contemporain.
10.30 Démarches avec... Daniel Habrekorn.
10.50 Musique : libre-parcours jazz (Jean Querlier et son quartette) (et à 21 h 50).
11.30 Gandhi demain, avec Raja Rao et Guy Deleury.
12.30 Chronique des livres politiques.
12.45 Panorama : cinéma.
13.32 Le cri du homard.
14.05 Les samedis de France-Culture : Radio Festival, en direct d'Avignon ; à 14 h et à 18 h 40, l'actualité d'Avignon ; à 14 h 45, Paroles en actes ; à 15 h 40, Planche-contact ; à 16 h 50, Voix off ; à 17 h 45, Le vivant et l'artificiel et les carnets de Jean Couturier.
19.00 Revue de presse internationale.
19.10 Drapeaux, avec J. Grosjean et M. Agulhon.
21.50 Libre-parcours jazz : Bolem Quintet.
22.30 Le Misanthrope et l'Auvergnat, d'E. Labiche. Avec M. Lonsdale, P. Tornade, M. Couture, D. Ajoret.
23.15 L'Affaire de la rue de Lourcine, d'E. Labiche. Avec H. Courseaux, M. Lonsdale, A. Weber...

DIMANCHE 15 JUILLET

7.00 Chasseurs de son : hommage à Jean Thévenot.
7.20 Horizon, magazine religieux.
7.30 La fenêtre ouverte.
7.35 Le petit jardin.
8.00 Orthodoxie.
8.30 Protestantisme.
9.10 Ecoute Israël.
9.40 Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10.00 Messe à Notre-Dame-des-Doms d'Avignon.
11.00 La radio sur la place : à Paris.
12.05 Le cri du homard.
12.45 Musique : Léo Ferré, opéras de voix et musique [et à 16 h 10 et 23 h].
14.30 La Comédie française présente : Catherine ou la belle fermière, de J. Candeille. Avec J. Toja, F. Seigner, N. Silberg...
17.30 Rencontre avec... Marcel Bleustein-Blanchet.
18.30 La cérémonie des mots : petits contes (Voltaire).
19.10 Le cinéma des cinéastes.
20.00 Albatros : la méthode Jarry.
20.40 Atelier de création radiophonique.
23.00 Musique : Léo Ferré, opéras de voix et de musique (le mal-aimé).

LUNDI 16 JUILLET

7.00 Réveils en d'autres lieux.
8.00 Les chemins de la connaissance : Sandor Ferenczi, une psychanalyse chaleureuse ; à 8 h 33, les trésors de Cérès.
8.50 Echec au hasard.
9.07 Les lundis de l'histoire : Alexandre, les Grecs, les Romains et l'Orient ancien.
10.30 Le cri du homard.
10.50 Musique : Opéra 84 (les festivals en France).
12.05 Agora, avec Hélène Carrère d'Encausse.
12.45 Panorama.
13.30 Avec ou sans rideau : le festival d'Avignon.
14.10 Un livre, des voix : « Laura Brams », de Patrick Cauvin.
14.50 Les musiciens du Nil : musique traditionnelle de la Haute-Egypte [et à 21 h 50].
16.03 Arts et gens : images ; à 16 h 45, Vitrine ; à 17 h, Œuvres-clés, clés du temps ; à 17 h 30, la radio sur la place, à Paris.
18.30 Bonnes nouvelles, grands comédiens : l'amour de l'art, de Max-Pol Fouchet, lu par Claude Giraud.
19.25 Jazz à l'ancienne.
19.30 L'homme et l'informatique.
20.00 Les enjeux internationaux.
20.30 L'autre scène, ou les vivants et les dieux : tous les chemins se rencontrent dans l'œil.
21.50 Les musiciens du Nil : musique de la Haute-Egypte.
22.30 Nuits magnétiques : migraine oblige.

MARDI 17 JUILLET

7.00 Réveils en d'autres lieux.
8.00 Les chemins de la connaissance : Sandor Ferenczi, une psychanalyse chaleureuse ; à 8 h 33, les trésors de Cérès ; à 8 h 50, les algues et les vagues.
9.05 La matinée des autres : beauté divine.
10.30 Le texte et la marge : les allergies, avec le docteur Hanocq, de l'Institut Pasteur.
10.50 Musique : Black and Blue (jazz en grandes surfaces, avec Maurice Cullaz).
12.05 Agora.
12.45 Panorama.
13.30 Présence des arts : la France à Venise.
14.10 Un livre, des voix : « Cœur noir », de Eric von Lustpader.
14.50 Musique : les terrasses de l'été (poèmes de Pablo Neruda).
16.03 Les yeux de la tête : portrait de cire (R. Queneau) ; à 16 h 35, Mardiscophile ; à 16 h 45, moteur ; à 17 h 5, l'autre rive ; à 17 h 40, terre des merveilles.
18.10 Le cri du homard.
18.30 Bonnes nouvelles, grands comédiens : l'Etoile noire, de Christiane Baroche, lu par Gérard Lartigau.
19.25 Jazz à l'ancienne.
19.30 Sciences : histoire des origines (de la biologie à la culture).
20.00 Les enjeux internationaux.
20.30 Dialogues : Une France de toutes les couleurs, avec Françoise Gaspard et Tahar Ben Jelloun.
21.45 Lectures : textes de Paul Fort.
21.50 Musique : les tournois du royaume de la musique (les jeunes musiciens français).
22.30 Nuits magnétiques : des pauvres dans la rue.

MERCREDI 18 JUILLET

7.00 Réveils en d'autres lieux.
8.00 Les chemins de la connaissance : Sandor Ferenczi, une psychanalyse chaleureuse ; à 8 h 33, les trésors de Cérès.
8.50 Échec au hasard.
9.05 Matinée des sciences et techniques.
10.30 Le livre, ouverture sur la vie : « Papa est un ogre », de Marie Farre.
10.50 Musique : Thomas Mann, la musique et la germanité [et à 16 h 3 et 20 h 30].
12.05 Agora.
12.45 Panorama.
13.30 Instantané, magazine musical : les hommes de théâtre et la musique.
14.30 Le Syndrome de César, de V. Pennington-Ferguson. Avec C. Nicot, H. Labussière, Y. Clech...
15.30 En remontant le Saint-Laurent : la poésie québécoise d'aujourd'hui.
18.00 Le cri du homard.
18.10 L'école des parents et des éducateurs : les moins-petits.
18.30 Bonnes nouvelles, grands comédiens : le fantôme de la femme, de Roger Grenier, lu par Maurice Teynac.
19.25 Jazz à l'ancienne.
19.30 Perspectives scientifiques : la sociologie de la connaissance (les pères fondateurs).
20.00 Les enjeux internationaux.
20.30 Musique : Thomas Mann, la musique et la germanité (le chant de douleur du docteur Mann).
22.30 Nuits magnétiques : Laurie Anderson.

JEUDI 19 JUILLET

7.00 Réveils en d'autres lieux.
8.00 Les chemins de la connaissance : Sandor Ferenczi, une psychanalyse chaleureuse ; à 8 h 33, les trésors de Cérès ; à 8 h 50, les algues et les vagues.
9.05 Matinée de la littérature.
10.30 Le cri du homard.
10.50 Musique : quelques singularités des opéras de Mozart (le remaniement d'Idoménée ; à 14 h 50, la portée politique des Noces de Figaro
12.05 Agora.
12.45 Panorama.
13.30 Peintres et ateliers.
14.10 Un livre, des voix : « Porter la nef des fous », de Catherine Anne.
16.03 Méridiennes : adresse aux vivants ; à 16 h 10, Médiator (l'idée de péché) ; à 16 h 55, Personé ; à 17 h 30, Partition ; à 18 h 20 : Intime conviction.
18.30 Bonnes nouvelles, grands comédiens : L'homme-tronc et son voyageur, d'Andrée Chedid, lu par Sami Frey.
19.25 Jazz à l'ancienne.
19.30 Les progrès de la biologie et de la médecine.
20.00 Les enjeux internationaux.
20.30 « Kyra Kyralina », de Panaït Istrati (2e partie). Avec S. Joubert, E. Legrand, N. Nerval...
22.30 Nuits magnétiques : Saint Domingue.

VENDREDI 20 JUILLET

7.00 Réveils en d'autres lieux.
8.00 Les chemins de la connaissance : Sandor Ferenczi, une psychanalyse chaleureuse ; à 8 h 33, les trésors de Cérès.
8.50 Échec au hasard.
9.05 Matinée du temps présent : l'entreprise comme nouvelle culture.
10.30 Le texte et la marge : « Biographie de Suzanne Valadon », avec Jeanne Champion.
10.50 Musique : Quelques singularités des opéras de Mozart (Don Giovanni : plaidoyer pour don Ottavio) [et à 14 h 50 : Un air écarté de « Cosi fan tutte »].
12.05 Agora.
12.45 Panorama.
13.32 On commence... : A Avignon.
14.10 Un livre, des voix : « Une enfance pour la vie », de Paul Guth.
16.03 Radio Canada : La philosophie existe-t-elle au Québec ?
16.33 Les rencontres de Robinson, avec Maryse Condé.
18.30 Bonnes nouvelles, grands comédiens : les yeux de la panthère, de Ambrose Bierce, lu par Danièle Lebrun.
19.30 Les grandes avenues de la science moderne : la sexualité.
20.00 Les enjeux internationaux.
20.30 Aphrodite la grande déesse, par M.-H. Fraissé. Avec J. Karageorghis, A. Hermary et J.-J. Walter.
21.30 Avignon.
22.00 En direct d'Avignon : le cycle du roi Arthur, récit chanté, réal. : B. de la Salle, musique : J.-P. Auboux. Avec S. Boulanger, M. Hindenoch, E. Marchand, P. Mesurat, A. Patrix, A. Quonism.
5.30 L'aube comme un vent magique.

France-Musique

SAMEDI 14 JUILLET

F.M. A ORANGE

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.03 Avis de recherche : œuvres de Bach, Liszt, Elgar, Wolf, Martin, Pierné, Glière.
9.10 Carnet de notes.
11.05 Histoire des Chorégies d'Orange.
14.00 Programme musical.
18.00 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : Sextuor, op. 23, nº 5 en ré majeur de Boccherini, Sextuor op. 18 en si bémol majeur de Brahms par le Sextuor à cordes de l'Orchestre national de France, J. Duhem, P. Pouvereau, violons, R. Glatard, M. Gallien, altos, J.-P. Martignoni, violoncelle.
19.05 Jazz à danser.
20.00 Musiques à danser : œuvres d'Offenbach, Schubert, Rubinstein, Van Bree, Weber, R. Strauss.
21.30 Concert : Soirée antillaise, le groupe Pakatak, l'ensemble Pierre Rassin, « 6e continent », Les Malavoi, Le Steel Band, René Voltigeur dit Ton René, Toum Pach.
23.37 Les soirées de France-Musique : Feux d'artifice.

DIMANCHE 15 JUILLET

F.M. A ORANGE

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.03 Concert-promenade : musique viennoise et musique légère.
8.00 Cantate.
9.10 Histoire des Chorégies d'Orange.
12.05 Magazine international.
14.04 Désaccord parfait (en direct de l'auditorium Saint-Louis) : le Requiem allemand de Johannes Brahms ; à 16 h, Concert : Quintette en si mineur de Brahms par le Quatuor Busch et Reginald Kell, clavecin.
17.00 Programme musical.
18.00 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : œuvres de Schubert, Beethoven, Schumann, Mozart par le Trio à cordes de Paris, C. Fery, violon, M. Michalakakos, alto, J. Grout, violoncelle et Dang Thai Son, piano.
19.05 Jazz vivant (en direct de Nice).
20.00 Musique à danser.
21.30 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : « Quatre valses », « Quatre danses hongroises » de Brahms, « Rhapsodie espagnole » de Ravel, « Variations sur un thème de Paganini » de Lutoslawski, « le Sacre du printemps » de Stravinski par Güher et Süher Pekinel, pianos.
23.00 Les soirées de France-Musique : œuvres de Schubert, Mozart, Forqueray, Schumann, Tchaïkovski.

LUNDI 16 JUILLET

F.M. A ORANGE

2.00 Les nuits de France-Musique : Musique de divertissement.
7.10 Actualité du disque compact.
9.05 Méditerranées : Montserrat ; œuvres de March, Cererols, Cabanilles, Benet, Lopez, Viola, Casanovas, Sor, Soler...
12.05 Concert : œuvres de Mozart, Chopin, Lekeu par A. Dumax-Privat, P. Pradier, violons.
13.05 Le jazz au Sud.
14.00 Chasses aux trésors : l'Italie ; œuvres de Haendel, Zemlinsky, Cherubini, Mozart, Verdi.
17.00 L'imprévu, en direct des « Deux Garçons » à Aix-en-Provence (et à 19 h 5).
18.00 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : œuvres de Schubert, Brahms, Liszt, Mahler, R. Strauss par Christa Ludwig.
19.00 Jazz (en direct de la « Grande Parade du jazz » à Nice).
20.00 Musiques à danser.
21.30 Concert (en direct du Théâtre antique) : « Ein deutsches Requiem » de Brahms par l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, dir. C. Perrick, sol. B. Hendricks, R. Bruson.

MARDI 17 JUILLET

F.M. A AIX-EN-PROVENCE

6.00 Musique légère.
7.10 Actualité du disque compact.
9.05 Méditerranées : La guerre de Troie ; œuvres d'Offenbach, Berlioz, Gluck, R. Strauss, Purcell, Roussel.
12.00 Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : « Trio, op. 274 », de Milhaud, « Divertimento », de Mozart, par le Trio à cordes de Paris.
13.05 Le jazz au Sud.
14.00 Chasses aux trésors : l'Allemagne ; œuvres de Beethoven, Reubke, Pfitzner, Spohr, Schreker, Mendelssohn, Schumann, Antheil.
17.00 L'imprévu (en direct des « Deux Garçons »).
18.00 Une heure avec... Scott Ross (clavecin) : œuvres de Haendel, Scarlatti.
19.30 Jazz (en direct de la « Grande parade du jazz » à Nice).
20.00 Musiques à danser : œuvres de Schubert, Ravel, Dukas, Brahms...
21.30 Concert : « le Messie », de Haendel, par le Chœur Monteverdi et l'ensemble English Baroque Solists, dir. J.E. Gardiner, sol. J. Nelson, C. Denley, M. Chance, W. Evans, J. Tomlinson.
23.30 Les soirées de France-Musique : à 23 h 35, Jazz-club (en direct du Hot Brass).

MERCREDI 18 JUILLET

F.M. A AIX-EN-PROVENCE

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.10 Actualité du disque compact.
9.05 Méditerranées : L'appel du désert ; œuvres de Wagner, Liszt, Mahler, Stravinski, Gesualdo, Beethoven, Mozart, Scriabine, de Lassus, Boulez, Buxtehude, Ravel, Brahms, Bach.
12.00 Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : « Première sonate », de Saint-Saëns, « Deuxième sonate en sol mineur », de Fauré, par C. Coin, violoncelle, P. Cohen, piano.
13.05 Le jazz au Sud.
14.00 Chasses aux trésors : la France ; œuvres de Mozart, Stravinski, Schubert, Copland, Chopin.
17.00 L'imprévu (en direct des « Deux Garçons »), et à 19 h 5.
18.00 Une heure avec... l'Orient : Ahmed Latis Kahn (Inde) et la musique traditionnelle d'Irak.
19.30 Jazz (en direct de la « Grande parade du jazz » à Nice).
20.00 Musiques à danser : œuvres d'Adam, Delibes, Lalo.
21.30 Concert (en direct du théâtre de l'Archevêché) : « la Passion selon saint Jean », de Bach, par l'Ensemble vocal et instrumental de Lausanne, dir. M. Corboz, sol. B. Schlick, J. Tomlinson, A. Rolfe-Johnson, P. Esswood, K. Equiluz, P. Brodard.
23.30 Les soirées de France-Musique.

JEUDI 19 JUILLET

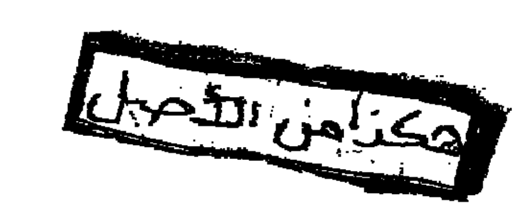
F.M. A AIX-EN-PROVENCE

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.10 Actualité du disque compact.
9.05 Méditerranées : Turquie - Musique de la « Sublime Porte » ; œuvres de Mozart, Gluck, Rossini, Bellini, Liszt, Meyerbeer, Ravel, Saygun.
12.00 Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : œuvres de Constantinidis, Antoniou, Hadjidakis, Liszt, par Elena Mouzalas, piano.
13.05 Le jazz au Sud.
14.00 Chasses aux trésors : œuvres de Mozart, Schumann, Schmidt, Prokofiev.
17.00 L'imprévu (en direct des « Deux Garçons ») et à 19 h 30.
18.00 Une heure avec... Scott Ross, clavecin : œuvres de Haendel, Scarlatti.
19.30 Jazz (en direct de la « Grande Parade du Jazz » à Nice).
20.00 Musiques à danser.
21.30 Concert : « Ouverture en ré », de Nunes-Garcia, « Concerto pour piano et orchestre », de Nobre, « Variations élémentaires », de Krieger, « Batuque », de Lorenzo Fernandez, « Choros nº 6 », de Villa-Lobos, par l'Orchestre philharmonique de Nice, dir. M. Nobre, sol. M.L. Corker, piano.
23.30 Les soirées de France-Musique.

VENDREDI 20 JUILLET

F.M. A AIX-EN-PROVENCE

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.10 Actualité du disque compact.
9.05 Méditerranées : Un Italien à Madrid ; œuvres de Boccherini, Scarlatti, Mozart.
12.00 Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : musique traditionnelle indienne.
13.05 Le jazz au Sud.
14.00 Chasses aux trésors : la RFA ; œuvres de Bach, Debussy, Böhm, Busoni, Bartok, Adorno.
17.00 L'imprévu.
18.00 Une heure avec... Paul Esswood et Lawrence Skrobacs : œuvres de Mozart, Schumann.
20.00 Avant-concert.
20.15 Concert (en direct de Baden) : Messe nº 13 en si bémol majeur « de la Création », Messe nº 12 en si bémol majeur « Theresienmesse », de Haydn, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kord.
22.15 Les soirées de France-Musique (en direct du « Hot Brass ») : Nuit du jazz.



Gastronomie

Galantise

ON dirait un titre de George Sand ! Ou un logis balzacien pour les galants de la muse du département ? Mais la Rabette – une petite rivière n'ayant pas 2 mètres de large – est trop petite pour la rabouilleuse.

Et cette Rabette traverse une auberge ! Enfin, disons son jardinet. Elle coule paressensement devant la cuisine. On l'enjambe pour servir les repas à l'abri d'un toit rustique : nous sommes à Clairefontaine-en-Yvelines, entre Dourdan et Rambouillet. On a traversé, pour arriver, une forêt qui ose garder son nom. Et tous les jours, toute l'année, au jardin ou dans la grande salle à cheminée d'autrefois, on peut goûter la cuisine de Claude Murasan.

Un cuisinier tout bonnement et qui, tôt levé, ne manque jamais ses halles de Rungis, travaille en famille et ne prétend à rien d'autre qu'à satisfaire les amateurs de calme (en semaine), de verdure (dimanche et fêtes).

Pâté de campagne maison (19,40 F, les prix sont nets), salade au verjus (29,50 F), petits feuilletés au roquefort à l'oseille (33 F), escabèche de sardines (40 F), croustade de pleurotes à la crème (49 F), foie gras frais de canard maison avec son verre de sauternes (90 F), sauté de lapereau aux pruneaux (68 F), filets de rascasse aux mousserons (72 F)... Voilà quelques plats, quelques prix, qui ne font pas une trop grande addition, mais d'excellents repas à la campagne.

Dans le jardin il y a des chiens, des chats, des poules derrière un petit grillage, des oiseaux dans les arbres. La campagne vous dis-je ! Et un menu net à 65 F (sans le vin), comportant entrée, un plat, fromage blanc et dessert.

La carte des vins est honorable de prix comme de qualité. Le service de Laurence, la jeune fille de la maison, à la fois timide et efficace.

Quelques chambres (avec salle de bains) pour ceux qui s'attarderaient où voudraient découvrir tôt le matin l'air non pollué de la forêt. N'oublions pas que la Fédération française de ballon rond a choisi le coin pour installer ses terrains d'école et d'entraînement !

Oui, même si George Sand se fût étonnée de voir vingt-deux garçons se disputer un seul ballon, je l'imagine fort bien dans ce cadre. Cependant qu'Alfred, dans la salle-buvette (l'auberge abrite aussi le « tabac » du village), trinquerait au pastis avec de paisibles autochtones.

Nous n'en sommes plus là. Mais je vous assure que mon sauté de lapereau aux pruneaux arrosé modestement d'un Kressmann Monopole (56 F) me transportait loin des soucis de la ville, des embouteillages et des cartes de dépenses exagérées. Loin en arrière, en quelque sorte. A l'Auberge de la Rabette de Clairefontaine-en-Yvelines (tél. : 484-50-06).

LA REYNIERE.

Les Tables de la Semaine

Hôtel de Paris

La halte idéale sur la nationale 7, avant Vichy, avant Roanne, avant la Côte. Trois générations chez les Laustriat, avec une nouvelle carte qui m'a semblé moins « folklorique » (hélas !) qu'autrefois. Mais toujours une belle cuisine, un confort incontestable, un accueil précieux. Et une belle carte des vins. Mais, pourtant, j'aimerais savoir ce qu'est un panaché de poissons « au lime 's » ? Et si le canard « Crôt du Vert » vaut celui à la Du Chambet ?

● **21, rue de Paris à Moulins (03000). Tél. : 44-00-58.**

Le Chapon fin

Ne le cherchez pas sur les guides. Ils ignorent M. Francis Loubes et son menu niçois à 65 F, et une carte de pâtes fraîches *où l'on voudrait* retrouver l'omelette à la niçoise, le civet de lapin aux pâtes, la daube aux ravioli, les tripes à la niçoise et autre entrecôte anchoïade.

Le tout gentiment cuisiné, à prix modestes. Comme le service, qui est compté 12 % !

● **8, rue de la Boucherie à Nice (06000). Tél. : 62-06-62.**

Restaurant Vanel

Ah ! l'admirable maison ! Un *modèle pour tous ces chefs* « grosse-tête », un exemple pour les clients qui s'ébahissent devant l'épate kiwis-petits légumes ! Des omelettes (aux cèpes ou aux truffes) au civet de coq et pieds de porc au cahors ; du bœuf en daube au cou d'oie à l'oseille, mais aussi des asperges à la Fontenelle (avec un œuf coque et une sauce à l'orange) aux œufs brouillés foie de lapin, épinards ; du pot-au-feu de tête et langue de veau accompagné des légumes du pot et des cervelles poêlées au citron ; du soufflé de raie bouclée à la purée de cresson au chou farci à la cuisse de lapin... avec une carte de desserts (une salade de kiwis (les voilà !), orange, pamplemousse et ananas) avec de succulentes madeleines tièdes. Une carte des vins raisonnable (avec la bouteille du mois), une carte des cafés, des thés, des infusions, et bien entendu de prestigieuses eaux-de-vie.

● **22, rue Fontvieille à Toulouse (33000). Tél. : 21-51-82.**

La Villa lorraine

On ne présente plus cette élégante maison, à la carte *incontestablement* la plus étudiée de Bruxelles. En plus de la cuisine classique (avec quelquefois des plats belges), des créations comme ce poulet de grain au curry et lait de coco où encore grillé avec une béarnaise à la menthe fraîche. Et, en dessert, ces fraises au lait d'amande ! Très belle carte de vins.

Mon menu ce midi-là : petit homard à la nage beurre au sancerre ; pot-au-feu de ris de veau aux morilles. Heureux Marcel Kreusch d'avoir trouvé, en Freddy Van de Casserie, un cuisinier en symbiose avec sa belle maison.

● **75, avenue du Vivier-d'Oie à Bruxelles. Tél. : 374-31-63.**

L. R.

Mode

Soie sans souci

LA soie va bientôt figurer au tableau des fibres lavables en machine. Après huit ans de recherches, Ratti, le soyeux italien de Côme, vient de mettre au point un traitement breveté sous le nom de « SW 80° ».

Il est déjà appliqué sur un crêpe de Chine en 140 centimètres, imprimé en application par rongeage, dont nous pourrons voir les premiers chemisiers lors du prochain salon du prêt-à-porter du printemps 1985, ainsi que chez les couturiers créateurs. Ceux-ci ont surtout choisi des unis pastel clair et des imprimés bicolores. Ratti est bien décidé à s'attaquer à l'immense marché international de la chemise masculine haut de gamme un peu plus tard.

L'entretien de la soie se trouve grandement facilité par cette novation. Sans lavabilité, point de salut, surtout aux Etats-Unis, où tout l'habillement, jusqu'aux chaussures de tennis, se jette à la machine. Le nouveau traitement ne se double pas, pour le moment, de l'infroissabilité, qui a si largement contribué au succès des synthétiques.

Ratti, qui imprime 5 millions de mètres de tissu par an, est un des premiers industriels de la soie sur le plan mondial, avec quatre usines en Italie et une à Andrésieux, près de Saint-Etienne, qui doit se consacrer aux cotons de l'habillement féminin.

Créée en 1945, la société Ratti contrôle le cycle complet de la production à partir de la création dans un studio de quarante personnes. Le tissage, la teinture, la photogravure, l'impression et le finissage en circuits intégrés permettent un excellent rapport qualité-prix en fibres naturelles : soie, laine, coton et lin. Des unités de production de cravates, écharpes et foulards complètent le secteur de l'habillement, sans oublier les robes de chambre pour hommes.

Dans le domaine culturel, en collaboration avec le Metropolitan Museum of Art de New-York, Ratti a récemment réalisé la réimpression en nombre limité de précieuses *chinoiseries* du dix-huitième siècle en carrés et en écharpes de soie et de cachemire, dont la vogue va s'amplifiant. Enfin, en tissu d'ameublement, ses *papiers japonais* viennent de se voir décerner l'International Design Award de New-York.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Philatélie nº 1852

Le programme des émissions...

...pour 1985 comprend trente-six timbres, dont huit avec surtaxe, contre neuf timbres.

I. – TIMBRES AVEC SURTAXE

● **Journée du timbre :** Eugène Daguin, inventeur de l'oblitération « Daguin ».

● **Personnages célèbres :** Roland Dorgelès (1885-1973) ; Victor Hugo (1802-1885) ; Jules Romains (1885-1972) ; François Mauriac (1885-1970) ; Jean-Paul Sartre (1905-1980) ; Romain Roland (1866-1944).

● **Croix-Rouge :** retable d'Issenheim (détail) (Haut-Rhin).

II. – TIMBRES SANS SURTAXE

● **Série artistique :** vitrail de la cathédrale de Strasbourg (le Jugement du Roi Salomon) ; et des œuvres de Nicolas de Staël, Giacometti, Alechinsky, Dubuffet.

● **Série « Europe » :** thème « Musique » retenu par la CEPT, *Adam de la Halle, Darius Milhaud.*

● **Série « touristique » :** Montpellier (Hérault) ; Solutré (Saône-et-Loire) ; La Saintonge romaine ; Abbaye de Saint-Michel de Luxa (Pyrénées-Orientales).

● **Série « Flore et faune de France » :** orme de montagne ; chêne rouvre pédonculé ; hêtre foyard ; épicéa.

● **Commémoratifs et divers :** Congrès de la FSPF à Tours ; la francophonie ; 1500ᵉ anniversaire de l'abbaye de Landevennec (Finistère) ; 40ᵉ anniversaire « Victoire et retour des Déportés » (2 timbres) ; la Saint-Valentin (dessin de Peynet) ; centenaire de la Société internationale de sauvetage du lac Léman ; Hommage aux femmes, Pauline Kergomard ; architecture contemporaine ; hommage de la France à ses morts ; cinquantenaire de la télévision française ; hommage au théâtre, Charles Dullin.

● **Poste aérienne :** hydravion CAMS 53, suite de la série retraçant l'évolution de l'aviation française.

● **RETRAITS** du 20 juillet : 1,80 F Marseille (congrès), 1,80 + 0,40 F, Rembrandt (journée du timbre), 3,00 F, Concarneau, 3,60 F, Abbaye de Noirlac ; timbres-taxes, série « fleurs » : 0,05, 0,10, 0,15, 0,20, 0,30, 0,40, 0,50 et 1,00 F, dans l'ordre : centaurée Jacée, gentiane, coquelicot, petite pervenche, myosotis, ancolie, trèfle et soldanelle des Alpes.

● **WALLIS ET FUTUNA :** un timbre P.A., pour les Jeux olympiques de Los Angelès ; 85 F., haltérophilie. Maquette de Veret Lemarinier. Offset, Edila.

◆ *VIENT DE PARAITRE* la troisième édition du catalogue de France *Marianne* (en couleurs). Présenté par M. Gabriel Gourin, président de la Fédération des sociétés philatéliques françaises, et patronné par cette dernière. Les auteurs, J. Storch, R. Françon et J.-F. Brun, d'année en année, apportent des améliorations pour mieux satisfaire les exigences des philatélistes d'aujourd'hui et ceux de demain. En vente, 89 F, chez les négociants et au 85, gal. Beaujolais, Paris-1ᵉʳ.

ADALBERT VITALYOS.

Les timbres émis en 1983

Le BILAN des émissions 1983 en France se présente sous forme d'un tableau récapitulatif avec le chiffre de tirage de 43 timbres, accompagnés de renseignements.

Pour l'obtenir joindre 5 F en timbres-poste à votre demande, ainsi qu'une enveloppe (affranchie à 2 F) libellée par vos soins, à votre nom et adresse.

Ecrire à M. A. VITALYOS, *le Monde Loisirs*, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

échecs

N° 1081

Feux croisés

(Tournoi international de Londres, 1984)

Blancs : J. TIMMAN

Noirs : A. Karpov

Partie écossaise.

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. é4	é5	15. f4	fxé5
2. Cf3	Cç6	16. fxé5	Té8
3. d4	éxd4	17. Ff4	Dh4+!
4. Cxd4	Cf6 (a)	18. g3	Dh5 (k)
5. Cxç6 (b)	bxç6	19. Tç1 (l)	Ra8!! (m)
6. é5	Dé7 (ç)	20. h4 (n)	d5
7. Dé2	Cd5 (d)	21. Dé3 (o)	g5 (p)
8. ç4	Fa6 (é)	22. Fxg5	Fb4+
9. Dé4 (f)	Cb6	23. Rf2 (q)	Th-f8+ (r)
10. Cd2 (g)	0-0-0		
11. ç5 (h)	Fxf1	24. Rg2 (s)	Txf2! (t)
12. çxb6	Fa6	25. Dxé5	Df3+
13. bxa7 (i)	Rb7	26. Rh2 (u)	Df2+
14. Cb3 (j)	F6	27. abandon (v)	

NOTES

a) Une autre possibilité est 4..., Fç5 ; 5. Fé3 ou 5. Cb3.

b) Dans les années 1950, on jouait volontiers la variante 5. Cç3, Fb4 ; 6. Cxç6, bxç6 ; 7. Fd3, d5 ; 8. éxd5, çxd5 ; 9. 0-0, 0-0 ; 10. Fg5, Fé6. L'échange 5. Cxç6 suivi de l'avance 6. é5, qui plaisait tant à Mieses depuis sa partie contre Janowsky au *tournoi de* Hastings 1895, et que recommande *Steinitz dans son* « Moderne Chess Instructor » de 1889, fut introduit pour la première fois par Blackburn dans son match contre Zukertort en 1881. Cette ligne de jeu que l'on voit rarement dans les parties de grands maîtres vaut probablement mieux que sa réputation.

ç) La meilleure réponse. Si 6..., Cd5 ; 7. Fd3!, d6 ; 8. 0-0, Fé7 ; 9. éxd6, çxd6 ; 10. Fé4 avec avantage aux Blancs ou 7. ç4, Cb6 ; 8. Fd3, d5 ; 9. éxd6, çxd6 ; 10. 0-0, Fé6 ; 11. Té1, Fé7 ; 12. Dç2, h6 ; 13. b3, 0-0 ; 14. Fb2, Cd7 ; 15. Cd2, Cé5 ; 16. Fxé5, dxé5 ; 17. Cf3, f6 ; 18. Ch4 et les Blancs sont mieux (Botterill – Eley, 1973). Si 6..., Cé4 ; *7. Df3!, Db4 ; 8. g3, Cg5 ; 9. Dé2, Dé4 ;* 10. Fxg5!, Dxh1 ; 11. Cç3, h6 ; 12. Ff4, *Dxh2 ; 13. Cé4, Fé7 ; 14. 0-0-0, 0-0 ;* 15. Df3 (Gussakov – Efimov, 1959) et *le sacrifice de qualité des Blancs est largement compensé.*

d) Sur le retrait 7..., Cg8, la réponse 8. b3! est bien supérieure à 8. g3, joué *dans la partie Mieses – Lasker (Hastings, 1895).*

é) *A considérer est aussi 8..., Db4+ ;* 9. Cd2, Cf4 ; 10. Dé4, Cé6 ; 11. Fé2, a5.

f) *Si 9. f4, Db4+ ; 10. Rd1*, Fç5 ; 11. Ca3, Cb6! (meilleur que 11..., Dxa3 ; 12. bxa3, Cç3+ ; 13. Rç2, Cxé2 ; 14. Fxé2). 9. Cd2 est une idée voisine : 9..., Cb6 ; 10. b3, 0-0-0 ; 11. Fb2, g6 ; 12. 0-0-0, Fg7 ; 13. f4, Th-é8 ; 14. Df2! et les Blancs ont obtenu une position agréable : si 14..., d6 ; 15. ç5!, Fxf1 ; 16. Dxf1, dxç5 ; 17. Da6+, Rb8 ; 18. Cç4 (Narodisky – Makarov, Mos*cou, 1962).*

g) 10. Cç3 semble bon. Si 10. Fd3?, Fxç4 ; 11. Fxç4, d5.

h) Entrant dans un champ tactique douteux qui contredit le principe selon lequel l'attaque profite au camp le mieux développé.

i) 13. bxç7 est aussi à examiner.

j) 14. Cf3 semble plus sûr.

k) Le R blanc n'est plus en sécurité sous les feux croisés ennemis. Il n'est *plus question de roquer.*

l) Tentant de trouver un sauvetage *dans* la combinaison. 20. Txç6, bxç6 ; 21. Ca5+.

m) *Mais le champion du monde élimine ainsi tout contre-jeu et prouve non seulement* que son R est bien à l'abri derrière le pion blanc a7 mais aussi que la pièce essentielle de son dispositif est le Fa6, prêt à occuper la diagonale b7-h1.

n) Empêchant l'avance g7-g5. A noter que 20. Cç5 ne ferait que donner tout son sens au retrait 19..., Ra 8! ; par exemple, 20..., Fxç5 ; 21. Txç5, d6!! ; 22. Txç6, Fb7 ou 22. *Dxç6+, Fb7* ou 22. Ta5, Fb7 et les Noirs gagnent.

o) Il faut surveiller la case é2. Si 21. Dç2, Tx é5+ ; 23. Fxé5, Dxé5+ ; 24. Rf2, Fd6 et la position des Blancs n'est que ruines.

p) Quand même.

r) Seule case.

s) Les feux croisés des deux T, deux F et de la D d'un champion du monde.

t) Ce sacrifice de T n'exige pas de long calcul.

u) ou 26. Rh3, Fç8+ ; 27. Rh2, Df2 mat.

v) Evitant le mat. 27. Rh3, Fç8+! le mat du F-D.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1080

V. Evremov. 1962.

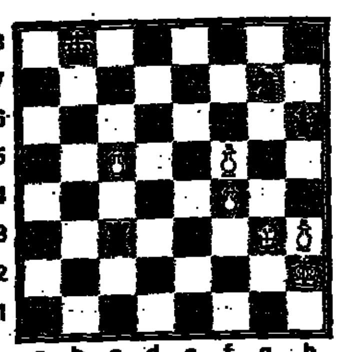
(Blancs : Rg5, Ta2, Pb4 et ç5. Noirs : Rh1, Fa6, Pb7, ç7, h3.)

1. ç6!, h2 (si 1..., bxç6 ; 2. Txa6, h2 ; 3. b4) ; 2. b4 ; Rg1 ; 3. Txh2 (et non 3. *Rf6 ? h1=D ; 4. Ta1+, Ff1*), Rxh2 ; 4. b5!, Rg3 (si 4..., Fxb5 ; 5. çxb7 et si 4..., *bxç6 ; 5. bxa6*) ; 5. Rf6! (et non 5. Rf5 ? à cause de 5..., Rf3 ; 6. Ré5, Ré3 ; 7. Ré6, Ré4 ; 8. Ré7, Rd5 ; 9. Rd8, Rd6 ; 10. Rç8, Fxb5 ; 11. çxb7, Fa6!), Rf4 ; 6. Ré7, Ré5 (si 6..., Ré4 ; 7. Rd8! – et non 7. Rd7 ?, *Fxb5* – ; Rd5 ; 8. Rxç7, Rç5 ; 9. bxa6 avec gain) ; 7. bxa6! (si *7. Rd7 ?, Fxb5* ; si 7. *Rd8 ?*, Rd6), bxa6 ; 8. Rd7, a5 ; 9. Rxç7, a4 ; 10. Rd7, a3 ; *11. ç7, a2* ; 12. ç8=D, a1=D ; 13. Dh8+ suivi de 14. Dxa1.

ÉTUDE

B. BEINFEST

(1976)



Blancs (6) : Rh2, Fg3, Pç5, f5, f4, h3.

Noirs (4) : Rb8, Tç3, Cg7, Ph6.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

---

bridge

N° 1079

La promotion d'Omar

Cette donne du match France-Italie d'un Festival de Deauville montre la difficulté du jeu de flanc.

Aux deux tables, Ouest n'a pas trouvé le défense mortelle et c'est Omar Sharif, qui était spectateur, qui est venu expliquer au micro comment le contrat pouvait être battu quand on voyait les quatre jeux.

	Nord	
	♠ V 6 3 ♡ A ◇ 10 7 6 4 3 ♣ R D 8 7	
Ouest ♠ 8 4 2 ♡ V 10 6 ◇ D V ♣ A V 9 4 3		**Est** ♠ A 10 7 5 ♡ D 7 ◇ A R 9 8 ♣ 10 6 5
	♠ R D 9 ♡ R 9 8 5 4 3 2 ◇ 5 2 ♣ 2 **Sud**	

Ann : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Chemla	P. Ticci	Lebel	Massimo
passe	passe	1 ◇	1 ♡
contre	passe	1 ♠	2 ♡

Après l'entame de la Dame de Carreau pour le 9 d'Est, *comment Ouest doit-il jouer* pour faire chuter le contrat de DEUX CŒURS ?

Réponse :

En fait, Ouest, après la Dame de Carreau, *rejoua* le Valet de Carreau resté maître, puis il contre-attaqua *le 3 de Trèfle sous l'As pour détruire* la communication dans cette cou*leur en pensant que Sud* avait deux Trèfles. Mais Pabis Ticci fit la *Dame, puis il tira l'As de Cœur et* il ne donna plus qu'un Pique et un *Cœur...*

Or la défense mortelle n'est pas introuvable si on imagine que le partenaire a l'As de Pique et un honneur à Cœur : resté maître avec la Dame de Carreau, *Ouest tire l'As de Trèfle* (pour éviter que Sud ne défausse son singleton à Trèfle au lieu de couper au troisième tour à Carreau) ; ensuite Ouest rejoue le Valet de Carreau pris par le Roi d'Est qui continue Carreau. Sud coupe avec le 8 de Cœur, mais *Ouest surcoupe avec le 10 de Cœur* et contre-attaque Pique pour donner la main à son partenaire. Est prend avec l'As de Pique et joue son dernier Carreau pour une nouvelle promotion d'atout. Est-Ouest réalisent ainsi deux Carreaux, les deux As noirs et *deux atouts* le 10 et le Valet de Cœur...

Les impasses de Deauville

Au Festival de Deauville, qui a lieu chaque année dans la deuxième quinzaine de juillet, les tournois par paires ont lieu l'après-midi tandis que les soirées sont réservées au « Tournoi des champions », une sé*rie de matches au bridge* rama entre quelques-unes des meilleures *équipes européennes.*

Voici une jolie donne d'une rencontre entre les Français et l'équipe belge.

	Nord	
	♠ D 10 9 ♡ A R 10 6 5 ◇ 10 3 ♣ R 5 2	
Ouest ♠ V 8 7 4 3 ♡ 4 3 ◇ A 9 5 ♣ D 9 7		**Est** ♠ – ♡ V 8 2 ◇ R D V 7 4 2 ♣ A 10 8 4
	♠ A R 6 5 2 ♡ D 9 7 ◇ 8 6 ♣ V 6 3 **Sud**	

Ann : E. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Wanufel	Abécassis	Fauc.	Chemla
–	–	1 ◇	1 ♠
passe	2 ◇	passe	2 ♠
passe	3 ♠	passe	passe
contre	passe	passe	passe...

Ouest a entamé l'As de Carreau et il a contre-attaqué la Dame de Trèfle pour le Roi et l'As d'Est qui a tiré le Roi de Carreau et a rejoué Trèfle (en espérant que Ouest aurait le Valet). *Comment Chemla, en Sud, a-t-il ensuite gagné* TROIS PIQUES avec une levée de mieux contre toute défense ?

Note sur les enchères.

Le cue bid de Nord (« 2 Carreaux ») suivi d'un soutien à Pique avait pour but d'inviter le partenaire à jouer la manche s'il n'était pas minimum comme c'était le cas. Malgré cinq atouts et une ouverture chez le partenaire, le contre de « 3 Piques » était un peu risqué.

A l'autre table les enchères ont été assez semblables, mais Nord a dit « 4 Piques » (au lieu de « 3 Piques » au second tour) et ce contrat *contré* a *chuté* d'une levée, la défense ayant joué trois fois Carreau...

Bridge vision *au Festival de Deauville*

Le Tournoi des Champions, qui aura lieu chaque soir du 20 au 26 juillet au Casino de Deauville, opposera quatre équipes internationales. Les matches seront retransmis au bridge rama et en même temps *sur un écran de bridge vision.*

PHILIPPE BRUGNON.

---

dames

N° 228

Le professeur Kouperman

Championnat des Etats-Unis, 1983

Blancs : I. KOUPERMAN

Noi.s : E. VOLEL

Ouverture : RAPHAËL

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. 32-28	18-22	20. 30-25	4-9
2. 37-32	12-18	21. 43-39	13-18
3. 41-37	7-12	22. 50-44	20-24 (n)
4. 46-41 (a)	1-7	23. 40-35	17-21
5. 34-30	20-25	24. 44-40 (o)	11-17
6. 40-34 (b)	15-20	25. 33-28	15-20
7. 44-40	20-24! (c)	26. 39-33 (p)	9-13
8. 32-27! (d)	14-20	27. 37-31	21-26* (q)
9. 37-32	9-14 (e)	28. 40-34! (r)	26x37
10. 41-37	3-9 (f)	29. 42x31	17-21* (s)
11. 49-44	10-15* (g)	30. 47-42	2-7
12. 28-23 (h)	18x29	31. 27-22!! (t)	18x27
13. 34x23	25x34	32. 31x22	12-18 (u)
14. 39x30! (i)	19x39	33. 22-17!	21x12
15. 30x10	5x14	34. 28-22	18x27
16. 44x33	14-19	35. 32x21	16x27
17. 27x18	12x23 (j)	36. 33-29 (v)	24x33
18. 31-27! (k)	7-12	37. 38x9!	14x3
19. 35-30!! (l)	9-14 (m)	38. 25x23! (w)	abandon

NOTES

a) 4. 34-30 (1-7) ; 5. 40-34 (18-23) ; 6. 31-27 (22×31) ; 7. 36×27 (20-25) ; 8. 46-41 (15-20) ; 9. 44-40 (20-24) ; 10. 34-29 (23×34) ; 11. 40×20 (25×34) ; 12. 39×30 (14×34) ; 13. 50-44 (10-14) ; 14. 44-39 (12-18) ; 15. 39×30 (17-22) ; 16. 28×17 (11×31) ; 17. 37×26 (5-10) ; 18. 45-40 (10-15), etc. (Kouperman-V.D. Wal, *26 février 1979*).

b) *6.* 30-24 (19×30) ; 7. 35×24 (14-20) ; 8. 33-29 (22×33) ; 9. 39×28 (17-21) ; 10. 29-23 (20×29) ; 11. 23×34 (21-26) ; 12. 38-33 (11-17) ; 13. 44-39 (10-14) ; 14. 42-38 (17-21) ; 15. 47-42 (5-10) ; 16. 50-44 (13-19) ; 17. 31-27 (15-20) ; 18. 36-31 (18-23) ; 19. 40-35 (8-13), etc. [J.V.D. Borst - Ch. Pippel, championnat des Pays-Bas, 1978, *le Monde* du 18 mars 1978.]

c) A l'école du GMI Kouperman (dissident soviétique), ex-champion du monde, le conducteur des Noirs donne déjà un tour passionnant au combat par ce double enchaînement de l'aile droite.

d) Les Blancs répliquent par un double enchaînement, que plusieurs experts considèrent comme plus redoutable encore que l'enchaînement précédent.

e) Le coup de dame classique n'existant pas : (16-21?) ; 27×16 (19-23) ; les Blancs prennent par 30×19 et + 1, puis + 2 après 28-23 (18×29) ; 33×15.

f) Jeu extrêmement tendu où les Noirs puisent dans toutes leurs ressources pour tenter de se montrer l'égal du professeur Kouperman.

g) Forcé.

h) Prenant les bottes de sept lieues pour atteindre rapidement le stade du milieu de partie.

i) Le plus fort.

j) Jeu sensiblement égal après cette *suite d'échanges.*

k) Un coup aigu destiné à ébranler psychologiquement, au temps suivant, l'adversaire, par un jaillissement de plusieurs menaces.

l) Interdisant cinq continuations, dont les quatre suivantes :

l1) 19. ... (12-18) ; 20. 33-29 (23×25) ; 21. 27-22 *[ad libitum]* ; 22. 32×23!, rafle 5 pions et +.

l2) *19. ... (14-10) ; 20. 33-29* (23×25) ; 21. 27-22 (17×28) ; 22. 32×5, dame et +.

l3) 19. ... (13-18) ; 20. 30-24! (20-29, *l'3*) ; 21. 33×22 (17×28), B+1.

l'3) 20. ..., (19×30) ; 21. 27-22 (17×39) ; 22. 43×3!, dame et +.

l4) 19. ... (20-24) ; 20. 40-34 (24×35) ; 21. 34-29 (23×34) ; 22. 27-22 (17×39) : 23. 38-33 (39×28) ; 24. 32×3 (4-9) [pour prendre la dame] ; 25. 3×39 (11-17) ; 26. 39×11 (6×17), égalité numérique, les Blancs paraissant toutefois dotés d'une structure plus équilibrée. A considérer aussi, après *19. ... (20-24) ; 20. 33-29* peut-être plus fort...

m) Sans doute le meilleur.

n) L'absence du pion pivot à 3 fait maintenant apparaître cruellement le handicap des Noirs, dans l'impossibilité de procéder à l'échange (14-20) 25×14 (9×20) et de constituer (lorsque cette *case 3 est occupée*) une colonne d'attaque 15, 20, 24 contre le flanc droit des Blancs.

o) Il est extrêmement rare de constater, à ce stade de la partie, qu'aucun coup n'est perdant.

p) Renforcement du bastion central. A noter, élément important dans un milieu de partie de type classique, la présence du pion pivot à 48.

q) Le seul coup qui *ne* soit pas perdant tactiquement ou positionnellement.

r) La *précision* du jeu positionnel de l'ex-champion du monde, dont on se souvient de son sensationnel match mondial en vingt parties, en 1959, contre le virtuose GMI canadien Deslauriers, l'empereur, à l'époque, des combinaisons des plus complexes. Kouperman l'emporta d'une courte tête pourtant.

s) Le seul coup encore qui ne soit pas perdant.

t) Ou comment concevoir et concrétiser l'idée d'une situation dans laquelle l'adversaire est contraint à la perte du pion ou à l'abandon.

u) Les Noirs n'ont pas décelé la combinaison de gain qu'ils laissent aux Blancs. Le moindre mal était de perdre le pion par *(21-27)*, car sur toute continuation différente, ou autre que le coup *du texte, B+* par *(33-29)*.

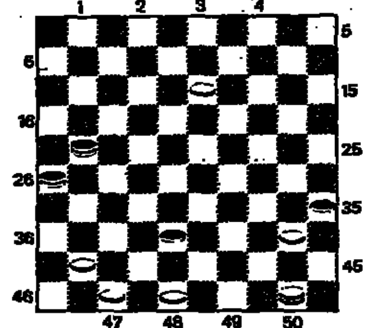
v) On constate que la fermeture (12-18) au *trente-deuxième temps* n'a pas mis les Noirs à l'abri de la double rafle.

w) Le professeur Kouperman conservera-t-il longtemps son titre de champion des Etats-Unis ?

PROBLÈME :

M. J. KUIPERS

1979



Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 41-37!! [les innombrables finesses du damier, à l'infini] (35×44, *a*) 50×42 (21-27*, forcé pour tenter d'arracher la nulle) 13-9!! [autre finesse] (27×4) 42-15! (26×42) 48×37 (4-9...) 37-31 (9×36) 15-4!, + par enfermé-diagonale.

a) (26×42) 48×37 (35×44) 50×26, + par supériorité numérique.

JEAN CHAZE.

MOTS CROISÉS

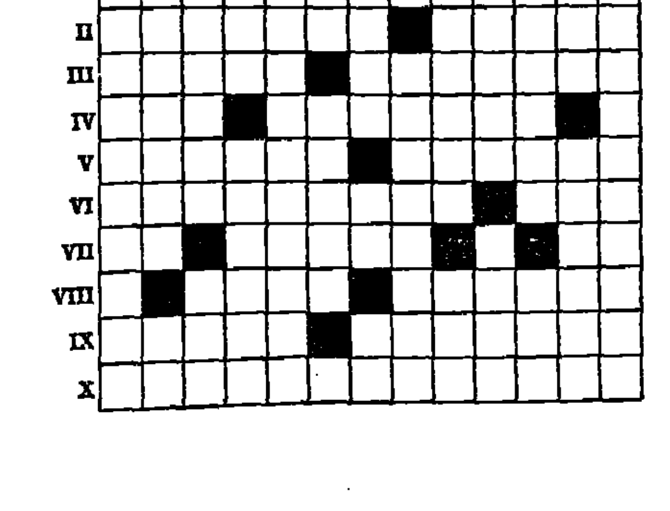
N° 310

Horizontalement

I. Ceux de la gauche le sont au sens étymologique du terme. – II. A bout de stocks. Tondu. – III. Ils comptent de nombreux saints dont *un seul est vivant.* Il est gros comme un pigeon. – IV. Mesure. C'est du *domaine du vol.* – V. Passer à l'eau fraîche. Mis dans l'intervalle. – VI. *On en prend si on est un peu* affecté. Ne manque pas de jeux. – VII. *Doublé,* c'est encore petit. Peintre de Leyde. Préposition. – VIII. *Dans* le vrai. *Il* se battit en Normandie avant d'y rouler. – IX. Il a fini de faire rire. Un petit logement pour la sécurité. – X. Des vacances semi-sabbatiques.

Verticalement

1. Quand l'un peut aller sans l'autre. – 2. On en soupçonna dans le Golfe. Démontre. – 3. Renfermement. Ferme de bas en haut. – 4. Vole doublement. Travaillé comme une sculpture. – 5. Pleines et chaudes, pour *redonner* du cœur au ventre. – 6. Pronom. N'est pas *précisément gentil.* – 7. La *femme* du chef. Sur le bout du doigt. En *train.* – *8. Dirigeai.* – *9. On peut les* reconnaître à leur odeur. Il n'y a rien à en tirer. – *10. Plus étendue que* Paris. On voit bien ici qu'elle est *espiègle.* – *11. Donnent* de la variété ou dans les variétés. Aujourd'hui ? – *12. Doublé,* mène droit au dodo. Redonne du brillant. – *13. On les préfère un peu lâches.*



SOLUTION DU N° 309

Horizontalement

I. Souscripteurs. – II. Ultérieur. Sue. – III. Po. Riantes. Oc. – IV. Prive. Arpente. – V. Lodens. Eole. – VI. Eno. Turfistes. – VII. Lo. Rein. Tri. – VIII. Ekeren. Etaelo. – IX. Ni. Ipomées. On. – X. Transmissions.

Verticalement

1. Supplément. – 2. Oloron. Kir. – 3. Ut. Idole. – 4. Serve. Orin. – 5. Crient. Eps. – 6. Ria. Surnom. – 7. Iéna. Ré. Mi. – 8. Putréfiées. – 9. Trépointes. – 10. Sels. Asi. – 11. Us. Nette. – 12. Ruot. Erion. – 13. Sécessions.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS®

N° 310

Horizontalement

1. AEGILQU. – 2. ABEERTTU. – 3. AABGINST. – 4. AEGNOPRS (+ 1). – 5. ADEILLR (+ 1). – 6. EEINNRTT (+ 1). – 7. EEFRTU (+ 2). – 8. ABCFILO. – 9. ADEIPSS (+ 1). – 10. AAEILNST (+ 4). – 11. ADOTUX. – 12. AENORT (+ 1). – 13. EEELNSSY. – 14. AAEEGGLN. – 15. AAEERRT (+ 2).

Verticalement

16. AABGIRT. – 17. BEHNORU. – 18. AAAILSV (+ 1). – 19. EEILNSS (+ 4). – 20. AEEFRSY (+ 1). – 21. AEGIIMR (+ 4). – 22. CELORTV. – 23. AAEFLRT (+ 1). – 24. AENPRS (+ 1). – 25. AENPRSU. – 26. BEEIINOT. – 27. DEIINO. – 28. ADENORT (+ 4). – 29. AEEGRSTT (+ 1). – 30. AALNST (+ 2). – 31. AFGIPRTU. – 32. EEELMSX.

SOLUTION DU N° 309

Horizontalement

1. LIGOTERA (GRATIOLE LOGERAIT). – 2. FAENAS. – 3. *NEANTISE (TANNISEE).* – 4. SANCERRE (CASERNER CERNERAS CRENERAS- ENCRERAS ERRANCES SERANCER). – 5. THYMIE. – 6. *TACTILE.* – 7. CULERON. – 8. INETENDU. – *9. TESTEREZ.* – 10. VUMETRE. – 11. ANCRAGES (GARANCES CARNAGES). – 12. *ORDALIE* (IODLERA). – 13. SVASTIKA. – *14. INAPTES (PATINES PENSAIT* SEPTAIN TAPINES). – 15. EUSKERA.

Verticalement

16. LUSITAIN, portugais (INSULTAI LUTINAIS). – 17 VROMBI. – 18. ARNAQUERA. – 19. GYNECEE. – 20. MEDINA (MEDIAN MENDIA DEMAIN). – 21. TYPERAS. – 22. TREPIDE (TREPIED DEPERIT DEPITER DIPTERE PREDITE). – 23. NAVRAIS (RAVINAS SAVARIN). – 24. SENEVES, ou sanves, moutarde. – 25. ENTRISME (ENTREMIS MISERENT REMISENT RETINMES TERMINES TERNIMES). – 26. FAITOUTS. – 27. *TARGUIES (ARGUTIES GUITARES).* – 28. ETHYLENE. – 29. *REESSAYE (RESSAYEE).* – 30. ASTICOTE. – 31. NAZISME.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Classique

Une merveille à découvrir : « La Finta Giardiniera », de Mozart

La location est, paraît-il, assez molle au Festival d'Aix-en-Provence pour les cinq représentations de *la Finta Giardiniera*, de Mozart (alors que les huit *Barbier* sont pleins). Ah ! s'il s'agissait de *Don Giovanni* ou de *Cosi*, archi-rabâchés, on n'hésiterait pas à sortir de 120 F à 420 F ! Mais un opéra inconnu de Mozart, *c'est louche...*

Que les mélomanes jugent donc sur pièce, avec un des deux enregistrements disponibles, et se précipitent ensuite pour arracher les dernières places. Car *la Finta Giardiniera* mérite d'être comptée parmi les merveilles mozartiennes, bien que l'auteur n'eût alors que dix-huit ans. Mais, cinq ans plus tôt, n'avait-il pas composé *Mithridate*, qui triompha la saison dernière à Aix, et à quinze ans *Lucio Silla*, dont Chéreau et Ponnelle ont tiré d'admirables spectacles ?

Cette *Finta*, dédaignée au temps où l'on ne pouvait entendre que de loin en loin les chefs-d'œuvre altissimes, fera bientôt les beaux soirs de nos théâtres (1), comme *Idoménée* et *la Clémence de Titus*, récemment réhabilités. C'est le moment où le génie de Mozart déploie ses ailes, et maintes pages, surtout les deux immenses finals, annoncent directement *l'Enlèvement au sérail*, mais aussi *les Noces de Figaro, la Flûte enchantée* et même *Don Giovanni*, malgré un livret tarabiscoté qui lui a sûrement nui.

Deux enregistrements donc s'offrent à nous initier. Le second, en italien, réalisé grâce à une partition découverte en Moravie il y a six ans, nous livre enfin la version originale écrite en 1774 pour le carnaval de Munich de la saison suivante (alors que Mozart piaffait d'impatience à Salzbourg), avec les récitatifs chantés et une distribution homogène, où l'on remarque surtout Julia Conwell (Sandrina), Lilian Sukis (Arminda) et Brigitte Fassbaender (Ramir), avec l'Orchestre du Mozarteum, sous la direction vive, très bouffe, de Leopold Heger.

Le plus ancien paraît d'abord déclassé d'être chanté en allemand *(Die Gärtnerin aus Liebe)*, mais la partition en avait été adaptée à la traduction de Böhm, par Mozart lui-même en 1779, abandonnant seulement les récitatifs chantés pour des dialogues qui rapprochent l'œuvre du singspiel, donc de *l'Enlèvement au sérail.*

La distribution est éblouissante, avec Helenf Donath, une Sandrina proche de la comtesse des *Noces*, l'adorable Serpetta d'Ileana Cotrubas, le vibrant Ramiro (rôle de castrat) de Tatiana Troyanos, Jessye Norman (dont la voix, au début de sa carrière, n'a pas encore acquis toute sa plénitude) en l'émouvante Arminda, et puis Gerhard Unger, Werner Hollweg, Hermann Prey, derrière lesquels on voit se profiler Pedrillo, Belmonte et Papageno. Au pupitre de l'Orchestre de la radio de Hambourg, Hans Schmidt-Isserstedt module tour à tour les tons noble, charmant, pathétique et pétillant de ce premier *dramma giocoso*, où l'adolescent Mozart se métamorphose.

JACQUES LONCHAMPT.

● *La Finta Giardiniera*, dir. L. Hager : 4 disques DG, 2740.234.

● *Die Gärtnerin aus Liebe*, dir. H. Schmidt-Isserstedt : 3 disques Philips, 6703.039 ; ou en 8 disques, avec *Idoménée, le Directeur de théâtre, la Finta Semplice, les Petits Riens, lo Sposo deluso* et *Thamos* : Philips, 6747.388.

(1) Donnée à Aix, les 16, 20, 23, 26, 28 juillet, elle sera ensuite reprise à Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Lille et Orléans.

Airs de concert de Mozart, par Lucia Popp

Bis repetita... Les airs de concert de Mozart plaisent et s'enregistrent sans trêve. Ceux-ci, avec leur *colaratura* brillante, leur charme naïf ou *leur douce mélancolie, conviennent* idéalement aux moyens et au tempérament de Lucia Popp, qui, sans y apporter une personnalité transcendante, les sert du moins avec un infaillible métier.

Les subtilités du Mozarteum de Salzbourg, dirigé par Léopold Hager, achèvent de parfaire ce disque d'une grande tenue.

A. A.

● DG 410.961

« Don Carlo » et le disque

La représentation de *Don Carlo* dans l'énorme amphithéâtre du Théâtre antique d'Orange ce 13 juillet nous incite à faire le point sur les enregistrements d'une des œuvres majeures de Verdi.

Est-ce parce qu'il fut plusieurs fois remanié par le compositeur (en fonction des habitudes des publics français et italien), mais *Don Carlo* a rarement fait l'objet de représentations ou d'enregistrements véritablement intégraux. Il révèle pourtant une puissante homogénéité musicale et dramatique, compte (outre la célèbre scène de basse) parmi les plus beaux duos du répertoire et offre des personnages aussi complexes qu'attachants. Son interprétation exige des voix solides, aptes à dominer une orchestration parfois mouvementée, des tempéraments ardents et des styles maîtrisant le sens de la ligne ample comme l'art des demi-teintes.



Giuseppe Verdi.

Trois versions dominent le catalogue officiel. Celle de Solti, fortement contrastée et haute en couleurs, *réunit un quintette vocal* exemplaire : Renata Tebaldi, au timbre opulent et au chant doucement nuancé, bien qu'elle ne se départie jamais de sa placidité naturelle, Carlo Bergonzi, maître du style verdien, jouant des sortilèges de la technique des *fiati rubati* et d'un sens inné de *l'istinto dell' affeto*, Grace Bumbry aussi insolente de facilité que fascinante d'intensité, Nicola Ghiaurov, alors au sommet de ses dons et à l'incomparable génie d'interprète, et Fischer-Dieskau, *étonnant dans ce répertoire mais* toujours artiste supérieur.

Celle de Carlo-Maria Giulini, toute de sensibilité et de délicatesse, plus émouvante que la précédente dans l'attention portée aux détails instrumentaux et dans la subtilité de ses tempi, regroupe la meilleure distribution de l'époque : la Caballé, dans la plénitude de ses moyens exceptionnels, avec son souffle magique, ses *pianissimi* légendaires et son timbre liquide, malgré une caractérisation un peu *sommaire, Placido Domingo*, éclatant de présence vocale et de personnalité, Shirley Verrett égalant avec un tempérament différent, mais tout aussi convaincant et des moyens aussi extraordinaires, la Bumbry.

Celle de Karajan, au son sophistiqué et envoûtant, sensiblement « sous-distribuée » selon l'habitude du maestro, dont on retiendra le chant raffiné de Mirella Freni et d'Agnès Baltsa, compensant l'inadéquation de leurs moyens à leurs *rôles par une exquise sensibilité* d'artiste et Ghiaurov (bis) toujours aussi royal. De la version Santini, on ne se souviendra que du sublime tandem Boris Christoff (l'un des plus grands Philippe du siècle) et Ettore Bastianini, témoignage d'une école de chant transcendante.

Dans les eaux des « pirates » officialisés, on notera deux versions : l'une parce qu'elle réunit, sous la direction de Giulini, deux monstres sacrés qu'on n'attend guère dans ce répertoire : Jon Vickers et Gré Brouwestijn, évidemment plus dotés de moyens naturels que de familiarité avec ce style, impressionnants et efficaces dans leur jeu ; autour d'eux, Christoff (bis) et deux Italiens « pur sang », Tito Gobbi et Fedora Barbieri, solidement engagés, mais montrant plus de tempérament que d'exactitude stylistique. L'autre, parce qu'elle bénéficie de l'interprétation qu'il faut qualifier d'unique de Sena Jurinac, bouleversante à chaque instant, indéniablement la plus sublime Elisabeth du disque, accompagnée d'une Giulietta Simoniato survoltée, parfaitement dans ses emplois en Eboli, sous la direction d'un Karajan de grande allure.

Conclusion : aucun enregistrement qui l'emporte vraiment sur les autres mais aucun non plus qui ne possède un ou plusieurs atouts uniques.

ALAIN ARNAUD.

● Solti, chœurs et orchestre de Covent Garden, Decca 390.052.

● Giulini, Covent Garden, EMI, 165.02.149/52.

● Karajan et la Philharmonique de Berlin, EMI, 163.450/53.

● Santini et la Scala de Milan, DG 2740.197.

● Giulini, Paragon, DSV 52008.

● Karajan, Cetra, LO72.

Jazz

« Body and Soul », de Coleman Hawkins

Un résumé de l'itinéraire de Coleman Hawkins et un aperçu de trente ans de jazz, c'est ce que représente ce disque double. L'ordre des plages est celui dans lequel les enregistrements se sont succédé — selon l'excellent principe de la collection « Jazz Tribune ». Agréable si l'on aime se laisser aller au cours des événements, commode si l'on veut choisir un moment ou une époque, utile si l'on a la douce manie de l'étude historique, cette disposition des œuvres tend à s'imposer chez les éditeurs qui ne traitent pas le jazz par-dessous la jambe.

Hawkins a évolué, des années 20 aux années 50, dans le sens des lignes de force qui parcouraient la musique afro-américaine tout entière. Il fut un musicien accueillant à l'égard des idées neuves et, du reste, précurseur de certaines d'entre elles. A l'inverse, un Johnny Hodges — qui n'est pas pour autant moins grand — cultivera sans remords, et même avec une certaine superbe, un langage défiant le temps et comme immobilisé par la conscience de sa propre perfection.

Le saxophone de Hawkins résonne, donc, dans des climats très différents les uns des autres, celui des New-Yorkers blancs de Red McKenzie (*Hello Lola, One Hour*, 1929), celui de l'orchestre Hampton avec Charlie Christian (*One Sweet Letter From You*, 1939), celui du Metronome All Star (*One O'Clock Jump*, 1941) ou de l'Esquire All Winners (*Indian Summer*, 1946), celui enfin des formations qu'il ouvrit fraternellement aux jeunes « lestériens » comme Allen Eager (*Allen's Alley*, 1946) ou aux jeunes boppers comme Fats Navarro, Jay Jay Johnson, Max Roach (*Jumpin' Jane*, 1947).

Du jeu staccato, violent, des « gay twenties », Hawkins s'est éloigné pour aller vers un legato qui lui a permis d'exprimer ce que la communauté jazziste considère comme ses chefs-d'œuvre et, notamment, *Body and Soul*, dont la première version, celle d'octobre 1939, la plus célèbre, se trouve incluse dans cet album. *Body and Soul* ne témoigne pas seulement de l'attaque vigoureuse, de la sonorité ample et charnue, fortement timbrée, du vibrato fiévreux de Hawkins, il donne l'image de son style de maturité, utilisant pleinement les accords de transition, mettant en évidence mélodiquement les notes *principales des modulations*, les faisant ressortir et creusant par là une voie originale pour l'improvisation dans le jazz que quelques-uns de ses successeurs — c'est le cas de Sonny Rollins — emprunteront à leur tour.

LUCIEN MALSON.

● RCA NL 89277, édité en France.

Rock

Chicago n° 17

A la fin des années 60 et au début des années 70, le groupe Chicago a donné au rock une partie de sa magnificence en interprétant une musique ouverte à tous les genres, en utilisant le premier une section de cuivres et en créant un son grand orchestre.

Après la mort il y a six ans du chanteur et guitariste Terry Kath, principal auteur-compositeur et leader de fait, Chicago a su se ressaisir et continue à produire régulièrement des albums, même s'il paraît s'être retiré plus ou moins définitivement de la scène.

Selon la tradition de Chicago, le dernier album ne porte pas plus de titre que les précédents mais un simple numéro : le 17, comme pour bien marquer la continuité d'un travail véritablement collectif, d'une volonté assumée à huit, puisque le guitariste Chris Pinnick est aujourd'hui associé au groupe.

La musique de Chicago semble à bien des égards hors du temps. C'est musicalement parfait, exemplaire même dans les arrangements, dans le travail d'harmonie des voix et des instruments, dans la façon de développer un swing subtil et solide. Contrairement aux précédents albums, aucun titre ne se détache vraiment. Mais tous ont un label de qualité hors pair. C'est du bel ouvrage dans un rock désormais classique et peut-être ennuyeux pour certains.

CLAUDE FLÉOUTER.

● 33 Tours, WE361. Filipacchi Music.

Manfred K

Musicien chez Bashung, Manfred Kovacic s'est depuis longtemps illustré par sa virtuosité (synthé et saxophone), par son punch, par sa liberté d'inspiration. Le voici à présent en cavalier seul sous le nom de Manfred K et pour deux titres au ton personnel et un peu fou mais musicalement sophistiqué, plein d'humour et de swing. *Fleur de peau* et *Accès facile* marquent l'entrée sur scène d'un musicien, arrangeur et interprète différent, qui porte sur lui un charme un peu étrange, envoûtant

C.F.

● 45 T Epic. dist. CBS EPCA4341.

LES MEILLEURES VENTES ET LES RECOMMANDATIONS DES DISQUAIRES

Nous publions, chaque quinzaine, les meilleures ventes réalisées dans les magasins de la FNAC, ainsi qu'un choix de disques nouveaux recommandés par les disquaires. Nous proposons en outre une sélection de compact-discs.

	CLASSIQUE		JAZZ ou FOLKLORE		VARIÉTÉS		POP-ROCK	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	*Meilleures ventes*	Choix des disquaires	*Meilleures ventes*	Choix des disquaires	*Meilleures ventes*	Choix des disquaires
1	R. STRAUSS *Scène finale Salomé* Inge Borkh/J. Krips (DECCA)	DVORAK *Quatuor avec piano* (SUPRAPHON)	MILES DAVIS *Decoy* (CBS)	JILL MAC MANUS *Symbols of hopi* (DAM)	BERNARD LAVILLIERS *Tout est permis...* (BARCLAY)	ROMAIN DIDIER *Le monde entre mes bras* (CBS)	BRUCE SPRINGSTEEN *Born in the USA* (CBS)	DAVID SYLVIAN *Brilliant trees* (VIRGIN)
2	J.-S. BACH *Cantates vol 33* (TELEFUNKEN)	LISZT *Les préludes* Janos Ferencsik (HUNGAROTON)	KEITH JARRETT *Changes* (PHONOGRAM)	KEVIN EUBANKS *Sundance* (IMPORT)	FRANCE GALL *Débranche* (WEA)	BERNARD LAVILLIERS *Tout est permis...* (BARCLAY)	ROD STEWART *Camouflage* (WEA)	BRUCE SPRINGSTEEN *Born in the USA* (CBS)
3	CHAUSSON Trio op. 3 *Les musiciens* (H.M.)	GRANADOS *Goyescas* (DECCA) *A. Larocha*	*BILL EVANS* *Trio* (POLYDOR)	BRANFORD MARSALIS *Scenes in the City* (CBS)	FRANCIS LALANNE *Amis d'en France* (PHONOGRAM)	ETIENNE DAHO *La notte, la notte* (VIRGIN)	ELTON JOHN *Breaking hearts* (PHONOGRAM)	THE OUTCASTS *Seven deadly sins* (NEW ROSE)
4	J. HAYDN *Symphonies 91-92* Colin Davis (PHILIPS)	KORNGOLD *La ville morte* LEINSDORF (RCA)	PAT METHENY *Rejoicing* (PHONOGRAM)	ANTOINE HERVE *Live in Paris* (DAM)	TELEPHONE *Un autre monde* (VIRGIN)	CASTELHEMIS *Coucou* (RCA)	MIKE OLDFIELD *Discovery* (VIRGIN)	ICE HOUSE *Side walk* (AE)
5	*Le livre vermeil de Montserrat* Berry Hayward Consort (RCA)	MENDELSSOHN *La 1re nuit de Walpurgis op. 60* K. Masur (PATHE MARCONI)	CHICK COREA *Children's songs* (PHONOGRAM)	MARK MURPHY *Rah* (CARRERE)	JEAN-JACQUES GOLDMAN *Positif* (CBS)	RAOUL PETITE *C'est sûr, si t'assures* (WEA)	ELVIS CASTELLO *Good bye, cruel world* (RCA)	LONDON COWBOYS *Tall in the saddle* (CARRERE)
6	HAENDEL The deum de Dettingen (ARCHIV)	*Le livre vermeil de Montserrat* Berry Hayward Consort (RCA)	STEPS *Modern times* (WEA)	PAT METHENY *Rejoicing* (PHONOGRAM)	RAOUL PETITE *C'est sûr, si t'assures* (WEA)	WILLIAM SHELLER *Simplement* (PHONOGRAM)	JOE JACKSON *Body and soul* (CBS)	X MAL DEUTSCHLAND *Tocsin* (NEW ROSE)

UNE SÉLECTION DE COMPACT-DISCS

	CLASSIQUE		VARIÉTÉS	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	SCHUBERT *Impromptus* R. Lupu (DECCA)	BARTOK *Concerto pour orchestre* Antal Dorati (PHILIPS)	ROD STEWART *Camouflage* (WEA)	LAURIE ANDERSON *Mister heart breaker* (WEA)
2	MOZART *Concerto 19-25* R. Serkin/C. Abbado (DGG)	RÉCITAL STICH-RANDALL *Cantate 51 J.-S. Bach...* (ACCORD)	BARCLAY JAMES HARVEST *Victims of circumstances* (POLYDOR)	ROD STEWART *Camouflage* (WEA)

Vidéocassettes

Equateur

● **Film français de Serge Gainsbourg, avec Francis Huster, Barbara Sukowa, Jean Bouise et Julien Guiomar. Edité et distribué par Proserpine éditions.**

A Libreville, dans les années 50, un jeune Français découvre les charmes vénéneux du colonialisme. Alcool, érotisme poisseux et maladie tropicale, rien ne manque dans cette descente aux enfers un peu caricaturale, qui fit un petit scandale au Festival de Cannes 1983.

L'homme blessé

● **Film français de Patrice Chéreau, avec Jean-Hughes Anglade, Vittorio Mezzogiorno et Roland Bertin. Edité par Sunset vidéo et distribué par GCR.**

Henri vit avec Jean une relation passionnelle faite de rapports de domination et de culte de la déchéance. Aidé du décorateur Richard Peduzzi, Patrice Chéreau tisse autour de l'homosexualité une esthétique du sordide. Le film représentait la France au Festival de Cannes 1983.

Le cavalier électrique

● **Film américain de Sydney Pollack, avec Robert Redford et Jane Fonda. Edité et diffusé par CIC-3 M France.**

La révolte d'un ancien champion de rodéo devenu support publicitaire sur un cheval drogué. Un plaidoyer écologique contre les méfaits de la publicité et des médias où Sydney Pollack épouse le grand retour *américain aux valeurs morales* traditionnelles.

Les Schtroumpfs

● **Dessin animé édité par Ades vidé, collection « Lanterne magique ».**

C'est gentil et pas trop bête. C'est assez bien fait et cela fait tellement plaisir aux enfants. Alors pourquoi résister ? Voici deux nouvelles cassettes de l'interminable série des Schtroumpfs diffusée sur Antenne 2. Pour les jours de pluie, cet été.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le Monténégro d'en haut

Entre vigne et olivier. Loin des « bronzoirs » de la côte yougoslave.

« *SUR la rive où nous sommes, tout est d'un vert admirable ; les forêts tapissent les pentes ardues, grimpant dans le ciel, se perdant tout en haut...* » Si Pierre Loti revenait jeter l'ancre au large des côtes yougoslaves cent ans après avoir publié ses *Fleurs d'ennui* (1880), il n'aurait que bien peu de chose à changer à sa description émerveillée de la *Crna Gora*, le Monténégro, cette « montagne noire » si bien nommée. C'est toujours, comme les a vus notre capitaine de vaisseau, « *partout, plantés au hasard dans les bois, perchés comme à plaisir sur les cimes les plus pointues, ou cachés dans les vallées sous les grands chênes, partout de vieux petits villages d'autrefois, de vieux couvents, de vieilles églises...* ».

Un siècle a passé, mais la nature y est restée tout aussi généreuse, prodigue même. Si prodigue en beauté qu'on a peine à comprendre, et bien plus encore à les lui pardonner, les terribles sautes d'humeur qui sont parfois les siennes. La dernière date du 15 avril 1979, au petit matin, qui allait une fois de plus, en quelques interminables secondes, mettre fin à des vies humaines, ruiner de fond en comble des bourgs et des villages par dizaines, jetant à bas dans une même fureur aveugle d'humbles demeures et de vénérables monuments. Pince-sans-rire à leurs heures, les Yougoslaves non monténégrins, qui font volontiers à ces derniers la réputation de paresseux invétérés, avancent une « explication » : ce triste matin-là, un Monténégrin se serait levé tôt, en déclarant d'un ton décidé qu'il allait « travailler ». Entendant cela, la Terre ne put réprimer un rire qui, très vite, alla s'amplifiant, jusqu'au sinistre crescendo que l'on sait...

Trêve de balivernes. Si l'on se laissait prendre au jeu, fort prisé par ici, de la médisance entre voisins fédérés, on n'en finirait jamais. Les Serbes sont comme ci, les Croates comme ça, les Bosniens comme ci comme ça, quant aux Slovènes, etc. Le choix est vaste dans cette République en mosaïque, dont la composition fournirait sans peine des « questions à mille francs » dans nombre de jeux radiophoniques. Un peu plus de 22 millions d'habitants : jusque-là, rien de vraiment original. Mais, bien vite, les choses prennent un tour autrement compliqué. D'abord, ces braves gens utilisent deux alphabets, le latin – le nôtre, donc – et le cyrillique, qui n'est pas tout à fait celui des Grecs et moins encore celui des Russes.

Ils sont partagés entre trois religions, orthodoxe, catholique et musulmane, sans compter l'athéisme, qui sied au communisme bien tempéré. Ils parlent quatre langues slaves – le serbe, le croate, le slovène et le macédonien – et bien d'autres encore qui ne sont pas slaves du tout. Cinq nationalités (serbe, croate, slovène, macédonienne et monténégrine), six républiques et deux régions autonomes, la Voïvodine et le Kossovo, ce à quoi il convient d'ajouter encore, pour faire bonne mesure, une dizaine de minorités nationales (Albanais, Turcs, Roumains, Valaques, Tziganes, Tchèques, etc.) : voilà rassemblés les éléments de ce puzzle à faire pâlir tous les écoliers de la création, casse-tête à facettes multiples qui porte le nom générique de Jugoslavija, textuellement « Slavie du Sud ».



D.R.

Mais, sous peine de nous égarer, revenons-en au seul Monténégro, capitale Titograd, du nom du colosse souriant dont le portrait trône dans tous les foyers, tous les lieux officiels et publics, et parfois même, immense, au flanc des montagnes, coiffé, ici, du calot frappé de l'étoile rouge de l'indomptable maquisard qu'il fut, là, de la casquette du maréchal-président qu'il devint. Pour les responsables de *Montenegroturist*, énorme machine qui emploie, en haute saison, jusqu'à six mille personnes, contrôle hôtels et auberges, beaucoup de restaurants, autocars et minibus, et même les bateaux d'excursions, Monténégro veut dire d'abord quelque 130 kilomètres de littoral. A l'heure où sept « vacanciers » sur dix restent toujours plus préoccupés de se faire rôtir le derrière au soleil que d'aller à la rencontre d'un autre peuple et d'une autre culture, l'argument est de poids à l'heure des choix. C'est dire combien on veille à le monter en épingle.

Quel littoral, et quel soleil ! Certes, les plages qui ne cessent de succéder aux plages, de Kotor à la frontière albano-yougoslave, sont plus souvent faites de sable gris – voire de vilains galets – que de blondes arènes, mais chacun y trouvera ses aises, avec ou sans soutien-gorge, à moins qu'on n'opte carrément pour le naturisme à part entière, prévu en bien des endroits et, dans tous les cas, face à une mer d'un bleu garanti grand teint. Et sous un ciel qui s'offre le luxe, rare de nos jours à seulement deux heures d'avion de Paris, d'afficher toujours le même beau bleu sans tache environ trois cents jours par an. Qui dit mieux ? On ne s'étonnera donc pas de trouver au premier rang des fidèles habitués ces Scandinaves, ces Allemands des deux Allemagnes, ces Autrichiens et tous leurs voisins du Benelux, également amateurs de barbecues à chair humaine, et s'accommodant tous d'une chère non pas maigre mais plutôt... triste.

La présence de nombreux Britanniques, en revanche, surprend quelque peu dans ce monde aux airs stérilisés, qui ignore tout du confort feutré d'outre-Manche, du fauteuil de cuir patiné par des générations de vestons de tweed et du thé de 5 heures. Non pas – entendons-nous bien – que les beaux hôtels (pour la plupart encore flambant neufs, pour avoir pris la place de ceux qu'avril 1979 a rayés des inventaires) soient dépourvus de tous les aménagements correspondant à leurs catégories respectives – du deux au cinq étoiles, en passant çà et là par le « luxe ». Mais plutôt parce qu'il y manque, hélas ! ce petit quelque chose d'indéfinissable qui ressemble à la fantaisie, à la bonhomie, et donne une « âme », une atmosphère inimitables à tels établissements – seraient-ils parfois moins impeccables – dans tant d'autres pays... Est-ce cela qui fait jusqu'ici les Français bouder quelque peu, au grand dam des autorités touristiques yougoslaves, les rivages monténégrins ?

Mais il serait injuste de ne parler ici que littoral, plages et baignades. L'émerveillement de Loti, pourtant rompu à mille autres découvertes sous toutes les latitudes, n'avait rien d'excessif. D'autant que, pour cette fois, on ne saurait mettre au compte d'une nouvelle passion amoureuse son enthousiasme effréné. « *Il y a des gorges si profondes et si obscures, des ombres si intenses, une telle puissance de couleur que cela n'est plus vraisemblable*, note le voyageur. *Il y a tant de choses en l'air, on en voit tant et tant partout – au-dessus de sa tête : des villages, des bois, des rochers dans le ciel – que cela donne l'impression d'un chavirement des choses, d'un renversement des plans de perspective, d'un retournement du monde...* »

Pour se convaincre qu'il a vu juste et dit vrai, il suffira de tourner le dos à la mer (pas pour longtemps : les routes qui se lancent à l'assaut de la montagne cessent rarement de la perdre de vue) et de partir à l'escalade. A travers les innombrables oliviers, les cyprès piqués partout dans le paysage, les vieux figuiers à l'ombre fraîche, les grenadiers tout fleuris de rouge vif, les hameaux engourdis de soleil sous leurs toits de tuiles canal. Dans les villages, on trouvera bientôt ce qui fait si cruellement défaut aux palaces d'en bas : cette chaleur spontanée de l'accueil, ces sourires non automatiques, ce langage des yeux et des mains, espéranto du cœur qui sait vite combler le vide de l'impossible conversation.

A Gornja Lastva, le Lastva « d'en haut », fier vieux village perché à 300 mètres au-dessus du port du Lastva « d'en bas », ne vivent plus aujourd'hui que vingt-cinq personnes, naufragés heureux d'un océan d'oliviers centenaires d'où pointe comme un mât un clocher de pierre gris argent fier de ses cinq siècles d'âge. Jadis, ils étaient neuf cents à vivre ici, de leur huile couleur d'or, de leurs fromages mi-bique mi-brebis, de leurs volailles, de cochons gras à lard, de leurs fruits sucrés comme miel, du pain cuit dans chaque foyer... « *Nous n'avions besoin de rien ni de personne, nous étions des rois* », raconte l'un des irréductibles, bien convaincu de sa sagesse. Pour nous accueillir il a abandonné son pinceau et son seau de chaux bleutée : il finira plus tard de toiletter la chambre qu'il retape pour la venue des enfants. « *Ils vivent aux Pays-Bas, mais ils aiment revenir ici chaque été, avec les petits...* » Il disparaît un instant, pour aller chercher une bouteille de vin blanc, « *du vin d'ici, du vrai* », pendant que sa femme dispose sur la toile cirée un fromage qui a mûri pendant des mois dans l'huile de l'olivier.

Les autorités yougoslaves auraient-elles compris que le tourisme n'est pas fait que de plages ? Le jeune chargé de mission culturelle qui nous accompagne a été envoyé tout exprès de Belgrade pour mettre sur pied un programme de « découverte » des villages perchés du Monténégro le plus farouche. Déjà, il a su convaincre avec succès des touristes un peu plus curieux que les autres et les a menés jusqu'ici. On leur a montré l'antique moulin à huile, l'ingénieux système de canalisations qui, depuis des siècles, interdit à la pluie descendue des sommets d'emporter avec elle la moindre parcelle de cette terre, bien précieux entre tous, que des murets de pierre sèche sertissent jalousement. Ils ont visité l'église embaumée d'encens, longé les ruches, admiré l'aire à battre le grain, cueilli à poignées les cerises, et se sont rassemblés enfin, pour un repas rustique de grillades, sur la placette bordée de tilleuls en fleurs, au centre du village. Là, on leur a parlé de la vie simple d'autrefois, telle qu'un Giono aurait pu la conter ; cette civilisation de la vigne et de l'olivier est bien la même partout autour de la Méditerranée.

« *Comme elle semble loin, la mer* », disait Gordana, notre guide, une jeune étudiante belgradoise, qui sera chargée dans les prochains jours d'animer ces rapides voyages dans le passé de la noire montagne, la vraie. Lointaine, assurément, elle l'était, vue d'ici. Et comme devenue soudainement bien fade, avec ses parterres de parasols et tous ces humains changés en héliotropes à deux pattes, écartelés sur la grève. A chacun son bonheur...

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

● **Office du tourisme yougoslave : 31, boulevard des Italiens, 75002 Paris. Tél. : 268-07-07.**

Il suffit de tourner le dos à la mer, d'oublier littoral, plages et baignades, de partir à l'assaut de la montagne, pour trouver, à travers oliviers, cyprès, grenadiers, des hameaux engourdis de soleil, et la chaleur de l'accueil.

ROGER VIOLLET

